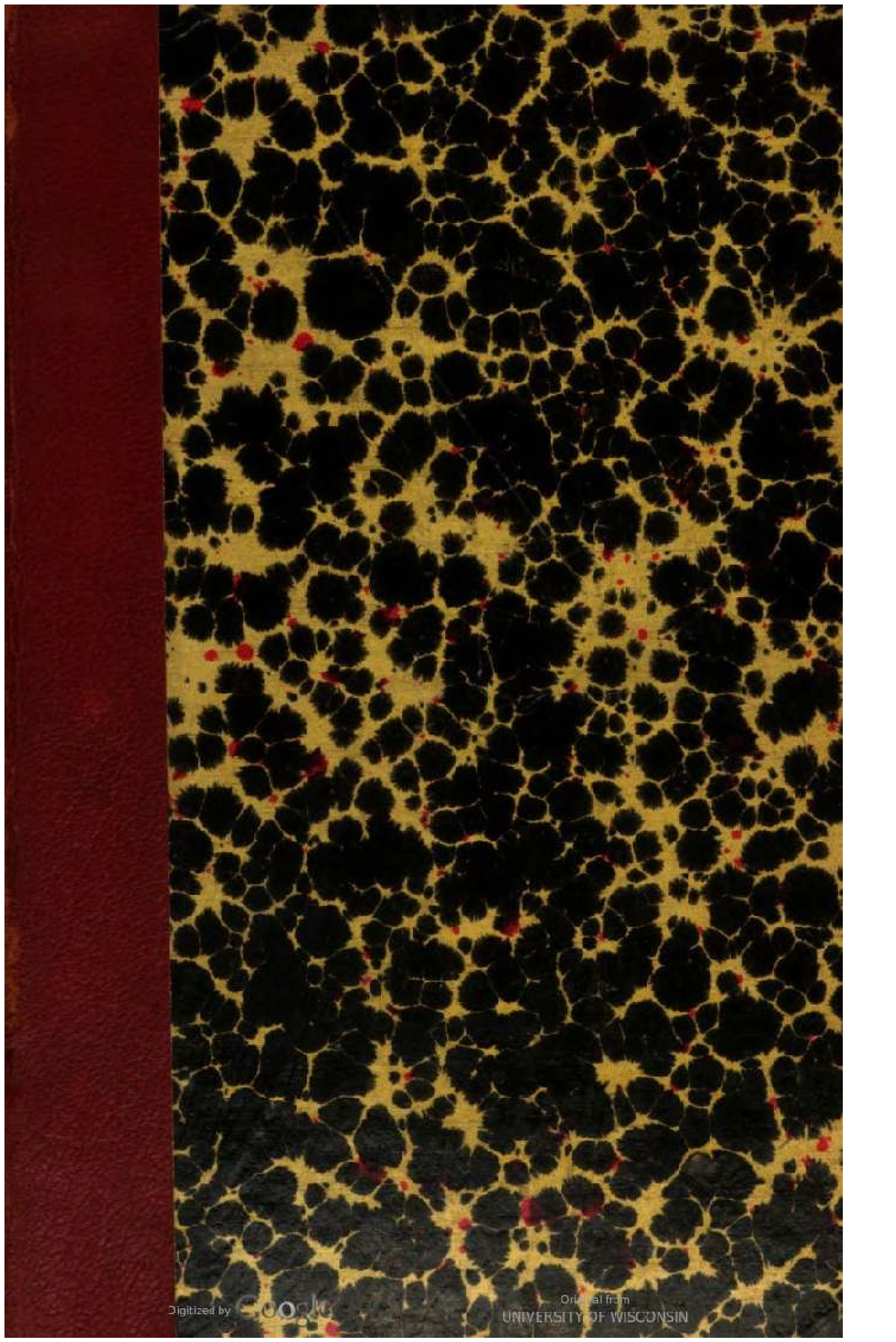
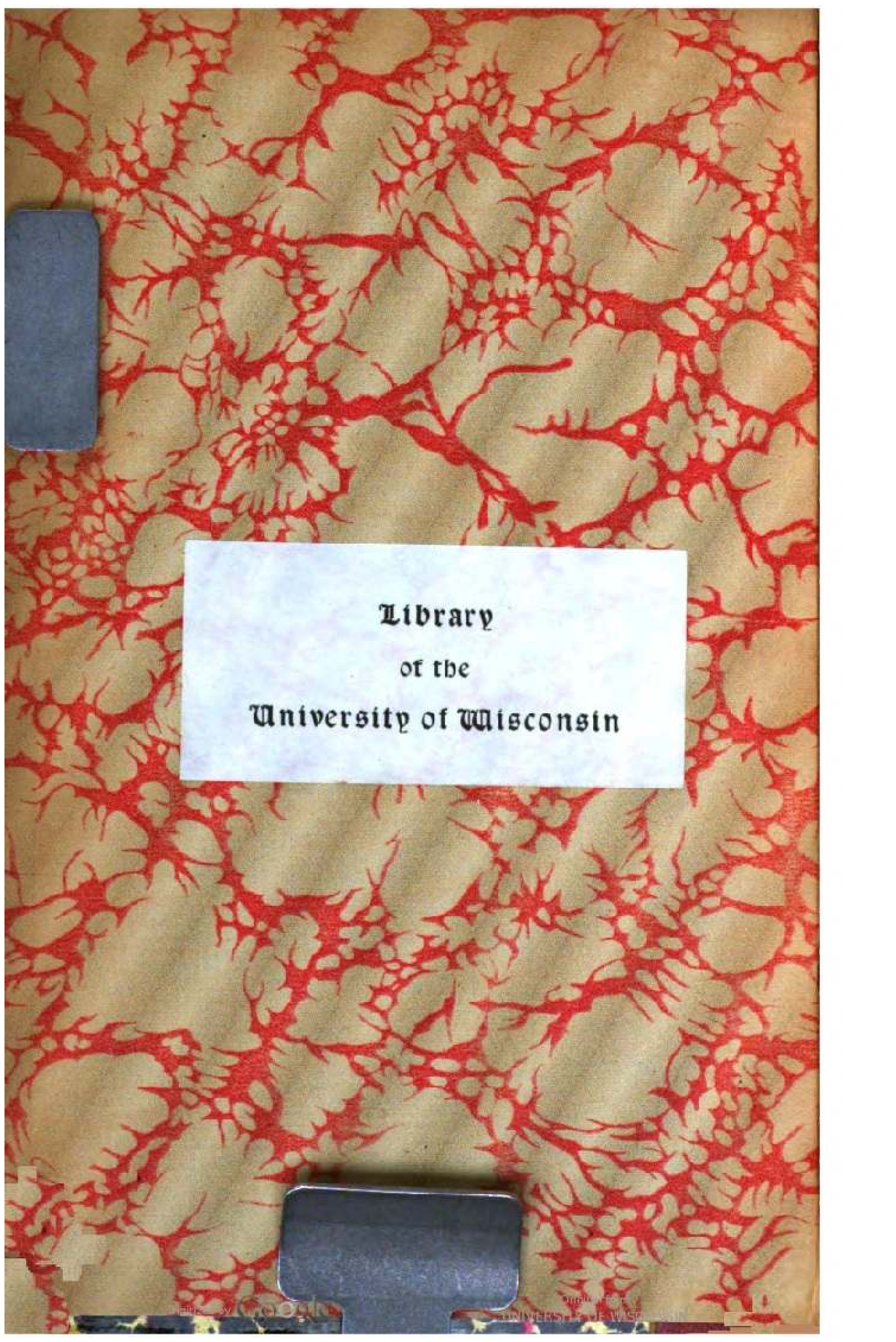
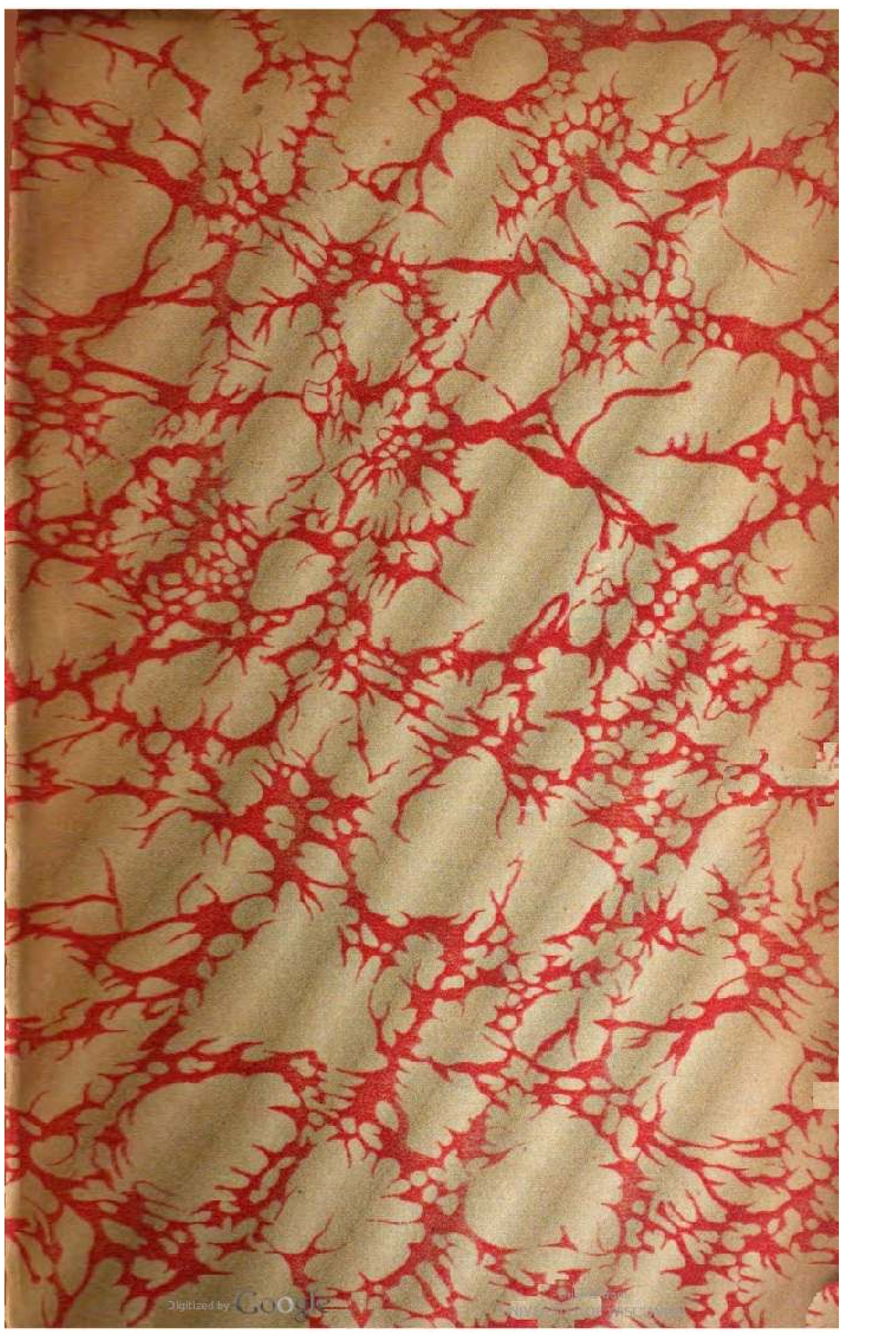




Library
of the
University of Wisconsin



LE COMTE MOLÉ

TOME TROISIÈME

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :

25 exemplaires sur papier de Hollande

Numérotés à la presse de 1 à 25



MARQUIS DE NOAILLES

LE COMTE MOLÉ

1781-1855

SA VIE — SES MÉMOIRES

TOME TROISIÈME

avec deux phototypies hors texte



PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ÉDOUARD CHAMPION

5, QUAI MALAQUAIS, 5

1924

CHAPITRE PREMIER

Une visite à l'hôtel des Ponts et Chaussées, place Vendôme. — Une grande passion. — Course matinale à Champlâtreux. — Attentions réciproques. — Rupture. — Frédéric d'Houdetot en mission. — Lettre d'adieu. — M. Molé part pour le château du Marais. — La tragédie Abufar. — Désespoir et rancune. — Retour à Paris. — Troubles causés par la disette.

« On se rappelle que Mme de XX... était revenue à Paris vers la fin de décembre. Son beau-père et sa belle-mère m'y accueillirent d'abord comme ils l'avaient fait à ...; chaque matin A... m'écrivait le plan de sa journée et tous les soirs je la retrouvais chez sa belle-mère ou chez sa belle-sœur; mais les occasions de nous voir seuls devenaient de plus en plus rares et difficiles, lorsque son mari eut un congé et arriva; de ce moment, il fut entièrement impossible qu'elle me reçût chez elle, et après avoir bien cherché comment et où nous pourrions nous rejoindre, nous n'imaginâmes qu'un seul moyen : je ne logeais pas à l'hôtel des Ponts et Chaussées, j'y passais seulement toutes les matinées et, passé cinq heures, il ne restait plus que le portier dans la maison; nous n'hésitâmes pas à user de cette ressource; un jour, et bien avant l'heure convenue, j'allai attendre A... dans mon cabinet, attentif au moindre bruit, palpitant d'inquiétude et d'impatience. Je guettais le moment

où elle entrerait dans la cour; enfin je l'aperçus, et je m'élançai au-devant d'elle pour guider ses pas, nous marchions dans l'obscurité.

« Voilée et tremblante, elle s'appuyait sur mon bras qu'elle serrait par intervalles. Nous ne fîmes aucune rencontre, et pourtant j'eus bien de la peine à calmer son émotion. Cette première entrevue, sous un toit qui lui était si étranger et où elle venait en fugitive, la pénétrait d'une tristesse qu'elle finit par me communiquer et où j'aurais pu voir un présage; toutefois nous passâmes ensemble plusieurs heures qui, pour être profondément mélancoliques, n'en furent pas moins, peut-être, les heures les plus passionnées de notre vie; elles furent employées en grande partie à nous rendre compte d'une position qui, tous les jours, menaçait de devenir plus critique; je le dirai ici pour l'instruction de ceux qui vivront et aimeront après moi, toute la puissance de l'amour consiste dans son excès, il périt s'il reconnaît des bornes; celui qui calcule, qui raisonne encore, qui prévoit un obstacle qu'il ne briserait pas, une limite qu'il ne passerait pas, celui-là, dis-je, n'obtiendra que des jouissances éphémères; le bonheur indestructible, impérissable, n'est le prix que du dévouement sans réserve et de la passion qui ne respecte rien.

« En venant place Vendôme, A... m'offrait le dévouement de toute sa vie, le sacrifice entier de son existence; il fallait les accepter, lui rendre tout ce que je recevais d'elle, tout briser comme elle, et laisser sa brûlante et active jeunesse se mettre sous la seule garde de l'amour. Au lieu de cela, des scrupules, bien loin de ma nature, et que l'état de maladie et de langueur où j'étais plongé peut seul expliquer, des scrupules que le monde aurait loués et qu'aujourd'hui

encore je déteste, me firent chercher avec elle les moyens de tout concilier. Il fut convenu que nous éviterions de donner ombrage à son mari, qu'elle continuerait à ménager sa belle-mère et quand la prudence le permettrait, la place Vendôme serait pour nous la consolation de tant de sacrifices. Le dimanche devint bientôt notre jour de fondation, tous les bureaux étaient fermés, et nous jouissions même le matin d'une sécurité parfaite. Je vois encore A... arrivant sur les midi, avec un gros bouquet de roses, et réalisant tout ce que mon imagination pouvait attendre du goût le plus fin appliqué à la toilette d'une femme; elle ne se retirait guère avant quatre ou cinq heures et l'on serait étonné des sujets sur lesquels roulaient nos inépuisables entretiens. Hors la politique, à laquelle la nature de son esprit était presque antipathique, il n'est pas de question que nous n'abordions, pas de but si élevé vers lequel son intelligence et son âme ne prissent leur essor; jusque là elle avait cultivé son esprit en prenant çà et là, de même que les abeilles composent leur miel, mais sans méthode et sans guide, elle avait peu profité et retenu. Livrée d'ailleurs à l'ascendant de sa belle-mère qui la dominait, elle cédait aux impulsions de cette femme dont l'égoïsme avait pris sa jeune belle-fille comme une fleur qu'elle retenait sans cesse auprès d'elle pour en respirer tous les parfums. Son salon était incessamment rempli de jeunesse, d'élégance et d'esprit. Elle entourait A... de tout ce qui pouvait à la fois lui plaire et la faire valoir; on eût dit qu'elle se plaisait à l'enivrer de gaieté, de distractions, de succès, comme pour la faire redoubler de grâce et en tirer elle-même plus d'amusement: les hommes dont j'avais trouvé A... entourée lorsque que je l'avais



connue étaient encore là; ils étaient ou les plus proches parents ou les amis de la maison. Je lui en montrais une excessive jalousie et d'autant plus que je ne pouvais ni la suivre dans le monde ni pénétrer chez elle.

« Déjà je recueillais les fruits de ma fatale et fausse sagesse; déjà nous marchions vers l'abîme, parce que j'avais voulu concilier la prudence du monde et les exigeances de la passion, les avantages calculés des voies communes et les trésors d'un dévouement qui ne se pratique qu'au prix d'un blâme, que le temps, la durée ou la mort convertissent seuls quelquefois en admiration. Le cœur humain est essentiellement romanesque; heurtez toutes les convenances où le monde fait consister sa morale, vous le verrez se dresser d'une seule voix contre vous, mais si, en bravant toutes ses lois, vous montrez une passion véritable, si les années en passant sur votre tête, semblent ajouter à la consécration exclusive de votre vie et aux jouissances de votre cœur, le monde s'étonne, puis il admire et bientôt il rougirait de ne pas vous envier; tel était le langage que je ne cessais de tenir à A... tout en l'encourageant à de mortels ménagements.

« Toutefois elle s'inquiétait de la sombre tristesse que j'apportais souvent auprès d'elle et elle m'offrit d'aller passer quinze jours chez son grand-père à quatre lieues de Paris. On était au plus fort de l'hiver le plus brillant, la terre était couverte de neige; rien ne peut donner l'idée des lettres ou plutôt des volumes qu'elle m'envoyait régulièrement chaque jour du fond de sa retraite; elle était tête-à-tête avec un vieillard, sans autre distraction même que celle d'une promenade et, comme elle me l'exprimait si bien, jamais

son existence n'avait été plus complète, ni mieux remplie ; elle continuait là les études dont je lui avais tracé le plan, et cette âme de vierge me semblait redoubler d'activité et de puissance dans la solitude, comme ces fleurs qui n'ont tout leur parfum qu'au fond d'un désert.

« La quinzaine écoulée, il fallait revenir ; elle me donna rendez-vous à Saint-Germain dans une auberge où elle devait descendre, je lui répondis qu'il y aurait trop d'imprudence, et au lieu de ma personne ce fut ma lettre qu'elle trouva dans ce lieu qu'elle avait choisi pour nous retrouver. Je l'adorais pourtant, et plus qu'on a peut-être rien aimé ou adoré sur la terre, mais l'idée de son extrême jeunesse venait sans cesse redoubler mes scrupules. Je n'étais pas insensible à l'accusation d'abuser de l'ascendant que mon âge autant que mon amour pouvait me donner sur elle et je savais que sa belle-mère me représentait déjà comme sacrifiant à ma vanité son avenir. Cette absence, loin de calmer les ombrages de son mari, sembla les augmenter ; il la suivait partout dans le monde, me saluait à peine quand il m'y rencontrait. A un bal chez Mme Turolles où je m'étais approché plusieurs fois d'elle je le vis lui parler avec fureur et la forcer à se retirer, en lui marchant sur les talons avec une brutalité sans exemple. De nouvelles précautions devenaient nécessaires ; nous imaginâmes, pour dérouter l'observation, de ne pas nous voir toujours au même endroit. J'allai moi-même louer un appartement rue du Helder et, sans mettre qui que ce fût dans notre confiance, elle y vint seule, à pied, deux ou trois fois, mais quand nous nous quittions, moi je retournais plein de passion, brûlant d'amour, à de graves et fastidieuses affaires qui, loin de m'en

distraire, doublaient le prix des moments qui venaient de s'écouler, tandis qu'en rentrant chez elle ou chez sa belle-mère, elle se trouvait entourée de tout ce que le grand monde, la jeunesse la plus vive, et la corruption la plus polie peuvent engendrer de séductions; par une contradiction déplorable, je respectais ces liens et je prétendais l'associer à toute mon existence et tous mes goûts, l'appeler au partage de ma vie entière dont je me plaisais à lui faire suivre la trace jusqu'à mon bureau.

« Je lui lus toute la première partie de ces mémoires, c'est-à-dire jusqu'à mon mariage; jamais je ne donnerai l'idée du charme de son émotion en m'écoutant; il lui semblait entendre sa propre histoire, et elle accusait le ciel de n'avoir pas réuni dans les liens du mariage deux êtres qu'il s'était plu à prédestiner si bien l'un pour l'autre. Je la suppliai de venir voir Champlâtreux, ce manoir paternel pour lequel elle me savait un goût si vif; elle sauta de joie à cette idée; jamais elle ne discutait, quand il s'agissait de nous voir, ou de me donner une preuve d'amour; jamais, hélas! ce ne fut d'elle que vint la prudence!

« C'était au mois d'avril; le jour convenu j'envoyais une voiture de remise près de la barrière et j'allais attendre A... à cinq heures et demie du matin; au bout d'une heure je vis s'ouvrir une petite porte qui donnait dans le jardin de son hôtel, et une jeune femme qui en sortait voler dans mes bras. A... n'oubliait jamais mon goût pour les fleurs et se parait toujours des plus fraiches quand nous devions nous retrouver. Cette fois elle s'était munie d'un énorme paquet de roses qui embauma notre voiture dès que nous fûmes remontés; aujourd'hui qu'un ressentiment longtemps implacable ne m'empêche plus de fixer ces souvenirs



et de me les retracer, cette route et cette journée m'apparaissent comme la perfection toute idéale de ce que l'homme peut goûter de plus délicieux. A..., même avant de me connaître, était particulièrement sensible au genre de renommée qui se rattache au nom de ma famille. Le courage civil lui inspirait plus d'admiration que le courage guerrier; l'intrépidité qui brave la fureur des peuples parlait plus à son âme que l'élan qui fait enlever une redoute; elle se faisait donc une fête de voir un lieu possédé par une longue suite de magistrats dont plus d'un avait mérité peut-être de compter parmi les héros. Il semblait qu'elle eût lu la veille le Journal de l'Étoile, le cardinal de Retz, Mme de Motteville et tous les mémoires de la Ligue et de la Fronde où Édouard et Mathieu Molé sont nommés. L'épouse fière du nom qu'elle partage, le fils enorgueilli du nom de ses aïeux ne palpitent pas davantage en abordant les pénates héréditaires. En arrivant, elle voulut tout voir; du thé et des œufs frais nous attendaient dans ma chambre au coin d'un bon feu. Champlâtreux surpassa son attente, elle le trouva surtout merveilleusement adapté à ses maîtres, grave et paisible comme eux; elle s'attacha à mon appartement qu'elle visitait dans un minutieux détail, afin de pouvoir me suivre dans l'absence, disait-elle, et se représenter celui qu'elle aimait jusque dans ses études et ses habitudes les plus retirées. Nous restâmes bien longtemps dans ma bibliothèque où elle savait que s'étaient écoulées pour moi des heures douces et nombreuses et, assise près de mon bureau, elle se mit à rêver tout haut; elle formait mille projets pour l'avenir, de retraite, d'études, de vie commune, d'une vie où nous ne nous quitterions plus de la portée d'un instant. Je tombais à ses pieds dans un transport impossible à



décrire, et elle, ne pouvant plus suffire à tout ce qui remplissait son cœur, me répondit par deux ruisseaux de larmes au travers desquelles sa céleste figure brillait d'un surnaturel bonheur. Après quelques moments de ce silence qui est la seule expression de ce qu'aucune parole ne peut rendre, elle se leva pour graver son chiffre et la date d'un tel jour sur une des vitres de ma fenêtre, puis revint effeuiller dans les tiroirs de mon bureau quelques-unes des belles roses qu'elle avait apportées. Nous commençâmes alors à parcourir le jardin ; le dessous des futaies s'émaillait de toutes ces petites fleurs qui reparaissent avec le chant de la grive et du merle ; la pointe verdoyante des gazons contrastait avec les vieilles et noires écorces de ces marronniers que Lenôtre plantait en même temps que les jardins de Louis le Grand. On ne sait pas jusqu'où peut aller le charme, la grâce d'une femme quand on n'a pas vu A... jouir à la fois du printemps, des émotions de l'histoire et de celles que donnent les arts dans le sein de l'amour! En ce moment encore, où il ne me reste de tant d'enchantements qu'une large et incurable blessure, je le répète du fond de mon âme découragée, je donnerais toutes les années de ma vie pour quelques jours comme celui-là.

« L'horloge du château vint nous rappeler qu'il fallait partir. A... avait laissé croire chez elle qu'elle passerait sa matinée à son ancien couvent des Anglaises et elle voulait être rentrée à l'heure où elle avait coutume d'en revenir. Au bas de la rue de Clichy nous arrêtâmes la voiture et elle en descendit pour gagner à pied le boulevard, pendant que je retournais chez moi par les rues.

« Il y a deux sortes de coquetteries, l'une pleine d'art, d'artifice, de projets, qui triomphe quand elle



séduit, qui compte ses succès par ses dupes ou ses victimes; l'autre, qui ne devrait pas porter le même nom, participe moins encore du désir de plaire que du bonheur de faire plaisir; elle se complait dans le bien qu'elle fait plus encore que dans l'impression agréable qu'elle cause; plus ingénieuse que la bonté, moins aveugle que la sympathie, on pourrait l'appeler la grâce du cœur. Telle était A..., telle était la douce joie qu'elle trouvait à plaire à tous les âges, et surtout à la vieillesse et à l'enfance, parce que la vieillesse et l'enfance ont plus besoin encore de caresses que d'appui.

« Nous répétions souvent ces promenades où A..., laissant errer son esprit sur tous les sujets, m'apprenait en quelque sorte à jouir du mien en le sollicitant et lui imprimant un mouvement qu'il n'avait jamais su trouver lui-même.

« Toutefois la vie qu'elle menait ne cessait de me troubler et me livrait à une jalousie dont je ne lui cachai rien; j'aurais voulu des sacrifices journaliers, aussi impossibles qu'insuffisants, et j'avais reculé devant un sacrifice général et absolu qui les aurait tous compris. Ainsi ses promenades à cheval me déplurent et dès qu'elle le sut, elles cessèrent; en même temps, d'un autre côté, je me plaisais parfois à aller au devant de ses fantaisies : elle me laissait voir celle d'essayer de la chasse quand elle se trouvait seule à la campagne où un vieux garde avait offert de lui apprendre à tirer, aussitôt je commandai chez Lepage un petit fusil léger et commode que je lui portai; elle le reçut avec la joie et la grâce d'un enfant et l'essaya dans le jardin; bientôt la mode du tir au blanc s'établit autour d'elle et tous ceux que j'ai nommés, vinrent tirer au pistolet le matin avec elle. Elle me le dit, et un mot de moi suffit pour qu'elle renonçât à ce plaisir;



je ne finirais pas de raconter tous les traits de cette espèce et toutes les ingénieuses attentions dont elle me comblait. Je me plaignais un jour de n'avoir pas les œuvres complètes de Bossuet dans ma bibliothèque de Champlâtreux et bientôt je les y trouvai avec une reliure sévère toute appropriée et au lieu et à l'auteur; elle venait de lire ce que j'avais écrit sur Pascal autrefois et elle m'envoya les plus belles œuvres de Pascal le lendemain; enfin ne pouvant me donner son portrait, elle me donna cette belle édition de *Paul et Virginie* où j'avais été frappé de la ressemblance de Virginie avec elle.

« J'étais si heureux que je me reprochais quelquefois de conserver encore des alarmes; malgré l'étonnante mobilité de sa jeunesse et sa prodigieuse impressionabilité, malgré les séductions de toutes les espèces dont elle était environnée, je me rassurais par le pouvoir toujours croissant que je prenais sur elle, et les témoignages de passion qu'elle me prodiguait, l'étude elle-même semblait tenir tous les jours plus de place dans ses habitudes. Elle ne venait plus à la place Vendôme sans m'apporter quelques traductions de poésies anglaises ou quelques réflexions écrites sur ses lectures.

« Depuis longtemps elle m'avait confié un projet de mariage conçu dans sa famille pour... et elle me parlait de ses efforts pour y décider ce jeune homme et se débarrasser par là à jamais de ses assiduités. Je fus d'abord révolté de l'idée qu'elle se mêlât en rien de cette affaire, surtout du crédit qu'elle m'avouait avoir sur l'esprit de son cousin, mais elle me représenta avec justesse et douceur que sa belle-mère le regardant comme son propre fils, elle n'aurait pu, sans sortir elle-même de la maison, rompre l'ancienne habitude



d'une familiarité qui ne lui était pas moins à charge qu'à moi, et à laquelle ce mariage pouvait seul mettre fin. Je m'apaisai donc, et d'autant plus aisément qu'elle redoublait encore depuis quelques jours et de grâce et de passion; cependant il me revenait de toutes parts que... était au désespoir de se marier et restait passionnément amoureux de sa cousine.

« Le matin du jour où le contrat devait se signer le soir, elle voulut venir place Vendôme et m'y donner toute sa matinée. Dès onze heures, je la vis arriver, un long voile de mousseline jeté sur sa tête et un petit paquet sous son bras; jamais elle ne m'avait apparu aussi séduisante; elle brillait de jeunesse, de fraîcheur et d'amour; à son air de triomphe je devinais qu'elle m'avait préparé quelque nouvelle surprise, ménagé un nouveau plaisir; en effet, elle ouvrit son paquet et en tira son portrait en grande miniature, d'une ressemblance parfaite, dans le costume, avec la coiffure que j'aurais choisis, et ce bouquet de roses qui avait toujours été en tiers dans nos entrevues, dans tous nos plaisirs; on se figure les transports avec lesquels j'accueillis un pareil don.

« Mais j'approche du moment qui va trancher le fil d'une telle vie; ma plume a déjà depuis quelques lignes commencé à trembler dans mes mains; j'aurai cessé de respirer et de me ressouvenir avant que le récit qu'il me reste à faire ne renouvelle plus pour moi la plus mortelle angoisse.

« A... me quitta à trois heures, après avoir épuisé avec moi tout ce que le ciel et la terre semblaient pouvoir y assembler d'enchantements. Jamais je ne lui avais vu cette peine à s'arracher de mes bras : « Nous sommes trop heureux », s'écria-t-elle d'un accent qui retentit encore à mon oreille, « nous sommes trop



heureux, cela fait trembler! » Nous devions nous revoir le surlendemain 12 de mai, jour de la célébration du mariage, et huit jours après, elle devait venir au Marais où Mme de la Briche l'avait invitée. Le 12 de mai, je la devançai au rendez-vous, comme à mon ordinaire. A... ne parut pas. Les devoirs de famille, les apprêts du mariage l'avaient-ils retenue?... Je l'attendis toute la matinée, ne doutant pas qu'une lettre ne vînt enfin m'expliquer son absence. Je ne reçus rien et je passai toute ma soirée et toute ma nuit dans une dévorante incertitude. Le 13 mai, à deux heures, on m'apporta une petite lettre dont la forme et l'adresse attestaient la précipitation ou le trouble avec lesquels elle avait été écrite et ployée. J'avais reconnu l'écriture, mais un pressentiment, ressemblant à une révélation, m'ôtait la force de rompre le cachet; une sueur froide coulait de mon front, j'étais prêt à m'évanouir; j'ouvre enfin et je vois rouler à mes pieds l'anneau dont elle avait juré en le recevant qu'elle ne se séparerait pas même dans le tombeau; je lus alors ce que ma main ne peut encore copier aujourd'hui, après tant d'années écoulées, sans un nouveau déchirement : « Voilà votre anneau, je ne garde rien de vous qu'un souvenir empoisonné et un remords éternel. Ne tentez rien, tout serait inutile, je ne recevrai plus vos lettres. Ne paraissez jamais devant mes yeux, car vous y verriez l'arrêt positif de ne jamais avoir avec vous un seul rapport. Adieu pour la vie; je ne descends pas jusqu'à me plaindre, on n'offense pas le ciel en vain. J'aurais dû tout prévoir, ne vous présentez jamais devant moi, je vous le répète. Adieu! »

« Jamais le coup le plus inattendu, le désespoir le plus soudain, ne me tueront sur la place puisque je

ne suis pas mort en recevant ce billet. Je m'enfermai à double tour dans ma chambre et je m'abandonnai à des transports dont nul de ceux-là qui m'ont le mieux connu, ne pourrait se former l'idée. Je passai ainsi vingt-quatre heures sans manger, ni dormir, me refusant à recevoir personne, à laisser même entrer dans ma chambre un de mes gens; abîmé dans mes réflexions, ou suffoqué par des pleurs convulsifs, je restais sans agir, sans prendre aucun parti. Accuser A... m'était plus que tout le reste impossible, je pris son billet au pied de la lettre, je ne doutai pas que je ne fusse la victime de quelques machinations infernales, qu'on ne m'eût calomnié, noirci à ses yeux, qu'on eût ébranlé enfin cette imagination si vive et si mobile, et je soupçonnais tout d'abord sa belle-mère bien plus que mes rivaux. L'idée me vint d'envoyer chercher sa femme de chambre, cette Victoire dont j'ai parlé, et de tâcher de tirer d'elle quelques éclaircissements. Victoire ne me dit rien, si ce n'est que sa maîtresse était bien triste et avait beaucoup pleuré; je lui demandai de se charger d'une lettre, elle me refusa en me disant qu'elle serait infailliblement chassée si elle s'en chargeait, tant la défense qui lui avait été faite à cet égard était formelle et menaçante. J'eus beau prier, supplier, promettre même, menacer à mon tour, car j'avais perdu tout usage de ma raison, Victoire demeura inébranlable.

« Je sentis alors très distinctement que je deviendrais fou ou que j'attenterais à ma vie si je ne me confiais à quelqu'un. J'écrivis à Frédéric d'Houdetot; il accourut et me trouva étendu tout habillé sur mon lit dans un état de quasi imbécillité. Épouvanté de mon changement, il ne songea, je le vis tout de suite, qu'à me tirer d'une manière quelconque, mais le plus tôt

possible, d'une situation si violente. Le but que je lui reconnaissais me rendit ses soins odieux ; il me semblait ne l'avoir appelé que pour m'aider à retrouver A..., à parvenir jusqu'à elle, à surmonter les obstacles qui m'en séparaient; hors de là, je voulais mourir et je prenais en horreur quiconque m'eût parlé de vivre. Frédéric écrivit à A... une lettre aussi convenable que touchante où il lui faisait la peinture de l'état où il m'avait trouvé. Sa réponse ne se fit pas attendre : « Je suis liée, disait-elle, par un serment terrible... « j'ai cessé de vivre pour votre ami, soignez-le, je le « plains, et lui pardonne le mal qu'il m'a fait. »

« Il se donnait ce soir-là à l'hôtel de... un grand bal pour le mariage de M. de... où Frédéric et moi nous étions invités depuis plusieurs jours. Il me proposa d'y aller seul pour essayer d'y parler à A.... Je le laissai faire, quoiqu'un secret instinct m'avertît que tout serait inutile et j'attendis son retour, collé à ma fenêtre jusqu'à quatre heures du matin. En le voyant revenir, je faillis m'évanouir; je n'espérais rien, mais je frémissais de ce qu'il allait m'apprendre. A... avait, pendant toute la soirée, évité sa rencontre avec l'affectation la plus marquée. Une seule fois, il était parvenu à se glisser jusqu'auprès d'elle et elle s'était éloignée aussitôt en posant un doigt sur sa bouche, comme pour lui recommander le silence. L'effet de ce simple récit sur moi fut inattendu. Je commençais à trouver étrange ce refus si obstiné d'entrer dans aucune explication. Il finit par me donner à penser, et pour la première fois quelque peu de fierté blessée vint aigrir mon désespoir. Je m'étais donc bien exagéré ce que j'étais pour elle, puisqu'elle pouvait renoncer à moi si facilement! la solennité, la sainteté, dont elle avait voulu entourer son sacrifice lorsqu'elle l'avait

fait, la passion, l'adoration dont elle n'avait cessé de m'environner depuis, tout cela avait donc changé, avait été oublié en vingt-quatre heures, et je répétais amèrement *vingt-quatre heures!* puisque jamais peut-être elle ne m'avait témoigné tant d'abandon et d'amour qu'à cette dernière entrevue de la place Vendôme où elle m'avait apporté son portrait. Frédéric me supplia de partir pour le Marais où je retrouverais mes enfants; j'y consentis, à condition que pour dernier service, il mettrait l'adresse de la lettre suivante, qu'avant de partir j'écrivis encore à A...

23 mai 1817.

« Je me meurs, je ne vous demande pas de me rappeler à la vie, il n'en est plus temps, je ne vous demande pas de me rendre au bonheur, il ne peut plus en exister pour moi, je vous demande d'assurer le repos de ma tombe en vous expliquant; que je sache en mourant de quelle machination j'ai été victime et que je puisse vous convaincre de mon innocence! Vous êtes liée, dites-vous, par un serment terrible, et que sont devenus ceux que vous m'aviez faits? Ils sont inscrits au Ciel qui les a reçus, ils tomberont sur votre tête, sur la tête de tout ce qui vous est cher, si vous les avez violés. Expliquez-vous donc et cessez de me refuser ce qu'on ne refuse pas au dernier des criminels; au lieu de m'entendre, vous m'avez poignardé pendant mon sommeil; encore une fois, je ne vous reproche rien, je ne vous demande rien, mais le Ciel vous ordonne de rendre mes derniers moments moins amers en me faisant enfin pénétrer dans cet abîme de mensonge et de noirceur; pour vous prouver que je ne cherche pas à vous voir, que je ne veux pas trans-



gresser votre défense, je pars pour le Marais en vous envoyant cette lettre, et j'y attends votre réponse. »

« Frédéric ajouta de sa main ces mots : « Au nom du Ciel, écrivez un mot au Marais où nous allons, si vous avez quelque pitié dans le cœur, ne le faites pas attendre. »

« Pendant que nous écrivions, on mettait mes chevaux et mon bon et fidèle ami monta en voiture avec moi. Dès le lendemain 24, ma lettre me revint pour toute réponse, sous une enveloppe, avec un large cachet aux armes de Mme de XX... sa belle-mère, et avec une adresse de l'écriture de cette dernière. Je remarquai quelques altérations dans ma lettre, au lieu de : « Vous êtes liée, dites-vous, par un serment terrible »; A..., dont l'écriture ressemblait à la mienne, avait mis : « Êtes-vous liée par un serment? » Elle avait donc lu ma lettre avant de la montrer à sa belle-mère et retranché les mots : *dites-vous* et *terrible*, soit pour cacher à cette dernière qu'elle eût écrit à Frédéric, soit que ce n'était pas à sa belle-mère que le serment terrible avait été fait. L'indignation s'empara de mon âme; toutefois, un mot, un seul mot, m'eût encore mis aux pieds de celle qui la causait. Ma santé, déjà si mauvaise, ne pouvait résister à de telles secousses, et je croyais, j'espérais véritablement que j'allais mourir.

« Toutefois, les soupçons que je commençais à concevoir réveillèrent mon orgueil et me rendirent la force et la volonté de prendre assez sur moi pour dérober aux autres la plaie de mon cœur. Interrompant le cours naturel de ces Mémoires, je voulus écrire l'époque qui comprendrait cette déplorable histoire. Je mis du prix à la laisser sur ma table où A... la lirait un jour. Je ne dormais point et dès que le jour

paraissait, j'allais à ma fenêtre suivre machinalement le cours des nuages ou écouter le bruit du vent dans les gros trembles qui bordaient la pièce d'eau. Mon valet de chambre venait à cinq heures m'arracher à cette angoisse plutôt qu'à cette rêverie. Je m'habillais, je prenais un peu de thé et travaillais pendant cinq heures à mes mémoires. Le surplus de mon temps était consacré à l'éducation de mes filles, auxquelles je donnais des leçons et dont je me plaisais tant à développer l'esprit. Rien de plus salutaire aux malheureux que le commerce des enfants. J'aimais les miens comme la plus tendre des mères; leur innocence, leur pureté naïve contrastaient tellement avec l'expérience déchirante et les passions qui me consumaient, que sans cesse j'étais obligé de leur cacher les larmes qui s'échappaient involontairement de mes yeux.

« Frédéric m'avait quitté, je prenais tous mes repas, si tant est que je fisse des repas, dans ma chambre et ne paraissais que fort peu dans le salon. Un soir, cependant, on me pressa si vivement de lire *Abufar* que je ne crus pas devoir refuser. Je ne connaissais pas cette tragédie de Ducis, j'y trouvai une peinture de l'amour et de l'amour malheureux, une mélancolie si rêveuse et si profonde, tant de vague, d'élévation et de pureté, en un mot une conformité si parfaite entre les sentiments exprimés par le poète et ceux que A... m'avait inspirés, que m'identifiant par degrés avec les situations et les personnages, il me sembla bientôt que je parlais en mon nom. Mme de Vintimille, la jeune Mme de Fezenzac, la belle Mme de Barante, versaient des torrents de larmes, j'étais souvent interrompu par les miennes et j'entendais s'écrier autour de moi : « Non, Talma ne m'a jamais tant ému. » Moi, seul, hélas, j'avais le secret de ce succès, de cette sympathie

si profonde que j'exerçais sur mon auditoire. Depuis, les mêmes personnes m'ont redemandé *Abufar*, mais elles n'ont pu retrouver en moi qu'un lecteur.

« Les conversations du Marais m'étaient odieuses et je redoutais par-dessus tout les arrivants de Paris. « Savez-vous la nouvelle, dit M. d'H... en entrant dans le salon, la politique est oubliée et on ne parle plus que du désespoir de la jeune Mme de XX...; elle a forcé son cousin... à se marier et celui-ci a choisi tout exprès une femme laide pour qu'elle ne pût jamais le soupçonner de l'aimer. Mme de XX... n'a pu soutenir jusqu'au bout son sacrifice, à la messe du mariage ses forces l'ont abandonnée et elle s'est évanouie. » Deux jeunes gens commentèrent ce récit sévèrement pour A... que Mme de la Briche et Mme de Vintimille défendirent. Mme de la Briche surtout le fit avec chaleur, elle avait été touchée souvent de l'obligeance si gracieuse de A... pour elle et se montrait plus sensible que personne aux charmes de son esprit; elle s'étonnait toutefois de ce qu'elle n'arrivait pas au Marais selon sa promesse et désirait qu'elle vînt par sa présence démentir tant de bruits injurieux.

« Un matin que par hasard je traversais le salon au moment où on distribuait les lettres, j'en vis remettre une à Mme de la Briche de l'écriture de A... J'étais sûre que cette lettre était pour s'excuser de ne pas venir, mais j'aurais donné de mon sang pour la lire et savoir dans quels termes, avec quel accent elle était écrite. Je ne dissimulerai pas ici jusqu'où je me laissai entraîner; j'eus la faiblesse de chercher à surprendre cette lettre et je parvins à la lire en secret. C'était celle d'une femme livrée au désespoir. A... y donnait pour excuse la nécessité où elle était de suivre sa belle-mère à la campagne et surtout le délabrement actuel de sa santé,

dont elle parlait avec un découragement, un dégoût de la vie bien propres à accréditer tout ce qu'on racontait; elle disait en finissant qu'elle espérait se dédommager l'année suivante et priait Mme de la Briche d'embrasser ma fille aînée de sa part. Cette lettre me bouleversa. Ce n'était certes pas la lettre d'une femme qui m'accusait de lui avoir fait tant de mal, mais j'étais blessé jusque dans la moelle de mes os, je me sentais humilié de l'excès de mes regrets et de ma douleur, quand je prêtais l'oreille aux récits qui m'arrivaient de Paris. Je ne savais plus que croire, je rougissais d'approfondir; une seule chose restait certaine, c'était la dureté, l'inflexibilité avec lesquelles elle avait refusé de m'entendre et de s'expliquer, c'était surtout qu'elle avait brisé nos liens le lendemain du jour où, plus passionnée, plus abandonnée, plus séduisante et plus naïve que jamais, elle m'avait apporté son portrait place Vendôme et y était restée toute la matinée avec moi. Toute réflexion l'accusait; déjà la plaie était transformée en ulcère et à chaque instant l'ulcère s'aigrissait; je résolus de retourner à Paris le jour même où elle devait partir pour... et de m'y lancer à nouveau dans les affaires.

« En arrivant, je vis tous les ministres; je cherchai à tout prix des distractions; on apprit la mort du cardinal Maury, qui ne fit pas plus d'effet dans le monde politique que dans le monde littéraire. La disette des subsistances était affreuse, le gouvernement comptait les jours qui s'écouleraient jusqu'à la moisson; on craignait un soulèvement dans les départements de l'Est où des villages entiers se nourrissaient d'herbes et de racines sauvages. Le peuple pilla les marchés de grains dans la Seine-et-Marne et les troupes appelées pour réprimer les désordres n'obéirent qu'avec répu-

gnance; des bandes d'ouvriers, de paysans affamés parcouraient les environs de la capitale et assiégeaient les châteaux et les fermes en demandant du pain. Champlâtreux étant un pays de grande culture et les habitants étant en petit nombre comparativement au travail et à la production, j'eus le bonheur de pouvoir distribuer des secours suffisants dans les quatre ou cinq communes où j'étais propriétaire. Le Marais, entouré de hameaux pauvres et populeux, offrait le tableau d'une misère à laquelle les abondantes aumônes de Mme de la Briche n'apportaient qu'un léger palliatif de tous les embarras; ceux que donnent la famine sont certainement les plus redoutables; c'étaient les seuls dont Bonaparte avoua qu'il eût *peur*. Il faut se rappeler ce qu'il me dit à ce sujet en 1813. On a beaucoup écrit sur les moyens de prévenir la disette ou d'y remédier, et l'on n'a pas encore trouvé, je ne dirai pas, un système raisonnable, mais un expédient utile.

« M. de Richelieu en perdait le sommeil et maigrissait à vue d'œil; Lainé se consumait de son côté en vains efforts et voyait avec douleur le mal s'aggraver par tout ce qu'il faisait pour le guérir; Corvetto gémissait de ce qu'il en coûtait au trésor, Pasquier se croyant une grande habileté et une immense expérience dans cette partie, parce que le peuple de Paris avait failli mourir de faim lorsqu'il était préfet de police, Pasquier dissertait tous les jours tant au conseil que dans la commission des subsistances et ne pouvait expliquer, que par ce qu'il appelait *la gaucherie de M. Lainé,* le peu de succès de ses propres conseils qu'on avait suivis exactement; Decazes joua dans toute cette affaire son rôle ordinaire, gardant pour lui l'honneur du succès quand il y en avait, et rejetant sur ses collègues la non-réussite. A l'entendre,

si M. Lainé avait voulu le croire, ou si son ami Pasquier eût été plus écouté, pas un village n'aurait manqué de pain. Quant à moi, je dois le dire, j'ai suivi dans tous ses détails cette disette en partie factice, et à laquelle le gouvernement pouvait raisonnablement se flatter de mettre un terme, aussi je déclare en mon âme et conscience que tous les ministres, et M. Lainé en particulier, montrèrent pendant qu'elle dura un zèle et un dévouement sans bornes. A la vérité, l'événement m'apprit qu'ils tombèrent dans beaucoup d'erreurs, mais j'ai eu besoin de l'événement pour le savoir et cela me rend fort circonspect à dire ce qu'ils auraient dû faire. Du reste, le *Moniteur* et le *Journal des Maires* contenaient sans cesse des articles où l'on faisait sonner bien haut la sollicitude paternelle de Louis XVIII, ses sacrifices personnels et ceux de sa famille pour le soulagement de la misère publique, enfin les achats de blé faits à l'étranger par les ordres du gouvernement.

« Tout cela sortait du cerveau et du cabinet de Decazes qui était peut-être le seul entre les ministres qui attendît quelque effet de pareils moyens. Sa faveur et son pouvoir augmentaient tous les jours, et, chose singulière, sa popularité aussi ; il cherchait dans ses concessions journalières à la Révolution une défense contre le danger du favoritisme ; sous prétexte de ne laisser en fonctions aucun préfet ultra, il exigeait successivement le renvoi de tous ceux qui avaient la simplicité de regarder Lainé comme le véritable ministre de l'Intérieur, et il faisait nommer ses créatures à la place. Lainé osa soutenir contre le favori quelques administrateurs, mais il eut le chagrin de voir le Roi lui-même employé à lui forcer la main et d'entendre ce Prince lui reprocher sa *faiblesse*.

CHAPITRE II

Position de M. Molé vis-à-vis du ministère. — Visites chez le duc de Richelieu, Lainé et Decazes. — On pense à donner un portefeuille à M. Molé. — Note sur la situation du ministère. — Combinaisons ministérielles. — Retour au château du Marais. — Méditations. — Demande d'ambassade. — Decazes malade. — Gouvion remplace Dubouchage à la Marine. — Projet de révision des ordonnances sur la pairie. — Lally rapporteur. — M Molé intervient en faveur de Cambacérès et de Fontanes.

« Decazes s'était borné jusqu'ici à profiter des nombreuses sottises du duc de Feltre pour préparer son exclusion du conseil ; il se crut maintenant assez fort pour l'attaquer hautement et se déclarer incompatible avec lui ; une dispute d'attribution à l'occasion de la gendarmerie lui en fournit le motif ; il piqua la vanité de Clarke de manière à amener des explications qui rendissent la retraite de l'un des deux nécessaire. Il voulait aussi chasser Dubouchage et nommer au ministère de la Maison du Roi ; l'escapade de M. de Blacas avait fait reconnaître le danger qu'il y avait à laisser ce dernier poste vacant.

« Ma position avec les ministres, et vis-à-vis du public, commençait à devenir délicate. J'étais plus que ministre sans en avoir le titre, c'est-à-dire que j'avais plus d'autorité ou d'influence dans le conseil qu'aucun ministre ; le public finissait par ne plus comprendre



que le duc de Richelieu ne m'appelât pas parmi ses collègues; Dubouchage étant le plus facile à renvoyer, l'opinion me désignait pour le remplacer, mais ce que personne ne croyait possible, c'est que le premier ministère vacant ne fût pas pour moi. Cette position expectante où la force des choses m'avait placé se prolongeant, la milice des salons s'en empara; les uns disaient que j'étais joué par Decazes et aussi par Pasquier, dont l'envie m'avait accompagné pas à pas dans toute ma carrière; les autres que M. Lainé était décidé à se retirer plutôt que de devenir le collègue d'un homme qui avait voulu *le faire fusiller*; les mieux instruits accusaient M. de Richelieu de reculer devant la clameur qu'exciterait ma nomination au Pavillon de Marsan. La vérité m'était parfaitement connue, tant par mes rapports avec les ministres que par le général Pozzo qui travaillait pour moi avec une ardeur et une persévérance incroyables. Je ne doutais nullement que plus tôt ou plus tard, je n'entrasse dans ce ministère et je n'eus pas un instant d'illusion sur les inconvénients qui en résulteraient pour moi; je prévis, je le proteste, que de ce jour mon crédit irait toujours en diminuant, que Decazes et Pasquier mettraient tout leur savoir-faire à m'annuler, qu'ils me rendraient impossible de répondre aux préventions favorables du public et de remplir son attente, enfin que je laisserais au ministère une partie de la réputation que j'y aurais apportée. Je ne pouvais me dérober à cette destinée qu'en consentant à paraître joué par Decazes et Pasquier, en amenant un refroidissement entre les ministres et moi et me séparant d'eux; mais mon amitié pour le duc de Richelieu et mon intimité si grande avec lui ne me le permettaient pas. D'ailleurs la résistance de Monsieur et des salons ultras me piquait, et



je n'étais pas fâché d'en triompher. Je résolus donc de me laisser faire, et de m'abandonner aux événements. Ma santé me faisait redouter le fardeau ministériel, mais l'état de mon âme me rendait nécessaire de me fuir et me donnait le besoin d'occupations qui s'emparassent de toute mon existence. J'annonçai le projet d'aller à Vannes pour quelques jours; c'était aussi des émotions que j'allais y chercher : je voulais y purifier mon âme dans les bras de ma sainte mère et m'humilier à la vue de ses travaux et de ses vertus.

« J'allai chez le président du conseil selon mon habitude, à 9 heures du matin ; il ne me dit pas un mot sur moi, mais nous eûmes un long entretien qui, si je pouvais me le rappeler mot à mot, servirait merveilleusement à nous faire connaître tous les deux. Il me parla d'abord de la répugnance du Roi à nommer un ministre de sa Maison. « Si le Roi ne sait pas être Roi, lui répondis-je, il faut que vous le soyez pour lui. » Peu à peu, entraîné par le sujet, je fus conduit à lui retracer la crise où la France, l'Europe elle-même, la civilisation toute entière se trouvaient, les destinées qui reposaient sur lui dont ses contemporains et la postérité lui demanderaient compte.

« On ne peut étouffer la Révolution, m'écriai-je, qu'en l'embrassant, la terminer qu'en se plaçant à sa tête, combattre ses principes qu'en s'appuyant sur ses résultats; il faut, en un mot, l'accepter franchement ou s'en voir dévorer; cédez à l'inévitable, reprenez ces débris de l'armée de la Loire aujourd'hui tant irrités. Hâtez-vous de les rattacher à la cause qui ne pourra se passer d'eux; empêchez en un mot que la nation comme l'armée ne se sépare du trône. »

« Il eût fallu voir le duc de Richelieu m'écouter pour savoir jusqu'à quel point un cœur droit et sincère



peut ajouter à l'étendue de l'esprit; exempt de passions, de préjugés, de préventions, de tout ce qui trouble la vue, la vérité frappait ses regards, il l'acceptait, la comprenait même, mais sans pouvoir la féconder. Or, les pensées qui nous sont propres influent seules sur nos actions, on dirait que, transplanté, l'arbre ne porte plus de fruits. M. de Richelieu me répondit qu'on rendrait à Davoust son bâton de maréchal à l'époque des couches de Mme la duchesse de Berry; et il croyait qu'il aurait satisfait par là à toutes les nécessités que je lui avais signalées. Je me rendis ensuite par son jardin chez Lainé qui, me parlant toujours fort peu des Ponts et Chaussées, ne me dit pas un mot de la tournée que j'étais sur le point d'entreprendre; jamais je ne l'avais trouvé aussi amical et aussi confiant. D'abord, il me raconta tout son chagrin d'être obligé de contrister M. et Mme la duchesse d'Angoulême en destituant des préfets qu'ils soutenaient. Tout plébéien qu'il était, Lainé avait singulièrement la religion des Princes et en particulier des Bourbons; il ne s'était jamais intéressé à ces derniers que comme tout homme honnête s'intéresse à une grande infortune, jusqu'à ce que le hasard l'eût fait en quelque sorte le héros de leur cause; mais, depuis lors, tout Bourbon lui était si cher qu'il pouvait à peine retenir ses larmes en déplorant devant moi la nécessité où il était d'affliger Monsieur, et plus encore l'héroïne de Bordeaux. Il était aussi, ce jour-là, dans une de ses veines de spéculation vague et illimitée, où son esprit se complaît, quoiqu'il y porte moins d'aptitude que de penchant. Lainé se fait de la musique, et a l'air ravi de ses propres accords; je le laissai donc me prédire les destinées futures de l'Amérique continentale jusqu'à ce que, fatigué de son excursion, il



m'aborda tout d'un coup sur les subsistances en me demandant mon avis sur tout ce qu'il avait fait. Je le connaissais trop pour lui répondre que par un signe approbatif. Il finit ce monologue, rarement interrompu, en m'assurant que jamais le Roi ne nommerait du vivant de M. de Blacas un ministre de sa Maison et qu'en tout ce Prince et ses successeurs avaient si peu l'esprit de gouvernement, qu'il serait bien difficile de les faire régner en France.

« Quant à Pasquier, il jugeait assez sainement la position, mais, charmé d'être ministre, la main lui tremblait dès qu'il s'agissait de prendre des mesures capables d'entrainer la chute du ministère si elles ne réussissaient pas. J'avais gardé Decazes pour le dernier de ma revue; il était à peine onze heures quand je me présentai chez le favori, et déjà les familiers assiégeaient la porte de son cabinet. Toutefois, j'y fus seul introduit. « Bonjour, cher, dit-il en me tendant la main avec négligence, et sans détourner ses regards d'une lettre de bureau qu'il parcourait nonchalamment; j'ai causé de vous hier longtemps avec Lainé, et je l'ai trouvé mieux qu'à l'ordinaire; il avait toujours rendu justice à vos lumières et à vos talents, il reconnait de plus maintenant que les ultras vous feraient entrer avec plaisir dans un ministère qu'ils composeraient; à la vérité, il ajoute que ces mêmes ultras jetteraient les hauts cris si vous entriez dans le nôtre. Le Roi est très bien, je vous réponds du Roi; il ne reste donc qu'à décider Lainé et M. de Richelieu. »

« Un regard jeté de temps en temps sur moi à la dérobée m'avertit que mon interlocuteur calculait, tout en parlant, l'effet de ses paroles sur moi; je lui répondis de manière à le convaincre que je me souciais fort peu d'être ministre, mais que j'étais pressé



de sortir de la situation très fausse où l'on m'avait mis. « Vous avez tort, reprit-il avec cet accent de dissimulation et ce ton amicalement protecteur qu'il savait prendre, vous avez tort, de vous isoler comme vous faites et de montrer de l'humeur... » Ce mot d'humeur m'en donna, et je l'interrompis en lui faisant sentir que je ne supporterais pas plus ses leçons que sa protection.

« Tenez, continua-t-il sans s'émouvoir, lisez cette lettre adressée à Mme Edmond de Périgord à Valençay. » Tel était l'infâme usage que Decazes faisait du secret de la poste qui lui était livré par Mézy; la lettre était sans signature et je la crus de Mme Aimée de Coigny; d'abord l'auteur était évidemment une de ces femmes dévouées à M. de Talleyrand, formant sa coterie et partageant toutes ses haines et ses petites passions; les injures m'y étaient encore prodiguées pour m'être séparé de M. de Talleyrand et on m'y représentait *relégué à Champlatreux par le dépit de n'être pas ministre et par mes chagrins d'amour*. Enfin, on y plaisantait avec cruauté sur le mauvais état de ma santé, et l'on m'y souhaitait la continuation et la réunion de tous les maux qui peuvent assaillir l'âme et le corps. Decazes me dévisageait tandis que j'achevais cette lecture, il ne put rencontrer sur ma figure que ce que j'éprouvais, c'est-à-dire l'expression du dégoût et du mépris; mais ce qu'il ne put comprendre, c'est que ce mépris le prenait d'abord pour objet lui-même, ainsi que l'abus coupable qu'il faisait des secrets, dont sa place le rendait dépositaire. Jamais je ne lui avais parlé de mes amours; je repoussais constamment et de très loin ses insinuations ou ses plaisanteries sur ce sujet; je ne doutais pas d'ailleurs que sa police ne l'eût informé de tout et qu'il n'en eût souvent amusé

le Roi. Decazes ne pardonnait pas qu'on eût rien de caché pour lui, et il me faisait subir une sorte d'épreuve en m'offrant, par la lecture inattendue de cette lettre, une occasion de me confier à lui; au lieu de cela, je la lui rendis en haussant les épaules, sans rien ajouter que ces simples mots : *quelle infamie!* Alors il me parla des affaires générales et au bout d'un quart d'heure, nous nous séparâmes sachant bien tous les deux ce que nous devions penser de notre entretien.

« J'avais fixé mon départ pour Vannes au 3 juin; en effet, je me mis en route; mais à peine étais-je à Nonancourt qu'une crise de souffrances me prit; j'en profitai pour rebrousser chemin et revenir à Paris; l'état de ma santé me rendait tout voyage pénible et difficile et puis, le dirai-je? tout en n'espérant plus, ne désirant même plus recevoir des nouvelles de Mme de XX... il m'en coûtait encore de mettre une si grande distance entre elle et moi; tout ce qui s'était passé me paraissait si incompréhensible, je la savais si mobile, si passionnée, qu'un retour soudain de sa part ne me paraissait pas impossible et, sans me l'avouer, je voulais être là.

« Mon retour subit fit du bruit; les uns me crurent bien malade, les autres n'y virent que de la bizarrerie. Pasquier et, après lui, Pozzo accoururent pour me voir; le second employait alors son infatigable activité à nous délivrer des armées étrangères; non seulement il se conformait en cela aux désirs et aux intentions de son maître, mais il mettait le dernier prix à rendre à la France un service important, populaire, qui pût lui mériter la brillante existence qu'il voulait obtenir un jour parmi nous; il me parut de plus en plus content des dispositions de Wellington et des

autres négociateurs, et regardait l'évacuation du territoire comme certaine pour le mois de septembre ou d'octobre de l'année suivante. « Quant à vous, me dit-il, vous serez ministre de la Marine en même temps que Caraman sera ministre de la Maison du Roi ; ce dernier arrive de Vienne, il est en route et l'on n'attend que lui pour faire signer au Roi les deux nominations. » Je vis clairement que Pozzo voulait m'apaiser, et craignait que mon mécontentement n'allât jusqu'à me séparer du ministère; c'est bien moins par l'étendue de l'esprit que par l'élévation de l'âme, qu'on secoue l'autorité des liens communs. Pozzo ne croit pas qu'il y ait un homme sans ambition, ni même que l'ambition et l'amour de la fortune ne dominent pas tous les autres sentiments chez les hommes; je me gardai de détruire son erreur, afin qu'il poussât toujours les ministres à en finir. « Pour ce qui me concerne, lui répondis-je sèchement, je suis loin de partager votre confiance, et d'ailleurs je ne suis pas décidé à accepter ce qu'on me proposera. » Je laissai mon Pozzo sur ces paroles, bien sûr qu'elles opéreraient sur son esprit.

« Depuis que A... m'avait été arrachée, Mme de Y... triomphait, *modestement* du moins en ma présence, et redoublait de grâces et d'attentions pour moi ; il n'y a que les femmes pour manier assez délicatement une âme malade, rendre l'espérance à la plus abattue et réconcilier avec la vie celle qui en était la plus dégoûtée. Il n'était pas au pouvoir de Mme de Y... de me faire aucun de ces biens-là; ses ingénieux efforts pour y parvenir n'étaient pour moi qu'un spectacle, un sujet agréable d'observation ; il lui échappa, d'ailleurs, quelques gaucheries, comme de dire devant moi qu'elle éprouvait depuis trois se-

maines un soulagement et un bien-être inexprimables, puis, négligemment, et regardant ma figure dans une glace, que le cousin de A... allait partir pour la terre de ses beaux-parents où il devait passer quinze jours. Repoussé par tout ce manège et rassasié de politique, je retournai au Marais chercher un peu de calme auprès de mes enfants. Mais la politique m'y poursuivit; Mme de Vintimille y recevait des lettres de Pasquier et de l'évêque d'Arles, ami du duc de Richelieu, toutes remplies de moi; l'un et l'autre répétaient que je serais fait ministre à l'arrivée de Caraman. Le gros Mézy, qui s'essoufflait aussi beaucoup dans cette intrigue, lui écrivit toute une conversation qu'il venait d'avoir avec Decazes, et bien certainement pour qu'elle me fût rapportée : « Decazes s'était affligé de ma mauvaise santé, et de ma misanthropie; sa position, avait-il ajouté, en est changée et *rend plus difficile* de le faire entrer au ministère. » Ces derniers mots auraient été pour moi un trait de lumière, si déjà je n'avais eu tant de raisons pour suspecter la bonne foi de celui auquel ils avaient échappé. Je dissimulai soigneusement et répondis froidement à Mme de Vintimille : « Que je ne comprenais rien à ce qu'on appelait ma misanthropie, que malheureusement je savais mieux ce qu'on pouvait entendre par ma mauvaise santé, mais qu'elle ne m'empêchait de rien, et par conséquent ne devait avoir rien de commun avec ce dont il s'agissait; qu'au reste j'irais à Paris et que ma présence ferait tomber tous ces discours. » C'était en définitive le conseil de Mézy et de Mme de Vintimille dont les intentions pour moi étaient franches et bonnes.

« La scène changeait tous les jours; le plus léger vent qui venait à souffler, le moindre incident suffi-



saient pour bouleverser la résolution des ministres. Decazes me reçut avec une effusion qui me surprit, mais dont il me donna bientôt lui-même le secret. « Le Roi, me dit-il, a daigné penser que vos Ponts et Chaussées iraient parfaitement à mon frère, si vous les quittiez; cela ferait mon bonheur, mais je crains l'envie, dites-moi avec franchise ce que vous en pensez. » Répondre avec franchise n'était pas facile, aussi m'en dispensai-je. « Au reste, continua-t-il, j'ai déclaré au Roi que je ne pouvais davantage rester en place avec Clarke, le duc de Richelieu persiste à le soutenir, il faut que vous nous aidiez à vaincre sa résistance; quant au ministère de la Maison, jamais le le Roi ne le donnera et il ne nous reste qu'à le supprimer. »

« Je passai du cabinet de Decazes dans celui de M. de Richelieu, que je trouvai rêvant un bien autre projet. En me parlant de l'évacuation prochaine du territoire, il m'annonça l'intention où il était de se retirer à cette époque et me désigna pour lui succéder... certes on ne devinerait jamais qui, si je ne le disais... Caraman! Je demeurai confondu, mais il me fut d'autant plus facile de cacher ma surprise, que je me reposais sur Caraman lui-même pour faire passer au duc sa fantaisie et dissiper son engouement. Je laissai donc tomber ce propos comme si je ne l'avais pas même remarqué et je me mis à lui parler du ministre de la Guerre; il me parut aussi pénétré de la nécessité de sa retraite, que personnellement et douloureusement affecté d'être obligé d'y consentir. Je le connaissais trop bien pour ne pas reconnaitre ici à des signes certains qu'il croyait sa conscience engagée à le défendre; je sentais aussi, qu'il y avait au fond de cette affaire un secret qu'il ne me disait pas; en effet,

à peine l'avais-je quitté, que j'appris par d'Hauterive que Clarke avait une lettre du duc, dans laquelle ce dernier s'indignait des intrigues ourdies pour le chasser et lui promettait de le soutenir, quand il serait président du conseil.

« Avant d'atteindre le dénouement, nous étions réservés à bien des vicissitudes : on ne s'ennuie jamais avec les gens faibles, ils sont toujours divers. C'est alors qu'on apprit la conspiration découverte à Lyon et le mouvement révolutionnaire qui avait été prêt d'y éclater ; des oiseaux, qui au travers de leur volière aperçoivent un chat, sont moins effarés que les ministres ne le furent, non pas de cette nouvelle, mais de l'idée que la révolte aurait pu coïncider avec le renvoi du duc de Feltre, et mon entrée dans le ministère. Le pauvre M. de Richelieu ne pouvait arrêter sa pensée sur les reproches, qu'à son avis Monsieur et tout le Pavillon de Marsan auraient été alors en droit de lui adresser. Decazes était complètement découragé, mais il faut le dire, uniquement de la faiblesse du duc ; l'adroit Pasquier tremblait plus que personne devant la colère des Princes ; il avait toujours devant les yeux son titre de préfet de police et ses peccadilles des Cent-Jours, mais il cachait sa peur sous les dehors de la prudence et, d'un air fin, conseillait de tout ajourner, pour ne point, disait-il, cabrer le duc.

« En attendant que toute cette émotion se calmât, j'adressai à M. de Richelieu la note suivante que je lui avais promise sur la situation du ministère :

16 juin 1817.

« De la situation du ministère.

« En approchant des élections, le ministère doit



faire son examen de conscience, se juger lui-même et voir s'il a rempli les espérances qu'il avait fait ou laissé concevoir à la fin de la dernière session ; il avait dit à la majorité des deux chambres, qui devenait chaque jour plus exigente, il lui avait dit : « Vous ne m'arracherez rien, mais je vous donnerai tout ce qui est raisonnable et juste entre les deux sessions. » Qu'avait-il entendu par ces paroles, et quel sens l'opinion publique et la majorité dans les deux chambres y avaient-elles attaché? Les améliorations que l'opinion publique et la majorité des chambres se flattaient surtout d'obtenir étaient : 1° l'unité du ministère, première condition du gouvernement représentatif ; 2° de vastes économies ; 3° les institutions et les projets de loi réclamés depuis longtemps.

« *L'unité du ministère*. Le seul obstacle pour y arriver est le duc de Feltre, car rien, ni personne ne recommande ou ne défend le ministre de la Marine, et si on trouve de la difficulté à remplir le ministère de la Maison du Roi, on le supprimera quand on le voudra ; on ne peut garder le duc de Feltre sous le rapport de la capacité ; il n'est pas sans inconvénient de le renvoyer. Les royalistes s'étonnent que le Roi ne se contente pas d'avoir pour ministre de la Guerre, celui que Napoléon trouvait bon comme tel, ou tout au moins suffisant, ils demandent si ce n'est pas le même homme, ce qu'on lui reproche, si ce n'est d'avoir été fidèle à ses nouveaux serments lorsque tant d'autres les trahissaient ; d'un autre côté l'armée, l'opinion, les chambres le repoussent et ont le sentiment de sa profonde incapacité ; il est douteux qu'il puisse traverser la session, se soutenir contre la prévention des chambres, et il faut avant tout qu'elles ne le renversent pas ; je comprends toutefois qu'il fût

dans les convenances du ministère d'acquitter le Roi envers le duc de Feltre, en faisant de justes efforts pour le conserver. Le moyen le plus simple était de l'isoler et de prouver qu'il n'était pas dans le conseil l'obstacle à tous les changements que l'on attend ; il fallait nommer au ministère de la Maison du Roi ou le supprimer et changer le ministre de la Marine, donner au ministre de la Guerre un sous-secrétaire d'État agréable aux chambres, et dans lequel se trouvassent réunis le talent et les lumières qui manquent au duc de Feltre, chasser des bureaux de la guerre tous les hommes d'une probité douteuse, enfin ôter la gendarmerie à M. d'Olonnes ; alors le ministère se présenterait aux chambres et leur dirait : « Le duc de Feltre ne trouble plus l'unité du ministère, tous les instruments dont il se sert, tous les hommes qui l'entourent, méritent votre confiance, et sont tels que pourrait les choisir le successeur que vous lui souhaiteriez. » Mais qu'on se hâte, la dignité l'exige, en attendant plus tard les concessions seraient vaines ; on les attribuera à la crainte des élections ; l'opinion toujours impatiente s'aliène et s'aigrit et les hommes les plus influents des deux chambres semblent prêts à s'éloigner sans retour.

« *Sur les économies*, le ministère n'a même pas rempli les espérances qu'il avait données ; on a seulement vu paraître quelques ordonnances portant d'insignifiantes réformes dans les dépenses de la Guerre et dans les directions générales des Finances ; les trois services sur lesquels seuls on peut tenter de fortes économies sont le Trésor, la Guerre et la Marine. Il est vrai qu'on ne connaîtra les réductions possibles à la Guerre et à la Marine qu'en y mettant deux ministres capables de les signaler.

« Quant aux *travaux de législation*, on s'explique

encore moins l'inaction du ministère; on s'attendait à voir le Conseil d'État occupé : 1° d'une loi sur l'organisation administrative et municipale; 2° d'une loi sur la répression des délits de la presse; 3° d'une loi sur l'instruction publique; 4° d'une loi sur la réduction des tribunaux; 5° d'une loi sur le recrutement de l'armée. Enfin la chambre des pairs espérait des ordonnances sur la pairie, promises depuis si longtemps. Au point où nous voilà arrivés, il est urgent que le ministère annonce ceux de ses projets qui seront encore ajournés et ceux qui seront présentés à la prochaine session.

« C'est ainsi qu'il fera sentir sa vie, et qu'il prendra de l'influence dans les élections; qu'il ne cherche pas à s'excuser en alléguant les inquiétudes et les occupations extraordinaires que lui ont données les subsistances; l'opinion n'accepte pas de telles défaites; elle veut que ceux qui se chargent de tout, trouvent du temps pour tout; d'ailleurs Napoléon nous a accoutumés à une activité qui nous rendra exigeants pour les gouvernements qui lui succéderont. »

« On a vu que j'avais continué, à certaines époques, de remettre ainsi sous les yeux du duc un résumé de la situation des affaires. Decazes et Pasquier n'eurent aucune connaissance de celui-ci, et je voulus le surlendemain juger de l'effet qu'il aurait produit sur M. de Richelieu. En passant devant la police, je m'y arrêtai; Decazes laissa tomber d'un air distrait que le duc pensait à Gouvion-Saint-Cyr pour la Marine; il était clair que lui-même, en secret, avait suggéré ce choix; je me gardai bien de témoigner aucune surprise, et continuai ma route après avoir échangé encore quelques phrases indifférentes avec lui. Le

président du conseil vint à moi, dès qu'il m'aperçut : « Je vous remercie de votre note, me dit-il, tout ce que vous y demandez va se faire d'ici à très peu de jours ; je n'attends que l'arrivée de Caraman pour faire une dernière tentative auprès du Roi, et si elle ne réussit pas, je suis décidé à en obtenir au moins la suppression du ministère de sa Maison. Mais que pensez-vous, ajouta-t-il, du maréchal Gouvion-Saint-Cyr ? »

« — Je ne le connais pas, je sais seulement qu'il a laissé de bons et honorables souvenirs au ministère de la Guerre ; qu'en voulez-vous faire ? »

« — Le mettre dans le conseil (il n'osa m'articuler de la marine) ; pensez-vous qu'il puisse s'arranger avec le duc de Feltre ? »

« — Non »

« — Ni moi, et j'en suis bien fâché, car alors je serai fort embarrassé ; je vais le faire pressentir par M. d'Albignac et M. Pasquier ; nous chargerons aussi Tabarié et d'Olonnes, quoique le duc de Feltre en ait le cœur déchiré ; mais il consentira à tout pour rester ministre ; on ne peut songer à le renvoyer lui-même dans un moment où cette armée, son ouvrage, s'est si bien comportée dans toutes les séditions. »

« Le lendemain, je racontai cette conversation à Decazes qui me dit que la veille, après l'ordre, il en avait eu une sur le même sujet avec le Roi. « Le Roi craint de vous perdre, continua Decazes, et que vous ne vous rangiez parmi nos adversaires. Le voyant très préoccupé de cette idée, j'en ai profité pour lui répondre que tout en ressentant vivement l'injure, vous aviez trop d'élévation pour justifier ses craintes. Je compte répéter au duc de Richelieu aujourd'hui tout ce que le Roi m'a dit, quand nous sortirons du conseil, et amener le Roi lui-même à vous demander

au duc si Gouvion refuse. » Le favori savait à merveille que Gouvion ne refuserait pas, il s'en était assuré d'avance, mais il était bien aise de se faire valoir auprès de moi aux dépens de M. de Richelieu, qu'il me représenta comme dominé par sa sœur Mme de Montcalm et Mme de Gourgues, sa maitresse; il est certain que ces deux femmes prêchaient une croisade contre moi et par le bruit qu'elles faisaient autour du duc, ne laissaient pas que de lui en imposer. Entre autres choses, Mme de Moncalm avait dit dans son salon, et devant des témoins qui me le rapportèrent : « M. Molé fait les Ponts et Chaussées en grand seigneur, je doute qu'on puisse faire de même un ministère ; il a sans doute de grands talents, mais il est trop paresseux et trop amoureux pour être ministre[1]. »

« Decazes me tint parole, et raconta au duc sa conversation avec le Roi : « Réellement, ajouta-t-il, vous avez mis Molé dans une désagréable position. » M. de Richelieu s'en défendit avec humeur, disant : « qu'il n'avait jamais promis de me faire ministre, qu'il serait sûrement charmé de me voir dans le conseil, qu'il était impossible que je n'y entrasse pas, mais que le moment n'en était pas encore venu, que M. Lainé et la Cour n'y étaient pas encore préparés ». A peine Decazes s'était-il retiré que Pozzo lui succéda; le duc venait de se mettre à table, Pozzo l'en fit sortir et lui livra un nouvel assaut. « On veut me l'arracher, s'écria le duc avec colère, on veut me circonvenir, me lier par des paroles qui ne sont

1. Mme de Montcalm trouvait que je faisais les Ponts et Chaussées en grand seigneur, parce qu'au lieu d'habiter avec mes bureaux, j'allais seulement y travailler tous les jours et je continuais à loger et à recevoir chez moi. Quant à paresseux, je crois qu'il ne soit passé par l'esprit de personne de m'accuser de l'être.



point sorties de ma bouche, ce n'est pas de ma faute si on me fait parler. »

« Pozzo sert parfois ses amis avec plus de chaleur que d'adresse; il connaissait trop bien M. de Richelieu pour ignorer qu'on n'emporte rien sur lui de haute lutte, qu'il aurait de l'humeur de se lever de table, et qu'il hait d'être poussé dans ses derniers retranchements; tant et de si vives instances lui avaient fait, vis-à-vis de lui-même, un point d'honneur de ne point céder; il n'y eut pas jusqu'à Pasquier qui ne voulût aussi fournir sa charge, et qui n'insinuât au duc qu'il m'avait mis dans l'embarras: pour avoir la clé de toutes ces petites scènes qu'on faisait essuyer à M. de Richelieu, toujours contre mon gré et quelquefois à mon insu, il faut se rappeler que mon entrée au ministère était devenue une question de parti. Le soir de ce même jour, je le rencontrai chez Greffulhe et chez l'ambassadeur d'Angleterre, il m'y rechercha, me poursuivit même, quoique je l'évitasse et enfin m'aborda d'un air aussi affectueux qu'embarrassé.

« Rien de tout cela n'effleurait mon âme, rien ne pouvait la distraire du chagrin qui la consumait ou plutôt la relever du dégoût de la vie, dont elle était atteinte; je n'aimais plus, je ne pouvais plus aimer, et jamais je n'avais pu donner un autre but à l'existence. Je retournai au Marais, où m'attiraient mes enfants, les seuls êtres pour lesquels je pusse encore me dévouer. Comme je partais, Pozzo reçut des dépêches de son maître, toutes favorables à notre affranchissement, et annonçant l'arrivée de Czernichef dans les Pays-Bas pour en faire renvoyer les Français bannis, qui inquiétaient le cabinet des Tuileries par leurs intrigues et les libelles dont ils inondaient la France.

« Dès que je me trouvai seul sous les beaux ombrages du Marais, je me mis à examiner froidement ma position et à chercher le conseil que j'aurais donné à un autre ; en définitive, je trouvai qu'il y avait autant d'inconvénients pour moi à entrer dans le ministère qu'à n'y point entrer; dans le dernier cas, le public me trouvait joué et me regardait comme un ambitieux dupé; dans le premier, je perdais une grande partie de mon influence en devenant ministre et le collègue de trois hommes, Richelieu, Lainé et Decazes, qui auraient autant et plus de part à la direction des affaires que moi; enfin j'exposais ma réputation de capacité, en partageant la responsabilité de fautes qui ne seraient pas les miennes et que je n'aurais pu prévenir; je résolus donc d'échapper à tous ces dangers, et j'y serais parvenu, si mon intérieur et mes liens n'avaient encore eu sur moi la triste influence qu'ils ont exercée si souvent; l'idée me vint de demander une ambassade; celle d'Angleterre m'aurait tenté, mais on ne voulait pas l'ôter au marquis d'Osmont. Ma santé me faisait redouter le Nord, mes regards se portèrent sur Naples et ses bords enchantés vers lesquels, toute ma vie, je m'étais senti attiré; mais je n'eus pas plutôt communiqué à Mme Molé ce projet, qu'il fut empoisonné; elle me laissa voir, je ne dirai pas seulement un tel chagrin, mais un tel désespoir, à l'idée de quitter Paris, que je ne savais plus moi-même que désirer.

« Il y a ici plus d'une chose à faire remarquer : d'abord cette faiblesse qui me serait propre, si elle n'était pas celle de presque tous les hommes; ce besoin d'être soutenu dans mes désirs les plus vifs par l'approbation ou le consentement d'autrui, cette impuissance de me suffire et de jouir des biens que nul ne partage avec

moi. Dix-neuf ans d'expérience et d'épreuves ne m'empêchèrent pas de sentir l'égoïsme avec lequel Mme Molé repoussait un projet qui m'eût rendu si heureux et m'aurait évité tant d'embarras. Dieu sait d'ailleurs ce qui lui eût fait tant regretter la France! Sa mère et ses enfants l'auraient suivie; elle n'avait ni attachement, ni amitié dont l'objet fût nécessaire à son bonheur; mais les âmes froides ont tout aussi bien que les âmes passionnés, leurs secrets; elles tiennent à leurs habitudes comme les autres à leurs affections; empêchez-les de faire tous les jours, aux mêmes heures, les mêmes choses, de retrouver les mêmes lieux, les mêmes visages, et vous leur causerez des angoisses inexprimables. Je fus en revanche très content de Mme de Vintimille, qui me montra dans cette circonstance un véritable intérêt; sa colère contre M. de Richelieu allait jusqu'à l'injustice; elle entra complètement dans l'idée d'une ambassade, quoique mon absence dût déranger toutes ses habitudes en lui ôtant une maison, et celle de ma belle-mère où elle passait, tant à la ville qu'à la campagne, la meilleure partie de son temps.

« Je ne restai que deux jours au Marais, après lesquels je revins à Paris poursuivre l'exécution de mes desseins, quoique l'accueil de Mme Molé leur eût fait perdre tout leur charme. Je débarquai chez Pozzo, son accueil fut curieux; je le trouvai tremblant que je ne devinsse l'ennemi des ministres, et que je prisse des engagements contre eux. Pozzo manque d'élévation et ne la prévoit pas chez les autres; ses efforts pour m'apaiser m'indignaient intérieurement et me causaient presque du mépris. « Gouvion accepte, me dit-il, plaignez le duc de Richelieu, mais ne lui en voulez pas; hier encore, il me parlait de

vous avec amour et comme du premier homme de ce pays; ne doutez pas que Gouvion remplace bientôt le duc de Feltre et que vous ne remplaciez Gouvion. »

« — Je ne remplacerai personne, repris-je froidement, et je ne me plains de rien. »

« Je laissai le pauvre Pozzo fort troublé, et je fus chez Pasquier continuer mes observations sur les diverses manières dont chacun se mettrait en frais pour me dorer la pilule, m'amusant de toutes ces intrigues et de tout ce qui se passait autour de moi, ou à cause de moi, comme j'aurais pu le faire de la lecture des Mémoires du Cardinal de Retz. Pasquier me donna une représentation toute différente; il chercha à me prouver que le choix de Gouvion était commandé, inévitable; ajoutant que mon bon esprit ne pouvait manquer de le sentir, et que la nécessité de ce choix, exigé par l'opinion, était si démontrée qu'elle me sauvait de tout désagrément aux yeux du public. Je répondis à Pasquier de façon à le déconcerter et à lui montrer que je n'étais pas sa dupe; mais quand je lui dis que j'allais demander au duc une ambassade, il n'y eut plus aucun moyen de lui persuader que je n'étouffais pas d'humeur et de dépit; on a bien plus de peine à se faire entendre de tous les caractères que de tous les esprits; c'est ce qui fait que je ne comptais que sur cet excellent duc, le seul pourtant dont j'eusse véritablement à me plaindre, pour être compris. Je le vis le dernier, comme pour me consoler du spectacle de tant de misères; ce fut le lendemain, à mon heure ordinaire de 8 heures du matin; il vint au-devant de moi et avec la voix et le visage sensiblement émus : « Parlons-nous donc franchement, me dit-il, et ne conservons rien sur le cœur. »

« — C'est pour cela que je viens vous trouver », répliquai-je, et aussitôt je lui parlai de moi, de lui, de l'embarras où il me mettait, avec autant de liberté et de franchise que je l'aurais fait seul, vis-à-vis de moi-même. « Vous enviez de me faire ministre, continuai-je, et les paroles qui vous sont échappées depuis trois mois m'ont rendu une pierre d'achoppement entre les partis; il serait au-dessous de moi de rappeler ici les plaisanteries de M. de Talleyrand et de sa coterie sur le prétendu rôle que vous m'avez fait jouer; mais ce qui ne doit pas m'être indifférent, c'est qu'un homme de votre caractère avoue qu'il résiste à son désir, au besoin qu'il croit avoir de me prendre pour collègue, à cause de ce que j'ai fait pendant les Cent Jours; n'est-ce pas prêter tout le poids de votre considération à la calomnie, ou croira-t-on que vous avez la faiblesse de reculer devant elle? »

« Ici, le duc, plus ému, voulut m'interrompre; je continuai, en élevant la voix :

« Ne contestons pas sur le mal que vous m'avez fait à votre insu; votre cœur en est trop pur pour que le mien en soit blessé! mais aidez-moi à sortir de ma position d'une manière honorable; je ne vois, pour le faire, qu'une ambassade, et il n'y a que Rome ou Naples que je puisse accepter. »

« M. de Richelieu entreprit alors de me répondre et me laissa voir toute son âme en avouant noblement ses torts ou plutôt ses gaucheries; à mesure qu'il parlait, je ne dirai pas que je lui pardonnais, mais je l'aimais davantage, j'étais heureux et fier d'être aimé de lui. Il m'objecta sur Rome que M. de Blacas y tenait trop pour qu'il fût possible de le rappeler; d'ailleurs, M. de Blacas était au moment de terminer la négo-



ciation avec le Pape. Quant à Naples, les rapports directs de la duchesse de Narbonne avec le Roi, rendaient également impossible d'en ôter son mari. « Mais Turin, ajouta-t-il, pourrait mieux vous convenir et me ferait moins de chagrin, parce que vous seriez plus près de moi ; il y a à Turin les avantages attachés aux ambassades de famille, et le duc de Dalberg ne peut y rester, il fronde et raille publiquement tout ce qu'on y fait. Le Roi de Sardaigne s'en est plaint vivement, ce, à si juste titre que nous allons le rappeler. » Je lui dis que j'y penserais, et nous nous mîmes à parler des affaires générales : il semblait redoubler de confiance et me demandait mon avis sur toutes. Il ne fut pas en mon pouvoir de lui faire comprendre que la présence de Gouvion dans le ministère en chassait nécessairement le duc de Feltre ; sa candeur, je dirais presque son innocence, l'empêchait de saisir aucun des motifs de rivalité qui rendaient ces deux hommes incompatibles. Enfin, après deux heures du plus doux entretien, nous nous séparâmes après nous être tendrement embrassés.

« Decazes était alors assez sérieusement malade auprès de Saint-Cloud, à Villeneuve-l'Étang, dans une maison de campagne appartenant au maréchal Soult, que Decazes avait louée ; j'y fus le soir avec Pozzo ; il me reçut très amicalement et me raconta que le duc d'Angoulême en apprenant la nomination de Gouvion s'était écrié : « Mais que dira M. Molé? il y comptait », et que ce Prince avait témoigné à cette occasion pour moi des regrets bienveillants. Je répondis à Decazes que c'était trop s'occuper de ce qui m'était personnel et qu'il ne devait plus songer qu'à se faire de Gouvion un puissant auxiliaire contre son antagoniste et avec lequel il lui serait facile de porter au duc de Feltre les



derniers coups. Cet avis était superflu. Decazes entendait merveilleusement sa position, il était là sur son terrain, celui de la ruse et de l'intrigue; toutefois, par un effet de son excessive mobilité, même dans la haine et la passion, il était bien moins occupé alors de renverser le ministre de la Guerre que de se débarrasser du pauvre Corvetto. Ce dernier, qui joint à la vertu la plus pure, à l'esprit le plus fin et le plus orné, une grande mollesse de caractère, avait laissé Decazes peupler les bureaux des Finances de ses créatures; un jeune chef de division fort capable, appelé Daud...[1], et dévoué au favori, l'avertissait de tout ce qui se passait au ministère des Finances, et l'obsédait de plans de réformes et d'organisation du Trésor. Decazes s'appropriait ces plans, le plus souvent sans les bien comprendre, et s'en servait pour critiquer hautement l'administration de son collègue et le convaincre aux yeux du duc de Richelieu d'incapacité. Il était parvenu à mettre Pozzo dans cette intrigue et ce dernier me parut presque aussi monté que Decazes lui-même sur la nécessité de changer le ministre des Finances; cela fut si vif et si subit, que j'ai toujours soupçonné quelques motifs secrets, sans pouvoir les découvrir. Il est vrai que Corvetto prêtait le flanc à ses ennemis par sa faiblesse et la mauvaise renommée de ses principaux agents. Un certain Jourdan, âme damnée de l'abbé Louis, tenait tout le service du Trésor dans ses mains; il passait pour le conduire avec habileté, mais pour s'enrichir aux dépens de l'État par le moyen des frais de négociations qui s'élevaient à une somme exorbitante; en outre, le public croyait et Decazes répétait qu'un gendre de Corvetto, appelé Schiaffino et génois

1. *Sic.*



comme lui, mettait tout à l'encan dans le ministère de son beau-père et amassait à son insu une fortune scandaleuse.

« Je ne voulus cependant pas quitter Decazes sans lui dire un mot de mes velléités d'ambassade; mais il s'y montra très opposé; à cette époque, il croyait encore ne pouvoir se passer de moi auprès du duc; il chercha donc à me dégoûter de l'Italie, en me représentant toutes les ambassades dans cette contrée comme autant de culs-de-sac. « Il n'y aurait que l'Angleterre, me dit-il en finissant, qui pourrait vous convenir, mais comment en faire revenir le marquis d'Osmont? »

« Du reste cette visite me donna le spectacle des mœurs du favoritisme bourgeois dans tout leur luxe. Decazes était étendu sur un sofa entouré de coussins sur lesquels sa tête et ses deux bras reposaient; un médecin, remplissant les fonctions de médecin ordinaire, se tenait toujours auprès du malade ou dans la pièce voisine : trois fois par jour, le docteur Gall, dirigeant le traitement, venait faire son inspection. La jolie Mme Princeteau et un essaim de cousines, dont la plus âgée avait vingt ans, se relayaient comme gardes-malades et venaient de temps en temps baiser le front de leur frère et de leur cousin; je remarquai sur le guéridon placé près du sofa trois lettres et deux billets de la main du Roi. « Ils sont tous les cinq d'aujourd'hui, me dit Decazes. Mes forces me permettent à peine de répondre à ces messages si fréquents que je reçois de Saint-Cloud. » Il n'avait loué sa maison que pour être plus près du monarque tout le temps que durerait le voyage de la Cour. Dans ses longues promenades en calèche, le Roi, soit en allant, soit en revenant, passait toujours à Villeneuve-l'Étang, et se fai-

sait conduire et arrêter presque sous les fenêtres de Decazes. L'heure étant prévue, Mme Princeteau et toutes ses nièces ne manquaient pas de s'y trouver, et le Roi les saluait de la main, en appelant chacune d'elles par son nom de baptême.

« Je revins à Paris, bien convaincu que je ne serais pas ambassadeur, et que bon gré, mal gré, la force des choses me ferait bientôt remplacer Gouvion à la Marine; en attendant, le lendemain 24 de juin, le *Moniteur* publia la nomination de ce dernier.

« Deux jours après, le duc de Richelieu m'invita à dîner avec le nouveau ministre de la Marine; lorsqu'on m'annonça dans le salon, le duc vint au-devant de moi, et me prenant par la main, il me dit en riant : « Vous ne me tenez donc pas rigueur comme M. Beugnot, qui m'écrit en réponse à mon invitation qu'après le passe-droit que je viens de lui faire, il ne peut décemment dîner chez moi. »

« — Et quel passe-droit, répondis-je, expliquez-vous? »

« — Vous ne le devinez pas, reprit le duc, c'est d'avoir choisi un autre ministre de la Marine que lui. »

« Beugnot regardait que le département de la Marine lui était inféodé depuis qu'en 1814 le Roi le lui avait confié. Il exerçait depuis trois semaines la place de directeur de la caisse d'amortissement, que les ministres lui avaient donnée pour se concilier sa faconde dans la chambre. Je fus au maréchal dès que je l'aperçus pour lui faire mon compliment. « Je ne comprends pas, dit-il en haussant les épaules, que l'on ait pensé à moi, c'est vous que l'opinion désignait, vous que l'on voulait nommer, et il est pitoyable qu'on se soit laissé arrêter par le cri des ultras. » J'eus encore un compliment à faire à un autre convive, ce fut au comte

de Croix qu'on venait de rappeler à la chambre des pairs, en reconnaissance qu'il en avait été injustement exclu ; on s'empressait tellement autour de moi, qu'on m'eût pris bien plutôt que Gouvion pour celui qu'on félicitait.

« Je me plaçai à table à côté de l'ambassadeur de Naples, et dès qu'on fût rentré dans le salon, je pris en particulier M. de Richelieu pour le presser de nouveau de m'envoyer en Italie. « Impossible, me répondit-il, M. de Narbonne revient en septembre, mais par congé et avec la ferme volonté d'y retourner, d'autres et de meilleures occasions de vous satisfaire se présenteront, et vous savez si je les saisirai toutes. »

« On consola Dubouchage, qui perdait la Marine, par la pairie, jointe au titre et au traitement de ministre d'État. Le duc de Feltre, effrayé, cherchait à se défendre du même sort par des concessions ; il fut le premier à proposer la suppression des gardes de la prévôté et la nouvelle formation des Cent Suisses sous le nom de gardes du corps à pied, lesquels devaient se recruter par moitié de Suisses et de Français.

« Je fis une autre visite à Decazes, toujours malade, et qui, à mon grand étonnement, me dit qu'ayant causé de Naples avec le duc, il ne regardait plus cela comme impossible, mais que c'était un cul-de-sac et que je devais bien y réfléchir.

« Pour Pasquier, c'était de très bonne foi qu'il s'opposait à ce que je quittasse Paris et la France, parce que sa confiance en moi comme homme d'État l'emportait sur la jalousie que je lui avais constamment inspirée. Il s'occupait alors d'un objet important, pour lequel il croyait avoir grand besoin de mon concours, la révision des ordonnances sur la pairie. Je n'avais cessé d'appeler l'attention des ministres de ce côté ; il

s'agissait d'examiner ce qu'on pouvait faire pour fortifier et développer ce germe unique ou plutôt ce seul débris d'aristocratie. Le garde des Sceaux appela auprès de lui en conférence, le chancelier, président de la chambre, le grand référendaire et une douzaine de pairs que je désignai. Les questions principales à examiner étaient celles-ci : établira-t-on parmi les pairs, une hiérarchie de titres semblable à celle qui existe en Angleterre, ou les tiendra-t-on dans une égalité parfaite ? Les fils de pairs prendront-ils, comme en Angleterre, le titre immédiatement au-dessous de celui de leur père ? A l'avenir, tout individu élevé à la pairie devra-t-il former un majorat, dont le montant sera déterminé d'après son titre ? Quelles sont les mesures à prendre pour conserver la dotation de la chambre des pairs, et régulariser son emploi ?

« Pasquier essaya de tirer de moi un travail, que selon sa coutume, il se fût approprié et me demanda, avec un ton de déférence qu'il employait alors, de *simples notes* avec un *petit projet* d'ordonnance ou de loi ; mais je lui représentai qu'il fallait attendre le résultat des conférences et qu'on ne pouvait asseoir ses idées jusque-là ; les conférences s'ouvrirent et furent très orageuses. Mes collègues, je le confesse, m'y donnèrent la comédie plus d'une fois. Lally, dans sa furieuse anglomanie, étouffait de colère quand l'autorité de l'Angleterre ne fermait pas toutes les bouches ; les vieux sénateurs, comtes de l'Empire, y visaient à devenir marquis, tout en craignant le ridicule et surtout de se dépopulariser parmi les libéraux ; sous l'Empire, les titres et les cordons ne leur faisaient pas peur, parce qu'ils pouvaient s'appuyer sur le bras qui les distribuait et se passer, avec lui, de popularité ; mais en recevant les mêmes faveurs des Bourbons, ils

tremblaient d'attirer sur eux le ressentiment d'un parti, qu'ils croyaient plus fort que ces Princes, et devoir les chasser encore une fois. Les anciens ducs étaient, au contraire, très favorables à la diversité des titres parce qu'ils possédaient le premier; tout cela était écrit sur les figures pour quiconque savait y lire ; quant aux majorats, on fut pour ou contre, selon qu'au fond de l'âme on voulait ou maintenir entre les Français une égalité absolue et les conduire à la plus pure démocratie, ou fonder une aristocratie quelconque qui pût défendre la monarchie contre l'invasion toujours croissante des idées démocratiques. Cette question, la plus grave de toutes, devait décider de notre avenir. Dans les pays où les principes de l'hérédité ne s'appliquent qu'à la couronne et où l'égalité des partages maintient la démocratie dans la famille, il n'y a pas d'autre gouvernement possible, à la longue, que celui de Constantinople ou de Philadelphie.

« Un point très délicat, c'était la dotation; une ordonnance, ayant force de loi et annexée à la Charte, avait dit que la dotation du sénat serait affectée à l'entretien du Luxembourg, aux dépenses de la chambre des pairs et aux pensions viagères des sénateurs et de leurs veuves; aux termes de cette ordonnance, l'excédent, s'il y en avait, tant à présent qu'à mesure des extinctions, devait être versé au Trésor public et réuni aux domaines de l'État; au lieu de cela, le Roi, ou plutôt les divers ministres, après avoir réduit d'un tiers les pensions des sénateurs, avaient distribué tout ce qui devait retourner au Trésor, en pensions aux hommes de la Cour et aux émigrés marquants, membres de la chambre; le plaisant était que cette violation de la loi, qui aurait pu être caractérisée à la rigueur de dilapidation des deniers publics

et motiver la mise en accusation des ministres, était faite au profit de tous les ennemis des ministres; de pareils abus ne pouvaient résister à la publicité, déjà ils avaient excité de vives censures à la chambre des députés. On bavarda beaucoup dans notre première conférence, sans qu'il fût possible de s'entendre. L'article de la dotation réjouissait fort les sénateurs qui espéraient retrouver le tiers de leurs pensions, dont ils avaient été privés arbitrairement.

« On décida que trois pairs, choisis à la majorité, présenteraient à notre seconde réunion un travail préparatoire. Le choix tomba sur Lally, Choiseul et moi. Il eût été criminel de ravir à Lally une si belle occasion de déployer toute son érudition anglaise. Le duc de Choiseul et moi le priâmes de se charger du rapport et deux jours ne s'étaient pas écoulés, qu'il nous écrivit de venir en entendre la lecture. J'arrivai le premier; à peine étais-je assis, que j'entendis frapper deux petits coups à la porte, puis une voix de femme demander timidement la permission d'entrer. « Entrez, ma princesse, s'écria Lally, avec cette constante effusion qui accompagnait toutes ses paroles, entrez, M. Molé le trouvera bon, vous n'êtes jamais de trop. » C'était Mme...[1] qui demeurait avec Lally depuis bien des années, qui avait quitté la France avec lui en 1790 et depuis ne s'en était jamais séparée volontairement un seul jour. Elle se plaça près de moi et aussitôt Lally d'un air d'intelligence me dit : « Tenez, mon cher comte, commençons toujours, Madame meurt d'envie de savoir ce que vous penserez de mon rapport. » Celle-ci, loin de s'en défendre, rougit de plaisir, ajouta quelques paroles obligeantes pour moi et Lally

1. Supprimé.

se mit à nous déclamer son ouvrage. Mme ... avait ses yeux fixés sur les miens, elle épiait mes impressions et parfois, ne pouvait maîtriser les siennes, elle s'écriait : « Soyez sévère, je vous en conjure, M. Molé, dites bien franchement ce que vous en pensez. » Hélas! je lui obéis assez mal, et ne sentais que la crainte de l'affliger par mes critiques; j'étais vivement ému, et non moins de respect que de sympathie, en voyant ce dévouement si passionné, cette abnégation si complète de toute existence personnelle, qui durait depuis tant d'années sans que le sentiment qui en était la source eût rien perdu de son exaltation et pour ainsi parler de sa fraîcheur; exemples rares qui relèvent tant à mes yeux notre nature et que je n'aurai pas à me reprocher d'avoir rencontrés sur la terre, sans les avoir salués comme des objets de culte.

« Choiseul survint, il fallut recommencer et Mme ... était loin de s'en plaindre ; pour moi, le rapport n'était plus rien, j'étais absorbé par le spectacle que m'offraient ces deux vieillards, je les replaçais au milieu de l'époque où s'était écoulée leur jeunesse et de tout ce que je ne m'expliquais pas, le choix de Mme ... me paraissait la chose la plus inexplicable.

« La conférence se réunit le lendemain, et fut bientôt suivie d'une troisième et dernière. Dans toutes les deux, Pasquier et Decazes battirent la campagne et à force de ménager tout le monde, parlèrent de manière à inquiéter les intérêts anciens et nouveaux ; il me fut impossible de ne pas leur répondre et je le fis avec des applaudissements, qui n'étaient pas faits pour calmer l'envie qu'ils me portaient; je ne dis qu'un mot de la hiérarchie des titres, qu'en somme j'approuvais assez; sur les majorats, je proposai que toute personne pût en ériger dans sa famille avec



l'approbation du Roi, mais que pour les pairs, nommés à l'avenir, cela fût obligatoire ; quant à la dotation, je fis rougir les ministres de leur faiblesse en déclarant que la chose était si juste qu'il ne fallait pas craindre de la porter à la délibération des députés. « Je m'offre pour commissaire, continuai-je, car je ne conçois pas une plus belle cause à plaider que celle des droits acquis, des services rendus à du malheur. Vous direz aux députés que vous leur demandez un bill d'indemnité, la confirmation par une loi, de dispositions que le Roi a déjà prises dans sa sagesse, et qu'ils ne peuvent manquer de ratifier ; les services anciens et nouveaux, la fidélité et la gloire ont été justement récompensés par la pairie ; mais la plupart de ceux qui s'y trouvent élevés noblement, pauvres malgré les emplois qu'ils ont exercés, ou à cause des malheurs qu'ils ont éprouvés, ont besoin que l'État leur donne les moyens de soutenir leur nouvelle dignité ; ces moyens doivent être de nature à ne pas compromettre aux regards du public l'indépendance de leurs votes ; or, il n'y en a qu'un, c'est que la loi convertisse en propriété le bienfait, c'est qu'elle change en dotation perpétuelle et irrévocable ce que le Prince aujourd'hui donne ou retire selon sa volonté. »

« Les ministres, n'osant encore prendre aucun parti, on se sépara sans rien conclure ; mais ils me promirent de convoquer incessamment pour en finir un conseil de cabinet. Pasquier sortit tout meurtri de ces conférences et, pour la première fois, il eut peut-être le sentiment de sa défaite. Il me donna à la même époque, un échantillon bien remarquable de la sécheresse de son cœur et de son incurable égoïsme. J'ai parlé plus d'une fois de sa liaison avec Mme de ...[1],

1. Supprimé.

mais je ne donnerai jamais l'idée de l'aveugle engouement et de l'inconcevable mais touchant dévouement de cette dernière pour lui; l'occasion se présente à Pasquier de rendre un léger service à une si rare amie ; il s'agissait de lui faire obtenir un petit supplément à sa pension de veuve dont elle avait grand besoin ; la chose était d'autant plus aisée que Mme de ... possédait encore une promesse de Louis XVI qui ajoutait à ses droits. Mais Pasquier y mit tant d'indifférence et de mollesse que plus de six mois s'écoulèrent sans qu'elle vît rien venir ; désespérant enfin du succès, elle me confia sa position, mais en exaltant l'obligeance de Pasquier et me disant qu'il fallait bien que ce fût impossible pour qu'il n'eût pas réussi. Pour toute réponse, je lui demandai si elle me permettait d'en parler à Decazes. « Tant que vous voudrez, répliqua-t-elle, mais soyez sûr que rien n'y fera, puisque M. Pasquier n'a rien obtenu. » — « Eh bien, laissez-moi faire. » Je cours chez Decazes ; il est juste de reconnaître qu'il se complaît à rendre service : je lui demande comme une grâce personnelle d'obtenir du Roi sur sa cassette les 4 000 francs de supplément demandés ; Decazes me les offre sur les fonds secrets de la police avec l'agrément du Roi *par écrit*. Je transmets sa proposition à Mme de ... qui l'accepte et avant la fin du jour tout est terminé !

« J'eus dans le même temps la satisfaction d'être utile à deux hommes, qui, grâce aux artifices de Decazes, m'en surent peu de gré ! Ce fut Cambacérès et Fontanes ; le premier se voyait sur le point d'être chassé de Belgique avec les autres réfugiés français ; son extrême circonspection, ses infirmités, son âge, n'avaient pu le garantir de cette disgrâce. Il m'écrivit une lettre désespérée où il me conjurait d'intercéder



en sa faveur auprès du ministère français : je n'eus pas de peine à obtenir de M. de Richelieu qu'il resterait dans les Pays-Bas; en outre le baron de Fagel, ministre des Pays-Bas, me promit d'écrire à l'instant à sa cour pour que, sous aucun prétexte, Cambacérès ne fût inquiété[1].

1. Cambacérès écrivait à M. Molé, qui lui demandait un renseignement sur un point d'histoire, vraisemblablement l'exécution du duc d'Enghien, les lettres suivantes (Archives de Champlâtreux) :

Bruxelles, le 4 juillet 1817.

Monsieur le Comte,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'a été remise à Bruxelles, où je suis de retour depuis avant-hier.

Vous avez vu l'empressement que j'ai mis à vous transmettre les éclaircissements que vous m'avez demandés, et vous avez la bonté d'en être touché. Aujourd'hui je me permets de vous dire qu'il n'est pas aussi facile de vous satisfaire sur le point d'histoire que vous indiquez. Il parait même que vous avez pressenti les inconvénients qui pourraient en résulter. En effet, Monsieur le Comte, je ne pourrais parler du déplorable événement dont il est question sans dire du mal d'autrui. Ce serait une faute que je ne dois pas commettre, ni une imprudence que ma position me commande d'éviter.

Mon départ d'Amsterdam a été avancé de quelques semaines, il a été déterminé par l'impression que m'ont faites les chaleurs insupportables qui ont régné en Hollande pendant dix-sept jours et aussi par des contrariétés inattendues. Il faut compter au nombre de celles-ci les mesures diplomatiques prises pour éloigner les Français du Royaume des Pays-Bas. Il paraît qu'on se réduit pour le moment à ceux qui sont compris dans la liste des 38. Mais tout ce que j'ai recueilli sur l'événement dont il est question, sur ses antécédents, etc., me fait craindre que l'orage ne soit point entièrement conjuré et qu'on n'insiste de nouveau pour une expulsion entière. Vous sentez, Monsieur le Comte, qu'à mon âge il devient pénible de chercher un nouvel asile et d'être encore une fois la victime des circonstances. Je me résigne aux volontés de la Providence, mais en attendant le résultat, je demeure dans une sorte d'incertitude qui me fait bien sentir les amertumes de la vie. J'étais fort bien soit en Belgique, soit en Hollande, sous un gouvernement sage et qui n'a point adopté les préventions qu'on a voulu donner contre moi. Je ne demandais qu'à finir mes jours paisiblement et dans ces contrées, et voilà qu'il faudra probablement passer les mers dans une époque où l'on n'est plus propre aux grands voyages. Ce sera du moins une consolation pour moi que d'être sans reproche depuis ma sortie de France et d'espérer que le petit nombre d'amis qui me restent me conserveront un peu d'intérêt; vous êtes du



« Pour Fontanes, ce qu'il voulait n'était ni aussi juste, ni aussi facile. J'ai dit, en le déplorant plusieurs

nombre, Monsieur le Comte, et j'aime à penser que vous rendrez justice à mes sentiments et que dans la suite des temps je trouverai dans vos écrits une place honorable à l'aide de laquelle la postérité sera détrompée sur le compte d'un homme qui, ayant été investi d'un grand pouvoir n'en a jamais abusé et fait plus de bien qu'on ne pense.

Je termine, en vous priant, Monsieur le Comte, d'agréer le nouvel hommage de mon inviolable attachement et de ma haute considération.

CAMBACÉRÈS.

Bruxelles, le 15 juillet 1817.

Monsieur le Comte,

Je sens tout le prix du nouveau témoignage d'intérêt que vous venez de me donner et que je n'aurais osé solliciter de votre bonté. Les résultats des démarches que vous avez faites en ma faveur me rassurent et me confirment les espérances qui m'ont été données dans ce pays. Il me serait pénible de le quitter et d'aller chercher une autre retraite. A mon âge, il faut de la tranquillité et je n'ai plus assez de force pour entreprendre un long voyage. Je profiterai, Monsieur le Comte, de vos offres obligeantes et si l'occasion s'en présente je recourrai de nouveau à vos bons offices. On a dit ici que le ministère paraissait disposé à entendre les réclamations de quelques exilés. Je ne suis point dans l'intention d'en présenter, attendu que je compterais peu sur leur succès, mais s'il était permis d'espérer que la voix de la justice pourrait être entendue, je n'hésiterais pas à faire tout ce qui vous paraîtrait convenable ou utile. J'ai peu d'espérance de revoir ma patrie; je n'ai aucun désir de reparaître dans le monde, mais j'ai fort à cœur de détruire les impressions qui résultent pour moi du parti pris de me comprendre dans une catégorie dont je ne suis point. Un autre mobile bien important pour moi serait d'être à l'abri des mesures fiscales qui menacent toujours les procrits. Ce que vous avez la bonté de m'écrire à ce sujet, Monsieur le Comte, ainsi que les avis de M. Thibon, m'ont fait renoncer au projet d'aliéner mes immeubles. Si votre sagesse apercevait qu'il faut revenir à cette idée, je vous serais très obligé de m'en donner l'avis.

En vous exprimant les motifs de mon silence sur le point d'histoire dont il était question dans vos dernières lettres, j'ai été loin de croire que mon secret pût jamais être connu. Mais des considérations morales m'éloignent autant que je le puis de ce qui peut blesser les autres et dans ce déplorable événement sur lequel vous avez déjà des documents il est bien difficile de s'expliquer sans déverser sur plusieurs personnes une opinion singulièrement fâcheuse. Il faut le dire, dans cette malheureuse affaire, Napoléon a été bien trompé.

Je termine, Monsieur le Comte, en vous priant d'agréer le nouvel hommage de ma reconnaissance, de ma plus haute considération et de mon inaltérable attachement.

CAMBACÉRÈS.



fois, que ce n'était pas par le désintéressement et l'élévation que Fontanes était recommandable ; les gros traitements, la grande aisance dont il avait joui n'avaient fait qu'ajouter à ses besoins d'argent ; tout autre que lui se serait trouvé fort heureux de joindre à son patrimoine et aux économies qu'il avait faites, la pension de sénateur et les émoluments de ministre d'État ; mais avec un revenu aussi considérable, Fontanes se croyait dans la misère et il étourdissait alors tous les ministres de ses plaintes, parce que Lainé voulait supprimer une pension véritablement abusive qu'il touchait sur les fonds de l'Université. L'étude, et surtout, le gouvernement des hommes, apprennent à souscrire aux défauts de ceux chez lesquels se trouvent en compensation des qualités éminentes. Fontanes était un instrument trop précieux pour s'en priver ; d'ailleurs, un aussi beau talent et rappelant si bien tout ce que les mœurs monarchiques ont de plus élégant et de plus délicat, ne pouvait pas être moins bien traité par le petit-fils de Louis XIV qu'il ne l'avait été par Napoléon ; je n'hésitai donc pas à venir à son secours et à m'expliquer chaudement pour lui auprès du duc de Richelieu et du favori. Je fus bien mieux compris du premier que du second, qui aurait préféré à Fontanes le moindre pamphlétaire à ses gages, si l'opinion publique ne l'eût averti que Fontanes était une puissance qu'il fallait ménager ; mais je ne pus rien gagner sur Lainé qui nous opposait strictement la règle, et dont l'amour-propre ombrageux voyait avec un secret déplaisir qu'on attachât tant de prix à d'autres talents que les siens. L'idée qui nous était venue et à laquelle Fontanes avait pris vivement, était de créer pour lui la place de bibliothécaire du Roi, et d'y attacher un traitement égal à sa pension de l'Uni-

versité. Mais Lainé se récriait sur l'abus de créer une place pour un homme, et sur l'inconvénient de donner un chef et peut-être un maître à cette administration de la bibliothèque qui fleurissait sous la forme d'une petite république des lettres; il faut avouer que Lainé avait raison, quoique nous n'eussions point tort; nous dûmes à sa courageuse résistance de ne pas faire de sottise; pour ma part, il me convertit si bien que je ne songeai plus qu'à contenter Fontanes de quelque autre manière, mais cela ne se pouvait plus que sur les fonds de la police ou la bourse du Roi. Dès lors l'affaire revenait au favori et c'est précisément ce qu'il avait voulu, car il ne souffrait pas qu'un homme de quelque valeur échappât à sa clientèle et eût obligation à nul autre que lui. Malgré la chaleur et peut-être la faiblesse que ma vieille amitié pour Fontanes m'avait fait mettre à tout ceci, malgré l'attention que j'avais eue d'aller deux ou trois fois à sa maison de Courbevoie l'instruire de toutes mes démarches, Decazes lui persuada qu'il avait seul arrangé son affaire, et prit à son égard l'attitude de bienfaiteur; il me joua plus tard le même tour à l'égard de Cambacérès; on verra dans la suite comment je l'appris.

CHAPITRE III

Decazes cherche à évincer M. Molé. — Ouverture des lettres par Mezy. — Nouvelle note du comte Molé au duc de Richelieu. — Le despotisme de l'habitude des affaires. — Mort de Mme de Staël. — Marmont et Pastoret nommés ministres d'État. — Un dîner chez Pasquier. — Intrigues de Pasquier et de Decazes. — Projet de loi sur la compétence du Conseil d'État et sur les majorats. — Laborie à Champlâtreux. — L'amitié de Pasquier. — Les ministres à Champlâtreux. — Les ordonnances sur la pairie devant le conseil. — Nouvelle maladie. — Distribution de titres. — Le banquier Laffitte. — Application du nouveau Concordat. — La liquidation étrangère. — Tergiversations du duc de Richelieu. — Une réponse concise de Louis XVIII. — Une démarche de Chateaubriand. — Ordonnances sur la pairie. — Renvoi du duc de Feltre. — Le maréchal Gouvion-Saint-Cyr nommé à la Guerre et le comte Molé à la Marine.

« Tant de mouvements et d'intrigues m'agitaient sans m'intéresser. Placé au milieu du tourbillon, je m'abandonnais presque sans projet; ma santé se délabrait et mon âme s'attristait chaque jour davantage, mon cœur flétri, mon esprit, lui-même découragé, acceptaient les voies communes et, faute d'espérer, ne désiraient plus rien. Toutefois, l'image indélébile de celui que j'étais né, de celui que j'aurais pu devenir, demeurait au fond de moi; souvent je m'arrêtais pour jeter un regard en arrière, me donner une larme, et



puis je continuais mon chemin. Le poignant souvenir de mes récents chagrins ne me laissait aucune relâche, même pendant mon sommeil; il y avait près de deux mois que je n'avais entendu prononcer le nom de celle qui les avait causés, lorsque je la rencontrai un soir chez l'ambassadrice d'Angleterre. Ce que je ressentis à son aspect ne saurait se décrire; je tremblais de tout mon corps; je tremblais de colère, d'indignation, mon cœur battait à m'étouffer, mon cœur battait d'amour; elle était prodigieusement changée et paraissait avoir beaucoup souffert. Son trouble égala au moins le mien et elle disparut aussitôt; le lendemain Frédéric m'apprit que la société était fort déchaînée contre elle, qu'on l'accusait de dissimulation, de perfidie; il m'ajouta qu'elle partait pour l'Auvergne avec sa famille d'où elle devait aller en Suisse et en Italie.

« Cependant l'embarras des ministres à mon égard ne faisait que s'accroître et me donnait lieu de les prendre en pitié. Decazes et Pasquier ne savaient ce qu'ils devaient plus craindre, ou de me faire entrer dans le conseil ou de m'en laisser dehors. Decazes voulut m'envoyer à Carlsbad négocier une affaire assurément bien importante; il s'agissait de revenir sur ce funeste traité relatif aux liquidations des créances étrangères et d'en conjurer les terribles conséquences. Le prince de Hardenberg principal ministre de Prusse, le prince de Metternich pour l'Autriche et des ministres russes et anglais devaient se rencontrer par *hasard* aux eaux de Carlsbad à la fin d'août. Le même *hasard* pouvait y conduire aussi un négociateur français, mais Caraman devant naturellement retourner à Vienne à cette époque, je représentai au duc de Richelieu qu'il valait bien mieux le

faire passer par Carlsbad que d'y envoyer un personnage nouveau dont l'apparition aurait un élan qui pourrait nuire au succès.

« C'est alors que Decazes eut envie de me faire ministre d'État, je le découvris en lui faisant subir une de ces petites épreuves dont je m'amusais quelquefois. J'avais reçu de Bruxelles une lettre du marquis de Mun, où il s'élevait avec force contre l'espèce de lâcheté qui empêchait les ministres de m'appeler au conseil; j'avais prévenu de Mun avant son départ que ses lettres seraient probablement ouvertes et même mises sous les yeux du Roi; il était clair que celle-ci avait été écrite pour cette dernière chance et que son auteur n'avait pas oublié mon avertissement. Je résolus de la porter au favori et d'observer son visage tandis qu'il la lirait, mais à peine y eut-il porté ses regards qu'il me la rendit en me disant froidement :

« Je la connaissais, et le Roi à qui Mézy l'avait fait lire, m'en a parlé hier au soir, fort avantageusement pour vous, et en trouvant très justes les réflexions de de Mun; en tout, jamais je ne vis le Roi aussi en gaieté qu'hier au soir; il m'a parlé longtemps et avec bienveillance, je vous assure, quoique avec un peu de malice de vos amours et du mien. »

« Decazes prononça ces dernières paroles avec une figure impassible, en parcourant des papiers qu'il avait devant lui, en un mot avec toutes les apparences de la distraction; mais des regards pénétrants et scrutateurs qu'il jetait de temps en temps sur moi à la dérobée m'auraient mis sur mes gardes si je n'y avais pas été toujours avec lui; je ne témoignai rien et laissai tomber ce que je venais d'entendre. L'impudente simplicité avec laquelle il avouait que le secret

des lettres était violé ne pouvait se comparer qu'à la bassesse de Mézy qui les ouvrait, non pas seulement pour le service ou l'amusement du monarque, mais encore pour le compte du favori; toutefois les tentatives répétées de Decazes pour tirer de moi la confidence de ce qu'il appelait mes amours me donnaient à penser; je crus, je l'avoue, qu'il voulait me lier en me rendant certain service de son métier[1], et qu'il avait espéré me faire enfin entrer en matière en se représentant comme ayant été l'objet des plaisanteries du Roi.

« — Le Roi, continua Decazes, aime particulièrement les lettres de de Mun, il n'en voit pas qu'il ne me le dise; la morale de tout cela, cher ami, c'est que vous soyez au plus vite ministre d'État. »

« — Je refuse, interrompis-je, si Pastoret et Marmont ne le sont en même temps que moi. »

« Je savais que ces deux membres de notre comité des sept m'accusaient de ne les avoir jamais associés à ma fortune, et j'étais frappé de leur refroidissement. J'alléguai à Decazes la nécessité de faire quelque

1. Peut-être en me montrant les lettres que A... adressait alors de Paris à sa belle-mère. Bien des années après, dans notre solitude d'..., A... m'a raconté qu'elle écrivait à cette époque à sa belle-mère des lettres pleines de désespoir et où elle l'accablait des plus sanglants reproches. Elle sut que ces lettres adressées à... retardaient régulièrement de vingt-quatre heures; elle en parla à Mézy qui se donnait pour lui être fort dévoué ainsi qu'à toute sa famille. Mézy lui donna sa parole d'honneur qu'elle n'avait pas la moindre inquiétude à concevoir, *que pas une lettre n'était, ni ne serait ouverte sous son administration.*

Je suis autorisé, on en conviendra, à croire que Louis XVIII et son favori s'amusaient à suivre le fil d'un roman qui avait fixé leur attention et dont tous les acteurs étaient si connus d'un prince aussi curieux d'intrigues de ce genre, aussi amateur de scandale qu'incapable lui-même de toute passion et de toute volupté.

chose pour qu'ils ne s'aigrissent pas et il me promit de concerter le soir même avec Pasquier la triple nomination.

« L'ouverture des lettres livra alors aux ministres un secret qui mit M. de Blacas en leurs mains; Mézy découvrit que cet ancien favori avait placé un million sept cent mille francs à Londres chez un banquier et qu'il faisait venir à Rome les intérêts. M. de Richelieu me confia qu'il l'avait dit au Roi, lequel avait seulement répondu : « Je sais ce que c'est. » Tout portait M. de Richelieu à croire que si M. de Blacas n'avait pas mis de côté cette somme à l'insu de son maître il l'avait au moins reçue de lui mystérieusement à titre de bienfait. Le duc s'était fait un point de délicatesse de tenir cette découverte secrète entre Mézy qui l'avait faite, le Roi, lui et moi, d'autant plus que Louis XVIII lui avait déclaré n'en vouloir parler à personne, *pas même*, ajouta ce prince, *à M. Decazes*, mais Mézy, qui n'avait rien de caché pour le favori, se hâta de lui tout raconter; il étendit même jusqu'à moi son indiscrétion et me fit la confidence, sans savoir que M. de Richelieu me l'eût déjà faite[1].

« Cependant le temps s'écoulait, et je ne voyais pas que les ministres s'occupassent des difficultés qui les attendaient à la prochaine session. Le public s'en occupait pour eux, ou plutôt contre eux, et l'opinion se

1. Cette affaire de fonds placés à l'étranger, à laquelle le comte Molé fait allusion et dont Decazes croyait se faire une arme contre M. de Blacas, se réduit à ceci :

Pour parer aux éventualités de l'avenir, Louis XVIII avait confié une somme de neuf millions au duc de Blacas, qui fut chargé de la placer, sous son propre nom, en Angleterre. A l'avènement de Charles X, M. de Blacas rendit compte de ce capital et des intérêts au Roi, et en reçut décharge. Les actes originaux qui le constatent, datés d'octobre et décembre 1824, sont conservés dans les archives de la maison de Blacas.



prononçait chaque jour davantage sur cet absurde traité des liquidations étrangères dont les fatales conséquences commençaient à se faire pressentir. Les esprits s'agitaient plus encore sur le Concordat et s'irritaient de ne voir ni renvoyer le duc de Feltre, ni paraître les économies dont on s'était flatté dans les dépenses de l'administration. Je profitai d'une nouvelle course que je fis au Marais pour remettre sous les yeux du duc l'ensemble de sa position. Je lui adressai donc la note suivante, qui pourra bien rendre aux lecteurs le même service qu'aux ministres : celui d'empêcher que les détails ne leur fassent perdre de vue l'ensemble et le progrès des événements.

13 juillet 1817.

NOTE SUR LA SITUATION ACTUELLE DU MINISTÈRE ET LES DIFFICULTÉS QUI L'ATTENDENT A L'OUVERTURE DE LA SESSION

« *Hors du ministère point de salut!* Étrange maxime par tout pays et surtout dans un gouvernement représentatif. Telle est cependant la situation des différents partis qui divisent la France; telle est, surtout, la situation de la France vis-à-vis de l'Europe, qu'on ne saurait trop le dire et trop le répandre, *hors du ministère point de salut;* c'est-à-dire que tout changement de ministère ou de système serait le signal d'une révolution nouvelle, peut-être d'un changement de dynastie et d'une troisième invasion; malheureusement cette vérité d'abord généralement sentie s'efface d'un grand nombre d'esprits; beaucoup de gens qui se seraient fait scrupule l'année dernière d'attaquer les



ministres ne craindront pas de le faire cette année; il faut donc s'apprêter au combat et prévoir les principaux points d'attaque pour s'y fortifier.

« On ne dira rien ici des moyens de se défendre, ils doivent surtout consister dans l'art d'augmenter ses partisans et d'ajouter à leur zèle en distribuant, habilement, quelques primes accordées aux vanités et aux intérêts. C'est une grande faute comme chef de parti (et le ministère n'est que cela dans un gouvernement représentatif) c'est une grande faute que de trop compter sur le désintéressement de ceux-là même qui nous servent le mieux.

« Au moment où cette note se rédige, les points sur lesquels le ministère paraît le plus menacé se réduisent à trois : 1° les liquidations étrangères, 2° le Concordat, 3° le budget.

LIQUIDATIONS

« Sur ce sujet, les deux oppositions parleront à peu près le même langage et réuniront leurs efforts; elles reprocheront amèrement aux ministres de n'avoir pas prévu les conséquences de la convention qu'ils ont signée; les ministres répondront que cette convention est moins leur ouvrage que la suite du traité souscrit par M. de Talleyrand en 1814; on leur répliquera que cela ne peut les absoudre du reproche de légèreté et d'imprévoyance dans une matière aussi grave, que, tout en regardant la convention comme la conséquence d'un traité antérieur, ils en avaient calculé les résultats avant de demander aux chambres un crédit de 5 millions de rente et de déclarer que ce crédit suffirait et au delà pour rembourser les créances étrangères. Les deux oppositions concluront, si elles l'osent,



à ce que de nouveaux subsides soient refusés à des ministres si prodigues des deniers de l'État et qui craignent si peu d'ajouter au fardeau qui pèse sur la France.

« Il serait donc d'une extrême importance que la négociation entamée à Carlsbad fût terminée avant l'ouverture des chambres. Alors le Roi, dans son discours, ne découvrirait pas l'étendue du mal sans offrir le résultat de ses efforts pour l'adoucir. Mais si la négociation se prolonge, il faut au moins que le Roi en parle, il faut même qu'il ait le courage de s'approprier hautement la funeste convention, qui la représente en quelque sorte comme son ouvrage et la place sous la protection du respect qu'on porte à son nom. Nous ne sommes point arrivés où les Anglais sont parvenus, à séparer toujours le Roi des actes de son gouvernement et de la conduite de ses ministres. Le nom du prince, une parole de sa bouche sont encore quelque chose parmi nous.

« Peut-être, ainsi, parviendra-t-on à conjurer l'orage, mais que l'on n'épargne rien pour amener une prompte et heureuse issue, pour obtenir une forte réduction de la somme à payer, et des termes de versement qui ne commencent à courir qu'après l'expiration des cinq années données pour l'acquittement de nos premiers engagements. Rien n'adoucira autant les esprits et ne les préparerait mieux à la résignation pour de nouveaux sacrifices qu'un mot adroitement placé dans le discours émané du trône sur la retraite des étrangers; peut-être pourrait-on dire, sans trop s'avancer, qu'aux termes du traité de Paris, dans un an les souverains de l'Europe doivent examiner si la tranquillité de la France et sa fidélité à remplir ses engagements leur permettent de rappeler leurs

troupes, que sous ce double rapport nous n'avons rien à redouter de leur examen et qu'au contraire tout doit nous faire attendre de leur loyauté notre *prochaine délivrance*.

CONCORDAT

« Les libéraux de toutes les nuances vont se ruer sur le Concordat. Les ultra-royalistes s'uniront à eux s'ils en attendent le renversement du ministère. L'opposition dans cette querelle, s'appuiera sur cette funeste prévention, si généralement répandue, que les Bourbons sont toujours gouvernés par les prêtres et livrés à ce que l'esprit du temps appelle, dans ses dédains, la superstition. La première et la plus importante question est celle de savoir si le Concordat sera envoyé aux chambres, dans quelle forme et à quel titre il leur sera communiqué? Sera-t-il rangé dans la classe des traités ou n'y verra-t-on pas une loi de l'État? Ne fait-il que régler les rapports de la France avec une autre puissance, ou ne touche-t-il pas à la liberté de conscience, aux droits civils et politiques des citoyens? En remplaçant un autre Concordat, n'abroge-t-il pas des lois organiques? car Napoléon dans sa puissance n'avait pas cru pouvoir se passer du Corps législatif et de son concours dans ces hautes questions. De quelque façon qu'on décide celles que nous venons de poser, au moins paraît-il démontré qu'il est prudent et convenable de les soumettre à une discussion aussi solennelle qu'approfondie. C'est précisément pour des cas de ce genre que les conseils de cabinet semblent avoir été inventés.

BUDGET

« Les principales difficultés que présentera le budget seront celles relatives au domaine extraordi-



naire, à la dotation de la chambre des pairs, aux gardes du corps et aux Suisses, aux économies promises dans toutes les branches d'administration; enfin, et surtout, aux dépenses de la guerre.

« On défendra difficilement le domaine extraordinaire s'il est attaqué; les ministres seront sur un mauvais terrain; on leur opposera des principes et des lois, ils ne pourront répondre que par des ordonnances.

« La dotation de la chambre des pairs doit se défendre hautement et franchement; il faut la présenter comme le gage des promesses de la Charte et un moyen de garantir de la pauvreté des pairs qui ne pourraient soutenir leur dignité et peut-être leur existence, si l'État ne venait à leur secours.

« On ne peut sauver les gardes du corps qu'en les retirant du budget de la guerre pour les porter sur celui de la Maison du Roi; il faut arrêter au premier mot contre les Suisses en disant qu'on est lié par un traité qu'il sera possible de ne pas renouveler mais sur lequel il serait impraticable autant qu'impolitique de revenir.

« Les économies, il faut bien l'avouer, n'ont pas été poursuivies jusqu'ici avec assez de constance et d'opiniâtreté; ce n'est pas que le zèle et l'engouement à cet égard se trouveront peut-être un peu refroidis; les légères réformes qui se sont opérées ont fait sentir à chacun ce qu'il en coûte et que tour à tour il n'est personne qui ne puisse être atteint; néanmoins on opposera aux ministres leurs promesses. On a donné trop peu de suite aux conseils de cabinet déjà tenus pour cet objet; l'organisation du Trésor, la perception des impôts directs et indirects, les départements de la Marine et de la Guerre sont dénoncés par la voix



publique comme susceptibles de grandes améliorations. Mais c'est à l'occasion du budget de la Guerre que s'engagera la lutte la plus violente et la plus redoutable ; le ministre lui-même en sera le véritable motif. La majorité l'attaquera avec impétuosité et la minorité ultra-royaliste le défendra avec la même chaleur. Mais que ne risquerait pas le ministère en soutenant le duc de Feltre, et qu'en résulterait-il ? Plus tard, arraché ou conservé, le duc de Feltre le diviserait, entraînerait sa chute.

« Une dernière considération doit être mise en ligne de compte, c'est la nécessité d'augmenter, cette année, le budget de la Guerre ; l'époque de notre délivrance approche, il nous faut refaire une armée, un matériel, composer un corps d'officiers qui aient également la confiance du prince et du soldat. Lors même que le duc de Feltre serait l'homme capable d'exécuter une œuvre si difficile, pense-t-on que les Chambres mettront à sa disposition tout l'argent nécessaire ? Augmenteront-elles le budget du département et de la Guerre tant qu'il le dirigera ? Croit-on qu'il soit possible de les faire revenir de la prévention où elles sont que le duc de Feltre est à la fois un ministre incapable et dont les princes et la Cour disposent absolument ?

« Tel est l'aperçu très sommaire des principales difficultés que présentera la prochaine session. Cette note n'a d'autre objet que de les placer ensemble et réunies sous les yeux du ministère. »

« Je me suis demandé souvent ce qui me déterminait à prodiguer mes conseils à des hommes auxquels ils eussent été évidemment superflus, s'ils avaient été capables de les suivre. Trouvais-je un puéril plaisir à leur faire sentir ce que j'appelais ma supériorité, ou



l'ambition, le désir d'être ministre me travaillaient-ils à mon insu? Étais-je flatté de diriger les affaires ou du moins ceux qui les dirigeaient? L'amour du bien public m'entraînait-il ou me flattais-je de voir enfin marcher les ministres dans la carrière que je m'efforçais d'aplanir devant eux? En vérité, je ne saurais assigner aucun de ces motifs à ma conduite. Insensiblement et sans le vouloir je m'étais mêlé des affaires parce que depuis douze ans je n'avais pas cessé un seul jour de m'en mêler. J'avais assurément en moi de quoi me passer d'elles; naturellement, je ne les aimais pas; la pente et les goûts de mon esprit m'attiraient ailleurs, mais il n'y a pas une habitude plus despotique et peut-être à cause de cela plus dangereuse; quiconque la contracte par circonstance ou autrement subit son joug avec une égale rigueur. Cette manière de vivre, qui nous débarrasse du temps sans que nous ayons jamais à prendre l'initiative, emploie tout ce que nous avons d'activité sans qu'il en coûte un effort à notre paresse; c'est de là que vient son charme ou plutôt son pouvoir. Pour y renoncer franchement et retourner à mes premières et véritables vocations, il m'eût fallu une énergie qu'elle fait perdre; la paresse et l'ennui me tenant par la main m'avaient ramené sur ce théâtre d'où j'étais descendu au mois d'avril 1814, en me jurant bien pourtant de n'y pas remonter; ensuite l'amour du bien public, la conscience, l'honneur, et par-dessus tout mon amitié pour M. de Richelieu ont fait le reste.

« La mort qui ne se laisse pas oublier longtemps, la mort qui n'interrompt jamais ses coups vint alors trancher le fil de deux destinées dont l'une promettait d'être brillante, et l'autre jetait depuis longtemps



un vif éclat. On apprit presque au même moment que la petite Princesse, dernier rejeton de la branche régnante, et Mme de Staël venaient d'expirer. L'enfant royale, grâce à son sexe, produisit peu d'effet en sortant de ce monde, mais la terre entière parut attentive lorsqu'on lui dit que la femme qui la remplissait de bruit descendait dans la tombe. Je regrette pour la somme de mon expérience et dans l'intérêt des lecteurs de n'avoir pas assisté de plus près aux scènes qui signalèrent les derniers moments de Mme de Staël; fidèle à la règle que je me suis tracée, je n'en dirai que ce que j'ai vu.

« Elle avait loué un appartement au midi, rue Neuve-des-Mathurins, où j'allais la voir toutes les fois que je passais à Paris. Sa porte était assiégée de personnes de tous rangs, de toutes les nations, qui s'informaient de son état; il entrait dans cet empressement plus de mode que d'affection, d'ostentation que d'intérêt; on voulait passer pour intimement lié avec une femme aussi célèbre, et sur son lit de douleurs elle jouissait encore de ce concours. En vérité, on eût dit qu'elle cherchait à en imposer à la mort, en s'entourant de tout ce qui marquait la place qu'elle tenait parmi les vivants. Jamais on ne porta si loin l'horreur de cesser d'être. Elle m'inspirait une profonde compassion; quand elle me revoyait, ses yeux s'attachaient sur les miens, pour saisir l'impression que me faisait son visage, et d'une voix troublée qu'accompagnait un déchirant sourire : « Comment me trouvez-vous? » disait-elle. Jusqu'au dernier moment, elle eut la manie d'inviter à dîner comme dans la plus parfaite santé; son fils, sa fille et son gendre faisaient tristement les honneurs de la table, et souvent on se retirait sans avoir pu la voir.

« Deux jours avant celui où elle expira, je dînai ainsi avec lady Jersey et plusieurs autres personnes qui la connaissaient à peine. Benjamin Constant vint après le dîner et me frappa par son insensibilité, qui surpassa encore tout ce que j'attendais de lui. On ne verra rien de plus céleste, de plus touchant que la douleur de Mme de Broglie et les soins qu'elle rendait à sa mère. La nuit comme le jour, elle ne quittait son chevet et ne cessait de tromper par ses religieuses et tendres paroles l'amertume de cette lente destruction. Elle seule savait manier cette âme et ce corps si malades, et détacher doucement de la vie celle à qui elle devait la faire tant aimer. Plus d'une fois je me suis dit à ce spectacle, que la supériorité de l'esprit ne servait ni à vivre ni à mourir.

« M. Rocca, que Mme de Staël avait épousé secrètement, était aussi auprès d'elle, mais on ne le voyait pas. Quant à M. de Broglie, il la soignait comme un fils plutôt que comme un gendre, et lui prodiguait les assurances d'une fidélité, qu'il a religieusement gardée, à exécuter ses dernières volontés.

« Ainsi finit Mme de Staël. Ses cendres étaient à peine refroidies, que tout le bruit qu'elle faisait sur la terre avait cessé. Il se renouvellera plus tard à la publication de son ouvrage posthume sur la Révolution française.

« Celle qui avait tout sacrifié à l'esprit méritait qu'on l'oubliât dès qu'on cessait de la lire ou de l'entendre.

« Cependant Decazes, ayant fait agréer au Roi l'idée de faire des ministres d'État, proposa à M. de Richelieu de me nommer avec Marmont et Pastoret. La réponse du duc, ou du moins celle que Decazes me rapporta, fut plaisante et caractéristique.

« Il faut nommer bien vite Marmont et Pastoret, dit-il; quant à Molé, je suis sûr que le mécontentement ne peut avoir d'influence sur sa conduite, que nous pouvons attendre. »

« C'est ainsi que, faisant sans cesse aux hommes trop d'honneur, il manquait aux règles les plus communes de l'art de les conduire. Je fus touché de l'estime de ce digne homme et de la justice qu'il me rendait, mais je m'étonnai qu'il n'entrât pas dans son amitié un peu plus de tendresse, et qu'il ne sût marquer sa préférence que par des rigueurs.

« Pasquier donnait tous les vendredis à dîner, portes closes, aux doctrinaires; j'avais parmi eux une grande vogue et toutes les fois que je me trouvais à Paris le vendredi, j'allais m'asseoir à ce docte festin; ces esprits pédantesques, présomptueux et tranchants, commençaient à donner la loi au ministère. Lainé leur échappant par sa vanité, ils lui déclarèrent la guerre et se groupèrent autour de Decazes, de Pasquier et de moi. Ils avaient pour Pasquier un dédain qu'ils ne pouvaient dissimuler même à sa table; Royer-Collard le gourmandait avec hauteur pendant que Guizot en attendait sa fortune pour prix de ses conseils et de ses services. Barante aimait Decazes, tout en ayant sa mesure, et il exerçait sur lui une influence particulière; tous me recherchaient comme un esprit digne de recevoir la lumière et peut-être même de devenir leur chef lorsqu'ils en seraient à appliquer leur système et à se distribuer le pouvoir.

« Ce fut à un dîner de cette espèce, le vendredi 25 juillet, que Decazes m'apprit la naïve opposition du duc de Richelieu à ce que je fusse ministre d'État. Les doctrinaires, qui ne se doutaient pas de cette petite intrigue subsidiaire, répétaient qu'il était hon-

teux que je ne fusse pas encore à la Marine, mais dans le fond ne le regrettaient pas. Ils préféraient que je restasse dans leurs rangs, où il ne se trouvait pas alors un seul homme de nom et d'expérience et que je n'arrivasse au pouvoir qu'avec eux. Vers la fin de la soirée, Lainé entra sans être attendu, il prit à part ses deux collègues et après avoir parlé bas avec eux pendant un quart d'heure, se retira sans nous rien dire. Les doctrinaires étaient furieux du mystère qu'on semblait leur faire, la face blême de Guizot en brillait d'un vif incarnat, Barante en était plus amer et Royer plus superbe. Pasquier s'aperçut qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour conjurer l'orage et s'avançant modestement vers le groupe irrité, il lui apprit que Lainé venait de recevoir des dépêches de Lyon annonçant des atrocités commises par un détachement de troupes de ligne réuni à Saint-Genis-Laval pour l'exécution du capitaine Odin. Decazes accourut à son aide et tous consultèrent humblement les maîtres sur ce qu'il avait à faire. Le parti auquel on s'arrêta fut qu'il y aurait une démarche pressante et solennelle de Lainé auprès du duc de Richelieu pour exiger le renvoi du duc de Feltre et demander l'envoi à Lyon du maréchal Marmont avec des pouvoirs illimités; il était sous-entendu que le duc de Feltre serait remplacé par Gouvion et que je succéderais à ce dernier à la Marine. Je m'ennuyais à Paris, et au lieu d'attendre l'effet de la tentative de Lainé, je retournai au Marais où j'allai chercher ma femme et mes enfants pour m'établir avec eux à Champlâtreux.

« Dès le lendemain, Pozzo m'y suivit; sa subite apparition me fit soupçonner du nouveau. « Tout va mal, me dit-il, M. de Richelieu a reçu Lainé si sèchement quand il lui a proposé d'envoyer Marmont à



Lyon que Lainé n'a osé achever sa mission, et s'est retiré sans parler du duc de Feltre. Pasquier et Decazes sont découragés et ne voient d'autre manière de se débarrasser du ministre de la Guerre qu'en vous sacrifiant et ils vont proposer à M. de Richelieu de mettre Gouvion à la place de Clarke, à condition que vous ne succéderez pas à Gouvion; c'est un ménagement pour les ultras et pour la Cour qu'ils croient nécessaire. » L'effet que cette nouvelle produisit sur moi ne fut pas la surprise; je connaissais Pasquier et Decazes en amitié. Cela pourtant me rappela à Paris dès le lendemain, j'allai chez eux comme si de rien n'était, ils me reçurent avec contrainte et ne me parlèrent que de leur désir de me voir ministre d'État.

« Quant au duc de Richelieu je le trouvai plus amical et plus en confiance que jamais; il me communiqua tout son plan relatif à la libération de notre territoire et au crédit à obtenir des chambres pour traiter avec les étrangers. Je lui parlai à mon tour de Marmont et avec plus de succès que Lainé, car non seulement il m'écouta, mais il me promit de l'envoyer à Lyon plutôt que Macdonald pour lequel il avait penché jusque-là; c'est, je crois, mon plus grand remords politique que d'avoir donné ce conseil au duc de Richelieu; il me confia ensuite et sous le sceau du secret qu'on lui avait suggéré de graves soupçons sur les sentiments de Gouvion à l'égard des Bourbons et me pria d'aller aux informations; enfin il me consulta sur l'idée de nommer M. de la Ferronnays ministre de France à Copenhague. Je ne me doutais guère alors qu'il fût réservé à devenir un moment, dans les affaires, un personnage. M. de la Ferronnays venait de perdre sa place auprès du duc de Berry, à la suite d'une véritable querelle de valets, dans laquelle

toutefois il lui était resté en apparence le plus beau rôle. Il était pauvre, avait de l'aplomb dans ses manières, peu d'esprit et cela ne s'opposait pas d'ailleurs à ce qu'il fût à Copenhague. J'encourageai M. de Richelieu à l'y envoyer. Je profitai ensuite de l'occasion pour remettre l'affaire de Fontanes sur le tapis ; le duc me promit de nouveau d'employer son crédit à lui procurer un dédommagement. Je fus encore une fois à Courbevoie trouver Fontanes pour lui faire prendre patience et empêcher qu'il ne s'aigrisse ; ce soin était d'autant plus nécessaire que M. de Talleyrand, toujours prêt à rallier tous les mécontents, faisait ce qu'il pouvait en même temps pour l'accaparer.

« Les ministres que j'avais enfin décidés à terminer ce qu'ils préparaient pour la chambre des pairs, portèrent au Conseil d'État le projet de loi relatif à sa compétence et réunirent un conseil de cabinet pour l'examen des ordonnances relatives à sa dotation et aux majorats. Je donnai par écrit au duc de Richelieu les noms de ceux que je conseillais d'appeler à ce conseil de cabinet et le Roi les adopta sans exception. Au Conseil d'État je reproduisis le système que j'avais soutenu dans la chambre avec tant de constance et de conviction, mais il ne prévalut pas davantage et le grand principe, source de toute justice, qui consiste à ce que nul ne puisse être enlevé à ses juges naturels, c'est-à-dire à régler la compétence non seulement sur la nature du crime, mais aussi sur la qualité des personnes, fut encore une fois mis de côté.

« Un de mes principaux adversaires dans cette discussion avait été Bérenger, mon ancien collègue du Conseil d'État impérial ; mais quelle avait été ma surprise en le voyant soutenu par Royer-Collard, Guizot

et Barante ! Je les abordai après la séance et l'explication que j'eus avec eux ne fit qu'ajouter à mon étonnement ; ils me laissèrent voir une haine de toutes les distinctions sociales et en particulier de la pairie, dont la conséquence nécessaire et qu'ils ne désavouaient pas trop, eût été de donner à la France le gouvernement des États-Unis ; en même temps, Royer me communiqua le discours qu'il comptait prononcer à la distribution des prix comme chef de l'Université ; il y flattait, quoique avec mesure, toutes les passions du siècle, surtout celle pour l'égalité.

« On était au commencement d'août et je retournais à Champlâtreux après chaque séance du Conseil d'État ou du conseil de cabinet ; j'y vis un jour arriver Laborie avec l'air important d'un homme porteur d'un grand secret.

« Je sais, me dit-il, une chose qui vous intéresse, et que sûrement vous ignorez ; c'est que Monsieur, loin de s'opposer à ce que vous soyez ministre, le souhaite sincèrement, il avait chargé Donald de vous le dire et il a été très mécontent d'apprendre que Donald fût parti pour sa province sans avoir fait sa commission. »

« Le lendemain je retournai à Paris pour le conseil et j'entrai avant la séance chez Pasquier, je lui racontai ce que m'avait dit Laborie.

« Je le savais, reprit-il, Capel est venu il y a huit jours me le dire de la part de Monsieur. »

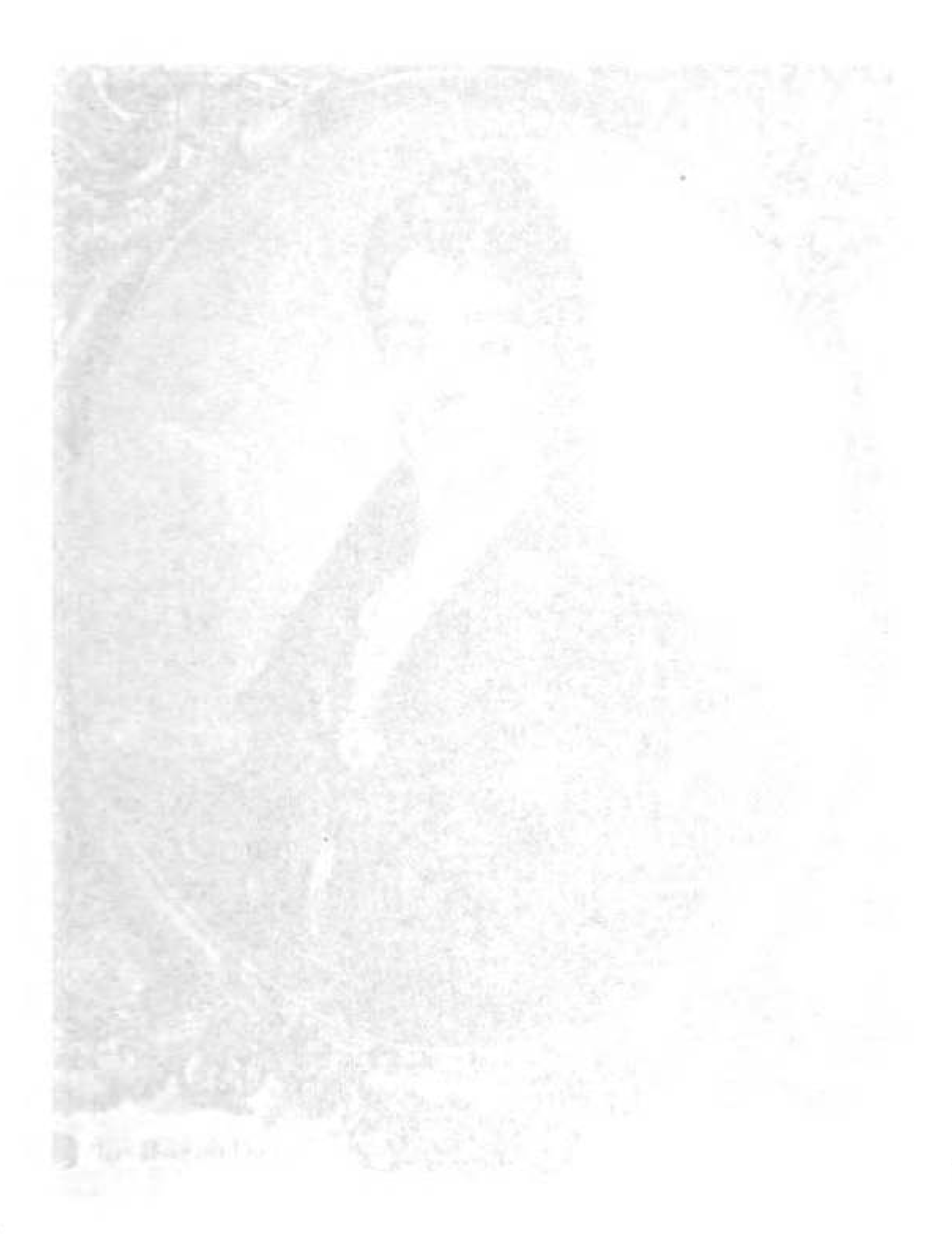
« — Et vous ne m'avez rien dit ? »

« — Je l'avais oublié. »

« — En avez-vous parlé à M. de Richelieu et à M. Decazes ? »

« — Je l'ai oublié aussi. »

« Ainsi Pasquier, l'ami Pasquier avait *oublié* de dire





LE BARON PASQUIER
d'après ROUILLARD

dif
omp
M
elle
t les
emp
emen
Conco
compi
messa
confid
avait
vion,
Mari
divis

à M. de Richelieu la chose certainement la plus propre à mettre un terme à toutes ses hésitations à mon égard ! En revanche Mézy continuait à me servir avec chaleur et tâchait de reconnaître les bons offices que je lui avais si souvent rendus. Il courut à Maffliers chercher l'évêque d'Alais pour qu'il vînt appuyer son influence sur Lainé et M. de Richelieu. Mme de Jumilhac elle-même, me parla des tergiversations de son frère de la façon la plus aimable et voulut m'expliquer les discours de sa sœur sur moi. J'allai droit chez le duc lui apprendre les bonnes dispositions de Monsieur, elles produisirent sur son esprit l'effet que j'avais prévu; je le vis subitement soulagé en pensant qu'il pourrait obéir à sa raison et à son penchant sans irriter le pavillon de Marsan. Nous conférâmes ensuite sur les affaires générales; je passai en revue avec lui toutes les difficultés du moment; je remis sous ses yeux mon plan de campagne pour la session, et je l'amenai insensiblement à parler du duc de Feltre, et il reconnut pour cette fois la nécessité de s'en débarrasser promptement.

« M. de Richelieu était tout joyeux d'avoir reçu la veille de Rome les ratifications du nouveau Concordat et les trois chapeaux de cardinaux français; je ne pus m'empêcher de troubler encore une fois son contentement en lui faisant prévoir les orages que ce fatal Concordat appellerait sur lui. Pozzo vint nous interrompre; je le pris en particulier pour lui dire le message que j'avais reçu de Monsieur et, me rendant confidence pour confidence, il me révéla qu'un pacte avait été fait entre Decazes et Pasquier pour que Gouvion, succédant au duc de Feltre, le portefeuille de la Marine fût donné par intérim au plus ancien chef de division de ce département appelé Jurien ; il m'apprit

en outre que Caraman pendant son séjour à Paris avait employé tout son petit crédit sur M. de Richelieu contre moi.

« Les ministres avaient fait la partie d'aller dîner à Champlâtreux ; j'y retournai pour les recevoir ; mon beau-frère, qui les précéda de quelques heures, me confia que M. de Richelieu avait dit la veille à Mme de Gourgues que son parti était pris de mettre Gouvion à la Guerre et moi à la Marine. Le duc, Lainé et Pasquier arrivèrent par une pluie battante, Decazes ne put venir à cause de l'inquiétude que lui donnait sa sœur, Mme Princeteau, alors très malade. Pozzo amena Mme de Jumilhac; pour Mézy, il vient sans qu'on l'amène et il avait garde de manquer à une telle réunion. Enfin M. et Mme de Barante, qui avaient désiré de s'y trouver, et M. et Mme de Mun qui revenaient de Bruxelles augmentèrent le nombre des convives. La journée se passa gaiement, quoiqu'on ne pût se promener, et d'un commun accord chacun s'abstint de parler d'affaires. Lainé y fut pour moi un sujet d'observations, il semblait dépaysé et contraint en se trouvant dans un manoir où tout retraçait des habitudes et des mœurs fort peu bourgeoises ; il lui échappa de me dire plusieurs fois, avec une sorte d'humeur : « Ce n'est pas là être à la campagne, je vous l'assure. » Ce qui signifiait : « Je ne me sens pas à l'aise ici. »

« Le soir, toute la bande ministérielle me quitta et le lendemain j'allai me réunir à elle dans le cabinet du Roi, où se tenait un dernier conseil pour les ordonnances sur la pairie. Ce conseil, outre les ministres, avait été composé sur mes désignations, du chancelier, de Lally, Fontanes, Garnier et Royer. Le chancelier combattit mes ordonnances et vota le rejet avec une chaleur, je dirai même une violence, qui nous confon-



dit tous ; je n'ai jamais bien su les motifs secrets qui l'avaient fait sortir de son caractère ; Decazes et Pasquier le soupçonnaient de s'opposer à tout ce qui pouvait enraciner la pairie, ainsi que toutes les institutions fondées par la Charte. Pasquier répondit avec tant de faiblesse au chancelier, que la victoire serait restée à ce dernier, si le duc de Richelieu n'avait énoncé en peu de mots une opinion si positive, qu'elle ressemblait à une volonté imperturbable. Je donnai quelques raisons à l'appui de ce qu'il venait de dire, mais sans m'étendre, car d'une part la chose me paraissait décidée, et de l'autre, je me sentais environné de gens pressés de parler et de se faire remarquer. Lally déploya un papier que, dès le commencement de la séance, je n'avais pas vu sans inquiétude sortir de son sein ; heureusement, il ne renfermait que quatre pages en lettres, dont il fallut subir la lecture, quoiqu'il fût sans exemple, dans un conseil de cette nature et en présence du Roi, d'opiner par écrit. C'était une homélie tendant à faire ériger en pairie plusieurs sièges épiscopaux. Lally a épousé la religion par ses phrases ; il est aussi le plus délié des courtisans et il prit ici le chemin le plus sûr pour arriver au cœur de Louis XVIII, en considérant la religion comme moyen de gouvernement. Après lui, Garnier fit sa cour à sa manière : de même que Lally s'est fait dans tous les temps le champion des idées sensibles ou religieu es, Garnier s'est montré celui de l'aristocratie et du pouvoir ; il ne parla donc que de la nécessité de fortifier l'autorité royale et de lui créer des soutiens. Pour Fontanes, il avait préparé quelques périodes harmonieuses qui ne prouvaient rien si ce n'est qu'il était, sous Louis XVIII comme sous Napoléon, le plus spirituel et le plus élégant des flatteurs. Il faut l'avouer,

le seul Royer fut dans le cabinet du monarque tout ce qu'il avait été dans celui du duc de Richelieu : il combattit entre autres choses, avec autant de force que de décence, la proposition de Lally, contre laquelle je me contentai de donner mon vote motivé. Decazes fut misérable; il souffrait impatiemment de ne pouvoir se mêler davantage à une discussion, à laquelle sa profonde ignorance le rendait tout à fait étranger, et il s'en dédommageait en épiloguant sur les mots.

« Les huissiers ont ordre de n'interrompre le conseil que pour une chose importante et pressée. Pendant que Decazes parlait, je les entendis qui *grattaient* à la porte selon l'usage pour se la faire ouvrir. J'y courus et l'un d'eux me remit une lettre pour le favori, que je déposai devant lui. Aussitôt, le visage du Roi se colora, ses yeux s'animèrent : « Ouvrez donc », s'écria-t-il. Decazes obéit, lut et dit au Roi : « Toujours à peu près de même. » C'était le bulletin de sa sœur, qu'il s'était fait apporter.

« La discussion paraissant terminée, Louis XVIII en fit le résumé en termes choisis; il était visible qu'il avait préparé et même appris par cœur son discours. Il parla avec chaleur en faveur de l'érection des évêchés en pairies, tout en consentant à ajourner la décision; il s'éleva, je dirai presque avec colère, contre *l'adoption* à défaut d'enfant mâles, dont il avait été parlé dans le modèle des lettres de pairie et qu'il qualifia *d'invention révolutionnaire*. A ce léger retranchement près, il conclut à l'adoption des ordonnances. Alors la séance fut levée et Decazes reconduisit le Roi jusqu'à la porte de son cabinet en lui parlant à l'oreille.

« Je couchai à Paris pour me trouver le lendemain à la séance du Conseil d'État et Pasquier m'y apprit que le duc de Richelieu lui avait parlé de donner à

Chabrol mes Ponts et Chaussées, lorsque je les quitterais pour la Marine. « Du reste, m'ajouta Pasquier, M. de Richelieu se désespère toujours de ce que le duc de Feltre ne pense pas à donner sa démission et il n'ose point la lui demander, à cause des engagements qu'il a pris avec lui en nommant Gouvion à la Marine. Je suis venu à son secours en lui offrant de faire parler au duc de Feltre par son gendre Aimé de Fezensac. Voulez-vous vous charger d'arranger cela avec Mme de Vintimille à Champlâtreux? »

« J'acceptai la mission que me donnait Pasquier, mais comme les voies les plus droites sont presque toujours les plus sûres, je m'adressai à la mère d'Aimé de Fezensac elle-même! Elle me reçut et me comprit très bien.

« Je vous enverrai mon fils à Champlâtreux, me dit-elle, pour que vous causiez avec lui, mais le duc de Feltre est si bête qu'on ne peut l'éclairer sur sa position; depuis longtemps il reste sourd à la voix de tous ses amis qui lui conseillent unanimement la retraite. »

« En sortant de chez Mme de Fezensac je me rendis à Villeneuve chez Decazes, où je devais me réunir à Pasquier pour aller ensuite dîner à Neuilly chez le duc d'Orléans. Decazes me montra une longue lettre qu'il avait écrite la veille à M. de Richelieu sur la nécessité de renvoyer Clarke et de m'appeler au ministère, et la réponse du duc : « Je ne connais personne, disait le duc, de supérieur en lumière à M. Molé, ni de plus propre au gouvernement; je suis très décidé à lui confier le portefeuille de la Marine; mais je ne puis consentir à manquer de loyauté au point de chasser aujourd'hui l'homme auquel je promettais il y a *trois* semaines de le soutenir. »

« Un nouvel incident était venu compliquer les difficultés : Decazes, par son étourderie, avait encouru le mécontentement de son maitre, et j'aime à lui rendre cette justice, il n'en était ni abattu ni troublé; ne sachant comment obtenir du duc de Feltre qu'il prit volontairement sa retraite, il avait imaginé de séduire sa vanité, en lui offrant, sans en parler au Roi, la place vacante de capitaine des gardes. Le monarque, offensé de ce qu'on eût disposé ainsi d'une charge si rapprochée de sa personne, désavoua la démarche de son ministre; je lus sa lettre à Decazes, toute remplie des expressions de son courroux, mais je lus aussi, et je me plais à le publier, je lus la réponse de Decazes pleine de courage, de mesure et de raison où, ne s'excusant que sur la forme, il insistait avec chaleur pour que le Roi fît à la politique et au bien public le sacrifice de ses préjugés et de ses affections; du reste le diner à Neuilly n'amena rien de remarquable et j'en partis pour aller coucher à Champlâtreux.

« Je devais revenir à Paris trois jours après pour un grand diner que donnait Stuart à l'un des membres du cabinet de Londres, mais j'y revins au lieu de cela pour me mettre au lit et y être en danger de mourir; ma santé était devenue encore plus languissante. Moreau, qui n'était mon médecin que depuis quelques mois et qui aurait renouvelé Hippocrate, si à la grande instruction, au dévouement admirable, aux soins merveilleux, il avait joint le tact et le coup d'œil de Corvisart, Moreau faisait sur ma frêle machine des essais qu'elle ne comporte pas; entre autres, il m'avait fait appliquer sur le bas ventre un emplâtre de pois de Bourgogne émétisés pour déplacer l'irritation intérieure, mais l'émétique, promptement absorbé, me causa bientôt une inflammation accompagnée de dou-

leurs vives et j'arrivai à Paris avec une fièvre violente et des souffrances intolérables. Je passai trois jours sur la roue et dans un assez grand danger, pendant lesquels Mme Molé m'écrivait tranquillement pour me demander si elle ne devait pas revenir; mon cœur, hélas, ne l'appelait plus, il en avait été trop souvent repoussé! Mes enfants, mes chers enfants s'offraient incessamment à ma pensée, mais je ne pouvais me résoudre à mander d'autorité leur mère, à proférer ces mots : *Venez me soigner.* Je restai donc pendant cinq jours sur ma couche solitaire sans voir un autre visage que celui de mon fidèle médecin et sans autre distraction que les messages importuns de cette multitude d'indifférents qui envoyaient savoir de mes nouvelles. J'avais fermé ma porte à tous venants, même à M. de Richelieu et à Pozzo qui s'y présentaient tous les jours; le public en témoigna un intérêt dont on est fier ou heureux quand on conserve encore des illusions que je n'avais plus.

« Enfin Mme Molé arriva; notre première entrevue fut froide et contrainte; nous nous comprenions sans vouloir nous expliquer; je lui reprochais en secret son indifférence, et elle me reprochait mon injustice; c'est à quoi elle et moi nous avons passé le temps de notre union. Bientôt pourtant, la nécessité nous rapprocha; que faire, en effet, auprès d'un pauvre malade si on ne le soigne, et quels sont les soins, quel est l'appui qu'une âme énervée par la souffrance n'accepte pas!

« Il me revenait que le duc de Wellington, Pozzo et M. de Richelieu répétaient à l'envie que mes jours étaient précieux pour l'État, mais j'aurais alors donné pour un éclair de santé tous ces vains témoignages de l'estime des hommes. Quoique la fièvre et les plus

graves accidents eussent cessé, je conservais tous les organes de la digestion tellement affaiblis et irrités que mes forces ne revenaient point; la nutrition paraissait en quelque sorte suspendue, et je ressemblais à un spectre plutôt qu'à un vivant. M. de Richelieu m'écrivit pour me conjurer de l'aider dans la distribution aux pairs, des titres créés par les ordonnances et je lui fis, dans mon lit, les comtes et marquis; on se doute bien que je ne me portai pas sur ma liste, laquelle fut acceptée sans exception; mais ce qu'on apprendra non sans surprise, c'est que je fus à peu près le seul qui, sincèrement, ne mit aucun prix à ces vanités frivoles. Toute la chambre fut en combustion comme s'il se fût agi du partage des faveurs les plus précieuses de la fortune; les libéraux ne s'y montrèrent pas les moins ardents; Jaucourt se tenait pour offensé s'il n'était pas marquis comme autrefois, Pastoret en perdit le sommeil et son fils assiégeait les ministres; Vindé se contentait d'être vicomte, mais les larmes lui venaient aux yeux à la seule idée de s'appeler baron. Les généraux écumaient de rage en pensant qu'il y aurait une prééminence qui ne serait pas pour eux; il n'est pas jusqu'à mon beau-frère Lamoignon, homme d'ailleurs si sensé, qui ne fût choqué de recevoir le titre de vicomte que je lui avais fait donner en pensant qu'il partagerait sur ce sujet ma profonde indifférence; c'est un grand moyen de gouvernement que des amours-propres restés si bêtes chez une nation d'ailleurs si spirituelle, et dans un siècle si éclairé; personne depuis Napoléon n'a su s'en servir.

« La première personne que je reçus fut le duc de Richelieu, nous avions un arriéré considérable de confiance et d'affaires qu'il fallut mettre à jour. Il était fort occupé de sa rupture avec Laffitte qui levait déci-



dément le drapeau de l'opposition; ce banquier, à qui il n'a manqué que d'être moins léger et moins riche pour devenir un propre chef de parti important, se déclara alors, assez hautement, pour le duc d'Orléans. Il portait aux prochaines élections Manuel et Benjamin Constant en se moquant des cajoleries et des menaces de Corvetto qui pouvait le ruiner. Laffitte tenait du Roi la place de gouverneur de la Banque, tout le cabinet était en travail pour savoir si on la lui ôterait; le duc me demanda mon avis, je lui dis qu'il fallait se garder de rendre Laffitte une puissance en montrant qu'on le redoutait; que peut-être il eût été plus prudent et plus adroit de fermer les yeux sur sa conduite, tout en le déjouant, mais du moment où on la lui avait signalée à lui-même comme factieuse, et et où il y persistait, la guerre était inévitable, et il ne restait plus au gouvernement qu'à être le plus fort. Le duc revint ensuite aux deux éternels sujets de nos entretiens : le duc de Feltre et le Concordat. Lord Wellington avait fait auprès de lui une démarche solennelle en faveur de Clarke; le général anglais commençait à redouter pour la France et pour l'Europe, la conséquence des concessions faites à la Révolution. M. de Richelieu, en partageant ses craintes et estimant singulièrement sa personne, ne vit pas sans peine son intervention et se décida d'autant plus irrévocablement à renvoyer le duc de Feltre qu'il ne voulait jamais rien céder à l'influence étrangère.

« Quant au Concordat, il rendait maintenant hommage à ma prévoyance et voyait de point en point se réaliser ce que j'avais prédit. L'orage grondait dans le lointain et l'horizon se chargeait tous les jours davantage. Le nouveau Concordat s'exécutait sans qu'il eût été publié, sans que la nation ni les chambres sussent

ce qu'il renfermait; la légèreté et l'insouciance des ministres ne pouvaient se comparer qu'à l'imminence du danger. La première révélation positive qu'ait eue le public de la conclusion du Concordat avait été la lettre de M. de Richelieu insérée au *Moniteur* à l'article « Nouvelles » et adressée au chapitre métropolitain de Toulouse pour lui annoncer le rétablissement des anciens sièges et lui demander son adhésion à la nouvelle circonscription. On avait vu aussi Louis XVIII, le jour de sa fête, donner la barette aux trois nouveaux cardinaux français. On se demandait si le Concordat pouvait se passer de la sanction du pouvoir législatif. On se rappelait que celui qu'il remplaçait avait été considéré comme loi de l'État et qu'il avait donné lieu à des lois organiques qui allaient se trouver implicitement abrogées. Les ministres sentaient qu'il leur serait aussi difficile d'obtenir l'approbation des chambres que de s'en passer. Le Pape, après avoir opposé longtemps une juste résistance à l'abrogation du Concordat de 1809, avait tâché de tirer parti pour sa puissance et celle du clergé de celui qu'on lui arrachait; plusieurs dispositions y furent insérées, que l'Église de France aurait certainement fait difficulté d'admettre si elle eût été consultée, et dont les ministres n'avaient pas compris toute la valeur. Honteux de leur imprévoyance, ils ne savaient plus comment s'y prendre pour sortir de tant d'embarras; la première et la plus grande de toutes les fautes avait été de céder au Roi malgré leur conviction, et de négocier un nouveau Concordat lorsqu'ils reconnaissaient eux-mêmes que cela était aussi politiquement dangereux que religieusement inutile. Le duc de Richelieu s'en apercevait trop tard et pouvait se repentir de ne m'avoir pas plus tôt consulté. Aujour-



d'hui, je n'hésitai pas sur le conseil à lui donner : « Renvoyez le duc de Feltre, lui dis-je, avant les élections, et déférez votre Concordat aux chambres, dès qu'elles seront réunies, avec une déclaration où le Roi, à l'exemple d'un des plus religieux de ses ancêtres, accusera par d'adroites réserves ou d'habiles interprétations les articles contraires à ses droits et à nos libertés. Cela pourra bien vous brouiller un peu avec Rome, mais il y a moins de danger qu'à se brouiller avec les chambres; d'ailleurs, le Roi et ses ministres peuvent bien se résigner à n'être pas meilleurs catholiques romains que Louis XIV et Bossuet. » Le duc convint de tout et me parut décidé à suivre le plan que je lui traçais, mais dès le lendemain, Decazes, Pasquier et Pozzo le trouvèrent encore hésitant sur le duc de Feltre et toujours partagé entre la politique et ses promesses.

« Nos réunions de pairs n'avaient lieu, dans l'intervalle des sessions, que le premier de chaque mois; ma santé ne me permettant pas d'assister à celle du 1er septembre, chez Garnier, j'y envoyai mon beau-frère afin de tâter les dispositions de chacun. Il me rapporta que les plus modérés eux-mêmes, étaient déchaînés contre le Concordat. La démarche de lord Wellington en faveur du duc de Feltre causait aussi une prodigieuse irritation, et faisait dire que le ministère était l'humble esclave des étrangers; enfin la distribution des titres avait mécontenté beaucoup d'amours-propres, en sorte que la physionomie de la chambre et celle du parti ministériel en particulier était toute changée.

« M. de Richelieu réunit chez lui pour l'examen des questions relatives au Concordat, un conseil de Cabinet dont je ne fus pas; mais une autre affaire



bien importante l'occupait autant que celle-là : il s'agissait de fermer l'abîme des liquidations étrangères, si imprudemment ouvert, comme on l'a vu, par M. de Talleyrand, tandis que les commissaires étrangers et français tenaient à Paris leurs conférences ; Caraman s'abouchait à Carlsbad avec les principaux ministres des cabinets du Nord pour convenir de quelques bases qui pussent mener à une conclusion. M. de Richelieu me remit toute la correspondance de notre ambassadeur en me priant de lui donner mon avis, après que j'y aurais suffisamment réfléchi ; elle ne m'apprit rien, si ce n'est qu'on resterait dans le vague à Carlsbad, malgré les efforts du négociateur dont les lettres au reste se faisaient remarquer par une facilité de rédaction et une dose d'intelligence qui m'en auraient presque fait soupçonner l'authenticité; de tous les idiomes ou de tous les jargons qu'on parle dans les affaires, c'est celui de la diplomatie que le duc de Richelieu entend et parle le mieux; aussi prévit-il tout de suite qu'on ne pourrait en finir qu'en invitant les plénipotentiaires résidant à Paris à demander carte blanche à leurs cours pour transiger. Il présenta à cet effet une note à la conférence, d'après laquelle des courriers furent expédiés à tous les cabinets. Pozzo le secondait de toutes ses forces et aurait bien voulu qu'on me nommât plénipotentiaire français, afin de le seconder à son tour dans les discussions où le duc de Richelieu lui prêtait un bien faible appui; la plupart du temps, Pozzo se trouvait lutter seul d'arguments et de ruses avec les commissaires anglais, prussiens, autrichiens et hollandais qui ne voulaient que nous dévorer; mais il le fit jusqu'à la fin avec une constance et une habileté qui ne se démentirent pas un seul instant. La France ne

saura jamais tout ce qu'elle lui dut alors; il est vrai qu'il méditait de s'y établir et que le rêve de son ambition était d'obtenir du Roi la pairie, avec le titre de duc et même d'inspirer à Louis XVIII assez de confiance pour que ce prince l'appelât dans ses conseils.

« C'est lorsque je rendis à M. de Richelieu la correspondance de Caraman qu'il me parla du renvoi de Clarke de lui-même, pour la première fois; son émotion était visible, et il ne pouvait la contenir; l'idée qu'un homme sur la terre pourrait l'accuser d'avoir manqué à sa parole lui était insupportable et lui causait un trouble qui altérait sa figure et sa santé. Cependant il me déclara que le duc de Feltre serait remplacé avant la session, et pour la première fois aussi il me fit entendre clairement que la Marine m'était destinée. Je ne dois pas oublier qu'à ce sujet il me parla de Portalis avec si peu de considération et d'estime qu'il est assez singulier de l'avoir vu plus tard en faire son collègue. Lainé, qui avait quelquefois défendu le duc de Feltre, l'abandonna sans retour depuis la démarche du duc de Wellington. « Le Roi de France, répétait-il sans cesse, ne peut garder à la tête de ses armées un ministre soutenu par l'Angleterre. » M. de Richelieu semblait n'être plus arrêté que par l'embarras de trouver une grâce à faire au ministre de la Guerre, qui le consolât de la perte de son portefeuille; il ne fallait plus penser à la place de capitaine des gardes; je conseillai le cordon bleu en donnant à Aimé de Fezensac, gendre de Clarke, la survivance à la pairie de son oncle, l'abbé de Montesquiou; en même temps, Decazes et Pasquier me promirent d'employer tout leur crédit pour que j'eusse aux Ponts et Chaussées un successeur de mon choix,

et je leur indiquai Mounier. Je mettais un grand prix à remettre en dignes mains cette administration et ce corps honorable que j'avais dirigé si longtemps.

« M. de Richelieu, qui éprouve toujours dans ses rapports avec le Roi un certain embarras, eut encore recours dans cette circonstance à un crédit qu'il employait trop souvent : il pria le favori d'obtenir pour le duc de Feltre : 1° cette compagnie des gardes déjà refusée; 2° le cordon bleu; 3° enfin que le Roi demandât lui-même au ministre de la Guerre son portefeuille. Decazes n'osa jamais présenter en face à Louis XVIII trois demandes dont la première lui avait déjà attiré sa colère et la troisième prouvait une faiblesse honteuse de ceux qui la formaient; il imagina donc d'écrire au Roi, qui sur-le-champ lui répondit : « Dites que sur le premier point j'ai dit *non*, sur le second *oui*, mais seulement l'assurance écrite jusqu'au sacre, sur le troisième que je vous ai envoyé faire foutre. » Il faut avouer qu'ici le Roi était resté dans son rôle autant que ses ministres étaient sortis du leur. Il revit Decazes quelques heures après et lui confirma de vive voix ce qu'il lui avait écrit avec tant de précision.

« Pendant ce temps de nouveaux scrupules s'élevaient dans l'âme du duc de Richelieu et c'est à Decazes qu'il vint les confier. « Nous ne pouvons, lui dit-il, nous défendre contre les entreprises des libéraux qu'en ramenant Monsieur et la Cour à la sagesse et au ministère, or, nous les aliénons sans retour en renvoyant le duc de Feltre et mettant M. Molé à la Marine. » Ces interminables tergiversations, connues des doctrinaires, les irritèrent autant qu'elles décourageaient Decazes et Pasquier et les uns et les autres prononcèrent hautement ou dans leur cœur que M. de

Richelieu et Lainé ne pourraient rester ministres un seul jour au delà de celui qui serait marqué pour la retraite des armées étrangères. Cependant le surlendemain M. de Richelieu me montra la lettre qu'il venait d'écrire au duc de Feltre pour lui annoncer sa retraite et lui promettre le cordon bleu de la part du Roi; il hésitait encore à la faire partir et commençait à craindre que Gouvion ne remplît pas son attente.

« Il me montra ensuite une dépêche de M. Hyde, notre ministre aux États-Unis, qui annonçait que les fauteurs du 20 mars, réfugiés dans cette partie du monde, aidés de l'argent de Joseph Bonaparte, méditaient un coup de main sur Sainte-Hélène; enfin il me communiqua l'idée qui l'occupait alors de faire voyager en France et de montrer à la Cour le fils de l'ancienne reine d'Étrurie qu'on lui avait dépeint comme un prince d'un extérieur séduisant et de quelque espérance.

« Le pauvre duc de Richelieu, éperdu et dégoûté par tant de difficultés et de tracasseries, accusait la forme du gouvernement et me repétait souvent que le gouvernement représentatif ne s'établirait jamais en France. Décidé cependant à sacrifier le duc de Feltre, il fit approuver au Roi la lettre qu'il avait écrite à ce ministre; mais en sortant de chez le Roi, il la remit encore dans sa poche sans pouvoir prendre sur lui de la faire partir. « Croyez, dit-il, le soir même à Pozzo, croyez, mon cher Pozzo, que la nomination de M. Molé va faire horriblement crier, que Lainé le verra entrer avec peine dans le ministère; malgré mon amitié pour lui, rien ne me ferait l'appeler au conseil s'il n'était l'homme de France le plus propre au gouvernement. » Pozzo, en me racontant cela, me dit qu'il était sur le point d'obtenir que l'Angleterre, unie aux grandes

puissances, se portât médiatrice entre l'Espagne et ses colonies d'Amérique ; les bases de la médiation eussent été : la souveraineté de l'Espagne reconnue par ses colonies, des institutions pour ces dernières en harmonie avec l'esprit qui y règne et conformes aux vœux de leurs habitants, la liberté du commerce avec toutes les puissances, sauf des tarifs de douanes plus avantageux pour l'Espagne, enfin une amnistie générale. M. de Richelieu secondait Pozzo auprès du cabinet de Madrid avec l'ardeur qu'il met dans toutes les entreprises généreuses. Si cette négociation eût réussi, le mouvement révolutionnaire était peut-être enrayé pour longtemps dans les deux mondes ; la suite montrera qu'elle n'a échoué que par la stupide résistance de ceux-là même qui étaient le plus intéressés à son succès.

« C'est alors que Chateaubriand, ennuyé de sa disgrâce et manquant d'argent, voulut se rapprocher du ministère. Lainé m'apprit qu'il lui avait remis une lettre au Roi où, cachant les motifs intéressés de sa démarche sous d'imposants dehors, il offrait modestement à Louis XVIII sa protection auprès du clergé et des dévots relativement au Concordat ; un charlatanisme si hautain ne pouvait réussir ; vainement Mme de Duras et Mme de Montcalm obsédèrent le duc de Richelieu ; la réponse fut telle que Chateaubriand en devint furieux. Dans sa conversation avec Lainé, il lui parla de moi avec dépit, tout en laissant percer son ancienne tendresse : « Ce jeune homme, dit-il, que j'ai élevé! » Moi, l'élève de Chateaubriand! Ce qu'il y a de curieux, c'est qu'il est capable de se le persuader.

« Le *Moniteur* avait enfin publié les trois ordonnances sur la pairie depuis si longtemps attendues ;

la première, et la plus utile, imposait à tous ceux qui seraient créés pairs l'obligation de former un majorat héréditaire, dont la quotité était déterminée selon le titre de la prairie; la seconde était purement réglementaire, et la troisième établissait la hiérarchie des titres.

« Mais les deux objets qui occupaient le public presque exclusivement étaient le Concordat et les élections.

« Le ministère, pour se rendre les électeurs favorables, s'empressait de flatter par certains actes l'opinion qu'il croyait celle du plus grand nombre; c'est ainsi qu'il fit partir Marmont pour Lyon et que le prince d'Eckmuhl reçut des mains de Louis XVIII son bâton de maréchal.

« Decazes s'était réservé tout le travail des élections et il y mettait toute son activité et son savoir-faire; son *Journal des Maires* était envoyé avec profusion jusque dans les plus petites communes, tantôt il y cherchait dans de longs articles à calmer les esprits sur le Concordat; tantôt il y faisait ressortir la popularité et le mérite de la nouvelle loi des élections qu'on allait appliquer pour la première fois. C'est sur ces entrefaites que j'entrai dans le ministère; je fus nommé le 10 septembre, c'était un vendredi; on se rappelle que ce jour-là Pasquier avait son petit dîner de doctrinaires; j'avais été le soir chez lui pour y causer comme cela m'arrivait souvent. En entrant dans le salon, je ne vis pas Pasquier et j'appris qu'il était dans son cabinet où le duc de Richelieu venait de le faire appeler; un moment après, il revint et me dit à l'oreille que le duc avait fait signer au Roi ma nomination au ministère de la Marine et qu'elle serait le lendemain dans le *Moniteur* ainsi que celle de Gouvion

au ministère de la Guerre. « Saviez-vous, demandai-je à Pasquier, que j'étais ici et l'avez-vous dit au duc? » « — Oui, me répondit-il, mais le duc n'a voulu ni monter, ni vous faire prier de descendre; il était d'une humeur affreuse. »

« Je n'en fus pas surpris. Le duc de Richelieu était épouvanté de la rumeur qu'allaient produire au château la retraite forcée de Clarke et ma nomination; il n'était pas même assez convaincu qu'il eût bien fait pour trouver dans ce sentiment de la consolation ou du courage. Je rentrai chez moi, où quelques amis m'attendaient déjà pour me féliciter. Hélas, de quoi! mais il est écrit qu'un ministère est une des grandes prospérités de la terre, à l'âge de trente-six ans elle m'était dévolue pour la seconde fois.

CHAPITRE IV

Portal chez le nouveau ministre de la Marine. — M. Molé reçu en audience par les Princes et par Louis XVIII. — Il prend possession de son ministère. — Le chevalier de Paunac. — Premier conseil où M. Molé siège comme ministre. — Les élections de 1817. — Le parti libéral. — Les pamphlets. — Benjamin Constant. — Affaire de l'Épingle noire. — La conspiration de Lyon. — La journée ministérielle de M. Molé. — Les colonies et le commerce maritime. — La Martinique. — Saint-Domingue. — Le Sénégal. — Cayenne. — Mission du capitaine Roussin.

« Les principaux employés de la Marine qui avaient su avant moi ma nomination, se firent écrire à ma porte dans la soirée, et le lendemain à mon réveil, je vis entrer maître Portal chez moi; il dirigeait alors la division des colonies et tel que je le connaissais, je ne doutai pas qu'il ne se proposât d'être le véritable ministre de la Marine sous mon nom.

« C'est vous, me dit Portal en s'asseyant, que mes vœux n'ont cessé d'appeler au poste que vous allez remplir; dans quinze jours, si vous voulez m'écouter, vous ferez ce ministère de la Marine en vous jouant et vous pourrez réserver votre haute capacité et votre temps pour les affaires générales, dans lesquelles vos talents et la confiance de M. de Richelieu doivent vous donner tant d'influence. Quant à moi, je bénis le ciel de m'avoir fait différer jusqu'à ce jour de prendre ma

retraite pour me trouver à portée d'aider vos premiers pas; mais, comme je l'ai annoncé à Decazes, et comme je viens vous le déclarer, rien ne m'empêchera de quitter les fonctions publiques et de retourner à Bordeaux le premier juillet prochain; je suis dans une position tout à fait fausse et qu'il m'importe de faire cesser promptement : ma maison est une des plus considérables du commerce de Bordeaux; mes principales relations sont avec nos Antilles et l'on sait que je dirige la division des colonies! Il faut un caractère autant au-dessus du soupçon que le mien pour que la malignité n'ait pas déjà saisi ce rapprochement. »

« Tout en parlant, Portal me regardait avec inquiétude et semblait s'apercevoir, dès ce premier entretien, que je ne serais jamais sa dupe. Il se mit ensuite à me dérouler tout le ministère de la Marine, me traçant ce que j'avais à faire dans tous les détails, et l'opinion que je devais concevoir de chaque individu. Après qu'il eut fini, je le remerciai en lui rendant tendresse pour tendresse, et compliment pour compliment. Toutefois, j'étais moins capable d'attraper Portal, que de m'en laisser attraper; il vit donc que je ferais par moi-même les affaires de mon département, que sous mon règne il perdrait plutôt qu'il ne prendrait de l'importance, et dès ce moment, sous les apparences du dévouement à ma personne, il ne cessa de travailler à me renverser.

« A midi, je fus chez le duc de Richelieu qui me reçut comme si j'avais été toujours son collègue et me mena dans sa voiture prêter serment entre les mains du Roi. Le lendemain était un dimanche; j'y parus à la Cour pour la première fois comme ministre; avant d'entrer chez le Roi, je me présentai chez les princes.

« Monsieur, en me faisant son compliment avait l'air de me dire : « Vous voilà à même de me faire revenir sur votre compte, mais vous ne ferez rien de ce qu'il faudra pour cela. » L'accueil de M. le duc d'Angoulême fut plein d'obligeance, mais l'obligeance de ce prince compte peu, parce qu'on sait qu'il a cru de sa politique de prendre pour devise : « Tout ce que le Roi fait est bien. » M. le duc de Berry, lorsque je parus devant lui, m'adressa ces propres paroles :

« Eh bien, M. Molé, vous voilà donc ministre ! ce n'est assurément ni l'esprit ni le talent qui vous manquent.

« — Monseigneur ne pense sûrement pas que ce soit non plus le dévouement ».

« Il vit que je l'avais compris et devint rouge comme son ruban, en balbutiant quelques politesses.

« Je montai ensuite dans le cabinet du Roi où se réunissent tous ceux qui ont leurs entrées, et j'assistai à cette réception du dimanche qui n'a pas varié, ni ne variera un seul jour tant que Louis XVIII sera sur le trône. Le plus souvent, le Roi entend la messe dans sa chambre, tandis que sa famille l'entend à la chapelle. La messe finie, les portes de sa chambre s'ouvrent et on le voit sortir dans son fauteuil roulant. En même temps, sa famille revient de la chapelle et remplit le cabinet avec la foule des courtisans qui ont le droit d'y entrer. Alors, le Roi adresse la parole aux mêmes personnes dans le même ordre, et dans les mêmes termes; il commence par Monsieur, il l'appelle « Mon frère », Monsieur s'approche, le Roi lui dit à l'oreille quelques paroles en souriant, puis « ma nièce », c'est Madame qui s'approche de la même façon; « Mon neveu », c'est M. le duc d'Angoulême qui, à son tour, reçoit quelques mots tout bas; « Duc de Berry », et enfin « Ma nièce

de Berry. » Les ministres obtiennent le même honneur; ils sont appelés par leurs noms, le Roi leur parle à voix basse, mais moins basse qu'aux princes et de manière que ceux qui environnent son fauteuil puissent entendre ce qu'il leur dit. Le ministre favori, seul, est toujours appelé deux fois, et il n'est guère possible d'entendre les paroles qui lui sont adressées; ensuite les maréchaux, les ministres d'État et quelques courtisans sont apostrophés à haute voix et ils répondent de leur place : au maréchal Jourdan par exemple, c'est toujours : « Maréchal Jourdan, venez-vous du Coudray? » à M. Dubouchage : « Comment va l'estomac? » Si quelqu'un a déplu au Roi et surtout au favori, il s'en aperçoit à ce que la parole ne lui est plus jamais adressée et que le Roi affecte de ne pas le regarder. Le comble de la disgrâce était d'être fixement regardé sans qu'il s'ensuivît aucune apostrophe.

« En sortant de l'audience, je fus chez Madame, qui me reçut mieux que je m'y attendais.

« Le reste de ma journée fut tout employé à préparer mon établissement à la Marine, et à remplir d'ennuyeux devoirs. Gouvion, que je remplaçais, avait été attendre dans ses terres, près d'Orléans, que la purée se démêlât. On lui avait dépêché un courrier, il arriva dans la nuit, et le lundi à huit heures du matin, je fus au ministère, où je n'avais point voulu entrer qu'il ne fût de retour. Il me fallut attendre qu'il fût sorti du bain, après quoi il vint me trouver et nous commençâmes à parler d'affaires.

« L'esprit de ce maréchal est étroit et méthodique, il entend bien la distribution du travail, et il venait de donner une bonne organisation à ses bureaux, que je me plus à maintenir. Il regrettait très sincèrement le ministère de la Marine parce qu'il croyait toucher



au moment où, comme il le dit lui-même, il n'aurait pas à y travailler plus d'une heure par jour. Il allait déléguer, quand il le quitta, aux quatre chefs de division la signature pour toutes les affaires courantes; il m'entretint ensuite, et je prie le lecteur d'en tenir note, il m'entretint d'un grand projet de refonte et de réforme du corps des officiers de la Marine.

« Ce corps honorable et si utile à l'État », me dit Gouvion, « a été bouleversé, découragé, anéanti par Dubouchage et ses prédécesseurs qui, cédant à l'esprit de réaction, ou au mépris des ordonnances et des lois, remirent en activité tous les officiers, les émigrés, qui, pour la plupart, n'ont pas vu la mer depuis trente ans.

« Vous trouverez réunis les éléments du travail que je préparais; il vous faudra du courage; la Cour, le pavillon de Marsan, l'émigration, M. le duc d'Angoulême lui-même seront contre vous. Mais si vous ne tenez aucun compte de leurs cris et de leur résistance, la France vous devra de retrouver une marine, car elle n'en a plus. M. le duc de Feltre me laisse la même chose à faire dans l'armée, cela sera encore bien plus difficile; mais si vous commencez, je vous suivrai de près; ce que vous aurez fait me donnera à la fois de la force et du courage.

« Soyez tranquille, » répondis-je au maréchal « je saurai achever votre ouvrage; je n'ai jamais reculé devant une difficulté de cette espèce, et le déchaînement de la Cour ou des salons ne peuvent m'effrayer. »

« Nous nous séparâmes. Gouvion alla s'installer à la Guerre et je restai à recevoir les principaux employés. L'officieux Portal se chargea de les introduire auprès de moi, et à mesure qu'ils paraissaient



sous mes yeux, il me faisait de chacun d'eux un éloge ampoulé; il semblait que ce fût ses propres bureaux bien plus que les miens qu'il me présentait.

« Cette vaste administration était composée de quatre grandes divisions :

« Celle du matériel qui avait pour chef Jurien, conseiller d'État, homme respectable, laborieux, plein de probité et d'expérience.

« Celle du personnel ayant pour chef M. Carpentier, homme plein de désintéressement et d'honneur, de formes et d'un travail agréables, mais dont la santé empoisonnait l'existence, ce qui lui donnait quelques inconvénients.

« Celle des colonies, que dirigeait Portal, en grand seigneur, mais tout à son aise ; et celle des fonds, dont le chef, Boursain, était un enfant de la Révolution qui s'était formé lui-même, et qui joignait à une grande capacité, une rudesse de manières qui le faisait détester de ses camarades et de la plupart de ceux qui avaient affaire à lui.

« Les vivres formaient un bureau séparé, dont le chef, un certain Lacroix, travaillait avec les ministres.

« Je reçus ensuite en grande cérémonie dans la magnifique galerie de la marine le corps des officiers représentés par ceux qui se trouvaient à Paris. M. Carpentier se tenait près de moi pour me les nommer tous et il m'avait mis préalablement au courant des faits de chacun d'eux. L'amiral Rasilly me complimenta comme M. Séguier l'avait fait en 1813 à la tête de la magistrature.

« J'aurais tort de passer entièrement sous silence un personnage que je trouvai établi à la Marine sur le pied de parasite de tous les ministres passés, présents, et à venir ; il s'appelait le chevalier de Paunac.



Je l'avais rencontré autrefois chez une M[me] Lindsay, dont j'ai parlé plus haut.

« Paunac avait été l'admirateur, le complaisant de Rivarol dont il se plaisait à être le plastron; c'est de lui dont ce dernier disait un jour qu'il ferait tache dans la boue. Une autre fois, Paunac lui demanda la permission de jeter sa redingote sur son lit : « Où jetterai-je ensuite mon lit? » lui répondit-il. Paunac était en effet l'homme le plus lâche comme le plus corrompu que j'aie connu; sa figure, son âme, son accoutrement s'harmonisaient dans une laideur parfaite, formaient une seule et même ordure échappée au temps de la Régence, et que le balai de la Révolution semble avoir oubliée; esprit caustique et délié, d'une élocution facile et gracieuse, d'une conversation piquante, variée, semée de traits à retenir; plein de bon sens et de conseils dans tout ce qui tient à la conduite de la vie; du reste ignorant, paresseux et gourmand, il était celui que le plus pieux — le plus moral et le moins spirituel des princes — que le duc d'Angoulême, s'était attaché comme secrétaire de l'Amirauté, et auquel il accordait une confiance toute particulière.

« On voit que, pour un ministre de la Marine, Paunac était une puissance à ménager. Aussi tous les employés lui faisaient un peu la cour, quoique au fond il fût peu redoutable; sans autre ambition que celle de dîner, de causer agréablement, et de conserver son modeste traitement sans avoir rien à faire, Paunac craignait trop l'embarras de la moindre inimitié pour être tenté de nuire à personne. Le duc d'Angoulême le consultait bien moins sur la marine que sur les affaires générales, dont Paunac savait l'entretenir avec finesse et prudence. Il écrivait au

prince des lettres que je n'ai point lues, mais qui devaient renfermer de sages directions; peu de gens ont su cette particularité : j'ai la certitude que Paunac eut pendant quelque temps avec M. le duc d'Angoulême une correspondance dans le genre de celle de Fiévée avec Napoléon.

« Le maréchal Gouvion avait supprimé la place de secrétaire général de la Marine, et en avait réuni les fonctions à celles de directeur du personnel, dans la personne de M. Carpentier. Je rétablis la place et la donnai à mon fidèle Vauvilliers que j'avais amené des Ponts et Chaussées, et qui, à la Marine comme aux Ponts et Chaussées, comme à la Justice et à Dijon, remplit auprès de moi les fonctions de secrétaire intime. Lainé fit donner l'importante et agréable direction que je quittais à son sous-secrétaire d'État de l'Intérieur, M. Becquey, un des hommes de France les moins capables de la remplir.

« Mon entrée dans le ministère ne pouvait rien m'apprendre sur ceux qui le composaient ni sur leurs rapports entre eux.

« Je savais qu'aux yeux du public, j'allais encourir la responsabilité de tout ce qu'il ne serait en mon pouvoir ni de prévenir ni de réparer; je savais que mon influence sur M. de Richelieu et dans les affaires, ne répondrait en rien à ce que ce même public s'en était promis; enfin que j'aurais à choisir à mon tour, entre le rôle de complaisant, d'instrument de Decazes, ou de l'avoir pour adversaire et pour ennemi.

« Je débutai par un conseil de cabinet chez M. de Richelieu pour le Concordat. C'était le troisième tenu sur cette même matière. Comme je n'approuvais ni le Concordat, ni toute la conduite de cette importante affaire, je me gardai bien de prendre aucune part à la



discussion et je n'eus pas même à voter, car M. de Richelieu omit de prendre les voix. Du reste, le conseil des ministres se réunissait trois fois dans la semaine, le lundi et le vendredi chez son président, le mercredi chez le Roi. Les gens du monde se figurent qu'il n'y a rien de si imposant ni de si grave qu'un conseil de ministres, qu'une réunion de sept personnes qui, sous le nom du souverain en titre, gouvernent un pays comme la France. Eh bien, ils ont de la bonté de reste. Tout devient grave, ordonné, imposant quand une volonté forte et éclairée s'impose et règle à la fois le mouvement. Mais quand cette force de volonté et cette supériorité des lumières ne se rencontrent nulle part, ni dans le monarque, ni dans le chef de son gouvernement, les ministres ne sont plus que des hommes comme les autres hommes, tout pétris d'inconsistance et de légèreté.

« L'heure du conseil était une heure; nous étions assez exacts, excepté Decazes qui arrivait une heure et quelquefois deux heures plus tard, tenant sous son bras ce portefeuille rouge dont j'ai parlé, celui qu'il avait coutume d'envoyer chaque jour au Roi. On commençait par attendre Decazes une demi-heure ou trois quarts d'heure en contant des historiettes. Alors M. de Richelieu s'impatientait, retournait brusquement son fauteuil du côté de la table et ouvrait la séance; chaque ministre portait au conseil toutes les affaires et nominations importantes qui ressortaient de son département. Le garde des Sceaux commençait; son travail était naturellement fort court. C'est pendant qu'il parlait que Decazes entrait d'un air préoccupé, nonchalant et distrait, sans faire aucune excuse et prenait place auprès de moi. Decazes ouvrait ensuite son portefeuille, en tirait ses rapports de

police, qu'il passait à M. de Richelieu et se mettait à écrire ou à lire ses lettres sans écouter un seul mot de ce qui se disait; M. de Richelieu de son côté lisait les rapports de police, et le ministre dont c'était le tour de travail avait l'agrément de parler dans le désert, jusqu'à ce que, voulant remporter cependant une décision du conseil, il suppliât d'un ton découragé le président et le favori de daigner lui prêter l'oreille un seul moment.

« Quand je fus bien sûr que cela se passait toujours ainsi, je fis comme les autres, je me mis aussi à n'écouter que quand cela m'intéressait. Je me promenais la plupart du temps par la chambre; Gouvion dormait, M. de Richelieu et Decazes lisaient ou écrivaient, Pasquier se chauffait, Lainé seul écoutait par pédanterie de conscience, mais en enrageant de s'y croire obligé; et Corvetto qui avait connu, ainsi que moi, une autre manière de traiter les affaires, éprouvait une impatience qui se trahissait par les traits les plus fins et des regards qu'il m'adressait à la dérobée.

« Les partis ne cessent de se ruer sur la chose publique et de vouloir s'en emparer que quand il se trouve un gouvernement, c'est-à-dire un homme assez fort pour ne s'appuyer sur aucun d'eux. Au lieu de cela, le ministère n'avait cessé de prodiguer les complaisances et les concessions au parti qui s'intitulait libéral, pour se le concilier et l'opposer au mouvement de réaction imprimé par le retour du Roi et favorisé par son frère.

« Ce parti, ressuscité à force de faiblesses, aspirait à renverser ce ministère auquel il devait l'existence ou du moins à lui dicter ses lois.

« C'est dans les élections qu'il commença à jeter le masque et que Decazes vit paraître devant lui ce



nouvel adversaire auquel il n'avait pas songé. Menacé tout à la fois par la droite et par la gauche, il donnait pour instructions aux préfets et à tous ses agents d'écarter avec le même soin les candidats des deux côtés et de porter à la députation des hommes modérés ou du milieu, des hommes aimant le repos ou recherchant la faveur du ministère. L'époque des élections était pour lui un temps de dictature. Il changeait à son gré les préfets, les sous-préfets, les généraux commandant les divisions militaires ou les départements. Vainement Lainé, quand il envahissait toutes les attributions, voulait-il lui opposer quelque résistance, Decazes allait trouver le Roi. « Je ne réponds pas des élections dans tel département », lui disait-il, « si le préfet n'est pas changé. » M. de Richelieu ne trouvait pas plus que le Roi, de réponse à cet argument, et le préfet soutenu par le ministre de l'Intérieur était destitué.

« Quant aux administrations financières dont les innombrables employés couvrent la France, le favori, sous le même prétexte, les bouleversait à son gré, et le pauvre Corvetto ne faisait qu'en pousser des gémissements étouffés.

« La Marine aurait pu se croire à l'abri du même sort, mais on verra la peine que j'eus à la défendre et à empêcher que le grade suprême du vice-amiral ne devînt la récompense de l'intrigue et de la bassesse.

« Les doctrinaires combattirent pour Decazes cette année et Guizot mit dans les *Annales politiques* des articles remarquables que les journaux ministériels répétèrent. Moi-même je le secondais de tous mes efforts; la ligne qu'il suivait était encore la mienne, seulement je présageais que son imprévoyance et son ambition ne tarderaient pas à l'en faire dévier, et je

l'observais d'autant plus près que j'étais décidé à me séparer de lui le jour où il s'en écarterait.

« Gouvion, après quelques hésitations entre la faveur des princes et la popularité, se décida pour cette dernière. Il organisa les bureaux de la Guerre comme il avait fait ceux de la Marine, et chassa le sous-secrétaire d'État, Tabarié, si cher aux ultras, pour mettre à sa place Allent que nous lui indiquâmes.

« Cependant la fièvre électorale augmentait chaque jour. La présence des étrangers ne la rendait que plus ardente. La nation, humiliée et revenue de son premier abattement, se piquait d'élire au milieu de leurs baïonnettes des députés qui leur déplussent. Elle s'indignait en outre de la prétention avouée par le gouvernement de lui dicter un choix. Le dictateur y mettait une rouerie et une impudence qui blessaient les moins délicats ; il croyait imiter ce qui se passait en Angleterre ; jamais je n'ai pu lui persuader que dans ce pays la grande aristocratie exerçait en grande partie son influence au profit du ministère sans qu'il s'en mêlât et que dans les élections le gouvernement ne fait que soutenir l'un des deux candidats portés par l'opinion. Au lieu de cela, Decazes prétendait créer des candidats et obtenir des électeurs une obéissance tellement servile qu'ils les préférassent à ceux qui étaient en possession de toute leur confiance et de toute leur estime.

« La guerre des pamphlets était d'autant plus vive que les journaux étaient tous à la disposition du pouvoir ; l'opposition n'avait que les pamphlets pour se défendre. Benjamin Constant, le plus habile des pamphlétaires, combattait avec d'autant plus d'acharnement qu'il aspirait pour son propre compte à la députation. Aussi, tous les écrivains ministériels le pre-



naient corps à corps et dirigeaient contre lui toute leur artillerie ; on le repoussait comme étranger, on rappelait qu'il n'avait revendiqué la France pour sa patrie qu'à des époques funestes, que son nom était associé au 18 Fructidor et aux prescriptions qui l'avaient suivi, enfin on s'attaquait à son caractère privé, on rappelait sa palinodie des Cent Jours. Mais les efforts du gouvernement pour l'écarter, surtout la haine que l'on portait aux étrangers et à la famille qu'ils avaient ramenée, donnèrent plus de voix à Constant que toute sa vie mise au grand jour ne pouvait lui en ôter. Son nom parut un des premiers sur la liste des secrétaires et scrutateurs que les électeurs de Paris avaient choisis et y était précédé ou suivi des noms de Périer, Davilliers, Gal (?), Thiébaut, Chaptal fils, Laffitte, Manuel, Méchier, Vassal, Gilbert de Voisins, Tissot, Lanjuinais ; c'est-à-dire des coryphées du libéralisme et du bonapartisme.

« Bellart, qui présidait au collège central de la capitale, après la stupide circulaire qu'il avait adressée aux électeurs, faisait à chaque instant de nouvelles gaucheries, quittait son fauteuil, venait prendre des instructions dans le cabinet de Decazes où était sans cesse établi, nuit et jour, le quartier général durant le combat.

« Le dimanche à minuit, Bellart annonça aux électeurs que le dépouillement du scrutin n'étant point terminé, on le continuerait le lundi, et que les élections demeuraient suspendues jusqu'au mardi matin. Ce n'était qu'un prétexte saisi par Decazes pour travailler les électeurs pendant la journée du lundi, en faire voter un plus grand nombre parmi ceux sur lesquels il comptait.

« Le *Moniteur* du 23 publia le résultat des premiers

tours de scrutin. Laffitte, premier candidat libéral, avait seul obtenu la majorité ; après lui venaient : Bellart, Breton, Camer (?) et Labonardière, tous trois ministériels ; le quatrième était Benjamin Constant. Nouvel avis de Bellart, annonçant que les élections seront suspendues le 24, pour être reprises le 25. L'alarme était au comble ; le cabinet de Decazes offrait un spectacle vraiment curieux. Le favori, enfoncé dans son fauteuil, le visage abattu par la fatigue et l'insomnie, ne cessait d'écrire ou d'ouvrir des billets, de donner des ordres ou de recevoir de nouveaux avis. Tous les cabriolets de place étaient en campagne pour transporter gratuitement les électeurs de Sceaux et de Saint-Denis. Des ministres, des députés, des juges, des avocats, des banquiers, des marchands, des agents de police, des gendarmes se pressaient autour de Decazes et venaient faire preuve de zèle et de dévouement. Tout en souhaitant que Constant ne fût pas élu, je me demandais s'il n'y avait pas dans tout ce qui se passait sous mes yeux plus d'ardeur que d'habileté, et surtout si le candidat redouté ne tenait pas en très grande partie son importance des inconcevables efforts qu'on faisait pour le repousser.

« Quant à lui, il ne s'épargnait pas ; non seulement il sollicitait ouvertement les suffrages, mais il faisait paraître après chaque tour de scrutin un nouveau pamphlet où il répondait aux accusations et attaques en tous genres de ses adversaires. Le dernier qu'il lança fut rédigé en partie contre moi ; il commençait à s'apercevoir qu'il succomberait, et redoublait de venin pour se venger. « On m'a désigné », écrivait-il, « comme l'auteur de l'acte additionnel, et cet acte additionnel a été corrigé au Conseil d'État, à côté de moi, sur le même exemplaire, par M. le comte Molé,

ministre aujourd'hui, et redevenu alors conseiller d'État le 23 mars, tandis que ma nomination est du 20 avril. En citant ce fait, je n'inculpe point M. Molé, je dirai même que dans cette séance, il s'est élevé, ainsi que tous ses collègues, contre le rétablissement de la confiscation, courage d'autant plus méritoire qu'il n'a fait d'ailleurs contre aucun autre article de l'acte additionel aucune objection quelconque. Je ne le blâme donc pas; mais si j'étais ministre, et que le ministère eût pris sur lui la responsabilité de tous les journaux, je m'opposerais à ce que cette ignoble artillerie fût dirigée contre un homme avec lequel j'aurais siégé, et chez lequel, ne le connaissant pas jusqu'alors, je serais venu deux jours après sa nomination le féliciter d'être mon collègue. »

« C'était dire autant de mensonges que de paroles; pour s'en assurer, le lecteur n'a qu'à recourir au récit fidèle jusqu'au scrupule que j'ai fait des circonstances que Constant rappelait. La visite que je lui fis avait été de cinq minutes, froide et cérémonieuse, sans autre motif que de lui rendre celle qu'il m'avait faite. J'étais à travailler, tranquille dans mon cabinet quand je reçus un billet de Decazes qui m'envoyait le libellé de Constant et me demandait si j'étais dans l'intention de répondre ou d'y faire répondre. Je pris aussitôt la plume et dans moins de deux heures je composai une petite brochure, qui aurait peut-être amusé le public aux dépens de mon adversaire, mais qui aurait prolongé une polémique que mes collègues voulaient à tout prix étouffer. Je la portai à M. de Richelieu, qui cachait mal son inquiétude de l'effet que produiraient les mensonges de Constant au pavillon de Marsan. Decazes, tout en dissimulant avec moi, laissait voir à ses amis son regret que je fusse entré au minis-



tère avant les élections. Il me demanda de permettre qu'un de ses journalistes répondit à Constant sur ce qui me concernait. « Non, lui répondis-je, je puis faire au ministère le sacrifice de ne pas répondre, mais non pas celui de laisser répondre pour moi », et ce petit incident fut bientôt oublié.

« On apprit cependant que de Serre et d'Argenson avaient été nommés à Colmar, Dupont et Bignon à Évreux, Tronchon à Beauvais, Chauvelin à Dijon ; le second tour de scrutin donna pour deuxième et troisième députés de Paris Delessert et Roy; il fallut ensuite recourir au ballottage qui s'établit entre Bellart, Breton, Benjamin Constant, Gilbert de Voisins, Goupy, La Fayette, Manuel, Olivier, Pasquier et Casimir Périer. Enfin ce Benjamin Constant, qu'on avait fait si terrible, succomba, et les noms de Goupy, Bellart, Breton, Pasquier et Casimir Périer triomphèrent. Malgré quelques choix faits en haine de la Restauration, on peut dire que le Roi dut s'applaudir des élections et qu'elles nous promettaient une majorité imposante pour la session.

« Toutefois l'esprit qui s'était manifesté à leur occasion dans la capitale donnait lieu à d'amples et sérieuses réflexions. Les électeurs formant toute la classe aisée des propriétaires ou artisans, s'étaient divisés par portions à peu près égales et celles qui avaient opposé des candidats aux candidats ministériels les avaient tous choisis parmi les ennemis connus des Bourbons. Je vis avec surprise mes collègues s'ébahir comme si un grand secret venait de leur être tout à coup révélé, tant l'état de l'opinion leur était peu connu, tant ils avaient peu observé son progrès. Chargés de conduire le vaisseau, ils ne s'étaient pas plus aperçus qu'il dérivait qu'un pilote enfermé à fond de cale.

« Aussi la leçon fut-elle perdue, Decazes crut que tout le mal venait de ce qu'il n'était pas encore assez le maître, tandis que M. de Richelieu et Lainé commençaient à accuser la loi des élections et me reprochèrent de la leur avoir arrachée. Au reste, cette même opinion qui les effrayait, dont ils s'expliquaient si mal les véritables causes, se manifesta de nouveau sous leurs yeux dans le jugement de l'Épingle noire par la cour d'assises de Paris. Les accusés furent tous acquittés, aux acclamations d'un public qui avait déjà applaudi avec transports leurs défenseurs, quand ils avaient insinué que cette conspiration était l'ouvrage de la police.

« Le fait est que si Decazes n'inventa pas ce prétendu complot, il mit une incroyable légèreté à le poursuivre. C'est une des fautes les plus funestes où il ait entraîné le ministère. De ce moment se propagea le préjugé qu'il ne pouvait y avoir d'autres complots que ceux inventés ou suggérés par les agents de la police; de ce moment, les conspirateurs furent plaints comme des victimes, et ceux qui révélaient leurs desseins regardés comme les plus vils suppôts du pouvoir. L'Europe entière aurait le droit de citer Decazes à son tribunal pour lui demander compte de toutes les religions qu'il a laissé détruire. Depuis le commissaire de police jusqu'aux juges, depuis l'autorité du maire jusqu'au pouvoir royal, et jusqu'au Roi lui-même, il a tout avili et rendu le gouvernement presque impossible en faisant tomber dans le même mépris tous ceux auxquels on obéit.

« Rien n'a autant contribué à rendre les deux partis qui nous divisent irréconciliables, rien n'a jeté plus de germe d'une révolution nouvelle que la marche suivie dans une autre affaire de même nature, la fameuse conspiration de Lyon.



« Depuis que j'étais dans le cabinet, les fatales conséquences s'en déroulaient sous mes yeux; les grandes autorités de Lyon ne pouvaient se mettre d'accord sur les causes des troubles dont la ville et les campagnes avaient été le théâtre; on les changea toutes, pour éviter de donner tort ou raison à aucune. C'était assez ce que demandait Marmont, qui se montrait fort au-dessous de la commission si délicate qu'il avait reçue. Le préfet de Lyon, Chabrol, fut si bien traité que son changement ressembla plutôt à une promotion qu'à une disgrâce, on le nomma sous-secrétaire d'État de l'Intérieur; le général Lannes inspecteur général d'infanterie avec le grand cordon de la Légion d'Honneur, enfin Sainneville, le protégé de Decazes et depuis si longtemps pierre d'achoppement entre lui et Lainé, passa lieutenant de police à Strasbourg.

« Maintenant, si le lecteur me demande ce que j'ai pensé moi-même sur ce grand procès où l'opinion hésite encore, je lui répondrai que, malgré tous mes efforts pour pénétrer dans ce labyrinthe d'intrigues, je n'ai pu bien en saisir le fil. Au moment où j'écris, 1819, je ne suis encore parvenu qu'à former des conjectures. Je vais les exposer avec candeur, en même temps que je ferai connaître l'avis que j'ouvris dans le conseil, et que je n'ai cessé d'y soutenir.

« Les royalistes ont accusé M. Decazes d'avoir jeté le voile sur la conspiration de Lyon, pour en épargner et surtout dissimuler les auteurs : cela m'a toujours paru aussi absurde que faux. Les royalistes, ou plutôt les ultras, sont accusés à leur tour d'avoir fomenté le complot et entraîné, séduit de misérables victimes qu'ils ont ensuite égorgées.

« Je n'ai rien découvert qui justifie une imputation

aussi odieuse; mais tout ce que j'ai recueilli me porte à croire que la police militaire, dirigée par Canuel, a fait un peu plus que surveiller l'esprit bonapartiste, qui régnait dans ces contrées. Elle l'a provoqué, au point peut-être de suggérer et de décider la levée de boucliers qui fut si aisément réprimée et si sévèrement punie. Les autorités civiles, d'abord alarmées, craignirent ensuite de rester en arrière dans une telle circonstance, et qu'on ne les taxât de faiblesse ou de tiédeur: le préfet de police Sainneville, absent par congé au moment de la découverte, fut d'autant plus en butte aux traits des royalistes, que, créature dévouée de Decazes, il avait constamment soutenu seul que la conspiration était imaginaire. D'ailleurs sa vie privée ainsi que sa vie publique souffrait d'un genre de soupçon. Pour Decazes je le vis, selon sa coutume, changer de conviction, ou plutôt de velléité trois ou quatre fois. Les premières nouvelles le trouvèrent plus que crédule; il pensa d'abord à lui et voulant, préalablement à tout, se mettre à l'abri des attaques du pavillon de Marsan, il déploya un appareil de cours prévôtales et de supplice qu'on lui a tant reproché. Mais de la crainte de la Cour il passa à celle du parti libéral qui se récrierait sur les cruautés commises et les manœuvres employées.

« Les doctrinaires, animés par Camille Jordan, prirent fait et cause et menacèrent Decazes de l'abandonner. Marmont, conduit par son aide de camp Fabvier, s'était rangé du côté de Sainneville et n'épargnait rien non plus dans sa correspondance pour persuader que tout avait été inventé. Decazes, ne sachant plus qui croire, se décida à cesser toute recherche et à refuser justice aux deux partis qui la réclamèrent d'autant plus haut qu'ils surent qu'on ne la leur ren-



drait pas. Lorsqu'il nous apporta ce beau plan, en proposant le changement de tous les principaux fonctionnaires sans en disgrâcier aucun, je m'opposai de toutes mes forces à son exécution et je demandai avec instance qu'on laissât les tribunaux débrouiller ce chaos impur. « La justice le veut, répétai-je, et la politique aussi, prouvant que loin de cacher la vérité ou de reculer devant elle, le gouvernement cherche à connaître les coupables quels qu'ils soient et qu'il est décidé à les punir. » Je pus à peine me faire écouter. L'argument par lequel M. de Richelieu et le conseil furent entraînés était celui-ci :

« Si vous allez jusqu'au fond de cette sale affaire, savez-vous quels personnages ne se trouveront pas compromis? et si vous arrivez encore jusqu'aux confidents, aux conseils avoués ou supposés de Monsieur, n'achevez-vous pas de rendre odieux ce prince, contre lequel trop de préventions s'élèvent déjà? »

« — C'est ainsi, répliquai-je, que par des ménagements pusillanimes ou malentendus on perd les princes et les dynasties; ce qu'il y a de pire pour Monsieur comme pour le Roi, comme pour le ministère, c'est que la nation croie qu'on a craint de trouver l'héritier du trône compromis dans une intrigue aussi odieuse. Sauvons-le, et s'il le faut, malgré lui, en le forçant d'ouvrir les yeux sur les hommes dans lesquels il a si malheureusement placé sa confiance, et montrons à la France que le gouvernement ne connaît pas de considérations qui puissent l'emporter sur la justice et la vérité. »

« Quelques-uns de mes collègues applaudissaient peut-être au fond de leur cœur à ce langage, mais aucun n'osa le tenir avec moi. Le favori fit persévérer le conseil dans ce système d'intrigues, qu'il décorait



du nom de conciliation, système dont la conséquence immédiate et inévitable était, comme on ne tardera pas à le reconnaître, d'avilir le gouvernement.

« Les affaires de Lyon et le Concordat me semblaient faits pour ébranler le ministère. On était à la veille d'ouvrir la session, il devenait urgent de se fixer sur la forme dans laquelle le Concordat serait présenté aux chambres. Cette question avait été déjà délibérée dans les conseils de cabinet, il ne restait plus qu'à la porter selon l'usage à un dernier conseil que le Roi présiderait. Le 2 octobre ce conseil fut réuni et composé, outre les ministres secrétaires d'État, du cardinal de la Luzerne, de Ferrand, Beugnot, Camille Jordan et Portalis. Cette liste avait été faite par Decazes et Pasquier. Le cardinal de la Luzerne y figurait pour le clergé, Ferrand pour les ultras. Quoique resté un de leurs oracles, il ne donnait plus d'ombrage au ministère depuis que Decazes par des faveurs redoublées avait apprivoisé ce rude vieillard au point de le compter parmi ses serviteurs; Beugnot, courtisan empressé de tous les ministres, apportait le tribut d'une rare instruction et d'un esprit fertile en expédients; Camille Jordan représentait les doctrinaires; enfin, Portalis était là pour aider l'ignorance de Decazes et de Pasquier, comme un gros et savant dictionnaire qu'ils auraient placé sur la table. Chacun remplit fort bien le rôle qui lui était distribué; Camille Jordan s'éleva seul avec chaleur et indépendance contre le projet de loi qui devait être présenté aux chambres et qu'il voyait adopté d'avance par le ministère. Le Roi, après avoir écouté d'un visage impassible, résuma la discussion dans un petit discours solennel, soigneusement préparé, et leva la séance en disant qu'il y réfléchirait.



« C'est vers ce temps que le duc de Richelieu alla passer quelques jours au château de Courteilles, où habitaient toute l'année sa femme et sa belle-mère. A son retour, nous le décidâmes à présider une séance du Conseil d'État, où devait se discuter un projet de loi sur la presse et qui n'offrit rien de remarquable que l'opposition systématique des doctrinaires.

« Quoique ma santé continuât d'être toujours fort languissante, je m'occupais beaucoup de mon ministère; peut-être même, me laissai-je trop aller à l'attrait qu'il avait pour moi, et lui donnai-je parfois des moments que j'aurais pu utilement employer aux affaires générales. Il me paraissait souvent bien tentant d'abandonner à Decazes le champ de l'intrigue et de l'ambition et de travailler sans bruit à doter la France de la seule espèce de marine qui lui convienne et à remplacer par des relations libres, mais bien profitables, la portion de tyrannie que nous exercions, avec le reste de l'Europe, sur le nouveau monde.

« La vie que je menais était à peu près celle-ci : je me levais au point du jour, et tout de suite après avoir avalé un bol de lait de chèvre, je courais faire le tour des Tuileries; je revenais m'habiller et après avoir écrit quelques lettres dans ma chambre, je me rendais dans mon cabinet situé à l'autre bout du vaste édifice que j'habitais; je reprenais alors, pour les examiner à loisir, quelques affaires mises en réserve les jours précédents. Un peu avant le déjeuner, je montais chez mes filles, je m'informais de leur santé, de leurs petites études et en sortant de table, c'est-à-dire vers 11 heures, je rentrais dans mon cabinet. C'est alors que les chefs de division venaient travailler avec moi, que je recevais les personnes à qui j'avais promis des audiences, les pairs, les députés,



les conseillers d'État, les membres du corps diplomatique et bien d'autres encore pouvaient à toute heure parvenir jusqu'à moi. C'est la partie la plus fastidieuse des fonctions publiques que ces audiences à donner, ces visites à recevoir ; elles énervent l'attention et l'esprit par l'ennui et la fatigue qui en sont inséparables, mais le vulgaire est tellement convaincu que les hommes en place ne voient rien de ce qu'on ne leur remet pas en mains propres, qu'il ne se lassera pas de leur dérober ainsi des moments précieux[1]. M. de Richelieu donnait à diner et recevait le soir deux fois par semaine, ce qui était pour lui un véritable supplice. Chaque ministre avait son jour, j'avais pris le mardi. Decazes, qui pensait à tout, parce qu'il ne s'occupait sérieusement de rien, et qui se piquait de diriger ses collègues, s'avisa de me dire que mes relations de famille et mes liaisons de société me mettant plus à portée qu'un autre de réunir la cour et la noblesse dans mon salon, je devais m'en occuper d'une manière particulière. J'eus de la peine à ne pas lui rire au nez en le voyant entrer dans les plus petits détails sur la façon dont je devais m'y prendre et la mesure que je devais garder; mais son infatuation me permit de le remercier tout à loisir tant du département des ultras, comme il disait, dont il me faisait le

1. D'ailleurs, il faut le dire, le gouvernement représentatif fait perdre plus de temps qu'aucun autre, il condamne les ministres à la popularité et les oblige à gagner leurs juges plus encore qu'à mériter le gain de leurs procès. De là vient cette nécessité de se rendre accessible, agréable, même au prix de son temps et de ses plus grands devoirs; il faut pour se maintenir au pouvoir subjuguer ou séduire. Decazes, qui ne se sentait rien de ce qui subjugue, mais qui se croyait tout pour séduire, ne faisait que corrompre et l'on n'imagine pas la quantité de personnes qui traversaient son cabinet ou son salon dans les vingt-quatre heures.



ministre que de ses instructions paternelles sans qu'il s'aperçût de mon persiflage.

« Cependant l'état de nos colonies et la situation de notre commerce maritime fixaient toute mon attention. Les colonies que l'Europe et surtout l'Angleterre avaient consenti à nous rendre étaient moins une source de richesse qu'un fardeau. La vieille Martinique, épuisée après avoir perdu tout son esprit français, ses habitudes, était devenue toute anglaise, ainsi que les relations de son commerce; c'était presque à regret qu'elle s'était vu rendre à son ancienne métropole. Le Roi, aussitôt après la signature du traité de Paris, y avait envoyé en qualité de gouverneur le comte de Vaugiraud, vieillard émigré aussi incapable que plein d'honneur, et avait nommé intendant M. Dubuc, riche colon dont la famille était nombreuse et puissante, homme délié, de beaucoup d'esprit et qu'on accusait d'être tout anglais par le cœur et par les intérêts. Le gouverneur et l'intendant s'étaient fait une guerre acharnée; leurs divisions avaient gagné l'île dont les habitants, partagés en deux factions, se dénonçaient réciproquement ainsi que leurs chefs à Paris; il était résulté de là une désorganisation complète et une corruption qui ne respectait rien : militaires, administrateurs, juges, nul n'en était exempt. Le maréchal Gouvion avait fort prudemment résolu de rappeler le gouverneur et l'intendant et de réunir tous les pouvoirs dans un seul personnage auquel tous les autres fonctionnaires seraient tenus d'obéir. Son choix tomba sur le général Douzelot, digne à beaucoup d'égards d'une si haute marque de confiance. Douzelot était l'ami, le compagnon d'armes de Gouvion; il avait gouverné sous Napoléon avec sagesse et succès les îles Ioniennes. Quand j'entrai au



ministère, il allait s'embarquer à Brest et il n'eut que le temps de me faire une visite de politesse. Mais Portal avait fait adopter à Gouvion un autre projet auquel je ne voulus pas davantage refuser mon assentiment : c'était d'envoyer à la Martinique le conseiller d'État Pichon pour accueillir tous les documents qui pouvaient éclairer le ministre sur la conduite du gouverneur et de l'intendant entre lesquels il devait en définitive prononcer. J'examinai avec beaucoup de soins les instructions préparées pour Pichon, j'eus avec lui plusieurs entretiens après lesquels je le laissai partir. Son investigation devait s'étendre sur la Guadeloupe, dont l'état intérieur quoique moins fâcheux ne laissait pas que de présenter aussi bien des abus, bien du désordre. Du moins ses habitants étaient restés avec le cœur français; l'intendant Foulon venait d'en être rappelé et une commission devait examiner sa conduite. Le vieux comte de Lardenoy, gouverneur et réunissant tous les pouvoirs, avait conservé malgré son âge assez d'activité et de vigueur.

« Le surplus de nos colonies et surtout nos comptoirs dans l'Inde étaient de véritables charges, mais ils nous fournissaient quelques occasions de naviguer et de former nos marins. On avait eu la faiblesse d'envoyer pompeusement un gouverneur pair de France à Pondichéry pour complaire au bonhomme Dupuy que cela arrangeait; mais Dupuy n'était pas plus fait pour être gouverneur que pour être pair, et Pondichéry méritait à peine une intendance. La même chose s'était passée pour l'île de Bourbon : on y avait envoyé comme commandant un certain Laffitte, et pour intendant M. Desbassins, tous deux propres à mettre l'île en feu, à quoi ils réussirent au delà de toute espérance. Ce n'est pas qu'on ne l'eût assez prévu,

mais Desbassins, dont toute la famille et les biens étaient à Bourbon, avait besoin de cela pour arranger ses affaires et Portal, qui ne négligeait pas les siennes, l'avait fait nommer.

« La plus imposante de nos colonies, non seulement dans le passé, mais peut-être aussi dans le présent ou dans l'avenir, Saint-Domingue, était celle dont on s'occupait le moins. J'étais curieux de connaître tout ce qui avait été conçu de projets ou fait de démarches pour la recouvrer depuis 1814. Je trouvai qu'il n'y avait pas de chimères qu'on n'eût rêvées, de gaucheries que l'on n'eût commises. Tantôt on avait ajouté à l'excessive défiance des noirs par d'absurdes tentatives de séduction auprès de Péthion ou de Christophe; tantôt, oubliant une cruelle et trop récente expérience, on avait osé former encore le projet d'y conduire une flotte avec une armée. Depuis longtemps j'étais convaincu qu'il ne fallait plus discuter aux noirs leur liberté et à Saint-Domingue son indépendance. L'Angleterre, plus prompte que nous à connaître cette vérité, tout en la déplorant et sentant ce dont elle menaçait ses colonies, nous avait gagné de vitesse et déjà dans la partie du Sud, sous la domination du barbare Christophe, l'anglais était enseigné dans toutes les écoles et les manufactures anglaises fournissaient toutes les consommations. Des rapports certains ne tardèrent pas à m'apprendre qu'il nous serait bien facile de supplanter l'Angleterre et d'obtenir des indemnités pour les colons dépossédés et d'assurer à notre commerce d'incalculables avantages, si la France, se contentant de recevoir l'hommage de Saint-Domingue affranchie, ouvrait ses portes au pavillon haïtien. Je ne soupçonnais aucun de mes collègues d'être assez privé de lumière pour s'opposer



à ce que cette marche fût suivie. Le Roi, dans des questions de cette espèce, n'avait d'autre avis que celui de son ministère, enfin le duc d'Angoulême m'avait paru regretter qu'on ne se hâtat pas davantage de confirmer à Saint-Domingue une indépendance qu'on ne pouvait lui ôter et qu'il consentait pourtant à payer encore chèrement. Je pus donc me flatter un moment d'honorer mon ministère en tirant de la misère mon infortunée colonie et en ouvrant au commerce français un champ vaste et fécond. Je n'avais pas calculé d'où viendrait l'obstacle et je le rencontrai tout près de moi. Je m'aperçus que mes bureaux me voyaient avec inquiétude traiter tout ce qui était relatif à Saint-Domingue dans le secret de mon cabinet.

« Je sondai Portal sur mes projets et j'observai sur sa physionomie un trouble que m'expliquèrent ses discours. Tout en y mettant beaucoup de réserve et d'adresse, Portal me montra la Martinique et la Guadeloupe en proie aux mêmes horreurs et aux mêmes désastres que Saint-Domingue, et finissant par se séparer aussi de la métropole, si jamais la France laissait seulement soupçonner qu'elle pût reconnaître la liberté des nègres et l'indépendance du gouvernement d'Haïti. De ce moment je prévis, et je ne me trompais pas, que Portal ne ferait que déjouer mes efforts, et je ne pensai plus qu'à lui en dérober la trace. Je ne pus oublier, je l'avoue, que sa maison de commerce de Bordeaux avait toutes ses relations avec la Martinique, et que, chef de la division des colonies, il se trouvait en même temps le régulateur souverain de notre commerce avec cette île.

« Pour terminer l'exposition de notre système colonial, si cette expression n'est pas trop pompeuse pour



désigner les faibles possessions d'outre-mer, que la Restauration nous avaient rendues, je dirai un mot de deux projets de colonisation dont mes prédécesseurs et toujours M. Portal s'étaient occupés. L'un concernait le Sénégal et l'autre Cayenne.

« Decazes avait fait nommer commandeur du Sénégal un aventurier nommé Schmaltz, que son caractère moral et sa réputation auraient dû éloigner à jamais de tout emploi de cette espèce. Schmaltz avait autrefois parcouru l'Inde et plusieurs autres parties de la terre où il avait toujours laissé la même renommée; actif, inventif, entreprenant, il avait pourtant échoué dans ses tentatives répétées pour arriver à la fortune; il réunissait toutes les qualités propres à éblouir Decazes, qui n'exigeait d'ailleurs dans ses créatures aucune de celles qui lui manquaient. Je rendrai ici à Portal une justice qu'il m'a refusée depuis en reconnaissant que, loin de partager l'engouement de Decazes, il ne céda qu'avec répugnance à ses volontés et ne se prêta à leur exécution qu'en exprimant ses doutes sur leur succès.

« Schmaltz avait envoyé un mémoire séduisant, accompagné de soumissions des chefs de tribus habitant la rive gauche du fleuve, lesquels s'offraient à cultiver des terres pour une rétribution déterminée, ou une part dans les produits; d'heureux essais semblaient prouver que l'indigo et le coton croîtraient partout en abondance; enfin le climat même n'était point aussi redoutable qu'on l'avait pensé jusque-là; la première chose à faire était de se mettre à l'abri des incursions des Maures de la rive droite, en relevant quelques ouvrages du fort qui protégeait autrefois nos établissements et commandait le cours de la rivière. L'auteur du mémoire pressait l'envoi d'une

garnison avec les ouvriers, les matériaux nécessaires, et des présents pour les naturels du pays.

« Il existait à la Marine un individu qui jouait encore un rôle important, quoiqu'il eût abandonné la division dont il était le chef pour prendre la place d'intendant de la maison du Roi. Son nom était Forestier; courtisan empressé, rédacteur agréable, il était en possession du droit de donner son avis au ministre sur tout projet de colonisation. Celui de Schmaltz lui avait monté la tête jusqu'à la lui faire perdre. Toutefois, je le soupçonnais de montrer un peu plus d'enthousiasme qu'il n'en éprouvait. Quoique Forestier fût homme d'imagination, il avait trop d'expérience pour être si crédule, mais il voulait complaire au favori auquel il faisait une cour assidue; rapporteur de la commission chargée d'examiner les demandes de Schmaltz, il proposait de les approuver toutes. Je crus que la chose valait la peine de faire venir Schmaltz en France, et je résolus de le remplacer momentanément par un officier instruit, connaissant déjà le Sénégal et l'Afrique. C'était aussi l'avis de Portal; j'expédiai donc avec les instructions les plus détaillées le lieutenant de frégate Fleuriau, qui réunissait les qualités nécessaires, avec ordre de prendre le commandement de la colonie et de vérifier par lui-même toutes les assertions si séduisantes de celui qu'il remplaçait.

« Je trouvai aussi le projet formé pour Cayenne entre les mains de Forestier. Il devait entraîner bien moins de dépenses que celui du Sénégal, mais, malgré l'avis de Forestier, et aussi celui de Portal, le succès ne m'en paraissait pas moins incertain.

« Un capitaine de vaisseau nommé Philibert, distingué par ses connaissances et sa bravoure, en était



l'auteur. Frappé du résultat prodigieux que les Hollandais avaient tiré de l'industrie chinoise dans les îles de la Sonde, Philibert croyait facile de former à Cayenne une colonie du même peuple; le séjour qu'il avait fait dans les possessions hollandaises et les liaisons qu'il y avait eues avec de riches chefs de famille chinois lui faisaient croire qu'il pourrait conduire à bien une entreprise de cette espèce. Il n'avait pas non plus du climat de Cayenne l'opinion commune, et il croyait qu'avec les précautions convenables, des Chinois s'y livreraient à la culture des épices sans danger pour leur conservation. Philibert n'avait à cela d'autre intérêt que celui d'attacher son nom au présent qu'il ferait à la France. Sa santé était détruite au point qu'il conservait à peine l'apparence d'un vivant; tout en craignant qu'il ne succombât aux fatigues d'une navigation si pénible, j'étais touché de son courage moral et de sa noble ardeur. Tous les avis autour de moi étaient unanimes; je me fis scrupule de leur opposer mon seul instinct, et je ne voulus pas encourir le reproche de n'avoir pas osé risquer une faible somme pour un établissement si important. Je voyais d'ailleurs le commerce français humilié de l'état de nos colonies, et je l'entendais accuser le gouvernement de ne rien tenter pour améliorer celles qui nous restaient. Je me décidai donc, quoique à regret, à demander aux chambres les fonds nécessaires et je fis préparer à Rochefort l'expédition dont Philibert devait prendre le commandement. Mais la première chose à faire pour la Guyane était d'en changer le gouverneur : Carra Saint-Cyr dont la nomination, comme celle de tous les gouverneurs ou commandants de nos colonies, avait été due à l'intrigue ou à des protections particulières.

« Malgré mon zèle et mes constants efforts, les sciences eurent plus à se louer que le commerce de mon passage à la Marine; grâce aux instructions étendues et aux ordres pressants que j'envoyais partout, notre magnifique musée d'histoire naturelle, le Jardin royal des Plantes et la ménagerie s'enrichirent de sujets nouveaux et précieux.

« En 1817, le capitaine Roussin, ayant sous ses ordres une corvette et un aviso, avait reconnu la côte d'Afrique depuis le cap Bojador jusqu'à Corée et avait rapporté deux cartes d'une parfaite exactitude, qui manquaient jusque-là aux navigateurs. A peine était-il de retour, que je le fis repartir avec des instructions pour étendre ses modifications et ses recherches au delà de l'Archipel des Bissagots.

« Je juge beaucoup les hommes d'après une première impression toute sympathique, laquelle ne m'a presque jamais trompé. Je ne vis le capitaine Roussin qu'une fois et sa physionomie, plus encore que ses paroles, me donna de lui l'idée la plus relevée. Je le crus propre à beaucoup de choses et je n'hésitai pas à le charger secrètement d'observer ce qui se passait sur le continent américain. Les divers cabinets ne tenaient pas assez compte de cette régénération américaine qui pourrait bien un jour faire descendre l'Europe elle-même du rang où elle est placée. L'Angleterre seule y trouvait sans bruit un immense débouché pour ses manufactures, avantage que nous aurions dû pour le moins partager avec elle. Mais à peine savions-nous à quoi nous en tenir sur la situation dès Espagnols et des Américains au milieu des relations contradictoires qui traversaient les mers. Je chargeai donc Roussin, dont la mission toute scientifique ne pouvait donner d'ombrage à personne, de

s'assurer autant qu'il le pourrait des ressources des deux partis, des intelligences et des rapports de l'Angleterre avec l'un et l'autre, enfin de recueillir des renseignements exacts sur les projets, les talents et le caractère des principaux chefs.

« Le maréchal Gouvion avait aussi envoyé le capitaine Gautier déterminer la latitude et la longitude des points les plus importants de la Méditerranée, depuis Malte jusqu'au fond de la Syrie et le long des côtes de l'Asie-Mineure; je le réexpédiai, sur la demande de l'Académie des Sciences, pour renouveler aux Iles d'Ivoire des expériences sur les oscillations du pendule et se porter ensuite dans le golfe Adriatique et dans l'Archipel. On a dû au travail de ces officiers la meilleure carte qui existe de la Méditerranée.

« Quant au capitaine Freycinet, je le trouvai parti sur la corvette *l'Uranie* pour aller déterminer la configuration de la terre dans l'hémisphère austral. La connaissance que j'ai prise des instructions dont il était porteur et celle que j'ai eue du résultat de son voyage m'a toujours fait ranger sa mission parmi les dépenses au moins inutiles, mais Freycinet savait se pousser dans le monde et y faire parler de lui.

« Enfin, je retrouvai à la Marine l'habile et savant ingénieur Beautems-Beaupré, compagnon de M. d'Entrecasteaux et avec lequel j'avais déjà eu des rapports de service sous l'Empire. Il appliquait à la reconnaissance des côtes de France sa méthode pour la levée des cartes hydrographiques.

CHAPTRIE V

Le duc d'Angoulême grand amiral. — Ordonnance sur la Marine. — Difficultés avec le duc d'Angoulême. — Le contre-amiral de Colbert. — Monsieur. — Ouverture de la session de 1817. — Le discours royal. — L'école navale d'Angoulême. — Adresse de la chambre des députés. — Loi sur les délits de presse. — Rôle des doctrinaires. — Anniversaire de la naissance de Louis XVIII. — Digression sur l'amour. — Une entrevue pénible. — Séparation. — Suite de la session. — Discussion de la loi sur le Concordat.

« J'ai déjà eu lieu de remarquer combien mes relations avec M. le duc d'Angoulême étaient délicates. Ce Prince, comme son père, aime à se mêler d'affaires et s'en mêle autant que le lui permet la parfaite soumission qu'il professe aux ordres et même aux intentions du Roi. Son titre de grand amiral lui servait de prétexte et était même à ses yeux un droit pour s'informer de tout ce qui se faisait dans le département de la Marine, et y exerçait un patronage dont il se montrait assez jaloux. Rien de plus opposé sans doute à l'esprit du gouvernement représentatif que d'accorder aux Princes une semblable influence et d'obliger les ministres responsables à devenir plus ou moins leurs courtisans. Mais quand je voulus faire entendre cette vérité à mes collègues, ils me regardèrent comme une espèce de puritain et de quaker et Decazes fut celui de tous qui me comprit le moins.



« Il ne me restait donc qu'à me concilier M. le duc d'Angoulême par beaucoup de soins et d'égards pour gagner sa confiance, ne lui faire vouloir que ce qui serait juste en soi et même m'appuyer au besoin de son suffrage pour agir sur l'esprit du Roi. Quand j'allais le voir, il me recevait avec empressement et de telles démonstrations de politesse, que je lui en témoignai quelquefois de l'embarras ; alors comme pour m'expliquer ses manières, il s'écriait : « Comment, un ministre du Roi! » Ordinairement, il s'asseyait avec moi auprès d'un petit bureau, d'où il tirait des cahiers de notes assez considérables et la plupart de son écriture.

« Je lui avais communiqué le projet de ma fameuse ordonnance de réformes dès qu'elle fut arrêtée au conseil, mais longtemps avant d'en entretenir le Roi. Je suis encore convaincu que la France a dû à cette ordonnance la conservation de sa marine. Le préambule ne parlant que d'économie et de la nécessité de ramener les cadres à l'état de paix, épargnait autant que possible la vanité des officiers admis à la retraite. Par ce moyen, tout le mal fait depuis la Restauration se trouvait presque entièrement réparé. La Cour et l'émigration qui avaient envahi la marine plus encore que l'armée, s'en trouvaient expulsés, sauf quelques honorables exceptions, qu'il était aussi juste que politique de traiter très favorablement pour les faire ressortir. Du reste, les services réels et la capacité se trouvaient réintégrés dans tous leurs droits et tout avenir, tout avancement n'étaient plus interdits à une brillante et valeureuse jeunesse[1].

« M. le duc d'Angoulême comprit mes vues et parut

1. Voir appendice, p. 397.



les approuver en théorie et en principe, mais quand il fallut en venir à l'application, il aurait rendu à force d'exceptions cette grande et salutaire mesure absolument illusoire. Malheureusement, ses affections ou sa protection particulière se trouvaient porter presque toujours sur ceux que j'avais pour but d'éliminer, c'est-à-dire sur des émigrés qui se souvenaient à peine de la forme d'un vaisseau, ou sur des intrigants comme il s'en insinue trop souvent auprès de nos princes. Lors donc qu'il se fut rendu compte des plaintes et des cris qui retentiraient autour de lui et parmi ses plus intimes serviteurs, son approbation, d'abord très vive, ne fut plus que de la résignation auprès du Roi.

« Dès ce moment, je m'aperçus que je devenais moins agréable au grand amiral, qui pourtant n'en continua pas moins à me traiter avec bonté. Il était sur le point de partir pour une de ces tournées que le ministère lui faisait entreprendre de temps en temps. Je lui portai, avant son départ, la liste complète des officiers conservés et de ceux admis à la retraite. Cette séance fut pénible ; ce Prince, trop prince et pas assez convaincu que la bonté des princes est la justice, me demanda de nombreuses exceptions aux règles générales, d'après lesquelles chaque officier était réformé ou maintenu ; je les lui refusai toutes, en lui représentant qu'il suffirait d'une seule pour faire de toute la mesure une odieuse injustice. Enfin, et ce fut le devoir le plus douloureux et le plus méritoire que je remplis, je lui démontrai par une multitude de faits que les officiers les plus recommandés et les plus vantés au grand amiral étaient en général les moins honorables et les moins recommandables de la marine. M. le duc d'Angoulême était, comme je l'ai dit,



trop prince pour ne pas mettre bien avant la valeur et la capacité, les sentiments politiques; en m'écoutant, il ne me répondait point, et sa figure me disait : « Je vous en croirais s'il s'agissait de choisir les meilleurs officiers, mais je préfère aux plus capables les plus fidèles, ceux qui n'ont pas cru comme vous qu'il restait une France en France, alors qu'il n'y avait plus de Bourbons. » Je le laissai fort triste et nullement touché du courage que j'avais mis à lui résister, quoique j'y eusse joint constamment la marque d'une émotion que j'éprouvais réellement. Mais je me retirai plus triste encore que lui, et tirant de notre entretien de sombres présages pour l'avenir de la France.

« D'autres désagréments m'attendaient encore, et je me voyais ainsi forcé coup sur coup de déplaire à ce prince dont il eût été si utile que je m'attirasse la faveur.

« Il devait dans son voyage visiter plusieurs ports tels que le Havre, Cherbourg et Rochefort. On avait rétabli la compagnie des Gardes du Pavillon, qui accompagnait le grand amiral dès qu'il paraissait dans un port. Rien n'était plus brigué parmi les officiers de marine que d'être admis dans sa compagnie; les opinions politiques et les considérations particulières avaient présidé à sa composition, le commandant était mon cousin Colbert, gendre de Mme de Montboissier, encore plus ultra que sa belle-mère et presque aussi dépourvu d'esprit. Il était un de ceux sur lesquels la réforme portait à plus juste titre et dont la réintégration et l'avancement à l'époque de la Restauration causa le plus de scandale. Colbert, apprenant le départ du Prince, se prépara à l'accompagner et vint me demander mes ordres. M. de Richelieu et Decazes m'avaient bien recommandé de ne pas le laisser partir,

mettant un grand prix à l'éloigner de M. le duc d'Angoulême, dans un voyage dont le but était de calmer les esprits; je donnai à mon cousin les meilleures raisons que je pus trouver, j'épargnai, je ménageai de mon mieux sa vanité, mais en définitive je lui signifiai qu'il resterait. Le rouge lui monta au visage, la colère le suffoquait, et après m'avoir fait une profonde révérence, il courut chez M. le duc d'Angoulême. Heureusement, j'avais prévenu ce prince, et de la part du Roi que Decazes avait mis dans nos intérêts; mais à peine le grand amiral était-il en route, que mon Colbert galopait sur ses traces et qu'il lui arracha la lettre suivante, que je reçus deux jours après :

Laon, le 13 octobre 1817.

« Monsieur le Comte Molé,

« Le capitaine de mes Gardes du Pavillon désire beaucoup m'accompagner dans la visite des ports du Royaume que je vais faire; il est venu me prier de vous dire que j'y consens. Si vous jugez convenable de lui donner l'autorisation de se rendre dans ces différents ports, je ne m'y oppose en rien, quoique je n'aie aucun besoin de lui; faites à cet égard ce que vous croirez le mieux.

« Recevez l'assurance de mes sentiments d'estime pour vous.

« Votre affectionné

« LOUIS ANTOINE. »

« Il aurait fallu ne pas entendre le français pour ne pas comprendre à la lecture de cette lettre, que le Prince n'avait pu la refuser aux instances de Colbert,



mais comptait bien que je persisterais dans ma décision. J'hésitai d'autant moins à le faire, qu'il faudrait renoncer à tout gouvernement et à toute discipline si un officier trouvait ainsi à la Cour un point d'appui pour résister aux ordres de son ministre ou les lui faire réformer.

« Je répondis donc à M. le duc d'Angoulême, après avoir montré la lettre au Roi et à mes collègues, qu'il y aurait maintenant les inconvénients les plus graves à laisser son capitaine du Pavillon l'accompagner. Mais Colbert, qui connaissait sa trop facile bonté, sans avoir plus d'égards à ses ordres qu'aux miens, alla l'attendre à Caen. Le Prince, fort embarrassé de le trouver là, se hâta de m'écrire :

Caen, le 24 octobre 1817.

« Monsieur le Comte Molé,

« A mon arrivée ici, j'ai trouvé le contre-amiral Colbert. Pour lui éviter le désagrément aux yeux de ses collègues d'avoir fait un voyage inutile, ce qui l'eût mortifié, je l'ai autorisé à m'accompagner jusqu'à Cherbourg. Je désire que cette permission que je lui ai donnée, ne soit pas désapprouvée par le Roi. Recevez, Monsieur le Comte Molé, l'assurance de mes sentiments d'estime pour vous.

« Votre affectionné

« Louis Antoine. »

« Plus bas, était écrit de la main du Prince :

« S'il y a une exception à faire au projet de réduction du personnel, je crois que ce devrait être en faveur de



M. de Colbert, comme petit-fils de M. de Malesherbes; je vous prie de soumettre cette idée au Roi. »

« Cette lettre me fit bondir; je la portai sur-le-champ à M. de Richelieu et à Decazes que je trouvai réunis et je leur annonçai, que je donnais ma démission si Colbert n'était cassé sur-le-champ. Ils me répondirent que le Roi avait tant de ménagements pour son neveu, que nous n'obtiendrions pas de lui une résistance inflexible, et que ma démission aurait dans ce moment des conséquences funestes par l'ascendant qu'elle pourrait donner au parti que nous combattions.

« Je fus donc réduit, pour ne pas tout perdre, d'adopter des tempéraments, qui ne répugnaient pas moins à mon caractère qu'à ma raison. Il fut convenu avec le Roi et mes collègues, que Colbert serait mis à la retraite comme contre-amiral, et qu'il garderait le commandement de la compagnie du Pavillon.

« M. le duc d'Angoulême, à qui j'avais annoncé cette décision dans une lettre détaillée, pleine de tous les égards que je lui devais, me fit la réponse ci-après, dont la brièveté et la sécheresse me prouvèrent qu'il était plus résigné que convaincu :

Cherbourg, ce 26 octobre 1817.

« Monsieur le Comte Molé,

« Je viens de recevoir votre lettre du 23; je désirerais : 1° Que l'ordonnance de réduction du personnel de la Marine ne fût connue qu'après que j'aurais dépassé Rochefort;

« 2° Que puisque M. de Colbert ne peut pas être maintenu en activité, il conserve la place de capitaine du Pavillon, par la raison que je vous ai fait connaître

dans ma dernière lettre; je vous prie de soumettre ces deux demandes au Roi, en lui disant que s'il y trouve des inconvénients, j'approuverai toujours ce qu'il ordonnera.

« Je suis arrivé hier et je compte visiter aujourd'hui les travaux.

« M. de Colbert est resté malade à Caen.

« Soyez assuré, Monsieur le Comte Molé, de tous mes sentiments.

« Votre affectionné

« LOUIS ANTOINE. »

« Cette lettre fut pour moi un trait de lumière, qui me fit reconnaître sur l'heure la faute, ou plutôt l'oubli dont je m'étais rendu coupable. Ni moi ni personne dans le conseil n'avait pensé à différer la publication de l'ordonnance de réforme, jusqu'à ce que M. le duc d'Angoulême eût dépassé Rochefort. Elle était depuis deux jours dans le *Moniteur* quand sa lettre me parvint.

« L'attente où était tout le corps de la Marine, les efforts que chacun faisait pour savoir son sort dans mes bureaux, les faux bruits qu'on commençait à répandre, enfin l'approche de la session m'avaient décidé à la publier. Je répondis donc au Prince que j'étais désolé que sa lettre me fût arrivée trop tard et je lui exposai les motifs qui avaient rendu la publication urgente et que M. de Colbert conservait le commandement du Pavillon, comme il l'aurait vu dans ma dernière lettre. Peut-être remarquera-t-on cette expression de M. le duc d'Angoulême, en parlant du Roi : « J'approuverai tout ce qu'il ordonnera. » Je dois à la vérité de déclarer que la parfaite soumission de ce Prince, non seulement aux volontés mais encore

au moindre désir de son oncle, me fait penser sans hésiter que cette expression lui a échappé.

« J'en reçus cette réponse :

Cherbourg, ce 27 octobre 1817.

« Monsieur le Comte Molé,

J'ai reçu votre lettre, l'ordonnance relative au personnel de la Marine ayant paru, et ma position dans les ports de la Marine royale devenant par cela même désagréable et même peu convenable, je crois qu'il serait mieux que je n'allasse pas à Rochefort, ni même à La Rochelle qui en est très près. Je vous préviens que j'écris en conséquence au Roi, pour lui demander ses ordres. Recevez l'assurance de mes sentiments d'estime pour vous.

« Votre affectionné

« LOUIS ANTOINE. »

« Le Roi s'empressa de déférer au désir de son neveu, et je fus le premier à l'y engager, car la faiblesse de ce dernier me faisait désirer qu'à tout prix il n'allât pas s'offrir à toutes les réclamations et toutes les plaintes qui l'attendaient dans les ports. En publiant l'ordonnance, j'avais eu la prudence de tenir les listes d'activité et de retraites parfaitement secrètes jusqu'à son retour.

« Sur la dernière était porté un M. de Saint-Belin, l'un des lieutenants de la compagnie du Pavillon, et sur lequel il existait à la Marine les notes les plus certaines et les plus fâcheuses.

« J'avais mis ces notes sous les yeux du Prince avant son départ en lui faisant part de la nécessité où



j'étais de comprendre M. de Saint-Belin dans la réforme. Il m'apprit alors qu'il lui accordait, ainsi qu'à son père, un vif intérêt et insista avec chaleur pour que Saint-Belin, au mépris de toute règle et de toute justice, fût maintenu en activité. « Monseigneur, lui dis-je, jamais votre Altesse Royale n'emploiera sciemment son crédit à arracher une injustice; qu'elle daigne se souvenir qu'en maintenant M. de Saint-Belin, je lui donnerai la place d'un officier qui prendrait la sienne sur la liste de retraite. D'ailleurs, la religion de votre Altesse Royale est trompée, puisqu'elle n'est pas plus frappée des notes qui existent sur son protégé; je lui demande la permission d'y joindre des détails authentiques et circonstanciés qui achèveront de l'éclairer. »

« A peine était-il parti, que je lui adressai ces détails, dont il m'accusa réception de la manière suivante :

Rouen, le 22 octobre 1817.

« Monsieur le Comte Molé,

« J'ai reçu vos lettres des 13, 14 et 15 de ce mois. Je vous remercie des vœux que vous formez pour mon voyage et des sentiments que vous m'exprimez. J'ai là les détails que vous me donnez sur la conduite du sieur de Saint-Belin, officier de la compagie du Pavillon; je suis bien aise de les connaître et je vous remercie de me les avoir envoyés.

« Recevez l'assurance de mon estime pour vous.

« Votre affectionné

« Louis Antoine ».

« Cette lettre ne me laissa pas douter, je l'avoue, que je n'eusse porté la conviction dans l'esprit de son



auteur, et je demeurai dans la ferme confiance que je n'entendrais plus parler du sieur de Saint-Belin. Quelle fut donc ma surprise, en recevant cette autre lettre :

Nantes, le 4 novembre 1817.

« Monsieur le Comte Molé,

« J'ai eu le plaisir de recevoir à Rennes votre lettre du 29 octobre. D'après la permission que le Roi m'en a donnée, je n'irai point en ce moment à la Rochelle ni à Rochefort. Je vous remercie de l'attention que vous aviez eue d'avoir tenues secrètes les listes d'activité et de retraite, mais vous savez que tout perce presque toujours d'avance par les bureaux.

« Je viens[1] d'apprendre que M. de Saint-Belin, un des lieutenants de la compagnie des gardes du Pavillon, venait d'être mis à la retraite. D'après ce que vous m'en avez mandé il y a huit ou dix jours[2], je lui avais fait parler de ce dont il est accusé et il y avait répondu d'une manière satisfaisante. Je comptais à mon retour à Paris prendre toutes les informations possibles sur son compte. M. de Saint-Belin a eu une conduite fort distinguée dans l'émigration, il est fils d'un père que j'aime et estime depuis près de vingt ans. D'après ces motifs, M. Saint-Belin faisant partie de la compagnie du Pavillon, et étant par là particulièrement attaché à ma personne, il me semble que vous

1. M. le duc d'Angoulême n'avait point alors à apprendre la mise en retraite de M. de Saint-Belin puisque je l'avais si longuement discutée avec lui verbalement et par écrit. (Note du comte Molé.)

2. M. le duc d'Angoulême avait manqué en cela au secret que je lui avais demandé et notamment à l'égard de M. de Saint-Belin lui-même. (*Id.*)



auriez dû me consulter avant de l'admettre à la retraite. Je vous renouvelle l'assurance de tous mes sentiments d'estime.

« LOUIS ANTOINE. »

« Ainsi moi, ministre responsable, j'aurais dû attendre le consentement du prince pour exécuter les règlements et s'il n'y eût pas consenti, contrevenir finalement à la loi commune en foulant aux pieds toute justice. Et le prince qui m'écrivait ainsi était pourtant le plus religieux des princes, celui qui se piquait le plus de connaître le gouvernement représentatif et de l'aimer sincèrement. C'est le malheur des descendants de Louis XIV que de se croire formés d'un autre limon que le reste des hommes. La religion est la seule loi à laquelle les princes de cette race se tiennent intérieurement obligés d'obéir, leur éducation et les préjugés qu'ils apportent en naissant en auraient fait des tyrans, si la nature, aidée de la religion, ne les avait remplis de modération et souvent ornés de plusieurs vertus.

« Il n'y avait pas trois mois que j'étais ministre, et s'il faut que je l'avoue, j'étais déjà profondément dégoûté. J'avais reçu ce portefeuille de la Marine avec bien peu d'empressement, mais je me repentais de l'avoir accepté. De quelque côté que se tournassent mes regards, ils ne rencontraient que des obstacles à l'accomplissement du grand œuvre auquel je me trouvais associé.

« Louis XVIII avait reçu sa couronne des armées étrangères, il lui restait à la recevoir des mains de ses sujets. Il faut être juste, une Restauration qui réussit et se consolide est un vrai miracle; le monde ne l'a pas encore vu. Ici le ciel seul me semblait pouvoir



l'opérer. Le Roi n'y eût point été un obstacle, si au lieu d'être gouverné par un jeune intrigant, frivole et présomptueux, il eût trouvé dans le duc de Richelieu les hautes vues et la fermeté nécessaires.

« Mais le grand obstacle, l'obstacle peut-être insurmontable se rencontrait dans l'héritier du trône qui se montrait à la nation comme l'émigration et l'ancien régime personnifiés. Malheur sans remède, auquel cependant nous n'avons pas cessé un seul jour d'en chercher un. Les préventions de Monsieur contre le ministère portaient surtout sur Decazes, Pasquier et moi. On nous appelait autour de lui les élèves de Bonaparte. Toutefois, on y disait que j'étais un homme de gouvernement, que j'avais des idées monarchiques, et que je serais une acquisition précieuse si l'on pouvait me ramener.

« M. de Richelieu me pria d'essayer si à l'aide de ces dispositions favorables je ne pourrais pas prendre quelque crédit sur l'esprit de Monsieur. En conséquence, j'allais à de très longs intervalles, et toujours bien malgré moi, chez ce Prince vers dix heures du soir, à l'heure où il revenait de chez le Roi. Son goût pour le mouvement des affaires, et l'activité inquiète de son esprit lui font toujours recevoir avec empressement la visite d'un ministre. Mais je n'en suis jamais sorti que le cœur navré et déplorant également le sort d'un si bon et si aimable prince et son aveuglement. Monsieur a peu d'esprit, encore moins d'instruction, beaucoup de préjugés et des amitiés très vives, qui font plus aimer son cœur qu'estimer son discernement. Sur les choses comme sur les personnes, ce sont des religions qu'il a au lieu d'opinions. En m'écoutant, il avait l'air de prier Dieu de me convertir et de le prémunir lui-même contre les insinuations du malin



esprit qui lui parlait par ma bouche. Quelquefois, M. de Richelieu lui envoyait Lainé, auquel on ne pouvait, du moins, reprocher d'avoir servi Bonaparte ni manquer de dévouement aux Bourbons. Mais le pauvre Lainé en revenait ordinairement malade et se promettant bien de n'y plus retourner.

« L'ouverture de la session de 1817 se fit le 6 novembre, tous les princes y assistèrent, excepté M. le duc d'Angoulême qui n'était pas encore de retour. M. le duc d'Orléans y mena son fils, le duc de Chartres, ce qui fut très mal pris de la Cour. J'étais avec mes collègues à attendre le Roi dans le salon qu'on lui avait préparé. Je me trouvai si mal ce jour-là que je fus obligé de retourner chez moi, pour y prendre de l'opium et me mettre en état d'assister à la cérémonie.

« On sait que le discours royal présente le programme de la session. Nous avions suivant la coutume examiné celui-ci en conseil chez M. de Richelieu, le Roi y passait en revue les principaux objets dont les chambres auraient à s'occuper. D'abord il annonça que le traité avec le Saint-Siège était enfin conclu, que ses ministres en le communiquant aux chambres, « proposeraient un projet de loi nécessaire pour donner la sanction législative à celles de ses dispositions qui en seraient susceptibles, et pour les mettre en harmonie avec la Charte, les lois du royaume et les libertés de l'Église gallicane ».

« Il y avait dans ces paroles plus d'une satisfaction donnée à l'opinion ; la droite les regarda comme autant de concessions faites à un parti et en parut sur l'heure fort irritée.

« Le discours demandait ensuite l'approbation des dépenses imprévues causées par la disette ; cet article

regardait particulièrement M. Lainé. Puis sur le redoutable sujet des liquidations étrangères, le Roi s'exprimait en ces termes :

« Les conventions que j'ai dû souscrire en 1815, en présentant des résultats qui ne pouvaient être prévus, ont nécessité une nouvelle négociation ; tout me fait espérer que son issue sera favorable et que des conditions trop au-dessus de nos forces seront remplacées par d'autres plus conformes à l'équité, aux bornes et à la possibilité des sacrifices que mon peuple supporte avec une constance qui ne saurait ajouter à mon amour. »

« On voit que mon avis avait été suivi et que le Roi, en s'appropriant par ses paroles la funeste convention de 1815, l'avait placée sous la protection de son nom, moyen peu constitutionnel, mais le seul, peut-être, d'empêcher les chambres de prendre feu sur cette convention.

« Se hâtant de détourner l'attention sur des pensées plus consolantes, le Roi faisait espérer la retraite des étrangers aux époques les plus rapprochées entre celles stipulées par les traités, et promettait que les cours prévotales cesseraient d'exister au terme indiqué par la loi qui les avait instituées. Il terminait ainsi :

« J'ai fait rédiger conformément à la Charte une loi de recrutement. Je veux qu'aucun privilège ne puisse être invoqué ; que l'esprit et les dispositions de cette Charte, notre véritable boussole, qui appelle indistinctement tous les Français aux grades et aux emplois, ne soient pas illusoires et que le soldat n'ait d'autre borne à son honorable carrière que ses talents et que ses services. »

« C'est ainsi qu'il fut parlé au public pour la première fois de cette fameuse loi de recrutement, deve-



nue depuis, comme celle des élections, un point de mire entre les partis. Le projet, rédigé par Gouvion ou plutôt par ses faiseurs, n'avait pas encore passé sous mes yeux et la suite prouvera que je me trouvai entrainé à la défendre, sans avoir concouru en rien à son examen ou à son adoption.

« Les chambres se séparèrent; celle des pairs nomma pour secrétaires mon beau-frère Lamoignon, le général Dessolle, le duc de Raguse que nous portions, mais notre quatrième candidat manqua son élection et les ultras lui substituèrent le duc de Feltre, qu'ils portaient avec ardeur pour jouer pièce au ministère. Fontanes et Lally, ayant été à l'ordinaire chargés de rédiger l'adresse, elle ne fut que le discours du trône retourné, mais on y reconnaissait la plume de Fontanes dans ce passage:

« Lorsque votre âme royale gémit avec tant de dignité sur les revers dont la France est accablée, vos sujets sauront taire leur propre souffrance, pour ne pas accroitre les vôtres. Mais ils se rappellent toujours qu'une politique magnanime a réuni les souverains alliés contre ces doctrines pernicieuses, qui d'un bout de l'Europe à l'autre menaçaient les anciennes dynasties et la Société tout entière. Ils ont la ferme confiance, que ces souverains ne sacrifieront pas aux calculs d'un moment de nobles intérêts plus dignes d'eux et de Votre Majesté, plus dignes même, nous osons le dire, de cette nation française qui, retrouvant toutes ses vertus dans les épreuves du malheur, n'a point murmuré jusqu'ici d'avoir été punie de trop de gloire. »

« Pendant que les pairs présentaient leur adresse, les députés choisissaient les candidats à la présidence de leur chambre. La majorité absolue se réunit sur



de Serre, Royer-Collard, Camille Jordan, Beugnot et Roy. C'était toute la liste des doctrinaires. Un si brillant début dut faire présager la grande part d'influence qu'ils auraient dans cette session. Le ministère ne pouvait balancer à choisir encore de Serre, tout en prévoyant les difficultés qu'il lui susciterait.

« De Serre avait employé l'intervalle entre les deux sessions à parcourir un grand nombre de départements, et partout il avait fait alliance avec les libéraux, en se donnant à eux plutôt pour l'adversaire des ministres que pour leur appui. Il revenait la tête montée par ses petits triomphes de province, et l'ayant rencontré chez Decazes, au moment où il débarquait, je fus frappé de la hauteur avec laquelle il lui donnait ses directions.

« Prévoyant l'importance qu'allaient prendre les doctrinaires, lié d'amitié avec quelques-uns d'entre eux, et aimant d'ailleurs leur conversation et leur esprit, je fondai chez moi un petit dîner du mercredi, où je les réunissais. Les convives étaient Royer-Collard, de Serre, Guizot, Barante, Mounier, et Camille Jordan. Là je m'ouvrais à eux souvent avec confiance, je m'efforçais de très bonne foi de tempérer leur humeur et de les rapprocher de Decazes, dont ils s'éloignaient alors et auquel ils m'ont ensuite sacrifié.

« Un redoublement de souffrances m'ayant fait garder la chambre pendant deux jours, je ne pus assister à une séance du Conseil d'État où le projet de loi sur le recrutement fut discuté. J'eus le tort de ne pas m'en inquiéter assez et de me laisser absorber par le département qui m'était confié.

« J'avais bien envie de supprimer les intendants de la Marine et de rétablir les préfets maritimes qu'ils avaient remplacés depuis la Restauration, mais revenir



si promptement à ces derniers par un brusque changement de système eût été un remède pire que le mal ; je me bornai donc à mettre en retraite l'intendant de Brest, protégé par la Cour et dont l'incapacité faisait scandale, et je le remplaçai par M. Redon, intendant de Toulon, auquel je donnai pour successeur M. de Lareinty, intendant de Rochefort, qui lui-même fut remplacé par le commissaire de marine Pouyer. Je crois que les trois intendances de la marine eussent été difficilement placées dans de meilleures mains. J'eus en même temps le plaisir de faire donner la croix de Saint-Louis, en toute justice, au jeune Villaret, lieutenant de vaisseau, fils de l'amiral que j'avais caché chez moi au 18 fructidor.

« Cette opinion, où je suis, que la fixité est le premier des biens que le gouvernement doit procurer, m'empêcha aussi de changer le lieu que l'on avait choisi pour établir le collège de la Marine. Des sollicitations, des protections, des intérêts personnels avaient fait placer cette école à Angoulême au lieu de Lorient, où de vastes bâtiments appartenant autrefois à la compagnie des Indes pouvaient la recevoir, et où les élèves ayant sans cesse sous les yeux l'élément où ils doivent passer leur vie, auraient pu se former aux exercices, se façonner aux habitudes de leur état. Mais beaucoup d'argent avait été déjà dépensé, beaucoup d'entreprises, d'établissements particuliers s'étaient formés sous la foi du gouvernement. Je n'hésitai pas, malgré les tentatives et les efforts que l'on fit auprès de moi, à tenir des engagements que ceux qui sont successivement appelés au pouvoir ne respectent pas assez et je ne songeai qu'à améliorer tant le matériel que le personnel du collège d'Angoulême. Le Roi y nomma trente-huit élèves sur ma présentation.

« Vers ce même temps la mort frappa à coups redoublés une dynastie puissante; l'unique héritière du trône d'Angleterre, enlevée à la fleur de son âge, suivit au tombeau l'enfant premier né auquel elle venait de donner le jour, mais ces événements produisirent peu d'effet en France, la session absorbant tous les esprits.

« A peine de Serre était-il pour la seconde fois en possession du fauteuil, qu'il le quitta pour proposer à la tribune des changements nombreux et importants aux règlements intérieurs de la chambre; c'était dans sa position une fausse démarche qui me donna toute la mesure de son manque de conduite et de prudence. Il compromettait ainsi dès le premier jour, et sans nécessité, sa faveur dans l'assemblée par une proposition faite pour déplaire à tous les partis, et qui tendait à augmenter l'autorité du président non moins que celle de la chambre sur les députés; ce jour-là de Serre fit à mes yeux profession de doctrinaire, c'est-à-dire d'esprit antipathique à l'esprit de gouvernement, mais où il se montra plus doctrinaire encore, ce fut dans son mécompte de l'ascendant de ses lumières, en ne comprenant pas le froid accueil qu'il avait reçu; aussi ne se montra-t-il pas plus maniable dans ses relations avec le ministère; il semblait même vouloir gagner en domination sur lui ce qu'il craignait d'avoir perdu d'influence sur ses collègues.

« Pendant que la commission de l'adresse préparait son travail, il refusa de s'entendre avec le cabinet, comme cela était d'usage, et ne voulut pas communiquer à M. de Richelieu le projet d'adresse dont il était l'auteur, et qui fut adopté, sauf de légers changements. Les députés dans leur adresse s'exprimaient avec plus d'énergie que les pairs sur le terme



de l'occupation et sur les liquidations étrangères. Ils relevèrent aussi avec plus d'assentiment les paroles royales qui avaient annoncé le système d'égalité maintenu par la loi de recrutement. Sur les lois organiques du Concordat, ils exprimèrent la confiance qu'elles ne porteraient aucun ombrage aux divers cultes, dont les droits étaient irrévocablement consacrés par la Charte. Enfin, Royer-Collard, en sa qualité de chef de l'Université, fit mettre « qu'à l'heureuse influence de la religion s'unirait celle d'une éducation nationale, d'une instruction publique assise sur des bases définitives ».

« La réponse du Roi n'offrit de remarquable que ce passage assez ridicule et dont on rit beaucoup. « Je compte sur l'union des sentiments, l'unanimité de délibération et l'accord dans les actions qui peuvent seuls assurer le repos de la France. » C'était en effet pousser loin sa confiance dans une chambre dont les doctrinaires prenaient le commandement.

« La première loi que nous présentâmes fut celle sur la répression des délits de la presse. Pasquier se chargea de la porter et d'en exposer les motifs. C'était se mettre en butte aux traits d'une coterie dont l'orgueil est inflexible et qui vise moins aux places et au pouvoir qu'à imposer ses doctrines.

« Les doctrinaires voulaient que les délits de la presse fussent soumis aux jugements par jurés ; ils avaient d'avance excommunié de l'esprit et déclaré idiot quiconque hésiterait sur cette importante innovation dans notre jurisprudence criminelle; je les connaissais assez pour savoir qu'ils ne plieraient pas, et en même temps je les croyais assez honnêtes pour provoquer la réforme de la loi qu'ils auraient fait rendre, si l'expérience d'une ou de deux années leur



apprenait qu'elle procurait l'impunité et laissait la société par trop livrée à la licence des esprits. On ne pouvait rompre avec eux sans perdre ses meilleurs appuis dans la chambre, et sans y risquer sa majorité; il fallait même prévoir que leur vanité irritée les précipiterait vers la gauche, qu'on donnerait ainsi au parti révolutionnaire, temporairement au moins, des chefs honorables dont il manquait, et qui lui serviraient à gagner du terrain sous un autre drapeau que le sien. Le ministère pouvait se trouver par là dans la nécessité de chercher sa majorité, soit à gauche en passant sous le joug des doctrinaires qui eux-mêmes se trouveraient alors avoir dérivé, soit à droite en se rapprochant d'un parti qu'il avait constamment combattu et qu'il ne pouvait se concilier qu'à de dures et funestes conditions.

« Mes collègues n'avaient pas des yeux qui embrassaient tant de conséquences; d'ailleurs, plusieurs d'entre eux se trouvaient engagés d'amour-propre à ne pas céder. Pour Lainé et Decazes surtout, la lutte était tout à fait personnelle. Pasquier se fût jeté du côté des doctrinaires s'il n'avait eu pour adversaire que Lainé, mais il fut entraîné par Decazes à la fortune duquel il avait attaché la sienne. M. de Richelieu, à qui je fis envisager toutes les suites de la détermination qu'on allait prendre, ne demandait pas mieux que de transiger; mais l'exemple de ses collègues, l'influence de Decazes, et plus encore celle de Lainé l'emportèrent sur son bon sens. Il fut donc arrêté qu'on céderait sur plusieurs autres articles, et qu'on refuserait le jugement des délits par jurés, quelques choses qu'il pût en arriver. La guerre étant ainsi déclarée, mon dîner du mercredi devint curieux; on ne sait véritablement pas



jusqu'où l'orgueil et la morgue peuvent pousser leurs ébats, quand on n'a pas vu les doctrinaires en liberté. Decazes n'était plus qu'un garçon de boutique de la rue Saint-Honoré, ne réunissait pas deux idées ; Lainé, un pédant plein de morgue, et il ne fallait rien moins pour sauver la France que leur arracher le pouvoir. Ma position était délicate et je crois pouvoir dire que je m'y gouvernai avec autant de prudence que de loyauté. J'apaisai les flots de leur amour-propre irrité, rejetant notre résistance à leurs désirs sur la situation très complexe et embarrassante du ministère ; ils me quittaient, sinon convaincus, du moins très ébranlés, effrayés surtout de la responsabilité dont je les menaçais, si leurs défections amenaient un changement de ministère qui nous jetterait infailliblement dans un parti et donnerait prétexte aux étrangers pour prolonger l'occupation, si ce n'était même pour nous prendre nos plus belles provinces. Ils sentaient bien que la présence de M. de Richelieu était nécessaire jusqu'à ce que nous eussions soldé notre affranchissement. Ils se résignaient aussi à marcher quelque temps encore avec Decazes par lequel ils espéraient gouverner le Roi. Pasquier ne leur semblait d'aucune conséquence, mais ils exigeaient qu'on leur sacrifiât le ministre de l'Intérieur. Royer-Collard, quoique le moins ambitieux de tous, était le plus implacable envers Lainé qu'il avait souvent blessé dans ses rapports avec lui comme chef de l'Instruction publique. Vainement, je les obligeai de convenir de tout ce que la vie et le caractère de M. Lainé offraient d'honorable, vainement leur disais-je que je serais le premier à défendre un tel collègue et, s'il le fallait, contre eux, que jamais M. de Richelieu ne s'en séparerait, ils demeurèrent inflexibles, et je prévis dès lors que leur



haine inexorable, trouvant plus d'accès auprès de Decazes qu'auprès de moi, les ramènerait à ce dernier et qu'elle pourrait causer tôt ou tard la dislocation du ministère. Les doctrinaires ne manquaient pas une occasion de me vanter aux dépens de mes collègues et ils parlaient de ces derniers avec un mépris dont l'expression n'avait plus de bornes quand ils n'étaient pas en ma présence.

« Decazes, par sa police, ne perdait pas un mot de tout ce qu'ils disaient, et je m'aperçus, malgré ses efforts pour le cacher, de l'effet que produisaient sur lui leurs discours. Quoiqu'il affectât avec moi la même intimité et le même abandon, je voyais la jalousie, l'envie verser tous les poisons dans son sein. Au lieu de demander la prolongation de la censure des écrits périodiques par un projet de loi séparé et pour un an comme je le proposais, il voulut la demander pour cinq ans, et par un vingt-septième et dernier article ajouté à la loi sur la répression des délits de la presse. J'eus beau lui représenter que c'était confondre deux matières parfaitement distinctes, qu'on n'obtiendrait jamais d'une chambre d'accorder pour cinq ans la suspension d'une liberté garantie par la Charte en renonçant à la faculté d'examiner dans chaque session si les circonstances exigeaient toujours les mêmes sacrifices ; mais les amours-propres étaient en présence, les hostilités étaient commencées, il n'y avait plus moyen que personne ne s'arrêtât.

« Pasquier exposa donc le système de la loi à la tribune dans un long discours qu'il lut et qu'on lui avait fait ; il commit la faute d'y répondre d'avance, et en les désignant, aux doctrinaires, trahissant ainsi la préoccupation où était le ministère de les avoir pour adversaires ; la chambre nomma une commission



où le hasard et les intrigues de Decazes nous donnèrent pourtant la majorité. Le rapporteur Faget de Baure, autrefois membre du Parlement de Paris, puis du Corps législatif sous Napoléon, était tel que nous aurions pu le choisir.

« Pendant que la commission préparait son travail, M. le duc d'Angoulême revint et je m'empressai de mettre dans le *Moniteur* la liste définitive des officiers de tout grade composant le corps de la marine royale; tous ceux qui ne se trouvaient pas sur cette liste étaient mis en retraite; j'eus soin de ne pas publier leurs noms. M. le duc d'Angoulême me reçut à merveille, et comme s'il ne s'était rien passé entre nous. Il avait hâté son retour pour se trouver à l'anniversaire de la naissance du Roi.

« Louis XVIII entrait dans sa soixante-troisième année; les ministres furent admis immédiatement après sa famille à lui présenter leurs félicitations. Il nous reçut dans ce petit cabinet où il passe toutes ses journées. Après les compliments d'usage, il nous fit dire à chacun notre âge et se complut à remarquer pour la millième fois qu'il n'y avait entre Decazes et moi qu'un ou deux mois de différence. Prenant ensuite un air grave : « Il faut, dit-il, que je prenne l'avis de mon ministère sur un objet aussi secret qu'important : suivez-moi, Messieurs, car la consultation ne peut se faire que dans la pièce voisine. » Il se lève et passe devant nous dans son salon de famille, où nous apercevons un camélia couvert d'une quantité de fleurs vraiment prodigieuse. « Dites-moi, s'écria le Roi, si vous en avez jamais vu un aussi beau? » On se doute bien de notre réponse, qui eût peut-être été la même dans tous les cas. Je fus le seul à être un peu surpris de cette espièglerie, mes collègues m'apprirent



que son auteur prenait plaisir à en faire de pareilles dans l'occasion.

« La nécessité où je suis de donner quelque suite à mes récits pourrait faire prendre le change sur la véritable situation de mon âme au temps dont il s'agit. Ce temps fut un des plus malheureux de ma vie. Ma nature est flexible, mais point mobile, elle est diverse quoique unitaire, c'est-à-dire que susceptible de mille goûts différents, fruits de l'impressionnabilité la plus vive, tout vient pourtant se résoudre pour moi, dans un seul et même sentiment, l'amour. Il est tellement le principe ou la loi de mon existence que, comme l'arbre exilé de son sol natal, sans lui mon âme ne produit plus rien.

« Je voudrais toutefois, pour me faire comprendre, trouver un autre mot que ce mot d'amour, à cause de l'usage que les hommes en ont fait; si le lecteur m'a bien connu, il sait que je ne puis vivre pour mon propre compte, que je ne sais valoir que ce que je peux consacrer, j'ai besoin surtout qu'à toute heure un harmonieux écho me répète, et que pas une pensée profonde ou fugitive, ne s'élève dans mon âme sans qu'une autre âme, une autre intelligence ne s'y attache, ne la suive ou ne l'abandonne de la même ardeur ou du même caprice que moi. L'amour, c'est le bonheur des anges, c'est le concert des sphères de Platon, c'est ce qu'il y a de plus idéal et de plus réel, de plus haut et de plus commode, de plus grave et de plus délicieux.

« Une seule femme me l'avait fait connaître et m'avait intéressé à le définir; rien ne peut se comparer au vide de mon existence, au poids de mes journées, depuis que je l'avais perdue. Le commun des hommes, qui ne soupçonne ni ne pardonne qu'on



ose ne pas lui rassembler, me croyait tout occupé de ce qu'il me voyait faire et livré à l'ambition, parce qu'il est écrit qu'on n'est point ministre, si l'on n'est ambitieux. Au lieu de cela, je menais une vie à laquelle je ne me mêlais pas. Il me semblait que ce fût la vie d'un autre, dont je n'étais que le confident et le conseil. Le véritable moi ne regardait plus la terre que comme un lieu d'exil, où il n'aurait jamais que des tâches à remplir.

« Je savais à n'en pouvoir douter que A... était au desespoir ; Lucas, en revenant de Vichy, me dit qu'elle était venue le trouver, pour se tordre de douleur en sa présence et s'adresser des reproches qui ressemblaient à des remords. Il m'ajouta que sa santé, que son changement lui donnaient, comme médecin, de sérieuses inquiétudes. Il me sondait, je m'en aperçus, et sa tentative m'irrita. Je repoussai cette main étrangère et profane qui osait soulever le voile dont je couvrais mes blessures, et m'indignai de ce que A... ne savait pas renfermer en elle-même le secret de ses torts et de nos malheurs. Huit mois étaient écoulés et plus je l'avais su, plus je la savais malheureuse, plus je sentais qu'il ne nous restait qu'à pleurer le reste de notre vie ce que nous avions été l'un pour l'autre pendant quelques fugitifs instants. Qu'on n'appelle pas implacable ce que j'étais pour elle. En descendant dans mon cœur, je n'y trouvais ni violence, ni ressentiment ; mais l'être idéal, la créature céleste, l'ange sur terre que j'avais aimé s'était évanoui comme un songe et, à la place, je ne voyais qu'une faible femme usurper son nom.

« Depuis deux mois que A... était de retour à Paris, elle faisait des visites le matin à Mme Molé, dans l'espérance de m'y rencontrer. Une seule fois, je

n'avais pu l'éviter et après quelques politesses échangées avec un trouble réciproque, je m'étais retiré. Elle m'écrivit plusieurs fois sous divers prétextes. La même force irrésistible l'entraînait, n'avait jamais cessé de l'entraîner vers moi. Elle mourait de chagrin et n'osait me le dire. Désespérant d'autant plus qu'elle me connaissait davantage, elle s'accusait d'avoir éteint sans retour cette exaltation ineffable et sans tache où je faisais consister l'amour. Devenue timide et tremblante, je la voyais sans cesse s'approcher du but, pour s'arrêter, glacée d'effroi. Enfin, elle se décida à m'écrire pour me redemander son portrait que j'avais toujours gardé; c'était, disait-elle, pour accomplir une promesse faite autrefois à sa belle-mère. Jamais elle n'avait fait encore une allusion aussi directe à notre rupture. Sa lettre semblait écrite du fond de la tombe et en larmes de sang. Je refusai le portrait sans y joindre un mot de reproche, ou de retour vers le passé, mais de l'accent d'un homme pour lequel tout était fini ici-bas.

« Il n'en fallait pas tant pour lui rendre une lueur d'espoir; si je gardais le portrait, refuserais-je une entrevue, une dernière entrevue? Elle me la demanda, non chez elle, à cause de sa famille, mais quand il ferait nuit, sur le trottoir de la rue de Rivoli. Il s'éleva alors en moi une terrible lutte; à la fin la pitié l'emporta, du moins ce fut le seul sentiment que je m'avouasse, le seul auquel je reconnusse que j'avais cédé. Je consentis donc, en fermant les yeux sur les conséquences, mais on était à la fin de décembre et au lieu de la rue de Rivoli, je lui proposai mon cabinet où elle pourrait parvenir le dimanche sans être aperçue de qui que ce fût. Au jour et à l'heure indiqués, elle arriva la tête couverte d'un long voile et



tomba sur le premier siège qui s'offrit, suffoquée par ses sanglots. Je me sentais aussi gagné par les larmes, mes genoux tremblaient sous moi, et sans proférer une parole, je restais appuyé sur ma cheminée, le visage caché dans mes mains. Mon émotion croissait avec la sienne, je fis quelques pas vers elle. « A... » m'écriai-je. — « Ah! répondit-elle, en se jetant à genoux, je ne demandais pas tant au ciel! Vous ne devez plus m'appeler ainsi, mais je me meurs et je mérite votre pitié. »

« Le courage me manque pour raconter en détails toute cette scène. On se doute bien que j'interrogeai A... sur le passé, je voulus connaître enfin ce qui l'avait arrachée de mes bras; elle hésita un peu, se recueillit, puis : « Vous allez tout savoir, me dit-elle, dussiez-vous me trouver encore plus indigne de vous que vous ne l'aviez cru. » Ici, commence une succession, un enchaînement de fatalités dont on aura un jour l'explication, si je conduis ces mémoires jusqu'à leur terme. Chaque parole de A... y ouvrait une blessure et semblait y verser un nouveau poison, je la conjurai de s'arrêter, mais d'une voix bien plus attendrie qu'irritée. A... me laissait voir plus de passion, d'adoration qu'elle ne m'en avait jamais montré; au lieu d'un enfant et d'un ange, je trouvais en elle une femme toute entière mûrie et accomplie par la douleur. Hélas! pourquoi l'arrêter quand elle allait déchirer le voile qui couvrait encore ce passé si fatal, pourquoi l'empêcher de justifier ou du moins d'excuser son extrême jeunesse? Je voulus la ménager, le ciel le sait, je le fis par pitié pour elle, et il se trouva qu'au lieu de l'épargner je l'accablai; rien dans ce moment ne m'eût coûté pour consoler celle qui avait tant souffert, mais il n'était pas en mon pouvoir de la rendre

ce qu'elle n'était plus. Voilà ce qu'elle ne sut comprendre, et si je commis une grande faute en ne lui laissant pas m'ouvrir son âme, elle en commit une plus grande en acceptant de la puissance du souvenir et de la pitié ce qu'elle n'osait plus demander à l'amour.

« Lorsqu'elle fut partie et que je me trouvai vis-à-vis de moi-même, je me sentis plus misérable que je n'avais jamais été ; l'idée que je m'étais faite jusqu'ici de moi me semblait évanouie avec celle de la femme que j'avais tant aimée ; je venais de manquer à toute ma nature passionnée, exclusive et exaltée ; je n'avais su ni oublier, ni me souvenir, ni faire jaillir de la justification ou des remords une source nouvelle, ni reconnaître qu'il y a des fautes ou des malheurs après lesquels l'enfer commence, c'est-à-dire après lesquels on n'espère plus. De son côté, A... remporta une impression plus pénible encore. Le lendemain j'en reçus quelques lignes plus abattues, plus désolées que tout ce qu'elle m'avait écrit. L'hiver se passa ainsi ; j'allais rarement dans le monde, mais quand j'y allais, A... se trouvait sur mes pas. Dans une promenade solitaire je la voyais de loin qui cherchait à m'apercevoir sans jamais m'approcher. Quelques occasions de nous retrouver seuls s'offrirent que je ne saisis point ; mais au printemps tous ceux qui habitaient l'hôtel de ... ayant été à la campagne, elle resta libre de me recevoir et j'allai de temps en temps y finir mes journées. Pour comprendre toute l'amertume de ces entrevues, il ne faut pas oublier que j'étais encore pour elle tout ce que j'avais été, j'étais plus encore, car ses fautes et ses douleurs lui avaient enseigné tout le prix des biens qui lui étaient échappés et elle ressentait un degré de passion dont l'expérience et le malheur



rendent seuls capables; mais pour moi elle n'était plus que l'ombre de ma A..., le témoin de mon bonheur passé. Nous nous parlions comme si nous fussions sortis après dix ans du tombeau, ou que nous nous fussions retrouvés au séjour des âmes, là où peut-être tout est si paisible parce qu'il n'y reste plus rien. Sa santé s'altérait de plus en plus et je la quittais quelquefois le cœur navré de son changement; ses traits si nobles et si purs où naguère se retraçaient tant d'impressions variées, de sentiments divers n'exprimaient plus que la résignation du désespoir. Mme de Broglie, sa meilleure amie, ne put résister une fois à son inquiétude et fut entraînée à m'en parler; je me suis bien souvent rappelé depuis ses mémorables et prophétiques paroles : « Soit qu'elle vive, soit qu'elle meure, me dit-elle, vous êtes responsable de ce qu'elle deviendra. Il faut avoir vu comme moi ce qu'elle souffre depuis un an pour savoir ce que vous êtes pour elle. Je lui ai peut-être dit autrefois qu'elle était perdue si elle ne vous fuyait pas, je vous dis actuellement qu'elle est perdue si vous l'abandonnez. » Il faut avoir connu Mme de Broglie et son angélique pureté pour comprendre toute la portée de ce langage et tout ce qu'il a dû me laisser de repentir.

« Mais une autre femme n'avait cessé aussi de me regretter et je dois le dire, de m'aimer quoique le dépit, la colère, le vide affreux qui succède à l'amour, l'eussent précipitée dans d'autres engagements. Attentive à suivre le fil de ma destinée, elle crut le moment venu de chercher à me revoir. Dès le mois de décembre, Mme de X... était revenue à Paris ; j'allais quelquefois chez elle, attiré que j'étais par une ancienne habitude et n'osant pour ainsi dire refuser cette faible réparation du mal que je lui avais fait.

D'abord éloigné d'elle par les défauts de son caractère, j'avais fini par l'abandonner pour l'être que j'avais toujours cherché, le seul qui pût à jamais me fixer et me suffire. J'évitais avec grand soin de ne pas la trouver entourée, mais bientôt elle m'indiqua d'autres heures et me demanda même avec instance de me voir sans témoins ; nous l'essayâmes, et ce fut pour elle une si pénible épreuve qu'il fallut y renoncer. Chaque fois que nous étions tête à tête un sujet s'entamait qui faisait tellement couler ses larmes que, dans la crainte d'être surprise, elle me faisait signe de partir et courait se réfugier chez ses enfants. A Dieu ne plaise que A... ignorât ces visites, jamais hélas, je ne l'ai trompée, mais que pouvait-elle craindre de plus que ce qui la faisait souffrir ? Elle savait bien que l'amour tel qu'elle me l'avait inspiré ne se ressent pas pour deux créatures ici-bas, elle ne demandait qu'à mourir si je ne pouvais le lui rendre et ne pouvait ni se contrister ni devenir jalouse d'aucun autre sentiment.

« Vers la fin d'avril, elle m'annonça que son mari la pressait de se rendre auprès de lui. Tout en me le disant, elle cherchait avidement dans mes yeux si je ne ferais rien pour la retenir, puis, n'attendant pas ma réponse, elle se hâta de m'exposer toutes les raisons qu'elle pourrait donner pour ne pas partir et me laissa en décider ; je balançai quelque temps, et crus enfin qu'une absence apporterait plus de calme dans son âme ou laisserait dans la mienne un vide qui me ferait la retrouver ensuite avec plus de bonheur ; nous convînmes du moyen d'entretenir une fréquente correspondance et qui nous présentât assez de sûreté pour nous y épancher librement. Parmi les nombreux individus auxquels elle avait fait tant de bien, il y

avait une Mme... [1] sur laquelle elle croyait pouvoir compter entièrement. Il fut arrêté que nous lui enverrions tous deux nos lettres et qu'elle nous les ferait ensuite parvenir sous une enveloppe dont l'adresse serait de son écriture. Tout étant ainsi réglé entre nous, nous nous dîmes un triste adieu que nos lèvres proférèrent à peine ; rien ne donnera l'idée de la tristesse de ces adieux. A... partait le cœur brisé, humilié ; elle se sentait à vingt-deux ans, réunissant tous les dons que le ciel rassembla jamais dans une femme, elle se voyait recherchée, entourée d'hommages qu'elle ne pouvait assez repousser, et l'homme, le seul homme qu'elle eût aimé, le seul qui pût la rendre heureuse semblait, par sa faute, perdu pour elle sans retour ! Depuis un mois, sa santé devenait à vue d'œil plus languissante, un malaise indéfinissable ne la quittait pas ; je me séparai d'elle la mort dans le cœur et me trouvant désormais le seul coupable.

« Mme de X... était aussi retournée à la campagne et je restai seul à Paris, enchaîné aux affaires et plongé dans un découragement, un dégoût de l'existence qui ne me laissait encore quelque énergie que pour remplir des devoirs.

« Je vais conduire ma vie politique jusqu'à ma sortie du ministère et reprendre l'histoire de la session de 1817, où je l'avais laissée. Pendant que la commission chargée d'examiner la loi sur les délits de la presse préparait son travail, Lainé portait à la tribune ce Concordat tant attendu, tant décrié d'avance et la loi qui devait lui servir de passeport. Nous avions pris soin d'adjoindre à M. Lainé le duc de Richelieu, dont la présence comme commissaire du

1. Supprimé.

Roi était propre à en imposer à la Chambre, Beugnot, demi-doctrinaire et philosophe voltairien, et Portalis, docteur libre de l'Église. M. Lainé nous avait lu au conseil son discours qui, comme tout ce qu'il écrit et rédige à loisir, m'avait paru médiocre ; il eut pourtant un grand succès, ce qui s'explique en partie par le prestige de son action oratoire ; il produisit même tant d'effet que si l'on eût été aux voix immédiatement après l'avoir entendu, peut-être la loi aurait-elle été adoptée. Mais à peine les harmonieux accents du ministre de l'Intérieur ne charmaient-ils plus les oreilles qu'une opposition formidable se manifesta dans l'assemblée.

« L'article 1er avait heurté tous les esprits : il commençait ainsi : « Conformément au Concordat passé entre François Ier et Léon X, le Roi seul nomme, en vertu du droit inhérent à sa couronne... » Beaucoup de députés ne poussèrent pas plus loin l'examen du projet, ils se crurent ramenés au XVe siècle, et se représentaient déjà la France livrée au gouvernement des prêtres, son sol dépeuplé par les couvents et les vœux, l'instruction de la jeunesse exclusivement confiée aux Jésuites. Enfin, telle est la magie des mots que ce Concordat de François Ier qui, au fond, ne signifiait rien et auquel on ne s'était reporté qu'en haine de celui de Napoléon, persuada à une nation déjà trop disposée à le croire, que ces princes, ennemis de toute lumière, voulaient la renvoyer dans les ténèbres de la superstition.

« L'article 2 proclamait l'abolition du Concordat de 1801, jouissance réactionnaire, puérile et pour laquelle toute cette négociation avec Rome avait été entreprise ; en correctif on lisait au même article : « sans néanmoins qu'il soit porté atteinte aux effets qu'il a produits et à l'article XIII de cet acte, lequel



demeure dans toute sa force et vigueur. » On sut peu de gré de ce « néanmoins » qui était de droit puisqu'on ne peut, sans abandonner toute idée d'ordre et de justice, donner aux lois d'effet rétroactif et l'on se demanda s'il n'eût pas été plus simple et plus prudent de s'en tenir à ce Concordat de 1801, sauf à en améliorer quelques dispositions en faveur du clergé et de la religion, à ce Concordat exécuté, approuvé et connu de tous, que d'aller exhumer celui de François Ier dont on s'épouvantait d'autant plus qu'on n'en connaissait que la date, laquelle n'était pas, il faut l'avouer, rassurante.

« Sept nouveaux sièges archi-épiscopaux et trente-cinq épiscopaux étaient érigés par l'article 3. L'article 4 les dotait sur les fonds assignés par le budget aux traitements ecclésiastiques; enfin, l'article 6 attribuait aux chambres la vérification des brefs et bulles lorsque ces actes entraîneraient quelque modification de la législation existante. Lainé, en finissant, déposa sur le bureau le Concordat lui-même, les bulles et la nouvelle circonscription; une multitude de questions se présentaient naturellement sur ces derniers articles. Tous ces nouveaux sièges étaient-ils nécessaires? Un bon nombre parmi eux, n'étaient-ils pas établis bien moins pour la convenance et les besoins des fidèles que par une suite de ce penchant à refaire le passé exactement comme il était et pour accroître le pouvoir et l'existence du clergé? J'avais prévu toutes ces difficultés, je m'étais surtout opposé de toutes mes forces à ce que le Concordat de François Ier fût cité ou rappelé en rien. Mais le duc de Richelieu se trouvait dans la situation la plus délicate. La Cour de Rome, après avoir refusé longtemps au cabinet des Tuileries de revenir sur le Concordat de



1801, exigeait pour prix de sa complaisance que la nouvelle convention fût adoptée sans aucun changement.

« M. de Richelieu se repentait amèrement d'avoir été si vite et me répétait souvent que si les chambres rejetaient la loi il ne pouvait rester ministre, argument dont l'effet était grand sur les chambres, mais devant lequel pourtant les doctrinaires ne reculaient pas. Lorsque je leur faisais envisager toutes les suites de la retraite de M. de Richelieu, ils me répondaient que pour tout concilier il fallait trainer en longueur et clore la session avant que la discussion sur le Concordat pût s'ouvrir.

CHAPITRE VI

La loi de recrutement. — Marmont ministre d'État. — Déception de Pastoret. — Discussion et vote de la loi sur la presse. — Intervention de Decazes. — Le budget de la Marine. — Rapport sur la loi de recrutement. — La loi de la presse à la chambre des pairs. — Lettre de Monsieur à Louis XVIII contre le ministère. — Réponse du Roi. — La loi de recrutement devant la chambre des députés. — Salaberry attaque Decazes. — Intervention de Royer-Collard, Camille Jordan, Villèle et Barante. — Discours du maréchal Gouvion Saint-Cyr.

« Decazes laissait percer beaucoup d'inquiétude et dans le danger où il se croyait, il eut recours à tous ses moyens de gouvernement : il multipliait ses diners aux députés, il leur parlait au nom du Roi, leur distribuait ou leur promettait mille faveurs tant à eux qu'à leur famille ; mais ce qui leur parut un coup de l'art fut d'accabler la Chambre de travail en lui présentant presque à la fois toutes les lois qui devaient l'occuper. Il envoya donc le maréchal Gouvion, qu'il savait être particulièrement agréable à la gauche, porter la loi de recrutement : elle surpassait en concessions les espérances que le discours du Roi avait données et paraissait à Decazes un heureux contrepoids au Concordat. Le maréchal nous soumit au conseil deux ou trois discours qu'on lui avait faits, en nous



priant de choisir entre eux. Ce fut celui de Guizot qui eut la préférence et qui causa ensuite des acclamations, des transports du côté gauche et des tribunes.

« Je fis pour ainsi dire connaissance avec ce projet le jour où le *Moniteur* le donna. Le titre 4 et le titre 6 m'expliquèrent sa fortune d'une part, et de l'autre les alarmes qu'il répandit dans les meilleurs esprits. Le titre 4, *des Vétérans*, établissait dans chaque canton une compagnie de légionnaires composée de sous-officiers et soldats rentrés dans leurs foyers ; c'était rappeler sous les drapeaux toute l'armée de la Loire, c'était rétablir dans les cadres ces vieux soldats et surtout ces sous-officiers qui avaient assez montré au 20 mars toute leur antipathie pour les Bourbons. A la vérité ces compagnies ne pouvaient être appelées à aucun service, même dans l'intérieur du département auquel elles appartenaient, que pour des besoins extraordinaires. Le titre 6 était celui *de l'avancement*. Il dépouillait le Roi d'une importante portion de sa prérogative en donnant à l'ancienneté presque tous les grades. La manière de les obtenir était si lente et les conditions exigées souffraient si peu d'exceptions, que le fils de Turenne aurait pu mourir colonel et ne le serait pas devenu plus vite que le fils d'un laboureur. Pour bien juger des renommées, il faut avoir assisté à leur origine; les hommes se trouvent bien souvent jouer des rôles et soutenir des opinions auxquels ils ne songeaient pas. Decazes les dédaignait toujours à leurs débuts et ne commençait à les compter que lorsqu'ils devenaient redoutables. Guizot en est un frappant exemple et le maréchal Gouvion peut-être encore plus.

« Au 20 mars le premier avait suivi le Roi à Gand, le second avait défendu la cocarde blanche à Orléans au



péril de sa vie et tous deux se trouvaient maintenant à la tête du parti libéral et de ceux qu'on appelait les hommes des Cent-Jours. J'appréciais depuis longtemps, mieux que Decazes, les talents de Guizot et de sa coterie, mais je partageai avec tout le ministère sa faute à l'égard de Gouvion. Notre excuse fut l'impossibilité de former avec ce maréchal aucune relation facile, intime ou agréable. Sa profonde insouciance, son incurable paresse, le silence où il se retranchait, sa jalousie de chacun de nous, toute semblable à celle qu'il portait aux généraux à la guerre, ne nous permettaient pas même de causer à notre aise avec lui. Son apathie naturelle le faisait se tenir à l'écart et ne vouloir se mêler d'aucune affaire si elle ne ressortait à son département et cependant il ne voyait pas sans un excessif ombrage Decazes, Lainé, Pasquier et moi traiter avec le duc de Richelieu les affaires générales; il est vrai que le président du conseil avait pour Gouvion un éloignement particulier et quand M. de Richelieu éprouve pour quelqu'un ce degré de déplaisance, il devient lui-même à son tour ce que j'ai connu de plus déplaisant. Nous nous aperçûmes trop tard que Gouvion s'était entièrement séparé de nous, que sa paresse l'avait livré à ses bureaux, et son amour-propre à des généraux qui le flattaient autant que, sans y songer, nous le blessions. La loi de recrutement acheva d'en faire un chef de parti, comme le discours de Guizot qu'il débita à merveille l'affubla de la réputation d'orateur. Des deux commissaires qui l'accompagnaient, Allent et Barante, le second était un des plus spirituels des doctrinaires; Gouvion l'avait choisi par politique, car il le détestait d'ailleurs en qualité d'homme d'esprit et surtout comme homme de lettres.

« C'est alors que nous fîmes le maréchal Marmont ministre d'État; ce n'était assurément pas pour prix de ses succès à Lyon; mais nous lui devions et nous nous devions à nous-mêmes de le soutenir contre la cour et les ultras. Il revenait de sa mission et montrait déjà beaucoup d'humeur de ce que M. de Richelieu laissait sans réponse le rapport détaillé qu'il lui avait remis et dont je soupçonnais fort le colonel Fabvier d'être l'auteur. Marmont y conseillait de donner la plus grande publicité aux affaires de Lyon et de laisser les tribunaux chercher les véritables instigateurs. Il n'hésitait pas du reste à désigner comme tels Canuel et les principaux agents de la police militaire. Il se plaignait hautement et dans tous les salons de n'être pas écouté et de ce que M. de Richelieu ne voulait pas que la vérité fût connue. Marmont savait très bien pourtant que l'obstacle principal venait de Decazes, mais il le ménageait dans ses discours parce que le favori faisait payer au Roi sur sa cassette les dettes du maréchal. C'est ainsi que chacun à notre tour nous portions la peine des fautes du ministre-roi, tandis qu'il nous dérobait l'honneur et la popularité du bien que nous pouvions faire.

« Cette nomination de Marmont à la place de ministre d'État fut pour moi l'occasion d'un désagrément particulier : le lendemain du jour où il fut connu, je vis arriver chez moi M. Pastoret à sept heures du matin; il entre plus pâle et plus blafard encore qu'à son ordinaire, les larmes aux yeux, et me reproche amèrement de ne pas lui faire partager la grâce accordée au maréchal. J'ai beau lui observer que le ministre a nommé Marmont tout seul pour mieux faire ressortir ce témoignage de la satisfaction du Roi, et l'opposer au déchaînement des ultras

contre celui qui le recevait. Rien n'apaise Pastoret; il me dit avec dureté qu'on mérite de perdre tous ses amis quand on ne les sert pas mieux, et me rappelant ce comité des sept avec qui nous avions conduit longtemps la chambre des pairs, il m'accuse à peu près de félonie, ajoutant que le jour où j'étais entré au conseil tous les membres de ce comité, le transfuge Castellane excepté, avaient dû s'attendre à ce que je les associerais à ma fortune. Le fait est que des cinq pairs que Pastoret désignait ainsi, aucun ne partageait son mécontentement. Garnier et Dessolle ne demandaient rien et ne pouvaient plus rien désirer, Marmont venait d'être satisfait et Choiseul n'aspirait qu'à une charge auprès de Madame ou au cordon bleu que je me promettais bien de lui faire avoir à la première promotion.

« Cependant le rapporteur de la loi sur la presse allait paraître à la tribune; les deux partis avaient préparé leurs armes et la lice était sur le point de s'ouvrir. Au nom de la commission, Faget de Baure proposa bien l'adoption de la loi mais avec beaucoup d'amendements. Dans son discours il s'adressait aussi aux doctrinaires et leur opposait *une fin de non-recevoir,* en établissant que, le projet ne fondant pas un système nouveau et ne faisant qu'améliorer la législation existante, le jugement par jurés ne pouvait s'introduire par voie d'amendement et devait faire l'objet d'une proposition spéciale, qui serait discutée dans les formes et les délais prescrits par le règlement. Quant à la censure des écrits périodiques, la commission, ainsi qu'il était si aisé de le prévoir, proposait de la borner à une année et regrettait que cette disposition n'eût pas été présentée par le gouvernement par un projet de loi séparé.



« A peine le rapporteur avait-il cessé de parler que tous les orateurs de la droite et de la gauche s'inscrivirent contre le projet et ceux des deux centres, y compris les doctrinaires, *pour*. La loi n'était rien pour ces derniers, la véritable question à leurs yeux était l'existence du ministère. C'est à cette occasion que se forma l'alliance monstrueuse de ceux qui s'intitulaient royalistes par excellence et des ennemis des Bourbons; les deux centres réunis défendaient au contraire les ministres, mais le centre gauche, conduit par les doctrinaires, leur fit acheter souvent son appui par d'amères censures. Après cinq ou six orateurs assez obscurs le garde des Sceaux prit la parole. Il se fit un grand silence ; ancien patron de Guizot, de Barante, on était curieux de savoir s'il romprait avec les doctrinaires qu'il avait toujours aimés. Les ennemis du ministère ne doutaient pas de sa chute s'il se donnait pour adversaires ses plus éloquents défenseurs. La situation de Pasquier était donc très délicate : heureusement la difficulté ne le trouble pas plus qu'elle ne l'inspire. Jamais il ne parla plus longuement et plus complaisamment. Tout allait à souhait quand il s'avisa de présenter une analyse de la législation anglaise qui accusait tant d'ignorance que la chambre ne put garder son sérieux. Ce petit échec ne l'ébranla pas. Comme le rapporteur, il s'attacha à répondre aux doctrinaires qui n'avaient pas encore ouvert la bouche. L'orgueil de ces derniers était flatté de voir ainsi la lutte s'établir entre eux et le gouvernement.

« Cette discussion mémorable occupa dix ou douze séances où tous les partis firent entendre leurs principaux orateurs. Parmi les doctrinaires ce fut Camille Jordan qui se chargea de répondre au garde des



Sceaux et il le fit par une des plus brillantes improvisations que j'aie entendues de ma vie. Camille descendit de la tribune, suivi d'un murmure universel d'admiration. La droite représentée par Villèle soutint le jury à sa manière, sans s'apercevoir qu'elle donnait le poids énorme de sa sanction à des opinions avec lesquelles elle est incompatible. Villèle vota le rejet du projet en proposant de proroger la censure jusqu'au 1er mars pour donner le temps au gouvernement de présenter une loi répressive. Ravez répondit à Villèle et acheva de donner sa mesure en voulant traiter à fond la question du jury. Je rougissais en l'écoutant de toute la peine que nous nous étions donnée pour lui faire accepter la place de sous-secrétaire d'État de la Justice. Jusque-là Chauvelin avait seul marqué dans le côté gauche par un discours spirituel et où respirait la haine, sous toutes les formes, non seulement des ministres mais de la Restauration, lorsque Bignon le surpassa en excédant toutes les bornes et en bravant toutes les convenances. Ce ne fut pas sans peine qu'il arriva à travers les murmures à la fin de sa diatribe, qui pourtant était écrite avec quelque talent. Après lui Decazes s'élança à la tribune ; Corvetto avait présenté le budget dans cette même séance et tous les ministres étaient sur leur banc comme commissaires du Roi ; j'étais à côté de M. de Richelieu. Ni lui ni moi ne pouvions voir sans frayeur Decazes se livrer à l'improvisation, parce qu'il n'était jamais bien sûr de ses paroles, mais nous étions loin de soupçonner qu'il pût perdre la tête au point où il le fit. Prenant tour à tour le langage, le geste et l'accent d'un favori tout puissant ou d'un clubiste, d'un pacha ou d'un tribun, il n'y eut pas une opinion, pas un amour-propre qu'il ne soulevât. Sen-

tant lui-même l'effet qu'il produisait, au lieu de le réparer adroitement il voulut en triompher de haute lutte et ne fit qu'aggraver de moment en moment sa position. Son visage respirait le dépit et la colère, la sueur dégouttait de son front. Pendant près de deux heures que dura cette terrible scène, le ministère tout entier baissait la tête et n'osait porter ses regards sur le favori ni sur l'assemblée. Decazes vint se remettre à sa place la rage dans le cœur. Heureusement, Lainé vola à notre secours et écrasa Bignon dans une courte et véhémente réplique. J'avais ce jour-là du monde à diner chez moi et beaucoup de membres des deux chambres y vinrent dans la soirée. On ne s'entretenait que de la scène du matin, les amis en s'étonnant et s'affligeant que Decazes se fût aussi déplorablement compromis. Il eût été ridicule à moi de le nier, et d'ailleurs il était trop tard, car nous n'avions pas caché notre impression à la chambre et surtout M. de Richelieu. Je répondis donc naturellement à ceux qui m'en parlèrent, en avouant que Decazes ferait bien mieux d'écrire ses discours. Mes paroles lui furent rapportées et achevèrent de placer dans son âme le germe d'une haine dont on verra les suites.

« Il y avait dans le côté droit un homme qui faisait profession de poursuivre Decazes dans tous ses discours. C'était la Bourdonnaye; il parla précisément le lendemain du jour où le favori s'était tant compromis. Au lieu d'en profiter habilement et avec une mesure qui eût été accablante, il l'outragea d'une manière si odieuse qu'il répara presque tout le mal que Decazes s'était fait. Après lui, Royer-Collard ramena la discussion à son véritable objet par une exposition nerveuse et élevée de la théorie du jury. Comme dans Homère,



les principaux combattants se cherchaient dans cette mêlée, tant pour vider leurs querelles particulières que pour illustrer leurs coups. C'était contre Lainé qui avait si souvent blessé son orgueil que Royer dirigeait surtout ses efforts. Il produisit peu d'effet sur l'assemblée. Royer a le grand défaut de n'être entendu que des esprits de la trempe du sien. Au reste c'est un peu le sort de chacun. On n'est bien compris que de ceux à qui on ressemble; c'est ce qui donne à Pasquier tant d'auditeurs inintelligents.

« Une interminable improvisation de Courvoisier et encore quelques ennuyeux discours achevèrent de fatiguer la Chambre. Avant qu'on ne fermât la discussion, nous crûmes utile de raffermir nos députés ministériels ébranlés, en déclarant que le Roi ne consentirait jamais à ce qu'une proposition fondamentale comme celle du jury s'introduisît dans notre législation par voie d'amendement. Le ministre de l'Intérieur fut chargé de l'annoncer à la tribune et il le fit avec d'autant plus de plaisir que c'était jeter de nouveau le gant à Royer-Collard et se ménager l'occasion de lutter encore avec lui corps à corps dans la discussion des articles. Pasquier prit pour lui une autre commission qui était bien plus dans son caractère puisqu'elle consistait à céder; il apprit à la chambre que le Roi consentait à ce que l'article relatif à la censure des écrits périodiques formât une loi séparée et n'eût d'effet que jusqu'à la fin de la session de 1818. Ce tribut de complaisance ne reçut pas de tous les partis le même accueil. La droite invoquait la Charte et le règlement demandait que cet article unique, ou plutôt que cette loi nouvelle fût renvoyée et discutée dans les bureaux. Elle était sur un terrain d'autant meilleur qu'elle opposait aux



ministres leurs propres paroles et ne proposait rien que de parfaitement conforme aux principes qu'ils avaient soutenus pendant tout le cours de la discussion. Mais la gauche se tut et les deux centres, touchés de la concession ministérielle, votèrent sans hésiter la loi en un article qui donnait au gouvernement la censure des journaux pour un an.

« Quant à la loi répressive, la discussion générale venant d'être fermée, on entra dans celle des articles. Les six premiers furent adoptés sans difficulté, le septième excita de grands orages ; il portait que tout écrit renfermant une provocation directe au crime pourrait être poursuivi, quoique la déclaration en eût été faite dans les termes et les délais prescrits. Je l'avais combattu au conseil comme trop dur et même injuste ; la commission fut de mon avis et proposa de l'amender; mes collègues me défendirent avec chaleur. On se donna ses raisons et surtout on se dit beaucoup d'injures de part et d'autre. Enfin, après deux épreuves douteuses, l'appel nominal donna gain de cause à la commission.

« L'article 8 amena des débats encore plus violents. La commission voulait lui substituer deux articles tendant à adoucir le sort des écrivains et surtout à les garantir de tout arbitraire. Beugnot combattit avec force les deux articles de la commission, en proposant à leur place un seul article qui remplissait mieux le même objet. Villèle se réunit à Beugnot en reproduisant son amendement autrement rédigé ; la chambre rejeta d'abord les articles de la commission, et l'amendement présenté par Beugnot et Villèle ayant été mis aux voix, deux épreuves parurent douteuses ; cependant, après la seconde, le bureau déclara que l'amendement était rejeté. Des réclamations éclatèrent

avec fureur de toutes les parties de la salle ; au terme du règlement la décision du bureau était souveraine et définitive. De Serre eut la faiblesse de consulter la chambre, qui se prononça pour l'appel nominal. L'opposition demandait qu'on y procédât sur-le-champ ; les ministériels, dont les rangs s'étaient dégarnis, insistaient pour qu'on remît au lendemain. L'opposition l'emporta, mais le résultat du scrutin ayant prouvé qu'on n'était pas en nombre suffisant, il fallut bien ajourner. Dans la soirée, Decazes fit avertir tous nos députés de se rendre exactement à la séance suivante ; malgré tous ses efforts l'amendement de Beugnot fut adopté.

C'était sur l'article 12 que Royer-Collard et Lainé s'étaient promis de se reprendre. En effet, à propos de cet article, Royer rentra dans la discussion générale et développa de nouveau sa théorie du jury. La palme fut à son adversaire qui, le suivant dans tous ses raisonnements tant sur le jury que sur les limites du droit qu'a la chambre d'amender les lois, prononça ce jour-là un de ses plus éloquents discours. L'article 12 fut adopté et l'ensemble de la loi réunit 122 suffrages contre 111.

« Les deux armées s'attribuèrent la victoire ; les ministres disant qu'ils ne s'étaient pas flattés que leur loi passât sans amendement, les doctrinaires se vantant d'en avoir bouleversé le système et s'enorgueillissant surtout d'avoir donné aux ministres de dures leçons. Il est certain que la faible majorité de 11 voix que nous avions obtenue était propre à enfler leurs prétentions et leurs espérances. Le résultat le plus clair de cette discussion fut de les avoir rendus irréconciliables avec le ministère et surtout avec Lainé qui leur devenait d'autant plus odieux que, seul d'entre nous, il avait eu constamment sur eux l'avantage.



« Pendant que tout ceci se passait, Corvetto avait, comme je l'ai dit, présenté le budget. Il proposait la continuation de tous les impôts, la création de 16 millions de rente avec lesquels la France devait payer sa rançon aux étrangers. Du reste, le Domaine extraordinaire dont l'existence était une contravention à la Charte et dont les revenus se distribuaient en grande partie à la Cour, le Domaine extraordinaire rendu à sa véritable destination devait servir à indemniser les donataires dépossédés et se confondre ensuite avec le Domaine de l'État. On peut se rappeler combien dans mes notes adressées à M. de Richelieu et dans mes entretiens avec lui, j'avais insisté sur ce retour à la Charte et aux premiers engagements de la Restauration. Je m'étais d'ailleurs peu mêlé du budget excepté en ce qui concernait le département de la Marine. J'avoue que je n'avais pas l'idée de l'importance de ce département avant qu'il me fût confié et par conséquent des fonds qu'il était juste de lui assigner. Lorsque je présentai au conseil l'état de ses besoins et le tableau des services qu'il pouvait rendre, je ne fus compris et je dirais même écouté avec patience que de M. Lainé. Tous les autres, avec une légèreté incroyable, écartèrent mes réclamations sans examen et malgré les immenses réformes et réductions que j'avais faites tant dans le personnel de mes bureaux que dans celui de l'administration des ports et des officiers de vaisseaux, refusèrent les augmentations si modiques et si indispensables que je demandais pour le matériel des ports, nos armements, ou nos colonies. Mais qui m'étonna, ce fut Gouvion, dont je ne connaissais pas bien encore le caractère ; ce même Gouvion, qui au moment où il quitta la Marine, se disposait à faire des demandes de fonds bien supé-

rieures aux miennes, sortit de son apathie habituelle pour combattre toutes mes propositions avec un acharnement, une âcreté, qui me confondirent.

« On était à la fin de décembre et l'on ne pouvait raisonnablement espérer que le budget fût adopté par les deux chambres avant le mois d'avril; il fallut donc encore leur demander six douzièmes provisoires, qu'elles accordèrent sans difficulté.

« La loi en un article sur les journaux avait déjà été portée aux pairs qui l'avaient renvoyée à une commission composée de Dessolle, Lally, Marbois, Abrial et Lamoignon. Lally fut rapporteur. Après avoir représenté la liberté de la presse et des journaux comme le premier besoin des hommes réunis en société, après avoir établi en principe l'erreur peut-être la plus dangereuse, savoir qu'il est un genre de vérités qui ne peuvent arriver au Trône et aux ministres que par les journaux, Lally conclut pourtant à l'adoption pure et simple. Son rapport fut un tissu curieux de contradictions, d'éloges ampoulés de la liberté, des journaux, des ministres, enfin comme dans tous ses discours, il y faisait également sa cour à l'opinion et au pouvoir.

« On touchait au premier janvier, c'est-à-dire au moment où expirait la loi de l'année précédente. La discussion s'ouvrit donc sur-le-champ et ne dura que deux séances. Comme dans l'autre chambre, les opinions extrêmes se réunirent pour combattre la loi. Chateaubriand, de Broglie, champions infatigables de la liberté de la presse, employèrent les mêmes arguments et montrèrent la même aigreur contre le ministère. Je parlai donc dans la seconde séance et, laissant de côté la question théorique si rebattue, je ne traitai que celle de gouvernement. Le fait est que



pas un homme de bonne foi, ayant voté pour la censure l'année précédente, ne pouvait la refuser cette année. C'est ce que je m'attachai à faire ressortir, on trouvera à la fin de mes mémoires ce discours, l'un de ceux que j'ai prononcé avec le plus de succès[1]. Les luttes de cette espèce à la chambre des pairs n'avaient guère jusque là plus d'intérêt qu'une partie de jeu et qu'on ferait en sachant parfaitement de quel côté sera le gain. Notre majorité ministérielle y était imperturbable. Tous les incidents et amendements ayant été écartés par la question préalable, la censure des journaux nous fut encore donnée pour un an à la majorité de 103 contre 52.

« L'attention que je donnais aux affaires générales ne nuisait en rien à celle que je réservais aux affaires de mon département. D'ailleurs je ne me faisais plus aucune illusion sur ma position. Je sentais toute la faute que j'avais faite en entrant au ministère et j'apprenais à mes dépens qu'il ne faut jamais accepter dans les affaires une position qui ne permette pas de répondre à l'attente du public et de donner sa véritable mesure. Déjà je ne cherchais qu'une porte pour me retirer avec honneur, seulement je mettais du prix à laisser de moi à la Marine la même idée que j'en avais laissée ailleurs.

« L'administration des vivres y formait, comme je l'ai dit, un bureau séparé dont le chef, appelé M. Lacroix, travaillait avec le ministre. Après de longues conférences où je consultai tous les hommes expérimentés dans cette partie, je donnai à M. Lacroix sa retraite ; je supprimai son bureau et je le remplaçai par un administrateur général. Il serait fastidieux

1. Voir appendice, p. 399.



d'entrer ici dans le détail des avantages qui résultèrent de cette nouvelle organisation. Il suffira de savoir que la Marine y gagna considérablement, tant sur le prix que sur la qualité des vivres. Je choisis pour administrateur un M. de Courson, plein de probité et consommé dans ce service, duquel par une suite d'intrigues il avait été écarté. Gouvion, avec lequel j'avais dû m'entendre pour cet objet afin que mes opérations ne contrariassent pas les siennes, fit la même chose à la Guerre et mit à la tête de sa nouvelle régie des vivres le comte Dejean.

« Le 1er janvier[1] ramena les cérémonies d'usage auxquelles il ne me fut pas possible de me dérober aussi complètement qu'à mon ordinaire. Je fermai bien ma porte, mais il me fallut aller avec mes collègues chez tous les princes, dont plusieurs ne connaissaient pas mon visage. C'est ainsi que je rentrai encore une fois dans cet hôtel Molé, tout plein des souvenirs de mon enfance et qu'habitait alors la duchesse douairière d'Orléans. Les étrennes n'offrirent rien de remarquable que la nomination ridiculement ou impolitiquement tardive de M. de Richelieu et du favori comme simples membres de la Légion d'honneur.

« Le jour de l'an n'avait pas suspendu les travaux parlementaires. Tandis qu'une commission composée de Pastoret, Montmorency, Abrial, Garnier et Castellane examinait la loi adoptée par les députés sur les délits de la presse, ceux-ci s'occupaient de la loi de recrutement. Le 7 janvier, le général Dambrugeac, rapporteur de la commission qu'ils avaient nommée, monta à la tribune. Tous les ministres voulurent

1. 1818.



l'entendre et le Roi remit pour leur en laisser la liberté le conseil du mercredi. La commission proposa l'adoption jusqu'au titre 6, sauf de légers amendements. Sur ce fameux titre 6 elle se divisa : la minorité voulait le rejet total du titre ; la majorité demandait qu'il fût réduit à l'article 27 seulement ; cet article portait que nul ne serait officier s'il n'avait servi pendant quatre ans dont deux comme sous-officier dans les troupes réglées, ou s'il n'avait suivi pendant deux ans les cours des écoles spéciales militaires. Le tiers des sous-lieutenants était donné aux sous-officiers. Tout ce qui pouvait parler dans la gauche et le centre gauche courut s'inscrire pour la défense du projet ; la droite, et une bonne partie du centre droit pour le combattre. L'acte le plus léger de l'administration du plus léger des ministres fut certainement la présentation de cette loi. Je l'attribue à Decazes, non pas qu'il eût concouru en rien à sa rédaction, mais parce qu'il dépendait entièrement de lui qu'il fût ou non présenté. Il n'avait calculé aucune de ses conséquences et elles devaient être immenses, il faut l'avouer. Pasquier et lui, dans l'examen qu'ils avaient fait, n'avaient envisagé que la popularité qu'ils en retireraient et n'y avaient vu qu'un moyen de faire avaler le Concordat aux chambres. Je ne prétends ici apprécier aucune des dispositions de la loi de recrutement, je dis seulement qu'il fallait comprendre tout ce qu'elle renfermait. Tous les Anglais de l'opposition qui étaient alors à Paris et entre autres le marquis de Lansdowne l'appelaient une loi démocratique et républicaine et la trouvaient presque inconciliable avec la royauté. Les raisons qu'ils en donnaient ne me frappaient pas toutes également, mais il y en avait de très spécieuses. Tout l'aéropage de la Sainte-Alliance en poussait des



cris d'effroi. Le duc de Wellington y voyait la réorganisation de l'armée de la Loire et le commandement des armées ôtées au Roi. Il n'est pas besoin de dire ce qu'en pensait la Cour, mais les constitutionnels tels que Lally et Crillon, les hommes du centre dans les deux chambres montraient la même répugnance. J'eus plusieurs conférences à ce sujet avec Wellington, Pozzo, Lally, Crillon, Pastoret, Clermont-Tonnerre. Les maréchaux se déclaraient aussi contre le projet; à la vérité ils détestaient le ministre de la Guerre.

« Le pauvre duc de Richelieu était au désespoir, jamais je ne vis sa conscience plus agitée, il vint un matin s'épancher douloureusement dans mon cabinet: « Je suis criminel, s'écriait-il, de n'y avoir pas regardé de plus près et la fatalité a voulu que vous fussiez malade quand on a discuté au conseil cette loi. » Mais le gant était jeté et il n'y avait plus à reculer, on ne pouvait retirer la loi sans changer totalement de direction et même de ministère. La loi de recrutement acheva ainsi de diminuer notre majorité aux pairs. Ceux qui s'apprêtaient à la soutenir continuèrent de former la réunion connue sous le nom de la réunion Marbois; ses adversaires, ayant à leur tête le duc de Doudeauville, Pastoret, Clermont-Tonnerre, formèrent chez le cardinal de Beausset et sous le nom de *Cardinalistes* une réunion qui, tout en se piquant de tenir le milieu entre nous et les d'Uzès, se rapprochait cependant bien plus de ces derniers. C'était déjà leurs efforts combinés qui avaient fait entrer malgré nous Pastoret, Montmorency et Castellane dans la commission de la loi répressive de la presse et fait choisir Pastoret pour rapporteur. Nous avions pris le parti de porter aux pairs la loi de la presse avec les

amendements adoptés par l'autre chambre en regard des articles ministériels. Decazes et Lainé qui nous avaient entraînés dans cette funeste lutte se flattaient de faire rejeter ici tout ce qui était l'ouvrage des doctrinaires, lorsque nous apprîmes que la commission s'apprêtait à proposer l'adoption de la loi avec les amendements. Decazes connaissait peu le rapporteur, et voulut d'abord lui députer Pasquier, puis il crut que d'anciennes relations de société me rendaient plus propre à remplir cette négociation. Decazes n'avait point oublié que c'était en ne suivant pas mes avis qu'on s'était mis dans le mauvais pas d'où il fallait sortir; il savait que mon opinion personnelle était favorable aux amendements, mais il me connaissait assez pour ne pas douter que je servirais fidèlement les intérêts du ministère et le défendrais en tout état de cause de mon mieux, aussi longtemps que je consentirais à en faire partie.

« Le Roi, chez lequel j'avais été travailler le matin, me chargea de voir M. Pastoret et d'aller jusqu'à lui parler de sa part, si je croyais que cela était nécessaire ou seulement utile. Mais je trouvai M. Pastoret inflexible. Il me donna, il faut l'avouer, de très bonnes raisons auxquelles je n'avais rien à opposer que le désir du Roi et l'intérêt du ministère. Toutefois pour témoigner son respect à celui qui m'avait envoyé, il me confia la minute même de son rapport pour la mettre sous les yeux du Roi, en me demandant le secret le plus profond. Je sortais du cabinet de ce monarque et je ne voulus pas y retourner si promptement, dans la crainte d'éveiller l'attention de ces valets désœuvrés qui l'environnent; je lui envoyai donc le rapport de Pastoret avec une lettre où je lui rendais compte de ma mission. Decazes se trouvait avec lui quand mon paquet arriva et je ne



doute pas qu'il eut beaucoup de part à la lettre suivante, que je reçus dans la soirée avec le rapport :

Paris, le 13 janvier 1818.

« J'ai reçu votre expédition, Monsieur ; je vous charge de remercier M. de Pastoret de la confiance qu'il me témoigne et de l'assurer que le secret lui sera religieusement gardé. Vous pouvez bien penser que j'ai lu le rapport avec la plus sérieuse attention ; j'applaudis aux principes qu'il renferme, mais je ne les trouve pas tout à fait dans les conclusions. Si l'article 8 de la loi proposée est, je ne crains pas d'en faire l'aveu à un de mes ministres, trop sévère pour l'auteur, l'amendement de la chambre des députés trop favorable à l'ouvrage rend à peu près illusoire tout moyen d'en prévenir les dangers, et s'il était adopté par la chambre des pairs, je me verrais dans la triste nécessité de renoncer au bien que j'ai voulu faire par le reste de la loi. Le remède me semble aisé, il consisterait dans une nouvelle rédaction de l'article par laquelle il serait dit que l'action contre l'ouvrage pourrait avoir lieu dès l'instant même du dépôt, tandis que l'auteur, qui par cet acte, n'aurait fait qu'obéir à la loi, ne pourrait être poursuivi, à moins qu'il n'y eût publication totale ou partielle de l'ouvrage, quelque répréhensible qu'il pût être. Ce tempérament serait digne de la sagesse de la chambre des pairs et en me le proposant, le judicieux rapporteur de l'opposition ajouterait à sa juste réputation de prudence et de sagacité. Faites de ces réflexions l'usage que vous croirez convenable et soyez bien persuadé, Monsieur, de tous mes sentiments pour vous. »

« *Signé* : LOUIS. »



« Quoique cette lettre fût toute entière de la main du Roi, il était aisé de deviner qui la lui avait suggérée. Il s'agissait bien moins maintenant de l'article 8 que de l'amour-propre compromis d'une portion du ministère. On reconnaissait enfin que cet article 8 était inadmissible, mais on ne voulait pas céder aux doctrinaires en prenant leur amendement. De là le tempérament imaginé, bien moins pour améliorer la loi que pour épargner la vanité de tout le monde. La lettre avait été évidemment écrite pour que je la montrasse à Pastoret, il me suffit du *de* mis avec tant de soin devant son nom pour m'en avertir; je ne manquai donc pas de lui en faire la confidence en allant lui rendre son rapport. Mais tout fut inutile, son dépit de n'avoir pas été nommé ministre d'État avec Marmont le rendait inflexible, et deux jours après il proposa à la tribune l'adoption de la loi avec l'amendement des députés.

« Cependant Decazes ne désespérait pas encore de la victoire. Sémonville la lui promettait et tous ses amis et instruments dans la chambre travaillaient à la lui procurer. Garnier, qui demandait encore quelques avantages pour sa famille, se sépara de la commission pour soutenir l'article 8; mais l'adversaire le plus véhément et le plus amer que rencontra le ministère fut Chateaubriand. Prenant Decazes corps à corps, il l'accusa des abus de pouvoir les plus monstrueux dans la répression de la presse comme dans la censure des journaux. Il termina son discours par une péroraison qu'il a trop oubliée depuis, où il déplorait qu'on ne pût combattre les projets des ministres à la tribune sans s'exposer à perdre tout ce qu'on tenait du gouvernement ou même des bontés particulières du Roi. Decazes répondit avec sa facilité



et sa prolixité ordinaires, sans goût ni méthode et abusant jusqu'à l'excès de cette fade ironie où il se complait. Toutefois, il repoussa par des faits sans réplique les accusations odieuses dirigées contre lui. Les membres influents de notre réunion tels que Boissy d'Anglas, le duc de la Rochefoucauld, le général Dessolle défendaient bien la loi mais toujours en admettant l'amendement des députés. Boissy proposa même de rendre la loi temporaire et de borner sa durée à un an. Le marquis de Boisgelin qui ne représentait que M. de Talleyrand dans la chambre fit un petit discours et proposa une multitude d'amendements qu'il crut bien embarrassants pour le ministère et où il était aisé de reconnaitre le salon de la rue Saint-Florentin. Pasquier lui succéda et fit très bien ressortir toute la frivole absurdité du marquis, il répondit ensuite à Chateaubriand avec plus de convenances et de solidité que n'avait fait Decazes. La discussion des articles fut aussi vive qu'embrouillée. Nous doutions trop du succès pour chercher à l'éclaircir; enfin, voyant l'amendement des doctrinaires adopté par 86 voix sur 160, notre politique devint toute machiavélique et nous ne songeâmes plus qu'à faire adopter tous les amendements, de manière à rendre la loi si mauvaise qu'elle fût unanimement rejetée. Le mot d'ordre une fois donné à nos amis, les amendements les plus incohérents passèrent, excepté toutefois ceux de Boisgelin qu'il fut obligé de retirer honteusement. A la fin, la chambre recula devant son propre ouvrage et la loi fut repoussée par 102 voix contre 59. Quant à moi, j'avais bien pu voter et même travailler pour le ministère, mais il m'eût été impossible de défendre à la tribune son ouvrage que je désapprouvais complètement. Mes

collègues néanmoins me surent le plus mauvais gré de mon silence.

« Une légère occasion vint alors s'offrir à moi d'attirer sur le corps de la Marine l'attention publique et la bienveillance du Roi. Un ouragan terrible avait ravagé nos Antilles et particulièrement la Martinique le 22 octobre dernier. La flûte[1], la Caravane, qui faisait partie de la station fut submergée; mais l'équipage avait montré beaucoup de présence d'esprit et de dévouement et des colons avaient prodigué aux naufragés les secours les plus généreux. A la suite de la lettre où le lieutenant de vaisseau commandant la flûte me rendait un compte détaillé de l'événement, le *Moniteur* annonça que le Roi, sur mon rapport, avait accordé la croix de la Légion d'honneur à un lieutenant, deux enseignes et un contremaître, et que Sa Majesté m'avait autorisé à lui désigner, pour recevoir la même récompense, deux des colons qui s'étaient le plus signalés par leur humanité.

« La loi de la presse ayant péri sous les amendements de nos adversaires, toute notre attention se reporta sur celle du recrutement que discutaient les députés. On a vu l'ombrage que cette loi causait à de sages esprits et l'alarme, je dirai même le désespoir, qu'elle avait répandu à la Cour. Monsieur s'en exprimait hautement et répétait qu'une telle loi était subversive de la monarchie; autour de lui on disait que le maréchal Gouvion et une partie du ministère avaient juré le renversement du Trône.

« Un matin, entrant chez M. de Richelieu, je le trouvai le visage renversé, un papier à la main : « Vous me voyez, me dit-il, au désespoir ! Monsieur a enfin

1. Bâtiment de guerre réservé exclusivement pour le transport du matériel.



levé l'étendard et se met ouvertement en lutte avec le Roi. Lisez, ajouta-t-il, en me présentant le papier qu'il tenait, et voyez ce qu'une aussi audacieuse tentative peut faire augurer de notre avenir. » Je lus alors la lettre suivante, adressée par Monsieur à son frère.

Janvier 1818.

« Sire, mon frère et seigneur,

« Un plus long silence de ma part dans les circonstances actuelles me semblerait contraire à mon devoir.

« Si le contenu de cette lettre présente un tableau affligeant pour le cœur du Roi, qu'il juge d'après l'attachement tendre et profond que j'ai pour Sa personne, combien sont puissants à mes yeux les motifs qui me forcent de détruire le bonheur qui résulte pour Lui d'une trompeuse sécurité.

« Il est temps de le dire, le danger imminent auquel est exposée la Monarchie est le résultat inévitable de la conduite adoptée par le ministère. Un système suivi avec persévérance, malgré les maux évidents qui en découlent ; l'emploi de moyens incompatibles avec le but qu'il est question d'obtenir ; la persécution exercée contre les amis du Roi et de la Royauté ; le mépris des institutions monarchiques ; l'accueil fait par le pouvoir aux doctrines subversives de l'ordre social ; la faveur dont jouissent les idées démocratiques d'une part, ou despotiques de l'autre ; la protection accordée à ceux qui en font l'apologie ; les efforts dirigés contre la partie saine de l'opinion publique à l'aide des pamphlets, des journaux et des pièces de théâtre ; les succès déjà obtenus par les révolutionnaires, résultat des concessions arrachées



à la faiblesse ou soustraites à l'imprévoyance ; enfin, l'agitation générale qui règne dans tous les esprits, tout semble faire une loi au Roi de méditer sur le péril qui menace à la fois la France, le trône et l'avenir de Sa famille.

« De si terribles effets ne peuvent exister sans cause, et ces causes se retracent toutes dans le système adopté par le ministère, système dont j'ai prévu depuis longtemps les funestes conséquences. Vos ministres, mon frère, doivent vous l'avoir dit. Je leur ai plusieurs fois développé mes opinions et confié mes craintes. La source de toutes leurs erreurs provient d'avoir confondu les effets de la Révolution avec ses causes morales ; ils ont cru que la sanction sagement accordée par la Charte aux intérêts matériels de la Révolution les autorisait à garder un ménagement, qu'ils ont souvent poussé jusqu'au respect, envers les causes qui ont donné naissance à ces intérêts. Ils ont, dis-je, confondu le principe et la conséquence. De là viennent tous nos maux. Cette méprise, faisant la base de leur système, toute opposition contre un développement du principe leur a paru attaquer la conséquence ; de là, les accusations dirigées au commencement de leur administration contre les royalistes, accusations imprudentes, tendant à les représenter comme repoussant les bienfaits de la Charte, et dont les discussions qui ont lieu dans les chambres ont démontré le peu de fondement.

« Un hommage semblable, rendu à l'idole de la Révolution, devait placer la force ministérielle hors de la ligne naturelle et légitime ; elle s'appuie donc sur la classe révolutionnaire, elle choisit la plupart de ses auxiliaires parmi ceux dont ce colosse était l'ouvrage. Ceci vous explique, mon frère, comment

les ennemis naturels du trône devinrent bientôt les plus ardents soutiens du système de vos ministres; ceci vous explique encore les motifs de l'opposition que ce ministère rencontra dans ceux que le trône légitime avait regardés comme ses plus zélés partisans; ces derniers pénétrèrent bientôt les intentions perfides que leurs adversaires voilaient aux yeux de vos ministres, sous le masque d'un dévouement apparent. Ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que si ces apôtres insidieux de la conduite ministérielle se pressaient autour du Trône, en gardaient les avenues, ce n'était que pour rendre sa chute plus facile et plus certaine. Ils prévirent que les ministres seraient bientôt forcés d'acheter des services, que des cœurs vraiment français devaient offrir gratuitement : ils ne se trompèrent point.

« Les soutiens du système ministériel demandèrent ces garanties, exigèrent des concessions; tout leur fut accordé. L'ordonnance du 5 septembre brise la digue qui mettait un frein à leur impatience. A dater de cette époque, ils envahirent les places, les emplois; habiles à profiter de leur succès, ils voulurent fortifier leur influence du suffrage de la multitude, et la loi sur les élections leur fut donnée. Effrayés encore de tout ce qu'ils laissaient de puissance au trône, ils voulurent ébranler la juste confiance du peuple dans les promesses de son Roi; ils voulurent enlever à la Couronne ses prérogatives sur l'armée, et le projet de loi sur le recrutement fut présenté aux chambres.

« C'est ainsi que s'est trouvé creusé par degrés l'immense abîme au bord duquel est aujourd'hui placé le Trône. On ne saurait plus se méprendre aujourd'hui sur le but auquel tend l'influence révolutionnaire. Cette influence couvre toute la France; elle s'est



parée pendant un temps de la couleur royale pour mieux parvenir à ses fins ; mais plus audacieuse, elle reprend chaque jour sa couleur naturelle ; sous son égide se cachent les chefs de qui elle tire toute sa force. Les conspirations dont les meneurs ont échappé à la surveillance d'une police soupçonnée attestent cette vérité ; cette influence, dis-je, s'agite dans tous les sens, sous toutes les formes ; elle s'alarme des trophées militaires de la Vendée, dont elle voudrait désarmer les fidèles et paisibles habitants, tandis qu'elle obtient le réarmement des agitateurs de l'Isère sur des prétextes puérils et ridicules ; elle travaille à désorganiser la gendarmerie, frappe de destitution des officiers de nos armées, dont les sentiments et le dévouement leur donnaient droit d'espérer une récompense à leurs travaux, et enfin menace le Trône, dont elle éloigne les défenseurs naturels.

« Il est donc temps, Sire, de mettre fin à un système qui mène à de semblables résultats. J'ai, jusqu'à ce moment, gémi en secret sur le déplorable aveuglement dans lequel le ministère est plongé ; mais le cri public s'élève trop haut pour que, placé sur les marches du Trône, je puisse paraître plus longtemps indifférent. Ma voix doit aussi se faire entendre : mon frère lui-même blâmerait un jour mon silence.

« La peinture que je viens de faire de l'état des choses est conforme à la vérité : mes craintes se trouvent donc justifiées. L'audace révolutionnaire croît tous les jours, les moyens répressifs diminuent ; l'époque fatale d'une catastrophe pourrait presque se calculer, et quand j'interroge l'avenir, le passé me répond.

« Sire, j'ai signalé le danger ; je dois maintenant indiquer les moyens d'y parer.



« Replacer le système ministériel dans sa ligne naturelle et légitime, lui imprimer un mouvement uniforme, mesuré d'après la gravité des circonstances, mais toujours conséquent aux principes qui les déterminent ; arrêter les progrès des doctrines révolutionnaires sans s'écarter néanmoins envers les personnes d'une modération qui sied toujours au pouvoir légitime ; rendre aux institutions monarchiques, ainsi qu'il se trouve constaté par nos lois actuelles, cette force et cette autorité, qui peuvent seules en garantir la stabilité; faire aimer et respecter la Charte, comme on aime et respecte le Roi. Telles sont les bases principales du système nouveau, dont l'adoption peut encore détourner l'orage qui nous menace.

« Mais il ne faut pas se le dissimuler, le bien maintenant ne peut plus se faire par un ministère usé dans l'opinion publique, qui, prenant des mouvements d'humeur pour des coups d'autorité, l'arbitraire pour la force, et fatiguant la nation par les effets d'une funeste imprévoyance, a réveillé les haines révolutionnaires, et a livré le Trône à leur redoutable influence.

« Vos ministres, Sire, il m'est pénible de le dire, forment donc le principal obstacle au seul bien qui puisse se faire ; la fausse position dans laquelle ils se sont placés les prive désormais du périlleux honneur de sauver la Monarchie. Trop engagés dans la route qu'ils se sont tracée, ne pouvant abandonner sans regret des principes auxquels ils ont tout sacrifié, pour en adopter d'autres qu'ils ont sans cesse combattus, leur marche serait flottante, leur conduite incertaine. Deux d'entre eux conservent cependant une place honorable dans l'opinion publique. Vos fidèles sujets ont pu gémir sur les mesures auxquelles



vos ministres des Affaires étrangères et de l'Intérieur se sont laissé entraîner; mais ils rendent justice à leurs sentiments de loyauté et de dévouement; ils les verront avec plaisir continuer à jouir de votre confiance, et rester au timon des affaires. Mais, Sire, le salut de l'État exige l'éloignement de leurs collègues et ce n'est que par un prompt sacrifice d'un intérêt personnel, que ces derniers acquerront un droit à la reconnaissance publique.

« J'ai tracé au Roi le tableau rapide de la situation effrayante où se trouve la Monarchie; j'ai signalé la cause des malheurs qui nous menacent, le remède à apporter aux progrès du mal, l'obstacle qui s'oppose au bien qui peut se faire. J'ai donc droit d'espérer, Sire, que mes efforts, comme mes vœux, ne seront point stériles. Nos dangers, nos intérêts sont communs; unissons-nous pour braver les uns et soutenir les autres. Dans la crise qui nous menace, je dois à mon Roi, à ma famille, à la France, de faire connaître hautement mes craintes et mes espérances. Mes craintes se trouvent justifiées dans l'esquisse fidèle que je mets sous les yeux du Roi; mes espérances reposent sur le sentiment d'honneur qui ne s'éteindra jamais dans le cœur des vrais amis de la Monarchie, sur l'amour religieux que la généralité des Français porte au trône de Saint Louis. Elles reposent surtout, Sire, sur cette tendresse paternelle que Votre cœur éprouve pour Vos sujets, et qui ne lui permettra pas d'hésiter, dans la lutte de si hauts intérêts, à adopter les seuls moyens que prescrit le salut de la Monarchie. Ces moyens adoptés, Sire, tout alors changera de face, le calme succédera à l'inquiétude, l'oubli au ressentiment; les Français, heureux et forts, ne formeront plus qu'une famille autour du Trône, et le

règne de Votre Majesté s'embellira de tout l'éclat de leur bonheur.

« Je suis avec respect, Sire, mon frère et seigneur, de Votre Majesté le très humble et très obéissant frère, sujet et serviteur,

« CHARLES PHILIPPE. »

« Et le Roi, m'écriai-je, après cette lecture, qu'a-t-il dit?

« Le Roi, reprit M. de Richelieu, a été admirable, mais avant de vous montrer sa noble et touchante réponse, apprenez que Monsieur suivit de près sa lettre et que les deux frères ont eu l'entrevue la plus pénible. Le Roi y a beaucoup pleuré et fait des efforts incroyables pour calmer Monsieur et l'éclairer. C'était un coup monté, Monsieur avait probablement pris des engagements avec ses amis et il s'est retiré, en déclarant qu'il protesterait publiquement contre le système et les actes du ministère et qu'il ne paraîtrait plus à la cour. Toutefois, il consentait, pour ménager, disait-il, le cœur de son frère, à ce que M. Decazes restât dans le ministère avec M. Lainé et avec moi; mais il exigeait impérieusement le renvoi de tous les autres ministres. Maintenant, vous comprendrez et sans doute admirerez la réponse du Roi. La voilà. »

« Je lus alors la pièce suivante, toute entière de la main de Louis XVIII :

« Je n'ai pas besoin, mon cher frère, de vous parler du sentiment profondément douloureux que me fit éprouver votre lettre; vous l'aviez prévu d'avance, vos yeux en ont été les témoins. Ce que je désire, c'est raisonner le plus froidement qu'il me sera possible et tâcher de vous démontrer l'erreur dans laquelle vous êtes sur des points essentiels.



« Le système que j'ai adopté et que mes ministres suivent avec persévérance est fondé sur cette maxime, qu'il ne faut pas être Roi de deux peuples, et tous les efforts de mon gouvernement tendent à faire que ces deux peuples, qui n'existent que trop, finissent par n'en faire qu'un seul. L'entreprise n'est pas aisée. Vous devez vous rappeler avec quelle force, dans un conseil tenu à Cambray, quelqu'un en peignit les difficultés et conclut à se jeter du côté qu'il regardait comme le plus nombreux. Je n'adoptai point son avis; je n'en aurais pas davantage adopté un qui eût tendu à me jeter dans l'extrémité opposée; l'un et l'autre eût conduit à la guerre civile, le plus horrible des fléaux, rendu plus funeste encore par la part, n'importe quelle, qu'y auraient prise et qu'y prendraient encore les étrangers. Encore une fois, je ne me dissimule pas combien est difficile la route moyenne que je me suis tracée; je sais qu'à mon âge je ne puis raisonnablement me flatter de parvenir au terme; je sais une chose plus pénible, c'est qu'il faut souvent froisser des intérêts légitimes, que je ne puis me flatter de plaire à tous; bien loin de là, je n'ignore pas les traits qu'on lance contre moi. Henry IV, auquel je n'ai assurément pas le sot orgueil de m'assimiler, suivit la même route, et ne recueillit en chemin qu'amertume. Voyez-le sans cesse accusé d'ingratitude par ses anciens amis, de fausseté par ses ennemis; aussi disait-il sans cesse : « Ils me regretteront quand je n'y serai plus. » Je n'ose en dire autant; je crois pourtant que la mémoire d'un homme, dont on dit que le cœur n'est pas mauvais et dont les intentions sont bonnes, doit être honorée de quelques regrets.

« Voilà pour le système; passons aux moyens d'exécution. Vous y voyez les intérêts moraux de la

Révolution caressés; mes yeux sont bien différents des vôtres, car je vois tout le contraire dans la conduite de mon gouvernement; je vois que toutes les fois que des doctrines dangereuses ont été publiées, les écrits qui les renfermaient ont été dénoncés aux tribunaux, pas toujours avec le même succès, quelques-uns même, entre autres le plus mauvais peut-être de tous, *le Paysan et le Gentilhomme*, n'ont pu être poursuivis. Je n'aime pas à récriminer, mais assurément il court assez de pamphlets où le ministère est attaqué, pour qu'on ne puisse, avec quelque fondement, l'accuser de tyranniser la presse. Je ne crois pas non plus que l'accusation contraire, celle de favoriser des doctrines despotiques, soit juste : j'en cherche un exemple, et je ne le trouve pas. Il a demandé et obtenu des lois d'exception, mais cela s'est fait d'une manière légale et, dans l'état des choses, il faut fermer volontairement les yeux à la lumière pour ne pas voir que ces lois sont indispensablement nécessaires.

« Une grande agitation règne, les Jacobins montrent de l'audace, sans doute trop; mais, il faut le dire, ce qui leur en donne le plus, c'est cette alliance monstrueuse, dont la partie saine de l'opposition rougirait à Westminster. Je ne veux point rendre à ceux qui l'ont formée calomnie pour calomnie, ni dire qu'ils savent où cela les mène; non, je crois qu'ils n'y voyent qu'un moyen de combattre leurs adversaires avec plus d'avantage; mais les véritables ennemis y voyent plus clair, ils savent que dans tout parti il y a des chefs et des soldats, et ils jouissent d'avance du moment où ceux-ci, croyant toujours suivre la bannière royale, combattront en effet sous la leur.



« Je passe actuellement à des reproches de fait. Vous parlez de concessions faites, de garanties données à un parti, et à cette assertion je ne puis opposer qu'une négative ; mais je l'oppose avec la certitude morale de dire la vérité. L'ordonnance du 5 septembre 1816 exige un historique que j'abrègerai le plus qu'il me sera possible. Il est très possible, quoique je ne m'en souvienne pas, que j'aie qualifié d'introuvable la chambre de 1815 ; enivré des marques d'amour que me donnaient à l'envi tous les collèges électoraux, je crus que les députés nommés par eux arrivaient avec quelque confiance en moi et allaient de tous leurs moyens aider mon gouvernement. Ma joie ne fut pas de longue durée. La manière dont la chambre se fit valoir en adoptant la loi sur les écrits séditieux, commença à m'inspirer de tristes réflexions. Bientôt vint celle d'amnistie : plus de confiance, plus même de respect ; on devait s'arrêter à la mesure que le vœu unanime des royalistes restés à Paris m'ont arrachée le 7 juillet précédent, on passa outre, la délibération n'était pas douteuse ; mais pour que rien n'y manquât, ce fut un trait d'éloquence, insultant pour la Majesté royale, qui détermina le vote de la chambre. Je dois avouer ici que, pas plus que l'orateur, c'est une justice que je me plais à lui rendre, je ne sentis d'abord la portée du trait et, entraîné à mon tour par le désir de briller, je fis, lorsqu'on me rapporta la loi, une réponse que je me suis bien reprochée depuis. A dater de cette époque, la chambre, avec des intentions pures, je n'en doute pas, mais entraînée par cet esprit de domination qui est le propre de tous les corps, marcha d'empiètements en empiètements sur la prérogative royale. Cependant, lorsque je terminai la session, me livrant à mon caractère éloigné des



partis brusques, espérant d'ailleurs que quelques mois de réflexion apaiseraient la chaleur des esprits, j'étais résolu à rappeler la même chambre, sauf à prendre un parti dans le cours de la session suivante. Mais trop instruit par des avis qui n'étaient pas suspects, car ils m'étaient donnés par des gens portés plutôt pour, que contre la majorité, trop instruit, dis-je, que mes espérances étaient vaines, je me déterminai à rendre cette ordonnance qui, je le dirais devant le trône de Dieu, *me mit hors de pages*.

« Le grief de persécution contre les Royalistes est injuste; sans doute, il y a eu des déplacements et des destitutions; mais pour les blâmer, il faut recourir à la pétition de principe et dire : le système que suit le ministère est faux, donc tous ses actes sont des injustices. Or, je dis que, même en accordant le principe, ce que je suis loin de faire, je nierais encore la conséquence. En effet, un gouvernement peut se comparer à une vaste machine, dont les ministres sont le ressort, et les autorités subalternes les rouages. Si l'un de ses rouages contrarie, ou même arrête le mouvement imprimé par le ressort, il est clair que la machine ne peut aller et qu'il faut changer ce rouage; c'est précisément ce qui est arrivé, et le contraire serait une inconséquence. Je conviendrai très volontiers que la plupart de ceux sur qui cette indispensable mesure est tombée sont des hommes fidèles et dévoués; la mesure m'en a été plus pénible et voilà tout; car dire qu'ils ont été destitués pour cause de royalisme serait une injustice criante, et dont la preuve est dans le choix de leurs successeurs, qui sont tous aussi bons Royalistes que ceux qu'ils ont remplacés.

« La loi d'élection eût été meilleure, si, par le faux principe qu'il faut rendre pire ce qu'on croit mauvais, la minorité de l'année passée, caressant dès lors le système des indépendants, n'eût fait passer un article qui paralyse l'action du gouvernement. Malgré cela, les élections de cette année ont-elles été si mauvaises? La revue de la chambre, lorsque M. Ravez a été nommé vice-président, a offert dix-sept jacobins et douze doctrinaires. De ces vingt-neuf individus plusieurs siégeaient même dans la chambre de 1815, et je ne crois pas qu'il puisse exister de loi qui eût empêché M. Laffitte d'être élu à Paris, MM. de Chauvelin, Hernoux et Caumartin à Dijon, ni M. d'Argenson à Colmar; ce sont de ces maux inévitables, tels que sir Francis Burdett et Lord Cochrane à Londres. Mais accuser le gouvernement d'avoir fait la loi tout exprès pour avoir de pareils choix, c'est une injustice dont heureusement je puis offrir la preuve dans ce qui s'est passé à Lyon. Nous ne voulions pas des députés de 1816, qui avaient été dans la minorité; instruits que nos candidats ne passeraient point, et qu'il fallait opter entre les anciens et des gens suspects, une dépêche télégraphique porta sur-le-champ à notre troupe l'ordre de se rallier aux premiers, et c'est ainsi qu'ils ont été élus. La loi renferme sans doute des défauts : c'est le sort de toute institution humaine; mais la manière dont on y remédiera fera voir la pureté du ministère.

« Quant à la loi sur le recrutement, je ne m'arrêterai ni à l'appel forcé, mesure démontrée trop nécessaire, ni aux vétérans, article sur lequel, en mon âme et conscience, je regarde chimériques les craintes qu'il inspire, ni au recrutement de la Garde royale et autres corps d'élite. Je me hâte d'arriver à l'avan-



cement. Il est passé, ce temps, où, sans s'arrêter aux exemples des Fabert, des Catinat et des Chevert, le soldat bornait son ambition *à la hallebarde*. Aujourd'hui, dès le jour où il prend le mousquet, il voit devant lui les bâtons, les habits brodés, les épaulettes, les plaques, etc., et il a pour lui des lois existantes. Ne rien statuer du tout, ce serait s'exposer à les entendre invoquer d'une manière embarrassante. Les abroger purement et simplement, l'entreprise serait hasardeuse et quel qu'en fût le succès, elle mécontenterait le soldat dont il faut être le maître sans doute, mais qu'il faut aussi s'attacher. Restait-il donc d'autre parti à prendre, que de faire une loi qui ne replace pas, il est vrai, la prérogative royale au point où elle était en 1789, mais qui lui rend la plus grande partie des avantages dont elle était privée depuis 1791. Vous ne pouvez blâmer la mesure du désarmement général, la sagesse en est démontrée ; et quant au fait que vous me citez relativement au département de l'Isère, je l'ai éclairci : il n'y a pas eu un seul fusil de munition rendu, mais environ cinq mille fusils de chasse ou de luxe à des gens bien famés, et auxquels les lois accordent le port d'armes.

« Après avoir ainsi justifié, autant que mes faibles moyens me l'ont permis, et le système, et les actes, et les principes de mon gouvernement, je ne vous surprendrai pas en vous disant que je ne veux changer ni de système, ni de ministres, et que je suis au contraire résolu à prouver d'une manière éclatante que je veux les soutenir. Je dois ajouter que vous êtes dans l'erreur si vous croyez qu'il en existe, parmi eux, qui soient plutôt entraînés que guidés par leurs propres sentiments dans la route qu'ils suivent. Il n'existe aucune diversité d'opinion dans mon conseil. Ni les

ministres[1] désignés dans votre lettre, ni celui en faveur duquel vous m'avez parlé, dans la conversation, de faire une exception[2], ni aucun des autres n'entreraient dans une administration qui suivrait d'autres errements.

« La tâche qu'il me reste à remplir est bien pénible ; mais mon devoir est de l'entreprendre, et si je réussis, je serai trop payé de ce qu'il m'en aura coûté.

« Vous m'avez annoncé que si vous ne parveniez pas à me persuader, vous feriez publiquement connaître votre façon de penser, et, ce qui malheureusement en serait la suite inévitable, que vous cesseriez de me voir. Aux représentations que je vous ai faites, vous avez opposé l'exemple du mémoire que vous fites imprimer à la fin de 1788 ; enfin vous m'avez déclaré que vous regardiez cette conduite comme un devoir. Le mien, en ce moment, est de vous éclairer sur l'erreur dans laquelle vous êtes, et de vous faire envisager les funestes conséquences qu'elle peut avoir.

« Pour commencer par le mémoire de 1788, je vous l'ai dit et je vous le répète, cet exemple ne prouve rien. Par un arrêt du conseil du mois de juillet précédent, le Roi avait invité tout le monde à faire publiquement connaitre son opinion sur la future composition des États généraux. L'assemblée des notables avait été convoquée dans cette intention ; sa clôture eut lieu le 12 décembre, le 14 vous présentâtes votre mémoire au Roi, il fut public le 15, et l'arrêté du conseil, qui décida la question, ne fut pris que le 27. Vous étiez donc, ainsi que les autres Princes signataires du mémoire, parfaitement libres de le faire con-

1. MM. de Richelieu et Lainé. (Note du comte Molé.)
2. M. Decazes. (*Id.*)



naître au public. Certes, les circonstances ne sont pas les mêmes aujourd'hui. Votre devoir est sans contredit de me faire privativement connaître, avec toute la force et l'énergie que vous jugez à propos d'y mettre, ce que vous trouverez de répréhensible soit dans le système général du gouvernement, soit dans la conduite personnelle des ministres ; mais, pour me servir des fameuses expressions du chancelier Maupeou, *là finit votre ministère*. Rien ne vous impose le devoir d'aller plus loin, tout, au contraire, vous l'interdit. Feu M. le prince de Conti disait : « La Couronne nous appartient à tous, notre aîné la porte, » et il avait toute raison. La Couronne appartient à tous, c'est-à-dire que tous, depuis l'héritier présomptif jusqu'au dernier rejeton de la branche la plus éloignée, y ont également un droit sacré, inaliénable, imprescriptible. Mais l'aîné la porte, c'est-à-dire que seul il en exerce les droits, que seul il est juge et responsable de la manière de les exercer, enfin qu'il peut et doit s'appliquer les dernières paroles de Nelson : « Tant que je vis, il n'y a que moi qui commande ici. » Plus le rang d'un prince l'approche de la Couronne, plus le devoir et son intérêt même exigent de lui de fortifier, de faire respecter l'autorité de celui qui la porte, plus aussi serait grand le scandale de son opposition publique à cette autorité.

« Examinons maintenant quelles seraient et pour l'État, et pour vous-même, les suites de la résolution dont vous m'avez parlé. Nul doute qu'elle n'entravât la marche du gouvernement ; mais avec de la suite et de la fermeté, on peut triompher de ces obstacles et j'espère que, de mon vivant, il n'y aurait pas de troubles ; mais je ne puis sans frémir envisager l'instant où je fermerai les yeux. Vous vous trouveriez



alors entre deux partis, dont l'un se croit déjà opprimé par moi, et l'autre appréhenderait de l'être par vous. Embrasseriez-vous l'un des deux? Ne vous le dissimulez pas, la guerre civile et tous ses maux en seraient la suite inévitable. Chercheriez-vous à tout concilier? Je vous le dis avec douleur, mais avec vérité, vous seriez accusé comme Henry IV, et avec plus d'apparence, d'ingratitude d'un côté, de duplicité de l'autre, et si le succès m'est difficile, ayant toujours suivi la ligne moyenne, il vous le serait bien davantage, vous étant d'avance prononcé pour un côté de la question. Ainsi je ne puis prévoir pour votre règne que divisions, troubles et calamités.

« Et vous-même, pendant ma vie dans quelle route allez-vous peut-être vous engager? Chef de parti! Quel rôle pour vous! Que dis-je, chef? Esclave, c'est ce que furent toujours ceux qui s'écartèrent du véritable centre d'union. Ouvrez l'histoire et voyez leur sort : Louis Ier prince de Condé, Henry son fils, Henry IV lui-même tant qu'il ne fut que roi de Navarre, Henri III lorsqu'il se fut déclaré chef de la Ligue, le duc de Mayenne, furent-ils jamais maîtres de leur parti? Leurs soldats les suivaient au combat, les véritables meneurs les tyrannisaient après la victoire. Mais je vais plus loin, et je dois vous dévoiler l'affreuse vérité toute entière. Ceux qui ont pu vous familiariser avec l'idée d'une scission entre nous, car cette idée ne naquit jamais dans votre bon cœur, non elle n'est pas de vous, et averti depuis longtemps qu'on voulait vous l'inspirer, j'avais méprisé des avis, que je suis, pour mon malheur, forcé d'avouer qu'ils étaient fidèles, ceux, dis-je, qui vous ont amené à ce point, s'y arrêteront-ils? Se contenteront-ils du stérile honneur d'avoir divisé, à soixante ans, les deux

frères les plus unis qui furent jamais ? Non, sans doute; irrités de n'avoir fait que du mal, sans en retirer d'avantage pour eux-mêmes, ils iront plus loin, et vous présentant un fantôme de devoir ils oseront vous proposer pour le salut, diront-ils, de l'État, d'employer des moyens plus actifs. C'est où je les attends; votre belle âme alors sortira de son aveuglement, et bien différent du méprisable frère de Louis XIII, vous repousserez avec horreur et de tels conseils et les perfides conseillers qui vous les auront donnés. Que deviendrez-vous en ce moment? Ce que vous n'avez dû cesser d'être, l'ami fidèle de celui qui, même dans la triste hypothèse qui précède, n'aura pas cessé de vous aimer, de vous tendre les bras; vous serez l'appui le plus solide de ce sceptre que vous devez un jour porter. Et pourquoi attendre si tard? Il en est temps encore; abjurez un projet dont l'exécution causerait tant de malheurs; je ne vous demande pas encore d'approuver l'invariable résolution que je vous ai déclarée; le temps, les réflexions vous y amèneront, et les derniers moments de ma vie, enveloppés aujourd'hui d'un nuage si sombre, pourront avoir quelques beaux jours.

« LOUIS. »

« Louis XVIII était tout entier dans cette lettre: fausseté, faiblesse, insinuations mordantes contre son frère qu'il avait toujours détesté, verbosité, prétention de bel esprit visant au style sans savoir seulement construire sa phrase, citations historiques, enfin et surtout grand étalage de cette sagesse qui dans la vie privée arrange les duels, comme dans la politique elle voue aux concessions. Le pauvre M. de Richelieu n'y voyait que l'appui franchement accordé à son minis-

tère et même il en espérait le rapprochement des deux frères et la conversion de Monsieur.

« Je ne partage pas toute votre admiration, lui dis-je en remettant la lettre sur sa table ; une pareille réponse à une pareille menace ne fera qu'enhardir le parti de Monsieur en lui persuadant qu'il peut tout oser. »

« — Que fallait-il donc faire, répliqua le duc étonné ? »

« — Envoyer Monsieur à Naples ou si cela était impossible, accepter le défi et lui interdir la présence du Roi s'il n'éloignait de sa personne tous ses conseillers bien connus et ne cessait toutes relations avec eux. »

« Sans doute, reprit M. de Richelieu en secouant tristement la tête, cela eût été mieux, mais ni le Roi ni moi ne saurons prendre une telle attitude et si c'était là le seul remède, Monsieur, tôt ou tard, perdra tout. »

« — Comment, lui dis-je, et vous vous résignez ! En ce cas acceptez nos démissions, je me porte fort pour mes collègues, cédez tout de suite et que du moins les deux frères vivent en paix. »

« — Ce n'est pas sérieusement, s'écria le duc en frappant du pied, que vous me tenez un pareil langage et vous ne soupçonnerez ni le Roi ni moi d'une telle lâcheté! Au contraire, ceci rend même impossible de rien céder sur la loi de recrutement, et tous les inconvénients qu'elle peut avoir ne sauraient se comparer à celui qu'il y aurait maintenant à reculer. »

« Là-dessus nous nous séparâmes et dans le public on sut seulement que Monsieur avait fait auprès du Roi une grande et importante démarche, laquelle avait complètement échoué.

« Enfin s'ouvrit la discussion sur la loi de recrutement. Le ministère n'y eut pas, comme dans la loi de



la presse, les doctrinaires pour adversaires, mais il dut les trouver des auxiliaires embarrassants, sinon dangereux. Entraînés en effet par leur orgueil blessé ou leur ambition impatiente, ils saisissaient toutes les occasions d'entraver la marche du ministère et surtout de l'humilier. Ici ils se réunirent à la gauche tantôt en exaltant certaines dispositions du projet, tantôt en proposant des amendements démocratiques; le côté droit, au contraire, dirigeait toutes ses attaques contre les titres *de l'avancement et des vétérans*, tandis que le centre ou les ministériels proprement dits acceptaient en silence une loi qu'ils pouvaient bien ne pas attaquer, mais que leur conscience politique ne leur permettait pas de défendre. Ce fut Chauvelin qui, dans un discours de démagogue, proposa, je crois le premier, l'amendement *du vote annuel*, c'est-à-dire que les chambres délibérassent et votassent chaque année la quotité d'hommes dont l'armée se recruterait. Chauvelin se déchaîna en outre contre les préfectures et exprima le vœu de les voir remplacer par des administrations collectives. Il termina par un morceau sur les gardes nationales dans lesquelles il voulait que l'on fît consister la principale force d'un État libre et d'une monarchie constitutionnelle. En l'écoutant, je me rappelais de l'avoir vu préfet à Bruges comme on est pacha en Asie et obtenir la mention honorable au *Moniteur* pour ses rigueurs et ses succès impitoyables dans la levée de la conscription. La plus violente sortie de la droite vint de Salaberry qui, s'occupant moins encore de la loi que du système général de gouvernement, dirigea tous ses coups contre le ministre dirigeant. Jamais, peut-être, Decazes n'avait été, et ne sera attaqué avec plus de bonheur et de violence. Après l'avoir représenté sous le nom et la forme du génie



du mal entretenant les haines et exposant la monarchie à la ruine par son système de bascule, Salaberry s'écriait :

« Le jeu de ce système ne vous rappelle-t-il pas la fête des funérailles que Curion le fils osa donner au peuple romain? « Cette nation, dit Pline, la reine des nations, la distributrice des provinces et des royaumes, la législatrice universelle, Curion se fit un jeu de la promener en l'air, dos à dos sur un double théâtre mobile et de la faire et refaire pirouetter sur deux gonds; dans cet horrible divertissement, dit Pline, on ne sait s'il faut plus admirer l'inventeur ou l'invention, la hardiesse de celui qui commande ou la docilité de celui qui obéit. Cependant Curion le fils, dit Pline, n'était pas Roi, il n'était pas même opulent de patrimoine; son revenu le plus clair était la discorde qu'il entretenait parmi les citoyens. »

« Pas un député n'éleva la voix pour défendre le ministre attaqué avec tant de virulence et cependant Decazes avait beaucoup d'amis et de créatures dans la chambre. Un tel fait serait inexplicable en Angleterre. En France, le pouvoir a été si malheureux dans toutes les luttes où il s'est trouvé engagé depuis trente ans que personne n'ose se dévouer à le soutenir. Royer-Collard vint à son tour régenter les ministres et leur donner une leçon de gouvernement représentatif; leçon qui, quoique méritée, n'en était pas moins singulière à rencontrer dans sa bouche :

« Est-il donc vrai, dit-il, que ce serait un avantage pour le gouvernement, une sécurité, un accroissement d'influence, un profit d'autorité, de parvenir à rendre l'intervention des chambres plus rare ou moins nécessaire? — Qu'il se garde de le croire, cette erreur nous serait fatale à tous; loin de craindre les chambres

comme un obstacle, de les éluder comme une difficulté, qu'il sache bien que la force est là et que là, s'il le veut, elle est immense. Tout ce qu'il fera par les chambres aura le principe de vie, ce qu'il faudrait faire sans elle languirait. »

« Or Royer avait dit en 1815 à cette même tribune, et m'a encore répété à moi-même deux ou trois ans plus tard en 1821, qu'en France, les chambres ne devraient et ne pourraient jamais être que les conseils du prince ; tant cet esprit, d'ailleurs si élevé, est mobile et variable, sans cesser d'être sincère, tant les mille influences qui le travaillent à son insu impriment de fantaisie à ses convictions.

« Son ami et son émule, Camille Jordan, eut dans cette discussion la palme non pas du jugement et de la raison, mais du talent. Camille, dans un discours d'opposition très vif, mais plein de chaleur et brillant d'éloquence, soutint le vote annuel. Attaquant avec véhémence la Cour et les privilèges, il se demanda quelle différence on prétendait mettre entre une armée royale et une armée nationale? La question ainsi posée était brûlante et il se complut à la traiter. Comme Royer, Camille ne parla qu'avec dédain des ministres.

« Dans le côté droit, Villèle fut le seul qui présenta contre la loi des arguments solides ou du moins très spéciaux. Son discours fit impression même sur le centre et je crus qu'il nous ôterait des voix. Mais le plus curieux fut Barante, qui avait voulu se charger de défendre la loi en qualité de commissaire et qui dans son plaidoyer ne dit pas un mot de la question principale, du vote annuel. Le fait est qu'il n'aurait pu l'admettre sans trahir sa mission et qu'il ne voulait pas, en le combattant, se séparer de ses amis les doc-



trinaires et compromettre sa position parmi eux. Le rapporteur de la commission fit ensuite son résumé et persista en son nom dans tous les amendements qu'elle avait présentés.

« Gouvion lui répliqua et excita un tel enthousiasme que, malgré le règlement et les efforts du président, les tribunes et les députés eux-mêmes applaudirent. Ce second discours de Gouvion venait de la même main que le premier et il le débita avec une simplicité, une émotion propres à ébranler tous les esprits et à remuer tous les cœurs. Qu'on se figure en effet ce vieux soldat de l'armée du Rhin parvenu par son seul mérite jusqu'au grade de maréchal de France, plaidant en ces termes la cause de ses compagnons de gloire : « Il s'agit de savoir s'il existe parmi nous deux armées, deux nations, dont l'une sera frappée d'anathème et regardée comme incapable de servir le Roi et la France ; et, pour me renfermer dans ce qui me concerne directement, il s'agit de savoir si nous appellerons encore à la défense de la Patrie les soldats qui ont fait sa gloire ou si nous les déclarerons à jamais dangereux pour son repos ; ce dernier arrêt serait rigoureux et injuste; car ces soldats étaient admirables au jour du combat; une ardeur infatigable les animait, une patience héroïque les soutenait; jamais ils n'ont cessé de croire qu'ils sacrifiaient leurs vies à l'honneur de la France, et quand ils ont quitté leur drapeau, ils avaient encore à lui offrir d'immenses trésors de force et de bravoure. Faut-il que la France renonce à les leur demander? Faut-il que dans ses adversités elle cesse de s'enorgueillir de ces hommes que l'Europe n'a pas cessé d'admirer? Non, Messieurs, je ne puis le croire, notre salut ne réside point dans l'oubli de tant de services, dans la méfiance de tant de courage, dans l'abandon

d'un boulevard si sûr... Nos soldats ont beaucoup expié, car ils ont beaucoup souffert. »

« Rien ne peut donner l'idée de l'expression que le maréchal Gouvion sut donner à ces dernières paroles, qu'il prononça d'une voix contenue et en levant les yeux vers le ciel. Des tonnerres d'applaudissements l'interrompirent, l'émotion m'avait gagné et je me surpris aussi battant des mains. Je ne me lassais pas d'admirer le débit de l'orateur à la fois si simple et si parfait. « Vous ne savez donc pas, me dit Decazes, que Gouvion, dans sa jeunesse, a été comédien? »

« Le président fut quelque temps sans pouvoir se faire entendre. Quand le calme fut rétabli, on entra dans la discussion des articles. Le premier titre fut adopté avec l'amendement proposé par la commission à l'article premier. Le vote annuel fut rejeté après une discussion orageuse où le côté gauche prit l'attitude la plus hostile. Pasquier monta plusieurs fois à la tribune et contribua à faire écarter plusieurs amendements. Il se fit remarquer par ses ménagements pour la droite et même les caresses qu'il lui adressa. Toutes les fois que Pasquier se croit sur un mauvais terrain, il essaye, à force d'insinuations, de douceurs et de tendresses, de persuader à son adversaire de lui céder encore pour cette fois seulement.

« Les vétérans furent soutenus avec chaleur par Camille Jordan et avec talent par Lainé. Ce dernier, qui aime sincèrement et peut-être même avec passion l'égalité était, après le maréchal, le ministre le plus favorable à la loi. Enfin ces deux titres des vétérans et de l'avancement, objets de tant d'injures et de tant d'éloges, passèrent, et l'ensemble de la loi fut adopté par 147 voix contre 92.



CHAPITRE VII

Dissentiments dans le ministère. — Decazes pair de France. — Opposition de la chambre des pairs à la loi de recrutement. — Intervention du comte Molé. — Vote de la loi. — Grâces et commutations de peines. — Faiblesse du ministère. — Mac Donald au conseil. — Decazes et la loi sur la presse. — Le pamphlétaire Fiévée. — Difficultés suscitées contre M. Molé dans son ministère. — Quelques services rendus. — La répression de la traite des noirs. — Une proposition de Lord Castlereagh repoussée. — Fêtes données en l'honneur du duc de Wellington. — Attentat contre le maréchal anglais.

« La loi de recrutement n'avait pas seulement jeté des germes de divisions dans notre majorité, elle avait encore mis du refroidissement entre M. de Richelieu et le maréchal. Le premier regardait le second comme livré à des subalternes et à des généraux ennemis des Bourbons. D'ailleurs, nous avions prié dès l'origine M. de Richelieu de s'occuper particulièrement de l'organisation de l'armée à laquelle nous étions tous fort étrangers et il se reprochait amèrement d'avoir laissé le ministre de la Guerre rédiger la loi sans sa participation. Le maréchal qui s'aperçut de la défiance où le président du conseil était de lui, commença à bouder et se tint de ce moment fort à l'écart. Tous les soirs, après son travail, il allait coucher dans sa petite maison des Ternes où il



réunissait des amis tels que Louis, Jaucourt, le général Préval pour lesquels il avait peu de secrets. On voit ce qu'était devenue dès lors l'unité de notre ministère. Lainé, étroitement uni au duc de Richelieu seulement, n'aimait ni n'estimait Decazes et se souciait fort peu de ses autres collègues; Decazes détestait Lainé et n'aspirait qu'à s'en défaire; Pasquier, n'ayant jamais d'autre ambition que de triompher avec le plus fort, se rangeait à ce titre du côté du favori qui lui semblait alors plus puissant que le Roi lui-même. Pour moi, j'étais à la fenêtre tantôt m'amusant, tantôt m'indignant de toutes ces intrigues, et prévoyant que si l'adresse et le succès étaient pour Decazes, l'honneur et la dignité seraient toujours du côté de M. de Richelieu. Mais plus j'étais décidé à m'éloigner à temps du favori et même à rompre avec lui quand il le faudrait, plus je voulais lui rendre justice et même lui témoigner bienvaillance et intérêt dans l'occasion. Les discours de Salaberry, de la Bourdonnaye, de Chateaubriand, de Fitz-James, en un mot la multiplicité et la violence des attaques auxquelles il venait d'être en butte dans les deux chambres, me parurent exiger que le Roi et ses collègues lui donnassent quelque marque éclatante et nouvelle de leur considération. Je le dis à Decazes lui-même, avec loyauté et conviction. Il répondit à ces ouvertures en se plaignant amèrement de sa position, qui commençait à lui devenir *insupportable*.

« Vous le voyez, ajouta-t-il, personne, pas un pair, pas un député ne m'a défendu; et mes collègues euxmêmes pensent-ils jamais à rien faire pour moi? »

« — Je vous le prouve, repris-je, et il me semble que vous choisissez mal votre moment pour un tel reproche, je n'hésite pas à vous le dire comme je le



dirais à M. de Richelieu, nous ne pouvons pas continuer à nous asseoir auprès de vous sans opposer aux outrages qui vous sont adressés un témoignage de notre estime. »

« — M. de Richelieu, interrompit Decazes, a-t-il jamais payé du moindre retour mon amitié ? »

« — Eh bien, lui répondis-je, je vais de ce pas lui déclarer que le Roi doit à son ministère tout entier de vous revêtir à l'instant même de la pairie. »

« A ce mot de pairie, le front de Decazes s'éclaircit.

« Tout, reprit-il, tout ce que votre bonne amitié pour moi vous suggérera sera bien fait, mais je connais le Roi, autant il sera heureux que vous lui en parliez, que M. de Richelieu lui en fasse la demande, autant il serait éloigné de prendre l'initiative et de me faire pair de son propre mouvement. » Je compris Decazes et je le quittai en l'assurant que je faisais de cette affaire la mienne.

« Le lendemain, à huit heures j'étais chez M. de Richelieu ; après avoir naturellement amené l'entretien sur la situation du ministre de la Police, j'insistai sur la nécessité de le relever, d'autant plus qu'on s'acharnait davantage à le calomnier et à l'avilir. Enfin, et après beaucoup de circonlocutions, j'abordai l'idée de la pairie. « Que le Roi le fasse pair s'il le veut, me répondit le duc, mais pour moi je trouve que ce serait prématuré. Sans doute, nous devons témoigner à Decazes d'autant plus d'estime qu'il est plus indécemment attaqué, mais la pairie est la récompense d'une carrière plus longue que la sienne, et il ne peut manquer d'en être revêtu un jour. »

« Je ne crus pas prudent pour le moment d'aller plus avant et je fis part à Decazes des obstacles que



j'entrevoyais. Il y en avait un dont je me gardais bien de lui parler, c'était la colère de Lainé en apprenant notre projet et l'influence qu'elle aurait sur le président du conseil. Mais Decazes, maître consommé en intrigues de cette espèce, me fournit un expédient auquel je me prêtai, parce qu'en mon âme et conscience je croyais l'honneur et l'existence du ministère intéressé à réussir :

« Eh bien, me dit-il, parlez-en au Roi avec la mesure que vous saurez si bien y mettre et obtenez de lui quelques paroles qui vous autorisent à dire à M. de Richelieu qu'il le souhaite et qu'il vous l'a exprimé de manière que lui, M. de Richelieu, ne puisse plus l'ignorer. »

« Le lendemain, en effet, je me présentais à Louis XVIII sous le prétexte de lui demander quelques signatures ; il ne me fut pas difficile d'amener le nom de son favori. Je parlai avec indignation des outrages auxquels il était en butte, en ajoutant que la politique et la justice nous commandaient également de le soutenir et de le venger. Le visage de mon auguste interlocuteur s'épanouissait en m'entendant.

« Comment est-il vu à la chambre des pairs? » me demanda-t-il.

« — Sire, il jouit dans la majorité d'une grande popularité et c'est avec une vive satisfaction qu'elle le compterait parmi ses membres. »

« Le Roi baissa les yeux avec l'expression d'un contentement qu'il voulait à la fois laisser pénétrer et contenir, et passant aux affaires générales, il me parla du côté droit dans les deux chambres et en particulier des chefs qui sont aujourd'hui ses ministres, avec une amertume et un ressentiment qu'il est curieux de se rappeler au moment où j'écris (1822).



« Decazes m'assura que pendant la durée de cette petite intrigue, le Roi ne lui dit pas un mot qui s'y rapportât. Quoique cela fût assez dans le caractère du Prince, je me permis d'en douter. Toutefois je rapportai au duc ma conversation en lui cachant seulement que j'eusse provoqué le Roi de dessein prémédité [1]. Son éloignement pour élever Decazes à la Pairie n'était pas de nature à résister au vif désir du Roi, désir qu'il ne pouvait plus être censé ignorer. Il craignit que Decazes, pour lequel il avait un certain penchant, instruit de tout par le Roi lui-même, ne l'accusât d'un mauvais procédé à son égard. Il me promit donc de faire à Louis XVIII *une légère ouverture*.

1. Après cette conversation avec le duc de Richelieu, M. Molé insistait de nouveau, par la lettre suivante, dont la minute est conservée au château de Champlâtreux.

17 janvier 1818.

Permettez, Monsieur le duc, que je revienne sur l'un des objets de notre conversation de ce matin. Le Roi ne vous paraît-il pas se devoir à lui-même de donner en ce moment à M. Decazes un témoignage éclatant de satisfaction et d'estime? Les choses en sont venues au point que nous justifions les injures qu'on lui adresse et que nous paraissons rougir de le voir parmi nous si nous ne le grandissons pas. Son élevation subite à la pairie imposera plus à ses ennemis, sera une plus noble réponse à leurs outrages que tout ce que nous pourrions dire ou faire d'ailleurs. Elle lui donne ce qu'ils lui reprochent si grossièrement de ne point avoir de racines et une existence indépendante. Si vous attendez encore quelque temps, vous ne ferez plus qu'un acte de justice; si vous le faites soudainement, si demain ou après-demain l'ordonnance du Roi paraît dans le *Moniteur*, vous faites un véritable acte de gouvernement, je dirai même de haute politique. J'ai vu avant-hier le Roi si occupé, si affligé de l'excès de l'injustice et de l'ingratitude à laquelle M. Decazes est en butte que vous lui ferez, j'en suis certain, un sensible plaisir en lui demandant de le nommer pair. Tous les ministres en auront aussi un très vif, je vous l'avoue, en vous voyant soutenir ainsi celui d'entre eux qui paraît plus particulièrement dévoué aux fureurs et à la haine de nos ennemis. Vous m'avez permis depuis longtemps de vous parler avec cette franchise. Je crois la circonstance des plus importantes et le succès dépend de l'à propos. Cela aura encore l'avantage de couvrir et réparer un peu la faiblesse de la marche suivie à l'égard de Fitz-James.



« Le Roi, me dit-il, est plein de tact et de finesse, s'il en a aussi envie que vous le prétendez, il la saisira, sinon je vous déclare que je n'insisterai pas. » Je n'en demandai pas davantage.

« Au premier mot du duc, Louis XVIII ne fit que demander à signer l'ordonnance qui parut le 1er février, c'est-à-dire au milieu du feu des injures dirigées de la tribune des chambres contre celui qu'elle concernait, et cinq ou six jours avant l'adoption de la loi de recrutement. En résumé, Decazes aurait assurément obtenu la pairie sans moi, mais il est assez bizarre que ce soit moi qui la lui aie fait obtenir.

« On a vu que je n'avais pris aucune part à la discussion de la loi de la presse, parce que je n'approuvais pas ses plus importantes dispositions. Le maréchal m'avait aigrement reproché d'avoir gardé le même silence sur la loi de recrutement aux députés, mais je pensais, que comme en Angleterre, et sauf de rares exceptions, chaque ministre ne devrait parler que dans la chambre dont il est membre et je m'étais réservé pour celle des pairs. La loi de recrutement y rencontra une opposition si redoutable qu'elle n'y fut adopteé que par un véritable escamotage, comme on le verra plus tard. En effet, tous les généraux de la Garde, maréchaux et autres, toute la Cour et la haute noblesse, c'est-à-dire les aristocraties de toute espèce réunies dans cette chambre durent s'y liguer contre des dispositions qui menaçaient également leurs prétentions et leurs intérêts. Déjà nous avions perdu la majorité dans la nomination des commissaires ; ils étaient : Dessole, la Tour-Maubourg, les ducs de Tarente et de Bellune, Dubouchage. Les deux premiers, seuls, étaient pour l'adoption pure et simple, les deux derniers appartenaient au parti de la Cour et Mac Donald penchait pour

eux à cause de l'envie qu'ils portaient au ministre de la Guerre. D'ailleurs, ce maréchal, l'un des esprits les plus bornés que j'aie rencontré de toute ma vie, voyait dans *le titre des vétérans* une violation des congés absolus qu'il avait délivrés aux soldats de l'armée de la Loire et il croyait son honneur intéressé à la combattre et à le faire rejeter : il fut choisi pour rapporteur. Après un discours long et diffus dont on crut Sémonville l'auteur et où se trouvait cet éloge banal de l'armée, ritournelle obligée de tous les généraux, il proposa deux amendements : le premier, à l'article 24 du *titre des vétérans*, tendait à ce que ceux qui s'étaient mariés ou avaient reçu des congés absolus ne pussent être rappelés sous les drapeaux; le second, relatif à l'avancement, tendait à borner au grade de capitaine et au dessous l'avancement par ancienneté et à laisser la distribution de tous les grades supérieurs à la volonté du Roi et de son ministre, c'est-à-dire à la faveur.

« A peine Mac Donald était-il descendu de la tribune que dix-huit pairs se firent inscrire pour défendre la loi et neuf pour la combattre. Tous les moyens furent employés par Decazes pendant les trois jours qui s'écoulèrent entre le rapport et l'ouverture de la discussion. Le Roi parla en particulier au premier gentilhomme et au capitaine des Gardes de service à son déjeûner, où sont admis tous ces grands officiers et plusieurs autres courtisans; il s'exprima sur la loi comme y attachant l'honneur de sa couronne et le salut de la monarchie; enfin, soit insinuation, soit promesse ou menace, rien ne fut épargné et tout aurait été vain, si Decazes n'avait imaginé de faire enlever par le Roi et garder à vue par Sa Majesté elle-même trois des membres de la chambre le jour où on vota. Plu-



sieurs orateurs obscurs furent d'abord entendus. Dessolle prononça un discours bien fait en faveur de la loi. Le marquis de Boisgelin la combattit avec des arguments convenus dans le salon de M. Talleyrand. Dans un discours plus médiocre encore que son auteur, il eut l'art de faire réunir tous les moyens d'opposition sans en faire valoir aucun et soutint en même temps le vote annuel et l'extension de la prérogative royale. Toute la chambre reconnut la politique et l'inspiration de M. de Talleyrand qui ne rêvait alors qu'un ministère d'amalgame. Après lui, Lauriston nous présenta un adversaire plus redoutable, non pas assurément par son éloquence, mais par sa position. Il était un des généraux de la Garde et il annonçait que l'esprit et la composition de ce corps, d'où dépendait le salut du Trône, seraient à jamais perdus si on adoptait la loi. C'est après lui que je pris la parole[1].

« Les difficultés et les écueils que doit éviter ou surmonter l'orateur sont de deux espèces : ceux qui sont inhérents à la cause même qu'il défend et ceux qui tiennent à sa situation actuelle. Ici, j'avais à défendre une loi que je n'aurais peut-être pas présentée telle qu'elle était, mais de laquelle il ne me paraissait plus possible de retrancher une virgule. La défense, comme l'attaque, épuisée dans l'autre chambre, devenait d'autant plus embarrassante dans celle où j'allais parler. Les doctrinaires avaient les yeux sur moi et je ne pouvais échapper à leur ressentiment si je combattais le vote annuel, qu'en étant non seulement flatteur pour eux mais parfaitement irréprochable sur les principes généraux. Enfin, Gouvion m'attendait; il n'était pas aisé de le satisfaire et Decazes

1. Voir appendice, p. 406.



et Pasquier épiaient toutes mes paroles pour en surprendre quelques-unes de malsonnantes aux oreilles des doctrinaires ou au parti où j'avais plus de popularité qu'eux. Dès l'exorde je me hâtai de signaler le but d'une loi de recrutement dans une monarchie constitutionnelle : « Il s'agit, m'écriai-je, d'être fort sans cesser d'être libre... Une loi de recrutement touche à toute l'organisation sociale. Elle a pour objet l'existence des peuples comme les autres lois ont pour but la justice et la liberté. » Je cherchais d'après cette définition quelle condition et quelle garantie une telle loi devait réunir et je procédais ensuite à l'examen progressif et détaillé du projet. Toutefois je ne pus me défendre une légère allusion à cet esprit militaire, à cette sorte de fierté nationale avec laquelle on se croit dispensé de tous principes et de toutes vertus.

« Le premier besoin, disais-je, des sociétés civilisées, est l'honneur; plus leur civilisation est avancée, plus ce besoin devient universel et impérieux. Quelquefois il remplace toutes les vertus; les hommes les plus corrompus l'éprouvent encore et les moins estimables d'ailleurs sont capables de tout sacrifier à la défense de la patrie, c'est-à-dire à l'honneur national outragé. » J'abordais franchement *le vote annuel* et avec d'autant plus d'aisance que je parlais de conviction et que je soutenais véritablement mon opinion. « Ici, Messieurs, je me trouve naturellement amené à parler d'une proposition qui, malgré le petit nombre de suffrages qu'elle a réunis dans notre chambre, a cependant été présentée d'une manière trop spécieuse et soutenue avec trop de talent pour qu'il soit inutile de vous la rappeler. » C'est là que se borna ma courtoisie envers les doctrinaires. Ce qui m'importait le plus c'était de ne pas quitter la tribune sans avoir fait une profession

de foi éclatante; je m'y étais préparé, mais je voulais pouvoir l'avouer dans tous les temps comme dans toutes les positions et rester fidèle à ma constante maxime de tenir le même langage dans le conseil du Prince que sur les bancs de l'opposition. Le titre de l'avancement m'offrait une occasion favorable. La réputation dont m'ont affublé mes ennemis de partisan du pouvoir absolu et de l'aristocratie me rendait avide de soutenir les droits d'une juste égalité. Après avoir répondu sur *les vétérans et les congés* de l'armée de la Loire à Mac Donald avec des ménagements et des égards excessifs, dont il ne me sut aucun gré, j'arrivai enfin au titre VI. Je commençai par reproduire les objections de mes adversaires dans toutes leurs formes.

« Cherchons, m'écriai-je ensuite, cherchons à nous entendre sur les termes et à bien convenir de leur sens. Nous ne reconnaissons de base solide à l'autorité que la raison et la justice. Nous repoussons à jamais ce langage et ces formules trompeuses qui tendent à opposer toujours les chambres au gouvernement et les peuples au Roi. Nous ne connaissons qu'un seul intérêt, celui de la société, celui de tous; ce n'est point à cause du Roi, mais pour les peuples, que la royauté existe; ce n'est point pour les Rois, mais pour les peuples qu'il faut que l'autorité royale et ce qu'on appelle si improprement *la prérogative* soit forte. C'est pour l'indépendance nationale que le commandement des armées est attribué au Roi. Les gouvernements constitutionnels n'ont d'ailleurs été inventés que pour subtituer partout le droit à l'arbitraire, la loi aux hommes, la justice à la volonté. »

« L'effet de ce morceau se peignit vivement sur tous les visages. Tous ces vieux courtisans, ces vétérans de



l'émigration qui m'écoutaient, se demandaient intérieurement si je ne serais pas *rappelé à l'ordre* : l'opposition me soutenait du geste et de ses regards; le duc de Richelieu approuvait de tels principes, mais se demandait si c'était bien au ministre du Roi à les professer. Gouvion trouvait que je surpassais toute attente; Pasquier enrageait et se promettait avec Decazes de crier au scandale jusque dans le cabinet du Roi. Il me revint de toutes parts que Decazes et Pasquier en parlèrent avec cette réserve et cette mesure qui étaient pour eux la seule manière de témoigner qu'ils ne l'approuvaient pas. Pour me concilier leurs suffrages, il eût fallu leur soumettre mon discours avant de le prononcer. Decazes ne tolérait pas dans ses collègues, le duc de Richelieu excepté, un autre degré d'indépendance, mais ce qu'il pardonnait moins encore c'est qu'on osât le surpasser en popularité.

« La loi fut ensuite combattue par Clermont-Tonnerre, autre officier de la Garde, qui endormit son auditoire dans un long et assommant discours débité de mémoire, d'une voix sépulcrale et monotone. Fitz James et Lally nous réveillèrent, le premier par sa violence et son amertume, le second, par toute sa musique à grand orchestre qu'il faisait jouer en face de la loi. Pasquier la soutint à son tour avec sa facilité et ses lieux communs accoutumés et, après lui, le duc de Richelieu demanda la parole. Il parlait si rarement que la curiosité de la chambre fut vivement excitée lorsqu'il se leva. Decazes et moi avions réuni nos efforts pour le déterminer à monter dans cette circonstance à la tribune. Nous nous sentions sur le point de perdre la majorité et il y avait peut-être cinq ou six pairs qui voteraient de confiance et malgré leur répugnance, sur la parole du duc de Richelieu. On avait



répandu le bruit qu'il était au fond de son âme opposé à la loi et peut-être avait-il à se reprocher sur ce sujet quelques paroles imprudentes. Il importait donc qu'il s'expliquât hautement. Son discours, tout entier de lui, ne renfermait assurément rien de neuf ni pour la forme, ni pour le fond, mais il produisit l'effet que nous en attendions; aussitôt après nous obtînmes la clôture de la discussion générale et on commença celle des articles.

« Un amendement proposé par Lauriston au titre premier des engagements volontaires excita d'abord un orage. Lauriston, sous le prétexte de développer son amendement, voulut rouvrir la discussion générale et traiter de nouveau toutes les grandes questions. Nous mîmes de l'obstination à empêcher qu'il ne fût entendu et nous eûmes tort, car il est toujours maladroit de donner à son adversaire prétexte de se dire opprimé surtout quand on est sûr d'avoir la majorité contre lui. La droite, irritée, demanda le scrutin avec des cris de rage et tout en perdant sa cause se donna la petite satisfaction de nous ennuyer d'un appel nominal. La question préalable fit également justice d'un second amendement présenté par Clermont-Tonnerre et tendant à ce que la garde royale se recrutât de soldats choisis dans les différents corps de l'armée.

« Dans la séance suivante, le côté droit s'amusa encore à nous faire aller deux fois au scrutin; la première sur un amendement qui avait beaucoup de faveur dans la chambre, quoique à mon avis il dût bien moins y être proposé que dans celle des députés. Il consistait à autoriser les aînés à se faire remplacer. Il fut cependant rejeté par 171 voix contre 97. Le second appel nominal eut lieu sur le titre *des vétérans*; d'abord tous les généraux se succédèrent à la tribune



et y soutinrent avec feu leurs amendements, qui furent tous rejetés par assis et levés. Mais quand on en vint à l'amendement de la commission tendant à ce que les soldats mariés ou porteurs de congés absolus ne pussent être rappelés, le combat se renouvela avec bien plus d'opiniâtreté. Mac Donald fit de nouveaux efforts, prétendant toujours que la loi violait la parole qu'il avait donnée au nom du Roi. Les ultras lui avaient très habilement fixé cette idée dans l'esprit et ce maréchal ne sentait pas que son amendement déclarait à jamais indignes de servir la patrie tous ces vieux compagnons de sa gloire encore si propres à la défendre.

« C'est ce jour-là que Decazes employa un expédient qui eut plus de part au succès que tous nos arguments et tous nos frais d'éloquence. Il écrivit au Roi que s'il ne sortait pas malgré le mauvais temps et n'emmenait pas avec lui à la promenade les ducs d'Havré, d'Avaray et de la Châtre, tous trois de service auprès de sa personne, l'avis de la commission serait infailliblement adopté. Louis XVIII redoute par-dessus tout l'humidité dont la plus légère atteinte lui cause presque toujours une attaque de goutte. Il pleuvait par torrents et cependant il n'hésita pas, ne voulant jamais prendre sur lui la responsabilité d'un refus à ses ministres, quels qu'ils soient. Les opposants, ne soupçonnant pas que le Roi ait été se promener d'un temps pareil, ne s'expliquaient pas l'absence des trois ducs. Toutefois, avant de voter, ils envoyèrent au château et leur surprise se changea en fureur, lorsqu'ils apprirent la promenade qu'ils attribuèrent à leur véritable auteur. Leur dépit n'eut plus de bornes lorsque le résultat du scrutin eut prouvé que nous devions aux trois ducs confisqués la victoire, c'est-à-



dire que nous avions réuni quatre-vingt-huit voix contre quatre-vingt-cinq.

« C'est un grand malheur pour un ministère de faire passer une loi fondamentale à l'aide d'une majorité aussi faible et formée par de semblables moyens. Mais si cette majorité et surtout ces moyens, au lieu d'être tournés contre la Cour, étaient employés contre un parti qui eût de profondes racines dans l'opinion publique, ils provoqueraient une révolution terrible et entraîneraient d'abord la chute de ceux qui oseraient s'en servir.

« Nous n'étions pourtant pas au terme de cette pénible lutte et les plus grandes difficultés nous attendaient au titre *de l'avancement.* Après des débats et des orages, qui après tout se ressemblent et qu'il serait fastidieux de rapporter ici, nos adversaires retirèrent tous leurs amendements, excepté un seul, afin de réunir sur lui toutes leurs forces et tous leurs efforts. Cet amendement tendait à supprimer ce titre entier et à lui substituer un seul article portant que le mode d'avancement dans l'armée serait réglé par les ordonnances du Roi. On sent combien cela était absurde. Les lois doivent stipuler tout ce qui leur est propre et tout ce qui n'est pas de leur domaine appartient aux ordonnances sans qu'il soit besoin qu'elles le disent. Aussi l'évidence l'emporta-t-elle sur l'esprit de parti et lorsqu'on alla au scrutin, nous nous trouvâmes avoir obtenu quatre-vingt-douze voix sur cent soixante-dix.

« Un autre amendement fut encore écarté par le même nombre de quatre-vingt-douze suffrages et l'on passa à celui de la commission qui tendait à limiter au grade de capitaine l'avancement par ancienneté. Mac Donald le soutint dans un long et ennuyeux discours où il entreprit de répondre en détail à Dessole,



à Gouvion et à moi ; il avait eu la sottise de faire de tout ceci une affaire personnelle et où son honneur était intéressé ; il nous répondit donc, surtout à moi, avec une amertume et une rigueur extrêmes. Gouvion le réfuta une seconde fois et avec une supériorité qui fut avouée de tous les partis. Guizot faisait encore les frais de son éloquence, mais jamais on ne s'appropria mieux un discours par son débit que ne le faisait le maréchal. Finalement, nous l'emportâmes, mais de quatre voix, et grâce encore à la promenade du Roi. La rage des ultras était grande et ils nous accusèrent de nous préparer un nouveau 20 mars en composant une armée toute bonapartiste ; ils nous contraignirent par leur obstination à quatre scrutins et quatre appels nominaux dans cette dernière séance qui dura sept heures. Ce qui me touchait plus que la colère c'était de voir d'honnêtes gens et de sages esprits partager les alarmes que nos ennemis affectaient et considéraient cette loi comme la boite de Pandore. Quant à Monsieur, il nous regardait comme en conspiration ouverte contre le Trône.

« Cependant la session s'avançait ; déjà Morgan de Belloy, député d'Amiens, avait proposé au nom d'une commission spéciale l'adoption de la loi sur les douanes ; Pasquier avait présenté une loi restrictive et atténuante de la contrainte par corps ; la commission du budget touchait au terme de son travail et celle du Concordat, après de nombreuses séances auxquelles Lainé assistait souvent, venait de nommer le député Rivière pour son rapporteur.

« Aux occupations que nous donnaient les chambres chacun de nous joignait le détail de son département ; mais dans un gouvernement représentatif tout se réduit pour ceux qui dirigent à gagner la majorité

dans la nation comme parmi ses représentants, ce ne sont point les faveurs ni une caste qui la donnent ou qui la conservent; il faut s'y appuyer de toute nécessité sur les intérêts, sur les masses, et, par conséquent, sur la justice et la liberté. Si les ministres suivent une autre marche, s'ils ne donnent même l'idée suffisante de leur habileté, le pays cherche bientôt d'autres administrateurs de la chose publique et la force des choses les indique.

« C'est le sentiment confus de cette position qui précipite sans mesure un esprit médiocre tel que Decazes dans les routes battues de la popularité. Après avoir commis tant de fautes l'année précédente dans les mouvements de Lyon, il crut se réconcilier avec l'opinion publique en faisant signer au Roi la grâce entière de trente-neuf condamnés par la Cour prévôtale et la commutation de la peine pour trente-cinq. Cela avait été concerté entre lui et le garde des Sceaux. A peine en dirent-ils un mot au conseil et le Roi souscrivit l'ordonnance sans réflexion comme sans examen. Cette circonstance rappela à ma mémoire ces conseils privés si solennels où je faisais à Napoléon mes rapports sur les recours en grâce. Les affaires y étaient exposées avec détails par un auditeur ou maître des requêtes. Le grand juge motivait ses propositions; le dossier était mis à la disposition de chaque membre du conseil toujours composé des principaux magistrats, des grands officiers de la Légion d'Honneur et du Sénat. Enfin, l'Empereur prenait les voix sur chaque condamné et ne prononçait qu'après avoir épuisé tous les moyens d'éclairer la religion du conseil et la sienne.

« Ce même besoin de popularité suggéra dans le même temps à Pasquier une idée aussi niaise que contraire à tous les principes : il fit rendre une ordon-

nance portant que les préfets rendraient compte au ministre de l'Intérieur de la conduite des détenus et que sur ces renseignements le garde des Sceaux ferait chaque année, à la Saint-Louis, un rapport au Roi sur les grâces ou commutations de peine qui auraient été méritées par un sincère repentir. Ces belles dispositions étaient précédées d'un amphigouri philanthropique en forme de considérant. C'était rendre les peines révocables et, par conséquent, leur ôter leur plus pénétrant aiguillon ; c'était apprendre à l'homme tenté de commettre le crime qu'il aurait encore un espoir après l'avoir commis; enfin c'était soumettre le droit de grâce aux règles de la justice et ôter à celui qui porte la couronne le libre exercice de sa bonté. Pasquier se doutait si peu de ce qu'il faisait que cela ne lui parut pas digne d'occuper le conseil et que je connus l'ordonnance par le *Moniteur* seulement.

« La faiblesse le disputait à la légèreté dans toute la conduite ministérielle ; chaque jour elle se trahissait par de nouveaux traits. Le *Moniteur* annonça que le chef du côté droit, M. de Villèle, avait cessé d'être maire de Toulouse parce que la plupart de ses propriétés se trouvaient hors de la ville. La raison était pitoyable et accusait le besoin d'apologie. On le sentit, et le *Moniteur* se rétracta le surlendemain en disant que M. de Villèle avait donné lui-même sa démission à cause de sa santé. Cette même faiblesse était poussée jusqu'au ridicule à l'égard des maréchaux dont on s'exagérait encore l'importance et qui en élevaient d'autant plus haut leurs prétentions. Jamais Decazes ne voulut comprendre que ces compagnons d'Alexandre n'étaient point ses successeurs et qu'ils n'étaient plus rien, servant un autre maître.

« Cependant Mac Donald nous faisait la loi ; il était



chancelier de la Légion d'Honneur et il s'était mis sur le pied de travailler directement avec le Roi en secouant toute dépendance du ministre de l'Intérieur et du président du Conseil.

« Lainé le déplorait, en murmurant, mais n'osait rien entreprendre pour rentrer dans ses attributions. Decazes, qui se sentait plus fort, voulut qu'on essayât de remettre le chancelier de la Légion d'Honneur à sa place. Il fut convenu que Mac Donald serait mandé au conseil chez M. de Richelieu, sous prétexte d'examiner son budget et que là, avec tous les ménagements imaginables, on lui tracerait le cercle de ses pouvoirs. Mac Donald arriva la tête haute, le nez en l'air selon sa coutume, puis il fut si ennuyeux et si bavard, nous accabla tellement de détails et de minuties que bientôt il se joignit à la crainte de le mécontenter la crainte bien plus vive de le retenir. M. de Richelieu, Decazes et Pasquier qui ne surent jamais s'ennuyer étaient si pressés de le voir partir, qu'ils ne lui demandèrent plus rien et les choses en restèrent là.

« Decazes ne faisait pas un usage plus éclairé ni plus ferme du pouvoir, que ces lois sur la presse arrachées avec tant de peine avaient remis entre ses mains. Frappant sans règles, et selon sa colère, tantôt les feuilles ultras, tantôt les libérales, il laissait cependant pencher la balance en faveur de celles-ci. L'écrivain alors le plus à la mode parmi les royalistes était Fiévée. Il fit saisir la onzième et dernière partie de sa *Correspondance administrative*, l'un des pamphlets du temps qui obtint le plus de succès et fit le plus de bruit. Fiévée voulut me voir, il m'écrivit pour me le demander en me rappelant mes anciens rapports avec lui. Notre entretien fut curieux et prolongé. J'eus bien plus à écouter qu'à répondre. Fiévée ne voulait

que produire sur moi une certaine impression que je ferais partager ensuite à mes collègues, c'est-à-dire me convaincre et les convaincre par moi du besoin que le ministère avait de son appui. Je le compris à merveille et j'eus quelque mérite à supporter avec sérieux et sang-froid la fatuité avec laquelle il espérait, à force d'insultes, se faire acheter. Si j'eusse été à la place de M. de Richelieu et surtout de Decazes, le marché eût été bientôt fait, mais Decazes n'avait pas assez d'esprit pour apprécier la puissance de l'esprit, et pour mesurer la distance qu'il y avait d'un pamphlétaire à un pamphlétaire. Il ne comprenait pas qu'il fallût d'autres manières et plus d'argent pour acheter Fiévée qu'un des rédacteurs de son *Journal des Maires*. D'un autre côté, la probité trop innocente du duc repoussait l'idée d'employer la bourse du Roi ou les fonds de l'Etat à soudoyer la plume ou le suffrage d'un homme si peu estimable. Lainé sur cet article n'était guère plus avisé et Pasquier qui ne connut jamais aucune répugnance, en avait pourtant une contre Fiévée, parce qu'il ne cessait de faire rire le public à ses dépens. L'occasion fut donc encore manquée. Fiévée continua de nous faire la guerre et mérita d'être compté parmi les plus dangereux de nos ennemis.

« Un adversaire d'un autre ordre fit alors une nouvelle épreuve de la générosité de M. de Richelieu. M. de Talleyrand, banni de la Cour depuis la scène qu'il avait faite chez l'ambassadeur d'Angleterre au président de la chambre des députés, vint reprendre ses fonctions de grand chambellan; Decazes n'aurait pas été fâché de prolonger sa disgrâce ; mais il ne veut point avoir d'ennemis irréconciliables de peur d'aliéner aucune des chances que peut lui présenter l'avenir. Il laissa donc faire M. de Richelieu qui brûlait de mettre

un terme à l'exil d'un homme qui passait pour lui vouloir tant de mal. Le jour où M. de Richelieu obtint l'agrément du Roi, son cœur fut soulagé d'un grand poids, et il me l'annonça comme un triomphe.

« Quant à mon département, il souffrait de la nonchalance de M. de Richelieu qui seul aurait pu me défendre de l'envie du favori et de l'ombrage que je causais au maréchal Gouvion. Ce dernier n'avait fait que passer à la Marine où il était tourmenté de la crainte que j'y effaçasse le souvenir honorable qu'il y avait laissé. Au conseil comme à la guerre, il eût mieux aimé échouer ou se faire battre que de partager l'honneur du succès. Les demandes que je faisais au conseil étaient en général repoussées, mes vues contrecarrées. On frémissait que je ne donnasse à ce ministère de la Marine, jusque-là assez obscur et négligé, un certain éclat. Il fallut donc me borner à faire en quelque sorte le bien à la dérobée et sans aucun bruit. La flûte, la *Normandie*, me ramena alors de l'île de Bourbon, où il commandait, un certain Bouvet de Lozier, compromis autrefois dans la conspiration de Georges et celle de la machine infernale. Il avait mis la colonie en feu et on lui avait donné un successeur, M. de la Hitte, homme aussi incapable qu'il était dangereux. Bouvet se présenta à moi avec la confiance d'un homme qui se sent fort de ses services. Je le déconcertai par mon accueil et répondis à ses demandes que sa conduite serait examinée par une commission spéciale, conformément à l'ordonnance et qu'il ne pourrait être admis à voir le Roi que quand Sa Majesté aurait prononcé sur l'avis de la commission et mon rapport.

« Je reçus en même temps la nouvelle que Carra Saint-Cyr était arrivé à la Guyane, dont il avait repris



possession pour la France et que la Martinique avait reçu le général Douzelot, son nouveau gouverneur. La tâche de Douzelot était difficile. Pichon, dont j'ai parlé et dont on a vu que j'avais rédigé les instructions, m'adressait les rapports qui représentaient cette Antille jadis si florissante dans l'état le plus affligeant. Nos colonies étaient comme avant la Révolution le réceptacle des mauvais sujets et même des criminels dont les familles voulaient se débarrasser tout en les dérobant au châtiment et à la honte.

« Ces familles ne pouvaient plus obtenir de lettre de cachet. Il fallait que celui qu'elles rejetaient de leur sein consentît à s'exiler lui-même. C'est ainsi que je trouvai employé dans nos comptoirs de l'Inde un homme que j'avais beaucoup rencontré dans le monde et qui portait un des beaux noms de l'ancienne noblesse. J'appris qu'il s'était fait prendre la main dans le sac à la face de toute la colonie, qui lui aurait fait un mauvais parti s'il n'avait promptement disparu.

Plusieurs pairs, plusieurs familles, vinrent me confier de tristes secrets et me prier de leur rendre de douloureux services. Mais c'était en vain qu'ils invoquaient l'arbitraire, rien ne se pouvait, si le coupable ne se prêtait aux vues que l'on avait sur lui. C'est ainsi que je pus être utile à mon oncle Lamoignon. Il avait eu de sa longue liaison avec Mme Lindsay, un fils qu'il avouait, qu'il présentait et que même il avait été plusieurs fois tenté de reconnaître. Ce jeune homme, d'une figure charmante, était né avec un sang si bouillant qu'il était naturellement porté à tous les excès. Élevé à Saint-Cyr sous Napoléon, il était devenu officier dans les chasseurs de la garde impériale et fit plusieurs campagnes avec distinction. Depuis la Res-



tauration, il continua de servir et obtint même de l'avancement; mais rien ne put l'arracher à l'usage des liqueurs fortes, et à peine en avait-il bu une petite quantité qu'il devenait furieux et capable de tout. Dans cet état, il jouait, perdait, faisait des dettes que son père avait payées plusieurs fois. Enfin des duels multipliés, des valets assommés, des fautes et des désordres de toute espèce le firent renvoyer du service. J'étais au conseil quand le ministre de la Guerre proposa au Roi sa destitution. Le père, qui lui avait enfin retiré son affection et son appui, tremblait qu'il s'avisât de prendre son nom et me supplia de le faire sortir du continent. Le jeune homme lui-même vint me voir et se jeta dans mes bras. Il m'avoua ses fautes et me peignit avec originalité et énergie la violence des transports dont il se sentait saisi quelquefois. On eût dit des accès auxquels son organisation le rendait sujet; il déplorait avec une ingénuité touchante cette organisation dont il accusait la nature et me révélait tous les secrets. Enfin il m'appelait son second père et me conjurait de l'envoyer dans un autre hémisphère commencer une nouvelle vie. Je le fis passer à Pondichéry en le recommandant au bonhomme Dupuis, notre gouverneur, qui ne tarda pas à l'aimer comme son enfant. Mais je sus bientôt qu'il trahissait toutes ses promesses et que Dupuis et moi nous avions été dupés tour à tour de sa jeunesse, de ses larmes et de son heureuse figure.

« L'affaire dont j'eus le plus à m'occuper durant mon court ministère, celle à laquelle je me livrai avec le plus de zèle, de suite et d'ardeur, fut la répression de la traite. Je crois avoir été, en France, le premier ministre de la Marine qui ait voulu et poursuivi franchement l'extinction de ce trafic barbare. La



chose est assez importante pour que j'entre ici dans quelques détails.

« Que la religion s'unisse à la pitié pour réprouver ces spéculations sur la chair humaine, personne ne le conteste; d'où vient donc l'indifférence qu'on rencontre sur ce sujet dans toutes les classes et dans tous les pays?

« C'est que la scène est trop lointaine, c'est qu'entre la côte d'Afrique et nous s'élèvent bien d'autres cris de douleur qui épuisent notre sympathie et ont lassé notre pitié. Quelques âmes rares, ardentes et chrétiennes, poursuivent seules les misères humaines depuis le pôle jusqu'à l'équateur aussi loin qu'il a plu au Créateur ou à la méchanceté de notre espèce de les répandre. Les gens du monde sourient légèrement aux efforts *des amis des noirs* en les appelant dédaigneusement du nom de philanthropes, mais qui le croirait? les dévots ne leur sont pas toujours plus favorables. C'est à Monsieur que je dus d'apprendre leur secret. Un jour, en ma présence, on parlait devant ce prince d'un vaisseau négrier qu'on venait de saisir à Nantes, dans lequel certaine disposition des fers, des chaines trouvées à fond de cale attestaient les tortures réservées aux victimes. « Sans doute, s'écria-t-il, tout cela est affreux, c'est révoltant !... Il n'y a qu'une seule chose à dire, c'est qu'ils reçoivent le baptême. » Quant à nos villes maritimes qui vivent ou s'enrichissent par le commerce de nos colonies, il ne faut pas s'étonner de leur froideur ou de leur sourde opposition à toute répression de la traite et si elles ne voient dans la croisade prêchée par l'Angleterre, que le dessein d'anéantir nos possessions d'outre-mer.

« Ce qui s'est passé dans les deux mondes depuis



trente ans, a décidé cette grande question et rien ne saurait préserver d'une chute totale et prochaine, le système colonial fondé sur l'esclavage. L'exemple de Saint-Domingue ouvre invinciblement aux nègres la carrière de la civilisation. Ils ont soulevé le poids de cette malédiction qui depuis Cham semblait peser sur eux. Le continent américain tout entier a proclamé et reconnait des principes incompatibles avec leur esclavage; enfin, la vieille Europe, ce foyer encore ardent, quoique peut-être épuisé de civilisation, a elle-même donné le signal de tous les affranchissements, de la réparation de tous les torts et de la reconnaissance de tous les droits. Peu importe donc que l'Angleterre ait ou non voulu tendre un piège, elle y tombera la première en subissant la loi commune. Le temps et la civilisation ont amené à cette époque où l'homme ne peut plus avoir l'homme pour esclave, où les peuples ne peuvent plus obéir qu'aux lois et où les lois ne peuvent plus être, selon la belle définition de Montesquieu, que l'expression des rapports des hommes entre eux.

« Toutefois ceux qui poursuivent en Angleterre l'abolition de la traite sous le nom d'*amis des noirs*, disposent d'un certain nombre de voix dans le parlement et les ministres, quels qu'ils soient, comptent avec eux. Aussi l'ambassadeur Stuart se plaignait-il fréquemment a M. de Richelieu et à moi des infractions multipliées aux lois prohibitives de la traite qui se faisaient sous pavillon français et surtout dans nos possessions d'Afrique, telles que le Sénégal et la Corée. J'avais cependant prescrit toutes les mesures de répression et de surveillance qui étaient en mon pouvoir, tant dans nos ports que dans nos colonies. Le commandant par intérim du Sénégal, Fleuriau, avait



même reçu des instructions écrites de ma main et de l'exécution desquelles je l'avais rendu responsable en tant que cela pourrait dépendre de son zèle ou de sa volonté, lorsque le *Morning Chronicle* publia une lettre d'un Anglais établi au Sénégal qui signalait de nouveaux faits dont il avait été témoin; je répondis en insérant au *Moniteur*, les ordres que j'avais adressés aux commandants des ports et des colonies pour vérifier les faits dénoncés par l'Anglais et en poursuivre les auteurs; mais notre législation elle-même m'offrait trop peu d'appui, il me parut indispensable de présenter aux chambres une loi nouvelle.

« Dans le conseil, il n'y avait que M. de Richelieu qui voulût aussi sincèrement que moi, la suppression de la traite. Lainé la voulait bien en spéculation et en principe, mais ses habitudes et ses liaisons bordelaises l'empêchaient de seconder mes efforts. Quant aux autres ministres, je rougis de le dire, ils n'y voyaient qu'une rêverie philosophique ou du machiavélisme anglais. La nécessité seule de ménager le cabinet de Londres les empêcha de repousser mon projet de loi. Je le préparai donc et le rédigeai malgré mes bureaux, surtout malgré Portal, et je le montrai à Sir Charles Stuart pour lui prouver notre bonne foi. En même temps, je ne négligeais rien pour répandre parmi les noirs quelques germes de civilisation. J'établis au Sénégal plusieurs écoles d'enseignement mutuel dont j'obtins en fort peu de temps des résultats merveilleux.

« L'Angleterre venait de conclure un traité avec l'Espagne et le Portugal, par lequel ces deux puissances s'engageaient à proscrire le commerce des esclaves à des époques déterminées, partout où s'étendait leur domination. Le roi Georges IV annonça



lui-même ce traité à son parlement en protestant de sa constante coopération à l'accomplissement du vœu formé depuis si longtemps par tous les amis de l'humanité. J'avais honte pour la France que son gouvernement semblât marcher à regret à la suite de l'Angleterre dans cette noble route. Je saisis avec bonheur l'occasion de lui faire tenir un langage digne d'elle en présentant la loi aux députés[1]. Elle était en deux articles : le premier portait que toute contravention commise par des sujets de navires français ou par des sujets de navires étrangers dans les pays soumis à la France seraient punie de la confiscation du navire et de la cargaison et de l'interdiction du capitaine s'il était français. L'article 2 désignait les tribunaux qui jugeraient les délits. Le discours et la loi furent accueillis avec une grande faveur au centre gauche où siégeaient les hommes à principes; dans les autres parties de la salle, soit que les intérêts coloniaux y dominassent, soit cette indifférence dont j'ai signalé la cause, on se demandait en m'écoutant comment un homme aussi exercé aux affaires que moi, un esprit aussi positif que le mien, pouvait se prêter à de telles rêveries. Heureusement, la cause que je soutenais était de celles qu'on n'ose combattre ouvertement et la loi passa dans les deux chambres sans la moindre opposition.

« Mais l'Angleterre n'était pas encore satisfaite. Lord Castlereagh vint à Paris et se plaignit encore des infractions au traité qui avaient lieu tant au Sénégal que dans nos Antilles. Je lui prouvai par des documents authentiques que la traite s'était faite encore plus dans les possessions anglaises et particulièrement

1. Voir appendice p. 423, 427, 429.



à l'île Maurice que dans les nôtres. Alors il me sonda sur une proposition que je rejetai très loin aux premiers mots qui me la firent entrevoir : l'Espagne, le Portugal, et même les Américains avaient consenti au droit de visite mutuelle, c'est-à-dire que tout bâtiment de l'une de ces trois nations, s'il était soupçonné de faire la traite, pouvait être visité par le premier vaisseau anglais qu'il rencontrerait ; les Anglais se soumettaient réciproquement à la même surveillance. Je n'hésitai pas à déclarer à Castlereagh que je ne souscrirais jamais pour la France à une convention de cette espèce.

« Elle ne cesserait, lui dis-je, d'être humiliante, que si nous partagions avec vous l'empire des mers. Mais qui nous répondra que vous n'abuserez de ce droit de visite et que vous nous laisserez en user sur le même pied que vous. Notre commerce en concevrait de justes alarmes. Vous êtes trop forts, nous trop faibles, bref nous aurions l'air de recevoir la loi. »

« Il me montra beaucoup de chagrin de mon langage et m'avoua que le ministère, dont il était un des principaux membres, risquait de perdre de son influence parlementaire s'il échouait dans cette négociation avec nous. Aidé de Sir Charles Stuart, il renouvela ses instances auprès de M. de Richelieu, que je trouvai très ébranlé et ne comprenant pas comment la politique et la dignité de la France se trouvaient ici intéressées à la fois. Partagé entre les arguments de Lord Castlereagh et les raisonnements de ses collègues qu'il trouvait unanimes, peut-être pour la première fois, M. de Richelieu voulut faire prononcer le Roi lui-même et s'appuyer au moins vis-à-vis du ministre anglais d'une décision solennelle. La question fut donc débattue dans un conseil que Louis XVIII

présida; mais il n'y eut qu'un avis, M. de Richelieu excepté, que son bon sens et sa fierté pour la France semblaient avoir abandonné. Il faut le dire, ce droit de visite mutuelle ne lui paraissait qu'un moyen sûr pour tout le monde de connaître la vérité et il ne pensait pas que les plus nombreux et les plus forts pussent être tentés d'en abuser.

« Lainé et moi, nous nous chargeâmes de porter à Lord Castlereagh une réponse à jamais négative. Il nous demanda de ne regarder la chose que comme ajournée. Nous comprîmes le besoin qu'il aurait d'en parler ainsi en Angleterre et il nous était trop nécessaire encore de le ménager pour lui refuser cette consolation. Nous changeâmes donc promptement d'entretien et nous nous mîmes à parler des relations de commerce des deux pays. Lord Castlereagh, que je n'avais jamais vu et que je ne devais jamais revoir, me parut un homme d'affaires consommé, plein de connaissances positives, d'un esprit lent, d'une conversation pesante, mais doué d'autant de sagacité que de discernement.

« Du reste, nos rapports vis-à-vis des étrangers et particulièrement de l'Angleterre, étaient toujours ceux d'une étroite dépendance. Nous attendions de cette dernière, qu'elle nous facilitât les moyens de payer notre rançon. C'était son premier banquier, son plus fort capitaliste, Baring, qui nous prêtait tout à la fois son argent et son crédit. Nous dûmes beaucoup dans cette importante affaire au duc de Wellington, sous les auspices duquel elle se négocia. Il n'avait pas assez d'esprit pour être exempt de vanité. Decazes, qui lui était antipathique à titre de favori et de parvenu, lui faisait cependant une cour assidue et saisissait toutes les occasions de caresser sa faiblesse. Tantôt il le faisait dîner avec le Roi, tantôt il le faisait chasser

avec les princes; tantôt c'était un magnifique service de porcelaine de Sèvres, ou ses ordres en diamants que Louis XVIII lui envoyait. Le duc avait ramené de son dernier voyage en Angleterre la duchesse, sa femme, quoiqu'il vécût à peu près séparé d'elle. Charles Stuart leur donna une très belle fête à laquelle les princes assistèrent. Quelques jours après, Wellington donna lui-même un grand bal en habit de caractère, où vint toute la famille royale, le Roi excepté. Le banquier Baring ne resta pas en arrière et dans l'hôtel de Bouillon qu'il occupait, donna aussi des bals où le duc et tous les étrangers de distinction assistaient. Chacun de nous, à son tour, donna un grand dîner au duc de Wellington, où tout le corps diplomatique était invité. Quand cela vint à mon tour, la duchesse n'était plus à Paris; mais, connaissant le goût de mon illustre convive, je mêlai aux diplomates quelques jeunes Françaises qu'il aimait à rencontrer.

« Un événement singulier et encore aujourd'hui mal expliqué pour moi vint troubler ces tristes plaisirs et même en suspendre le cours. Dans la nuit du 14 février, un coup de pistolet fut tiré sur la voiture du duc de Wellington, au moment où il rentrait chez lui; ni sa personne ni sa voiture ne furent atteintes, et la balle, dont quelques-uns crurent reconnaître la trace sur la muraille, ne se retrouva même point.

« Je regrette bien de n'avoir pas commencé dès cette époque le journal minutieux que j'ai tenu trois mois plus tard; je donnerais ici quelques détails curieux. Mais, obligé de recourir à mes souvenirs et ne voulant rien hasarder, je me bornerai à rapporter les circonstances encore présentes à ma mémoire et les conjectures auxquelles je me suis arrêté.

« Lord Wellington demeurait à l'ancien hôtel de la



Bagnière et assez près du ministère de la Marine. J'appris le 12, en m'éveillant, la tentative d'assassinat contre sa personne et je courus aussitôt chez lui. Je le trouvai plus ému que je n'aurais attendu d'un homme si familiarisé avec le danger. Il ne me parut exempt ni d'irritation, ni d'effroi. Il était tout occupé de diriger les poursuites et les recherches de la police, dont tous les agents et les chefs, à commencer par Decazes, étaient réunis autour de lui. Le Roi, les princes, les ministres montraient autant d'indignation et d'alarme que si la vie de Louis XVIII lui-même eût été en danger. Wellington voulait dans ce premier moment qu'on lui donnât une garde qui l'escortât dans les rues de la capitale et l'on eut quelque peine à lui faire sentir ce qu'il y aurait de honteux pour nous et de misérable pour lui à montrer ainsi aux Parisiens le vainqueur de Waterloo entouré de soldats français veillant à sa sûreté personnelle. Des révélations venues de Bruxelles et où Lord Kinnaird, grand agent d'intrigues, se trouvait compromis, firent croire que l'on était sur la trace du coupable. Quelques arrestations eurent lieu tant à Paris que dans les Pays-Bas. Lord Kinnaird, perdu de dettes, lié avec les radicaux de son pays et tous les révolutionnaires de l'Europe, avait pourtant conservé des relations assez amicales avec le duc de Wellington qui était fort en galanterie avec sa femme. Il écrivit au duc une lettre que je lus et dont je voudrais me souvenir davantage, où il donnait des renseignements que la crainte d'être soupçonné semblait lui arracher. Il se rendit à Paris pour s'expliquer lui-même et je le trouvai à dîner chez le duc de Wellington, où il avait une contenance très embarrassée.

« Nous attendions avec inquiétude le langage que



tiendraient les journaux étrangers; celui du journal ministériel anglais fut modéré et même amical pour la France; celui du journal ministériel de Vienne fut menaçant : « Le duc de Wellington, dit l'observateur autrichien, a contribué plus qu'il n'est d'ordinaire accordé à un homme au rétablissement de l'ordre et il se trouve aujourd'hui le gardien de l'œuvre à l'accomplissement de laquelle il a si essentiellement contribué. Voudrait-on attaquer en sa personne la cause qu'il défend? Dans ce cas, des millions de bras se lèveront pour défendre le droit de tous. »

« Le duc de Wellington tenait nos destinées dans ses mains sous plus d'un rapport. C'était principalement de lui que dépendrait la retraite de l'armée d'occupation; les alliés, et à leur tête Alexandre, avaient soumis à son arbitrage la liquidation de toutes les créances réclamées par les diverses puissances. Il se livrait à ce travail avec une ardeur singulière, une impartialité dont nous avions lieu d'être satisfaits. Heureusement, il ne tarda pas à le reprendre en y portant toujours les mêmes dispositions et de son côté la police ne s'épargna pas pour le satisfaire.

« Des soupçons très graves firent arrêter un officier français appelé Cantillon et l'ex-auditeur au Conseil d'État, Mariné, réfugié à Bruxelles et condamné à mort par jugement prévôtal. Tenant à la bonne compagnie dont il avait les habitudes, et surtout les vices, il n'était démagogue que par ses opinions et avait passé d'ailleurs sa vie entre M. de Montrond et M. de Talleyrand; on verra plus tard ce qu'il en arriva; quant à présent Decazes et toute sa police ne doutaient pas que Cantillon ne fût l'auteur de l'attentat et que son bras n'eût été dirigé par les réfugiés de Bruxelles et la faction militaire impériale.

CHAPITRE VIII

Le Château. — Déplacements et destitutions. — Les journaux. — Les mémoires de Lauzun. — La correspondance de M[me] d'Épinay. — L'abbé de Lamennais publie *l'Indifférence en matière de religion*. — Le théâtre. — Discussion générale du budget. M. Roy rapporteur. — Le droit de transit. — Discours de Labourdonnaye, Laffitte, Casimir Perier, Delessert, Villèle, Lainé, Decazes et Bignon. — Une pétition des Iles de France et de Bourbon. — Discussions des articles et des budgets de la Marine et de la Police. — L'indemnité aux alliés. — Fin de la session.

« Je m'étais retiré de la réunion des pairs sur laquelle, comme on l'a vu, j'avais exercé tant d'influence. Depuis que j'étais ministre, on m'y témoignait moins de confiance et Decazes ne cessait de répéter à chacun de ses membres qu'il s'étonnait que je continuasse d'assister à leurs assemblées. Je ne sais sous quelle couleur il avait aussi présenté au Roi mes liaisons très anciennes avec quelques membres de l'opposition anglaise, mais un beau matin il m'annonça que Louis XVIII avait montré quelque inquiétude de l'amitié qui existait entre le marquis de Lansdowne et moi. Ce noble lord vint en effet alors à Paris ainsi que son cousin lord Holland et miss Fox, sœur de Holland. J'eus le plaisir de les recevoir chez moi et de leur faire, autant que mes occupations me le permettaient, les honneurs de la capitale.



« Au reste ces occupations me laissaient peu de loisir, d'autant moins que ma santé m'obligeait à plusieurs heures d'exercice à pied ou à cheval. Le soir j'étais souvent trop fatigué pour aller dans le monde et je me couchais. Quand je ne l'étais pas, j'allais passer une heure à l'Opéra ou chez Mme ...[1]. Le Château faisait alors le fond de la société de cette dernière. On avait donné ce nom à une réunion de femmes et d'hommes à la mode dont la duchesse de Maillé avait été le premier centre. Le duc de Wellington, Pozzo, le duc de Fitz-James, y venaient souvent. Cette coterie offrait un mélange bizarre de frivolité et de sérieux, d'esprit et de sottise. Pour moi, le croirait-on? j'étais attiré dans cette maison par des souvenirs que je préférais mille fois à toutes les réalités présentes. Je m'asseyais à l'écart dans le salon pour me retracer à loisir ces soirées de 1816, ces premiers temps d'un amour si pur, ces promesses d'un avenir si tôt évanoui. A... ne venait plus alors chez Mme ... à cause de son procès avec ses frères et jamais je ne me sentais plus sévère pour elle ; jamais je ne me sentais moins enclin à la retrouver qu'au sortir de ces lieux qui me retraçaient si vivement un bonheur qu'elle ne pouvait plus me rendre. Au surplus, toute cette société, surtout les femmes, me recherchait. J'étais moins fait pour elle. Je ne voulus aller ni chez la duchesse de Maillé, ni chez aucune autre dame du Château que Mme ... J'avais honte quelquefois du change que je voyais prendre sur moi et de paraître sympathiser avec un monde et des mœurs que toute ma nature repoussait, mais je n'aimais plus, et comme je l'ai dit plus haut, hors du

1. Supprimé.



véritable amour je ne suis plus qu'un arbre transporté en terre étrangère et qui ne porte plus ses fruits.

« C'est alors que Decazes et tout le ministère se firent un ennemi irréconciliable d'un personnage dont on a beaucoup parlé dans la suite et qui ne fut jamais qu'un véritable sacripant. Le général Donadieu, dont les ultras se promettaient tant de bons services depuis l'ardeur qu'il avait montrée à Grenoble, fut remplacé dans son commandement par un brave officier nommé Ledru-Desessart. En même temps, je réussis à faire envoyer en Corse le général Vignoles, ministre de la Guerre du royaume d'Italie sous Napoléon, et le préfet Saint-Genest qu'il remplaçait vint lui-même succéder dans la Haute-Marne au préfet de la Salle destitué. Ce de la Salle était, je crois, un ancien émigré; il en avait du moins tous les préjugés et toutes les opinions. Pasquier, quoique son cousin et lié avec lui, fut le premier à souscrire à sa destitution. Lorsqu'il ne s'agissait que de sacrifier ses amis au bien public, Pasquier ne connaissait pas de borne à son dévouement.

« Une autre destitution importante de cette époque fut celle de Dudon, président de la commission mixte des liquidations étrangères. La voix publique l'accusait d'une vénalité scandaleuse. Quelques-uns de mes collègues croyaient en avoir des preuves entre les mains. La vie entière de Dudon et le mariage qu'il avait fait venaient à l'appui de tels soupçons. Toutefois les torts graves, les insultes dont il s'était rendu coupable envers M. de Richelieu lui fournirent le prétexte de représenter sa disgrâce comme une vengeance personnelle. De ce moment, il voua une haine mortelle au président du conseil et devint

comme Donadieu l'un des coryphées du parti monarchique et religieux. Mounier le remplaça.

« Mounier, comme on se rappelle, après avoir été secrétaire du cabinet de Napoléon, avait suivi au 20 mars le Roi à Gand. Les événements, qui modifient les opinions et les sentiments des hommes, l'avaient rendu royaliste bourbonien; cependant, il conservait de sa première éducation de l'éloignement de la religion catholique, de fortes préventions contre son clergé, du penchant pour les formes anglo-constitutionnelles et même pour la liberté. Sa nouvelle place allait lui donner de fréquents rapports avec le duc de Richelieu qui ne l'avait choisi que sur sa juste réputation de probité et sur la recommandation de Decazes et la mienne. Lainé ne le connaissait pas et s'était laissé prévenir contre lui. Je m'étais flatté, en plaçant si près de M. de Richelieu un homme d'un caractère sûr, d'un esprit éclairé, d'en retirer un jour quelque appui, d'autant que Mounier n'aimait pas l'intrigue, avait une ambition modérée et appréciait Decazes à sa juste valeur.

« Ce dernier redoublait d'efforts pour agir sur l'esprit public au moyen des journaux et brochures qu'il faisait rédiger. Mais son *Journal des Maires* composé par *son affranchi* Mirbel n'était lu de personne, pas même de ceux qui le recevaient gratis et *le Publiciste* n'avait que bien rarement un article qui le fit remarquer. Ce *Publiciste* était même si peu connu, que Decazes fut obligé de faire copier par le *Moniteur* un article concerté avec le ministère sur les négociations de la France avec les alliés pour que cet article ne restât pas entièrement ignoré du public. Les doctrinaires aussi voulurent avoir leur organe et Guizot, aidé de quelques autres initiés, entreprit les *Annales politi-*



ques qui paraissaient, je crois, toutes les semaines ou quinzaines et ne parurent bientôt plus du tout. Ce n'est pas qu'il n'y eût parfois des articles de Guizot dignes d'un excellent livre, mais tout bon doctrinaire ne se rabaisse jamais jusqu'à plaire ou à amuser. Guizot publia entre autres un article sur les dangers de l'esprit militaire en France, qui était bien ce qu'on écrira jamais sur cet important sujet de plus judicieux. Mais il y gagna de se faire prendre en horreur par le parti par lequel il voulait alors se faire appuyer : telle est l'adresse d'un doctrinaire.

« Les journaux étaient loin d'avoir alors en Angleterre la même importance qu'en France. C'est ce qu'on ne savait pas assez dans ce dernier pays. Le *Courrier de Londres*, dans lequel le public français s'obstina à chercher la pensée du ministère britannique, inséra un morceau de politique où il était dit *que dans les délibérations solennelles du futur congrès, les gouvernements représentatifs seraient considérés comme un essai*. Aussitôt, grande rumeur à Paris ; déjà l'opposition s'emparait de ces paroles pour en accabler le ministère et faire ressortir l'insolence d'un tel langage. Nous devions répondre et en même temps il ne fallait pas choquer ces cabinets au joug desquels on voulait échapper. Le *Moniteur* était trop officiel pour qu'on osât l'opposer au *Courrier* anglais. On eut donc recours au *Journal des Débats* qui répondit aux journalistes de Londres et le *Moniteur* se contenta de répéter le *Journal des Débats*. Au reste Lord Wellington lui-même blâmait l'article du *Courrier*. Peu de jours après il donna encore un grand bal où toute la Cour assista et il partit pour Londres.

« Je ne saurais trop souvent rappeler que ce n'est point un livre que j'écris, mais bien mes impressions



journalières, ma vie que je raconte. Quoiqu'il me restât bien peu de temps pour la lecture, je ne laissais passer aucun ouvrage de quelque intérêt sans le lire avec soin. Il en parut deux à peu de distance : les *Mémoires de Lauzun* et la *Correspondance de Mme d'Épinay*. M. de Talleyrand, comme ami et complice de Lauzun, se crut obligé de désavouer l'authenticité de ces mémoires dans le *Moniteur;* il ne persuada personne et le public ne vit dans son désaveu qu'un trait de plus d'hypocrisie. Du reste je connaissais depuis longtemps et je possédais en manuscrit ce plat écrit que Napoléon avait empêché de paraitre plusieurs fois. L'Empereur crut devoir ce ménagement à la mémoire de femmes dont les familles composaient la cour et il eut à vaincre la résistance de Réal et surtout celle du directeur de la librairie, Pommereul. Ce dernier, dans son cynique langage, s'écria au conseil à côté de moi : « Quel dommage que l'Empereur ne veuille pas que ces mémoires paraissent !... C'était un bon pot de chambre de plus à vider sur la tête de la noblesse. » Une chose singulière, c'est que Napoléon céda à une pudeur que n'éprouvaient pas au même degré la plupart des intéressés eux-mêmes. Pour ceux nés dans un certain rang, l'élégance et la politesse couvrent tout, tandis que dans les classes où Napoléon avait passé sa vie, le vice est toujours le vice et une princesse très galante ne vaut guère plus qu'une prostituée. Ceci explique que sous le règne de Louis XVIII les *Mémoires de Lauzun* aient paru sans exciter plus de sensation. La Cour donnait de nouveau le ton et elle s'en scandalisa bien moins que n'auraient fait les parvenus qui entouraient Napoléon.

« Il n'en fut pas de même de la correspondance de



Mme d'Épinay. Ici les secrets révélés étaient bien plus précieux. On y voyait à nu toute la corruption et la turpitude de ces graves précepteurs du XVIIIe siècle. L'agrément du style ajoutait encore à l'intérêt du sujet, aussi l'effet fut-il prodigieux. Quelque fatigué et souffrant que je fusse, je passais la nuit à lire ce surprenant écrit. Mme d'Épinay était tante de Mme Molé et j'avais passé ma vie, en entrant dans le monde, au milieu des personnages qu'elle cite. Mme d'Houdetot, Saint-Lambert, et tant d'autres étaient presque vivants encore pour moi.

« Un livre d'un genre bien différent signala la même époque et commença la réputation de son auteur. Le premier volume de *l'Indifférence en matière de religion*, par l'abbé de Lamennais, montra un écrivain très distingué et reproduisit des doctrines, qui dans un siècle plus religieux, eussent été menaçantes pour la civilisation et le bonheur des hommes. Toutefois, avec des princes tels que les nôtres, il n'était pas sans raison de voir dans le livre de l'abbé de Lamennais un symptôme de réaction contre ces philosophes dont la correspondance de Mme d'Épinay avait trahi tous les secrets. L'esprit religieux, exploité par l'ambition, voulait prendre sa revanche et les jésuites essayaient d'avoir raison de Voltaire et de Diderot.

« Le théâtre vit aussi s'éloigner alors le meilleur acteur que le XVIIIe siècle ait formé. Fleury quitta la scène, et avec lui la bonne comédie quitta la France. Je n'ai guère aimé le spectacle que pendant une année de ma jeunesse. Je préfère lire une bonne pièce de théâtre à la voir représentée. C'est un plaisir trop passif pour moi que celui de spectateur ; l'âme et le corps y sont trop immobiles. En général le malaise et l'ennui me gagnent tout de suite si je n'agis. Une



individualité exagérée et maladive, l'effort que je fais habituellement pour vivre, détournent sur moi, et malgré moi, mon attention si elle n'est maitrisée par une passion ou captivée par l'action et le mouvement. De là vient mon peu de goût pour le spectacle et la gêne que j'éprouve au bout d'une heure que j'y suis, à moins que la musique qui a sur moi tant de pouvoir ne s'y empare de mon imagination et de mes sens. Lorsque je suis entré dans le monde, la tragédie était faiblement jouée, mais la comédie était portée au plus haut degré de perfection où l'ait jamais vue aucun peuple civilisé. Molé, Fleury, Dazincourt, Grandmesnil, Michaud, M[lles] Comtat, Mars, Devienne, Vanhove offraient une réunion de talents qui peut-être ne se reproduira plus. Les beaux-arts, les mœurs élégantes, les plaisirs exquis s'évanouiront devant les habitudes sévères et positives des gouvernements représentatifs.

« M. Roy n'était qu'un simple procureur, commun de figure, de manières et de langage, ne sachant rien que l'argutie et la chicane, mais ayant une grande aptitude aux affaires et ayant si bien gouverné les siennes, que tant en biens nationaux qu'autrement il s'était arrangé une petite fortune de 900 000 livres de rentes environ. Il avait une ambition démesurée de parvenir au ministère des Finances et il s'y croyait des titres irrésistibles depuis ses succès annuels à la chambre des députés comme rapporteur du budget. Il se signala de nouveau cette année par un rapport sur les dépenses qui dura deux heures et fut comme à l'ordinaire remarquable par la méthode et la clarté. Il proposait l'adoption de toutes les propositions du ministère. Seulement la commission dont il était l'organe avait ajouté aux dispositions générales un



article portant que tous les ans les comptes seraient présentés à l'ouverture de la session, disposition importante et qui seule pouvait empêcher que la présentation des comptes fût illusoire. Il était honteux pour le ministère, qu'il ne l'eût pas lui-même proposé, mais je n'avais pu amener Decazes et Corvetto à y consentir. Du reste, en présentant ses vues sur la comptabilité et sur toutes les économies, Roy ne nous avait pas épargné les leçons. Sa critique était celle d'un homme qui ne voulait se rendre gênant ou se montrer habile que pour nous forcer à le faire asseoir parmi nous. Il termina par sa déclaration populaire et menaçante que si les charges extraordinaires ne cessaient pas cette année il n'y aurait aucun moyen d'établir le budget de 1819.

« La commission et son rapporteur n'avaient point traité la marine avec indulgence. Malgré les réformes opérées, ils trouvaient les dépenses, surtout celles des colonies, trop considérables et ils proposaient une réduction de 1.700.000 francs sur ma demande, déjà si restreinte de 44 millions.

« Cependant la discussion de la loi des douanes s'ouvrit avec celle du budget et présenta un incident remarquable. Le droit de transit accordé en 1814 pour les denrées coloniales était vivement réclamé par nos départements du Rhin. Il leur aurait procuré un bénéfice annuel que leur enlevaient les habitants de l'autre rive du fleuve. La politique criait bien haut d'accueillir leur demande. Ces départements étaient affectionnés au régime impérial, ils avaient tout perdu à la Restauration et c'était une occasion de ramener l'opinion de leurs habitants. Dans le cabinet, M. de Richelieu, Pasquier, Decazes et moi nous avions gagné leur cause contre le ministre des

Finances, Lainé, et surtout le directeur général, Saint-Cricq, qui porta dans cette question une obstination très singulière; mais les intrigues et les intérêts de ports de mer et surtout de Bordeaux l'emportèrent et le transit proposé pour l'Alsace par le gouvernement fut rejeté à une majorité de cinq voix. La chambre des pairs le regretta et exprima le désir que le gouvernement renouvelât sa proposition dans la session suivante.

« Ce fut le chef de l'extrême droite, le rival et l'ennemi de Villèle, qui parla le premier sur le budget. Ce discours de la Bourdonnaye était annoncé d'avance et son auteur en attendait beaucoup d'effet. Il débuta par une revue générale de l'administration et de la situation de la France. Puis il se jeta dans ces lieux communs sur l'économie, qui sont obligés pour tout adversaire du budget et, de la critique de la centralisation ainsi que de la peinture un peu chargée de ces inconvénients, il fit sortir le vœu du rétablissement des administrations provinciales. Le Conseil d'État toujours en butte aux deux oppositions eut son tour; enfin la Bourdonnaye revint encore sur les événements de Lyon, accusant le ministère et Decazes d'avoir craint la lumière, colomnié les fonctionnaires qu'il voulait destituer, au lieu de laisser les tribunaux trouver les vrais coupables et débrouiller le chaos de tant de manœuvres ténébreuses. Il fallait une rare impudence à l'orateur pour tenir ce langage. Il savait mieux qu'aucun autre quelle considération avait arrêté les recherches et quelles personnes on avait craint de trouver compromises. Si Decazes et le conseil avaient voulu me croire, nous n'aurions pas encouru un tel reproche et l'on eût ôté à l'opposition un argument sans réplique.

« Après la Bourdonnaye, le banquier Laffitte monta à la tribune; son discours se ressentit de sa position; il était associé à Baring et avait pris une part considérable dans les derniers emprunts. Sa critique en fut radoucie et s'il parut encore attaquer le ministère, c'était pour l'avertir et non le renverser. Il parla du reste avec facilité, élégance et netteté sur l'état de nos finances et le nouveau système d'emprunt. Il prècha à son tour l'économie; loua le ministère d'avoir fondé la liberté et l'égalité en France par l'ordonnance du 5 septembre, par la loi des élections et celle du recrutement. Il termina en lui demandant d'achever son ouvrage en renonçant aux lois d'exception complétant nos institutions. Un ministère plus éclairé que le nôtre aurait reconnu à un tel langage la situation hésitante de celui qui le tenait, il se serait aperçu que Laffitte était arrivé à ce moment qui se rencontre dans la carrière de tous les hommes politiques, où il est presque également aisé de les faire s'engager parmi les défenseurs ou les ennemis du pouvoir. Au lieu de cela Decazes, Pasquier, Lainé, M. de Richelieu et Corvetto lui-même, ne furent frappés que de l'ingratitude de Laffitte qui osait encore faire quelques critiques du ministère tout en profitant de ses emprunts.

« Casimir Périer fut bien plus vif que Laffitte. Il attaqua avec violence la capitulation des Suisses et représenta l'existence de ces régiments étrangers comme une insulte à l'armée nationale. Jusque-là, la chambre n'avait entendu que des orateurs voués à des engagements de parti et qui s'adressaient bien plus aux passions qu'ils ne s'embarrassaient du bien public. Benjamin Delessert montra enfin un bon citoyen à la tribune et le succès universel qu'obtint

son discours ne pouvait s'expliquer que par l'estime de sa personne. Au lieu de se proposer pour but d'attaquer ou de défendre le ministère, Delessert apprécia ses actes avec impartialité; il prouva par des calculs sans réplique que nos finances s'étaient fort améliorées depuis deux ans et, comparant notre situation à celle de l'Angleterre, il fit voir que nous ne redoutions rien du parallèle; cet honnête homme n'était l'ami ni d'un ministre ni du ministère et il nous servit mieux que ne l'auraient pu faire tous nos amis ensemble.

« Après la Bourdonnaye le côté droit n'avait présenté que des orateurs assez obscurs, lorque Villèle demanda la parole; quoique long et diffus, son discours fut assez remarquable. Il n'oublia aucune des questions de finance ou d'économie qui pouvaient s'élever à propos du budget. Par les emprunts, il vint à la politique : « Sans stabilité point de crédit, dit-il. Sans institution point de stabilité. Jetez les yeux sur les nations qui nous environnent, partout vous trouverez institutions municipales, provinciales, diocèses, paroisses et corporations. » Passant à l'administration de la justice, Villèle demanda que le nombre des cours royales fût restreint et le ressort augmenté, et que la formation du jury ne fût plus soumise à l'influence des préfets. Ces vues en un mot tendaient à substituer partout à l'influence du gouvernement celle de l'aristocratie locale. Tout le secret de l'orateur et tout son but, comme sa conduite l'a si bien démontré depuis, était d'opérer la contre-révolution par les intérêts en sauvant les formes constitutionnelles et les faisant sortir, en quelque sorte, du sein de la nation et des chambres, au lieu de la faire descendre du trône, ce qui avait si mal réussi à Charles II et à son successeur. Le thème du côté droit était donc de

demander toujours le rétablissement des administrations provinciales et la suppression du ministère de la police générale. Aussi Villèle refusa-t-il les fonds assignés annuellement aux dépenses secrètes de ce ministère. Il en prit occasion d'accuser ses agents d'avoir servi tous les gouvernements et de trahir celui qui les salariait aujourd'hui. Enfin il insinua le premier, et pour la première fois, que la police elle-même fabriquait les conspirations au moyen de perfides et secrètes provocations.

« L'affaire de Lyon et le mystère dont on s'était obstiné à l'envelopper étaient toujours le prétexte de ces odieuses imputations. Decazes, qui se croyait ainsi attaqué par l'homme le plus accrédité et en apparence le plus modéré de la droite mettait du prix à être défendu par Lainé. Celui-ci monta immédiatement à la tribune, mais il fut d'autant plus faible qu'il n'aimait ni Decazes ni sa police. Le seul trait marquant de son discours fut celui qui le termina. « Pour le dire en passant, s'écria-t-il, ce ministre s'est utilement servi de ses fonds secrets pour déjouer des associations secrètes qui pouvaient devenir funestes à l'État et ce n'est pas le moindre service qu'il ait rendu. » Ces paroles dans la bouche de Lainé avaient une grande portée. Un homme dont le royalisme et le bourbonisme ne pouvaient être mis en doute, que tous les partis regardaient comme incapable de mensonge et auquel ses rapports comme ministre de l'Intérieur donnaient tous les moyens de savoir la vérité, déclarait à la tribune qu'il existait des associations secrètes, et évidemment contre-révolutionnaires dont la police avait eu à déjouer les trames ; le côté gauche en eut une joie dont Lainé fut bien mortifié et le côté droit en poussa des cris de fureur.

« Après Lainé, Decazes voulut répondre lui-même à ses ennemis. Il le fit sur les affaires de Lyon avec assez de fermeté et de bonheur et justifia très bien l'allocation et l'emploi des fonds secrets. Son succès ne l'empêcha pas de remarquer combien Lainé avait paru le soutenir à regret. Mon silence ne lui causa pas moins d'aigreur et quand il revint au banc ministériel, il avait l'air de s'asseoir parmi des adversaires plutôt que de prendre place au milieu d'amis.

« L'assemblée se fatiguait et la discussion générale tirait clairement vers sa fin, quand Bignon renouvela l'attention par un de ces discours bien écrit et trop long qu'il fait toujours. Il s'attacha selon sa coutume à traiter des rapports de la France avec l'Europe. Abordant ensuite la grande et dangereuse question de l'occupation de notre territoire par les armées étrangères et l'examinant dans son principe et dans ses conséquences, il présenta un effrayant tableau du sacrifice qu'elle faisait peser sur nous. Puis en parlant du traité du 20 novembre : « Lorsque des ministres, ajouta-t-il, ont eu le courage de signer de semblables traités, lorsqu'une nation a eu l'héroïsme d'en soutenir le poids, comme il n'y a point d'efforts qu'on ne puisse attendre de cette nation magnanime, il n'y en a pas que l'on n'ait le droit d'exiger du ministère qui lui a fait subir une si cruelle épreuve. »

« Ce qu'il y eut de plus remarquable dans tout ce discours, ce fut le doute exprimé en cent endroits que les alliés se retirassent à l'époque et aux conditions déterminées par les traités eux-mêmes. L'opposition libérale dans la chambre ou hors de son sein, toute remplie du souvenir de l'ambition de Napoléon, ne pouvait se persuader que les monarques alliés rappelassent volontairement leurs armées d'un pays tel que

la France. Le maréchal Gouvion tout le premier propageait sur ce sujet un doute auquel le public n'était déjà que trop enclin et il me regardait comme un enfant ou comme une dupe, quand je lui disais que les étrangers se retireraient et que les rois pensaient moins désormais à conquérir qu'à se défendre contre l'esprit de réforme. Bignon proposa de ne voter des fonds pour l'entretien de l'armée d'occupation que jusqu'au 30 novembre, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où elle devait repasser nos frontières. De là il attaqua à son tour et avec virulence le ministère sur l'éternelle affaire de Lyon ; enfin il demanda le rappel des bannis de 1815 et il mêla à tout cela des éloges si exaltés de nos armées, des paroles si méprisantes pour les émigrés, que tout le centre se leva avec la droite pour l'interrompre et que, rappelé à l'ordre, il fut obligé de passer plusieurs feuillets, lesquels furent rétablis avec grand soin à l'impression. Après lui, Bonald parla faiblement et la discussion générale fut fermée.

« Avant d'entamer l'examen des articles, la chambre consacra une séance à entendre la commission des pétitions. Il y en avait une qui attaquait une de mes décisions et que je m'attendais à voir soutenue par Villèle ; c'était celle des colons des Iles de France et de Bourbon qui demandaient le paiement de 46 millions de traites annulées par deux décrets impériaux. Ces décrets, justes ou injustes, étaient exécutés depuis longtemps, les rapporter eût été rouvrir l'abime du passé et donner lieu à une multitude de réclamations de même nature et dont la masse, reportée au Grand Livre, aurait détruit notre crédit naissant. Les comités de marine et de finance au Conseil d'État ayant d'abord été consultés, le premier avait pensé que les décrets attaqués n'étaient pas susceptibles de revision, l'opi-

nion du second avait été plus favorable aux pétitionnaires.

« Après un mûr examen, je n'avais pas hésité à me ranger de l'avis du comité de la Marine et c'était contre ma décision que les colons réclamaient devant la chambre, quoiqu'ils se fussent pourvus au conseil par la voie du comité du contentieux. Villèle soutint que les décrets n'ayant pas été insérés au Bulletin n'avaient jamais eu force de lois. Pour la première fois je montai à la tribune (à la chambre des pairs on parle de sa place) pour y parler d'abondance et je le fis sans beaucoup d'embarras[1]. Je demandai l'ordre du jour, en observant que le renvoi de la pétition à mon ministère serait sans objet jusqu'à ce que le Roi en son conseil eût prononcé sur le rapport du comité du contentieux. Je montrai en même temps quelques doutes du principe mis en avant par Villèle, que l'insertion au Bulletin fût indispensable pour que les décrets impériaux fussent exécutoires. Corbières me reprit sur ce doute avec un ton de supériorité et d'aigreur. Je remontai à la tribune et lui répliquai avec beaucoup de netteté et d'aisance. J'allai me rasseoir, convaincu que j'avais gagné mon procès, lorsque je vis Pasquier demander la parole. Je ne doutai pas que ce ne fût pour me soutenir ; quelle fut ma surprise en l'entendant appuyer le renvoi au ministère de la Marine que j'avais combattu ! Il ne put toutefois s'empêcher de convenir que ce renvoi serait sans effet, mais il se donna deux plaisirs, celui de se ménager dans l'esprit de Villèle et de ses amis, et celui de me procurer un petit revers.

« Après avoir entendu le résumé de Beugnot rappor-

1. Voir appendice, p. 431.



teur des voies et moyens, le président convint avec la chambre de l'ordre à suivre dans la discussion des articles. Le projet du ministre en renfermait trente-neuf; les amendements de la commission les avaient portés à plus de cent classes en douze titres différents. Sur celui des pensions, la commission avait proposé de supprimer celle que les titulaires cumulaient avec des traitements. Parmi elles, trois avaient été accordées au chirurgien Larrey, à l'ingénieur Gayaut et à l'orientaliste Jaubert, comme des récompenses en quelque sorte nationales. Larrey avait sauvé la vie à des milliers de nos soldats en exposant la sienne pour les secourir sur des champs de bataille; Gayaut était l'auteur du canal de Saint-Quentin; Napoléon lui avait accordé une pension de six mille francs sur mon rapport. J'eus le bonheur d'obtenir de la chambre qu'elle lui fût conservée; la cause de Larrey fut plaidée aussi par des députés. Il eût été honteux, il faut le dire, que de pareils encouragements eussent été retirés.

« Une belle discussion s'engagea sur l'amendement à l'article 15 proposé par la commission et portant que les plus imposés dans chaque commune seraient adjoints aux conseils municipaux pour voter les centimes facultatifs destinés aux dépenses communales. Camille Jordan, Royer-Collard soutinrent qu'une innovation si grave ne pouvait s'introduire par amendement, que ce privilège accordé aux plus imposés était contraire à l'esprit de la Charte et de la loi des élections, qu'il tendait à favoriser l'ancienne aristocratie ou à fonder l'absurde oligarchie des richesses. Pasquier, qui ne sut jamais se taire, voulut prendre part à cette discussion dont nous ne devions pas nous mêler, parce qu'il fallait y soutenir les mauvaises doctrines ou s'exposer à une défaite. Il combattit

l'amendement de la commission qui passa malgré ses efforts.

« Le domaine extraordinaire et, il faut l'avouer, extraconstitutionnel fut ensuite attaqué, comme il l'est tous les ans par les deux oppositions et défendu par Lainé et Corvetto qui parlaient contre leur opinion ; il fut maintenu. Cette discussion du budget offrit plusieurs fois le même concert entre le côté droit et le côté gauche. C'est ainsi que la proposition de Puymaurin d'assujettir au droit de timbre les pamphlets non périodiques fut écartée. Les deux partis s'entendirent pour couvrir de leur égide *la Minerve* et *le Conservateur*.

« Le Conseil d'État fut défendu par le garde des Sceaux qui répondait à Dupont de l'Eure ; mais ayant voulu répondre aussi à la Bourdonnaye sur les affaires de Lyon, il s'attira sur les bras de redoutables adversaires. Le lyonnais Mayneval monta à la tribune pour confirmer tout ce que la Bourdonnaye avait dit et il le fit avec un ton calme et impartial qui fit sur l'assemblée une grande impression. Après lui, Camille Jordan vint, avec son talent, représenter le département du Rhône gémissant sous le poids d'une réaction que le ministère avait connue et constatée sans y mettre un terme. Heureusement l'heure avancée mit un terme à ce débat si fâcheux et la séance suivante s'ouvrit par le département de la Marine.

« J'avais résolu de faire faire autant qu'il dépendrait de moi au ministère un pas important dans la route constitutionnelle lorsqu'on en viendrait à discuter mon budget. Au lieu de l'escamoter, à l'instar de mes collègues et d'obtenir un vote de complaisance, je comptais ouvrir pour ainsi dire à la chambre et à la nation tous les cartons de mon ministère, les con-

vaincre de la légitimité de la demande que j'avais formée, m'éclairer avec elle et réduire les secrets ministériels à leur juste valeur. J'annonçai ce projet au conseil et la haute approbation qu'il y reçut du duc de Richelieu empêcha seul Decazes et Pasquier de le combattre. Ces deux derniers, dont l'âme ne nourrit jamais une pensée élevée, ne voyaient de ma part que l'intention de plaire aux doctrinaires et de gagner en popularité. Nous n'étions point dans l'usage de porter au conseil, ni de nous communiquer mutuellement le discours que nous comptions prononcer pour défendre notre budget. Ici la prudence me commandait une grande réserve, car Decazes et Pasquier n'auraient pas manqué de s'attacher à toutes mes paroles et ils auraient pu finir par effrayer le conseil du précédent que j'allais établir. Toutefois, j'avais été obligé d'entretenir mes collègues de l'absurdité des réductions sur mon budget, proposées par la commission. Appelé dans son sein, l'évidence de mes raisonnements n'avait pu triompher de la résistance de plusieurs de ses membres, surtout de son rapporteur. La somme qu'il voulait me retrancher était de 1 500 000 francs et elle se trouvait prise sur les pensions des officiers mis à la retraite. Les hommes en masse sont rarement sourds à la raison et à la justice et je ne doutai pas que la chambre une fois éclairée ne me fît gagner mon procès. Mais j'avais au moins besoin de l'appui des autres ministres et aussi qu'ils parussent les premiers convaincus de la bonté de ma cause. Ils me déclarèrent nettement que je ne devais pas y compter. Chacun ayant apporté quelque retranchement sur son budget, tous me dirent que je pouvais bien me résigner au même sort. J'eus beau représenter que les réductions auxquelles ils avaient consenti ne mettaient



aucun service en souffrance; que les 1500000 francs dont on me frustrait emportaient le pain de cette multitude d'officiers que j'avais eu le courage de mettre à la retraite, malgré les cris de l'émigration et de la Cour. Decazes, Pasquier, Lainé lui-même, prétendaient exiger que je ne réclamasse même pas devant la chambre; je leur répondis qu'alors il fallait accepter ma démission et par accommodement il fut convenu que j'entrerais en lice seul avec le rapporteur sans qu'aucun ministre vînt m'y secourir.

« J'avais donc devant les yeux en montant à la tribune une chambre d'autant plus curieuse de m'entendre que je n'avais point encore parlé devant elle avec quelque étendue et mes collègues qui, à l'exception du duc, s'irritaient de la seule idée que je pouvais réussir. Je débutai ainsi[1] :

« Votre commission du budget vous a proposé de réduire les dépenses de tous les ministères. La marine est comprise pour 1500000 francs dans sa proposition. Inséparablement uni à mes collègues d'intentions et de vues, je ne réclamerai pas plus qu'eux contre ces réductions. Mais je dois à la chambre, je me dois à moi-même, de démontrer quelles en seront les suites pour le département que j'administre, et de justifier ainsi la demande que j'avais formée. C'est bien moins comme ministre que comme citoyen que je me présente à cette tribune. Français avant tout, j'ai cherché soigneusement si ma position n'avait pas influé à mon insu sur mon jugement; si, comme Français, comme membre de l'une des deux chambres, j'accorderais quarante-quatre millions à la marine dans la situation actuelle de nos finances. Des faits positifs ont

1. Voir appendice, p. 435.



déterminé ma réponse et j'y ai puisé une conviction qui ne me permettrait pas de garder le silence sans trahir mes devoirs.

« Ce n'est pas moi qui considérerai jamais les chambres comme les adversaires des ministres. Dans le véritable esprit de nos institutions, les chambres et le ministère sont les deux parties d'un même tout. Elles se dirigent avec lui vers le même but et en consentant aux mêmes moyens. L'opposition qui s'élève dans leur sein n'est qu'un ferment salutaire, dont le ministère est dans l'heureuse impuissance de triompher autrement que par une franchise sans réserve et une entière bonne foi. Ils ne peuvent rester divisés que faute de s'entendre, que si les faits qui sont à la connaissance de l'un sont portés à la connaissance de l'autre. Permettez donc, Messieurs, que je procède devant vous comme je l'ai fait pour mon propre compte; souffrez que malgré la fatigue déjà prolongée de cette discussion, j'entre dans les explications indispensables.

« Quels services la France doit-elle attendre de sa marine, soit en temps de paix, soit en temps de guerre? Et quelle est la somme annuellement nécessaire pour que la marine puisse rendre à la France les services qu'elle en attend? »

« C'était, ce semble, poser la question largement; c'était la première fois qu'on voyait un ministre discuter de lui-même devant une chambre l'importance de son département et les directions qu'il fallait lui donner. Par ce début je m'engageais à examiner avec la chambre chaque chapitre de mon budget aussi franchement que je l'avais fait avec mes chefs de division : je tins parole. Après avoir dépeint l'anéantissement de notre marine, j'ajoutai :



« La connaissance d'un tel état de choses me donna d'abord le besoin d'y remédier, mais il me sembla en même temps que la situation de nos finances m'imposait le devoir de ne pas demander cette année plus qu'il n'avait été accordé l'année dernière. Je cherchai donc et je trouvai dans les réformes, dont le personnel me parut susceptible, le moyen d'épargner de nouveaux sacrifices à l'État. Ces réformes, messieurs, auront manqué leur but et trompé mon espérance si elles ont pour résultat le retranchement qu'on nous propose. J'avais cru retarder du moins l'anéantissement du matériel en lui reportant toutes les économies qu'elles produiraient ; j'avais surtout voulu préserver de la misère et du désespoir cette immense population dont l'existence dépend des travaux qui s'exécutent dans nos ports. On a parlé des larmes que ces réformes avaient fait répandre ; laissez-moi vous parler à mon tour des larmes plus amères peut-être que ces 15 000 000 francs d'économies feront verser aux ouvriers de Brest, de Lorient, de Cherbourg, du Havre, de Rochefort, de Bayonne et de Toulon. »

« Ces dernières paroles répondaient à M. Roy qui, pour se populariser, s'était apitoyé à la tribune sur des réformes dont il connaissait mieux que personne la nécessité et qu'à ma place il n'aurait pas eu le courage d'entreprendre.

« Lorsque j'en fus au chapitre 2 de la solde, j'expliquai, comme on va le voir, ces fameuses ordonnances qui m'ont attiré tant d'injustices à la place des éloges qu'elles auraient mérités.

« Les ordonnances du Roi avaient fixé en juillet 1814 et en novembre 1817 le nombre des officiers de chaque grade ; les concurrents s'étaient tellement multipliés depuis le retour des officiers de l'ancienne



marine que l'on crut devoir former deux listes, l'une d'activité, l'autre d'inactivité. Celle d'inactivité n'eut pas de limite, l'ordonnance portant qu'après trois ans d'inactivité tout officier serait de droit admis à la retraite. Lorsque j'arrivai au département de la Marine, beaucoup de retraites avaient déjà été accordées. Les officiers en non activité n'étaient plus que 540; ceux en activité 1 002; total 1 542 officiers de vaisseau sans compter 308 élèves. La marine royale avait rarement compté un personnel aussi nombreux. Le service actuel de la flotte y compris celui des ports ne permettait pas d'employer plus de 800 ou 850 officiers; je fus frappé, je l'avoue, d'une telle situation dont un des plus graves inconvénients était de rendre désormais tout avancement impossible; de laisser sans émulation et sans carrière une jeunesse pleine d'ardeur et de talent, sur laquelle reposaient toutes les espérances de notre avenir. Le 22 octobre 1817, le Roi rendit sur mon rapport une ordonnance qui supprimait la liste d'inactivité, réduisait à 858 le nombre des officiers de vaisseau et en admettait 684 à la retraite. Tels sont les motifs de cette réforme dont je vous aurais entretenus moins longuement, si les paroles de votre rapporteur ne m'y avaient forcé et s'il ne vous l'avait pas signalée comme ayant coûté bien des larmes. Pour moi, messieurs, je vous parlerai moins des larmes de ceux qu'elle a atteints que de leur noble résignation et de leur inépuisable dévouement. Je soulage ici mon cœur en leur rendant ce public hommage. Tous ont fait sans murmurer leur sacrifice au Roi et à la Patrie : Ils semblaient n'être sensibles qu'au malheur de ne plus les servir. »

« J'entrai ensuite dans le détail de nos armements. J'exposai la situation de nos approvisionnements et



de nos arsenaux. Je discutai l'espèce de constructions et le système de marine qui convenaient à la France, j'appréciai les services que la marine royale pouvait rendre au commerce et aux sciences et enfin j'examinai notre système colonial et fis connaître l'importance et l'état de nos établissements d'outre-mer.

« Il ne me restait plus qu'à opposer des calculs positifs aux raisonnements de M. Roy sur la caisse des invalides, et à lui prouver que cette caisse ne pouvait payer les 700.000 francs de pensions résultant de la dernière réforme. Je le fis avec tant de clarté qu'il n'y avait pas réellement à répliquer pour un homme de bonne foi.

« J'avais parlé pendant trois quarts d'heure, je terminai ainsi :

« Je suis entré, Messieurs, dans de bien longs détails; mais je ne devais rien négliger pour vous faire prononcer en parfaite connaissance de cause. La publicité la plus entière en matière de dépenses est l'âme des gouvernements représentatifs. C'est de l'investigation des chambres et de leur appui que doivent venir la lumière et la force nécessaires pour extirper jusqu'au dernier abus. Mais les ministres, à leur tour, doivent éclairer les chambres sur la nature des économies qu'on leur propose et leur signaler celles qui tourneraient à la ruine de l'État. Le département que j'administre, plus spécial et moins connu qu'aucun autre, avait besoin d'être produit au grand jour. Je ne sais quelle prévention porte certains esprits à ne considérer la marine que sous le rapport militaire et fait oublier qu'elle est le plus puissant moyen peut-être de féconder la paix. Le commerce, l'industrie, les sciences fleurissent ensemble sous son ombre et attendent d'elle en grande partie leur prospérité et leur éclat. Je me



soumets d'avance à la décision que vous allez prendre. »

« Si l'on eût voté au moment où je descendais de la tribune, mes 1 500 000 francs étaient accordés. Decazes, Pasquier et Gouvion étaient rouges de courroux; ils se parlaient à l'oreille et je sus que Decazes avait dit non seulement que je leur avais manqué de parole, mais encore que j'avais divulgué des détails dont l'Angleterre profiterait et cent autres niaiseries de cette espèce. Le fait est que j'avais donné un exemple aussi utile que nouveau en dépouillant le premier toute morgue ministérielle et en mettant franchement la nation dans ses affaires. En outre j'avais montré une connaissance de mon département qui prouvait que je n'avais pas perdu mon temps depuis qu'il m'était confié! Mon succès dans la chambre et hors de la chambre était grand et les doctrinaires me portaient aux nues.

« Dès le soir cependant j'appris que la commission, voyant qu'aucun de mes collègues ne me soutenait, avait résolu de me visiter. Le lendemain à 9 heures du matin Laboulaye, l'un de ses membres, vint la larme à l'œil me supplier de faire mon sacrifice. Je lui répondis que ce que j'avais dit à la chambre n'était pas une figure de réthorique et les officiers que j'avais mis à la retraite devant demeurer sans pain si les 700 000 francs ne m'étaient pas accordés, j'étais engagé de conscience et d'honneur à les obtenir ou à me retirer. Je ne lui laissai pas ignorer d'ailleurs combien je trouvais amer d'être ainsi récompensé et du courage que j'avais porté dans les réformes et de celui que j'avais mis à déplaire à mes collègues par ma franchise envers la chambre et ma confiance dans sa justice. Ce Laboulaye était un intriguant qui évidemment remplissait une mission auprès de moi;

je lui répondis sans m'embarrasser de savoir qui me l'avait envoyé.

« J'allai à la chambre où Roy me répliqua avec toute sorte d'égards, mais en insistant sur la nécessité de ne m'accorder aucune augmentation. Je remontai à la tribune pour donner de nouveaux détails sur l'origine et la situation de la caisse des invalides de la marine et je finis ainsi :

« La question qui vous occupe est une question de faits entre votre rapporteur et moi ; il n'a pu les vérifier lui-même et je les ai examinés avec un soin et un scrupule qui m'autorisent à vous déclarer positivement qu'une classe nombreuse d'officiers de vaisseau va rester sans aucun moyen d'existence. Et moi, qui ai provoqué leur ordonnance de réformes, je regretterai alors de l'avoir fait signer au Roi. Non, vous ne réduirez pas à la misère tant de braves, couverts d'honorables blessures ou victimes d'un dévouement respectable. J'en appelle à la générosité de la chambre et à sa justice. »

« Bégoüen, principal négociant du Havre, et le contre-amiral Dumanoir m'appuyèrent. Roy, voyant que la chambre était pour moi, demanda un nouveau renvoi à la commission pour qu'elle reçût du ministre de la Marine les renseignements propres à la convaincre que la caisse des invalides ne pouvait acquitter la dépense dont il s'agissait. « Alors, dit-il, on verra si l'on peut ajouter 400 000 ou 500 000 francs. »

« — Ne dites pas, lui criai-je de ma place, 500 000 ou 600 000 francs, mais bien 700 000, montant des pensions, car il faut les payer toutes ou n'en payer aucune. »

« Le renvoi fut ordonné et trois jours après Roy proposa enfin de m'accorder les 700 000 francs, ce qui fit presque autant de plaisir à la chambre qu'à moi.



« Le budget de la police venait après le mien. la Bourdonnaye ouvrit la discussion par un long et violent discours dirigé contre toutes les polices en général et contre celle de Decazes en particulier. Camille Jordan lui répondit dans la séance suivante par un de ses plus beaux discours improvisés; il établit la constitutionalité et la nécessité pour le moment d'un ministre de la police et fit l'éloge de Decazes qui connaissait, dit-il, la Nation et méritait sa confiance. Villèle, dans un langage adroit, mesuré, exempt de personnalités, se borna à insister pour la suppression des fonds secrets. Lainé défendit encore Decazes et termina par ce trait ingénieux qui peignait bien la situation des ministres vis-à-vis des royalistes : « Sentinelles solidaires, dit-il, les ministres se relèvent tour à tour et signalent les ennemis du Trône ou de la liberté sous quelque travestissement qu'ils se montrent. Ce n'est pas leur faute si, comme la sentinelle troyenne, ils tirent quelquefois sur les Troyens déguisés sous les habits des Grecs. » Le budget de la police passa à une grande majorité.

« Le dernier article du budget occasionna encore quelques débats. Pasquier, Lainé s'opposaient contre toute raison à ce que le gouvernement fût astreint à présenter les comptes des exercices antérieurs à l'ouverture des sessions. L'article passa malgré eux et fut voté à une majorité de 146 voix.

« La discussion de la loi de finance avait été interrompue vers sa fin par l'apparition de M. de Richelieu qui, suivi de ses collègues, était venu demander à la chambre les moyens de crédit nécessaires pour affranchir enfin la France du joug des étrangers. Les réclamations des sujets étrangers auxquelles les imprudentes conventions du 20 novembre avaient donné ouverture

menaçaient de s'élever à 1 milliard 390 millions, sur laquelle somme la liquidation n'avait opéré qu'une faible réduction. Il était si évident que la France ne pouvait acquitter une pareille dette, jointe à ses autres charges, que les parties intéressées elles-mêmes ne pouvaient se refuser à une transaction; toutes, à l'instigation de l'empereur Alexandre, avaient choisi le duc de Wellington pour arbitre. Sa loyauté le rendait plus propre qu'un autre à terminer, de concert avec le duc de Richelieu, une affaire de cette nature. Trois actes avaient donc été passés entre eux, qui fixaient à 16 millions de rentes le supplément que la France devait encore fournir pour le paiement de ses dettes envers les sujets étrangers.

« M. de Richelieu ne borna pas là ses demandes à la chambre et l'époque facultative de notre délivrance approchait; les souverains, de qui nous l'attendions, devaient bientôt se réunir et il fallait nous mettre en mesure d'acquitter notre rançon, c'est-à-dire tout ce qui resterait dû sur les 700 millions; il demandait pour cet objet un crédit éventuel de 24 millions. Son discours plein de dignité pour la France, de ménagements pour les souverains alliés et d'égards pour le duc de Wellington, reçut l'accueil qu'il méritait. La chambre, se confiant dans les paroles et les efforts d'un si grand homme de bien, vota sans discussion et accorda tout ce qu'il lui demandait.

« La chambre des pairs imita, surpassa même, l'imposante résignation des députés et vota à l'unanimité les crédits. Le budget n'y rencontra que deux opposants et la discussion y fut bornée à leurs discours, après celui de Garnier, rapporteur né, qui chaque année reproduisait quelques idées saines, mêlées aux plus systématiques et même aux plus extravagantes.

CHAPITRE IX

Note au duc de Richelieu sur la politique du ministère. — L'emprunt. — Le mariage de Decazes. — L'Angleterre fait échouer une transaction coloniale avec l'Espagne. — Une démarche de Pozzo. — Un complot contre le gouvernement. — Le duché de Glucksberg. — Négociations avec le Pape. — Le duc de Richelieu songe à se retirer. — Mesures de sûreté. — Le comité de la marine. — Nomination d'un directeur de la caisse d'amortissement.

« La session était terminée; elle avait eu d'importants résultats : nos comptes avec les étrangers étaient réglés, nos emprunts avaient appelé tous les capitaux de l'Europe et fondé notre crédit, les souverains devaient se réunir à l'automne suivant à Aix-la-Chapelle et tout annonçait qu'ils prononceraient enfin notre affranchissement. Mais le ministère était moins affermi que jamais, et je prévis dès cette époque qu'il ne résisterait pas longtemps à ses divisions intérieures et aux événements qui le pressaient.

« Le Concordat ne nous avait pas moins partagé que la loi de recrutement. Decazes et Pasquier obtinrent de M. de Richelieu d'envoyer Portalis à Rome pour négocier sur de nouveaux faits et réparer un peu les fautes déjà commises. Il avait pour instruction de se concerter avec M. de Blacas et lui était en quelque sorte subordonné. Cette mission était absurde et le choix du



négociateur, malheureux : j'essayai vainement de le faire sentir. Portalis s'était fait la créature de Pasquier qui l'avait donné à Decazes, et il partit.

« Les rapports du ministère avec les doctrinaires avaient fort empiré aussi durant la session. Decazes, furieux de leur dédain, parlait de les chasser du Conseil d'État et de leur ôter tous leurs emplois. Lainé entraîné par sa haine contre Royer y poussait M. de Richelieu. Les deux oppositions libérale et royaliste menaçaient de se réunir aux prochaines élections et dans la chambre des députés, pour nous renverser. La chambre des pairs ne nous offrait ni plus de sécurité ni plus de garanties; cette situation m'inspira l'idée d'en exposer le tableau sous les yeux de M. de Richelieu et de lui remettre une note semblable à celles que je lui avais présentées à d'autres époques et que l'on a vues plus haut. Je la donne ici dans son entier parce qu'elle renferme l'analyse de notre position au moment où elle fut écrite et qu'elle donnera en partie la clef de tout ce qui suivra.

20 mai 1818.

« Le ministère ne doit-il pas après chaque session se rendre compte de ce qu'il a gagné ou de ce qu'il a perdu, examiner la situation où il se trouve et les chances que lui offre l'avenir ? Semblables recherches n'auront aujourd'hui rien de pénible. Il peut jeter sans crainte ses regards sur la session qui vient de finir, mais il ne peut les tourner sans anxiété sur celle qui est déjà si près de s'ouvrir. La session de 1817 présente sans doute d'heureux résultats, les députés s'éloignent satisfaits, mais fatigués. Quand ils reviendront, le souvenir des biens obtenus sera affaibli ou



effacé, les esprits, retrempés dans le repos, entreront de nouveau en fermentation et montreront encore cette inquiétude qu'il est aussi nécessaire de prévoir qu'il serait déraisonnable de s'en effrayer. La session de 1818 s'ouvrira au moment de l'émancipation de la France. L'influence de ce grand événement se fera profondément sentir. Il faudra moins compter sur la reconnaissance envers le gouvernement qui aura affranchi le territoire que s'occuper que l'attitude que prendront alors les partis. Les ultra-royalistes, ni plus timides ni plus sensés, demanderont, je le crains, le martyre s'ils ne peuvent obtenir le triomphe; les ultra-libéraux professeront plus hardiment leurs doctrines et laisseront pénétrer davantage leurs projets; les intérêts, et surtout les vanités révolutionnaires, espéreront se venger ou regagner ce qu'ils ont perdu; les masses d'abord repousseront tous les excès et demanderont au gouvernement de leur assurer le repos. Mais elles finiraient par être séduites et par répondre aux appels des passions, si le ministère ne manœuvrait habilement sur ce terrain si varié, et s'il n'opposait à tant d'efforts une activité infatigable et une force qu'il ne saurait puiser que dans les chambres.

« C'est sur la session de 1818 que l'Europe va juger la France, que la France se jugera elle-même. Les résultats de cette session régleront nos destinées pour un long avenir. La plus grande affaire du ministère est donc celle des élections. De quels moyens doit-il se servir pour influer sur elles? Toutes démarches directes de sa part vis-à-vis des électeurs, soit qu'elles aient la forme d'insinuations, de conseils, d'injonctions, ont à mes yeux plus d'inconvénients que d'avantages; ce qui s'est passé l'année dernière me parait l'avoir prouvé sans réplique. L'intervention de l'autorité, et surtout de la



LE GENERAL [illegible]
Ambassadeur [illegible]
[illegible]



LE GÉNÉRAL POZZO DI BORGO
Ambassadeur de Russie
(Bibl. Nat. — Cabinet des Estampes)

police, ne saurait être trop dissimulée pendant les élections. A Paris, les ministres ne peuvent avoir trop de communications personnelles avec les électeurs, mais ils doivent écrire le moins possible et recommander à leurs délégués la prudence et la circonspection au moins autant que l'activité et la surveillance. C'est par la nomination des présidents, par le choix de tous les fonctionnaires publics et certains actes propres à lui concilier l'opinion, que le ministère peut s'emparer des élections. D'ici au mois de septembre prochain chaque ministre doit donc faire une revue exacte de tous les fonctionnaires qui dépendent de lui dans chacun des départements où l'on doit élire ; si l'on veut, en effet, considérer que nombre d'électeurs se trouvent parmi les juges, les administrateurs, les militaires, les agents du fisc, on verra que les élections ne peuvent échapper à l'influence du gouvernement que par sa faute; toutefois, il se trouve une catégorie nombreuse en dehors de toutes les fonctions salariées et dont la participation aux élections serait toute redoutable, si l'on négligeait de l'affaiblir ou de se la concilier. Je veux parler de la garde nationale que son organisation place aujourd'hui sous la direction d'un comité ennemi du Roi et de son gouvernement. C'est ce comité qu'il est aussi pressant qu'important de dissoudre, en réduisant la garde nationale à ce qu'elle doit être dans une monarchie, à une simple garde de police municipale. Opération que rend bien facile l'augmentation de l'armée, et qui, en fortifiant l'autorité du Roi, soulagera la nation d'un pénible fardeau.

« Les journaux sont encore un moyen d'influence dont il est aussi difficile que nécessaire de se servir. Le conseil s'en est souvent occupé, plusieurs projets lui ont été soumis ; ne serait-ce pas le moment de les

reprendre, et de se fixer enfin sur cet objet important?

« Il est plusieurs autres questions dont les esprits sont particulièrement préoccupés; la direction que prendra le ministère sur chacune d'elles peut augmenter ou diminuer beaucoup sa popularité, tant parmi les électeurs que dans les chambres. Tels sont le Concordat, la composition du Conseil d'État, les réclamations des bannis, enfin les rapports du ministère avec les doctrinaires.

« Comme j'ai déjà soumis au conseil mon avis sur le Concordat, je ne ferai que hasarder ici quelques dernières observations sur cette matière. Tout le monde sent que l'on ne peut rester dans l'état où l'on se trouve, c'est-à-dire sous l'empire de deux concordats, dont l'un se trouve annulé par le Roi et par le Pape, et dont l'autre a besoin de la sanction législative pour être exécuté. L'anarchie qui règne aujourd'hui dans l'Église de France aurait, en se prolongeant, des suites peut-être irréparables, il pourrait devenir funeste à la catholicité elle-même. Le moyen le plus propre et le plus sûr de sortir d'une situation aussi déplorable était de se borner à créer quelques évêchés et à améliorer le sort du clergé en s'appuyant sur le Concordat de 1801 que l'on aurait laissé subsister. Mais puisqu'on a cru devoir prendre un autre parti, il ne reste plus qu'à négocier comme on le fait un concordat nouveau qui reproduise littéralement, en quelque sorte, les dispositions de celui de 1801, qui n'en renferme pas d'autres. Il sera difficile, sans doute, d'obtenir à Rome un semblable résultat. Je souhaite que les négociateurs aient été bien choisis, mais je crois devoir répéter ici que je ne le pense pas. L'un, M. de Blacas, obligé de détruire son propre ouvrage, est vivement intéressé à faire échouer les négociations; l'autre se

verra entouré des soupçons du premier et des préventions que son nom et la mémoire de son père inspirent à tous les vrais dévots. Or, le premier jouit, comme on sait, dans le Sacré-Collège de beaucoup de considération et d'influence; ses manières, sa représentation sont nobles et magnifiques, tandis que le second n'apporte avec lui que du zèle, du savoir, une grande ignorance des personnes et à l'extérieur gauchement modeste. Peut-être aussi n'avons-nous pas assez songé à sonder le terrain autour de nous, à préparer les voies au Concordat parmi les esprits qui, dans un sens ou dans un autre, sont le plus disposés à le combattre. Il ne faut pas oublier que Bonaparte dut à son adresse et à son habileté dans ce genre la plus grande partie du succès. Il se garda bien de ne consulter que les philosophes ou que les dévots, mais en même temps qu'il travaillait à convaincre l'Institut lui-même de la nécessité de renouer nos relations avec Rome, il consultait l'évêque de Nantes, l'archevêque de Gênes, les chefs des Sulpiciens et le fameux curé de Saint-Lô. Toutes les oppositions furent ainsi prévenues et quand son concordat parut, ceux qui n'y applaudirent pas s'y résignèrent. N'est-il pas regrettable que les ministres n'aient aucun rapport avec les membres les plus éclairés du clergé, dont on augmenterait le crédit dans leur ordre en les consultant davantage? On parviendrait ainsi à remplacer l'influence de la Grande Aumônerie, par les lumières d'un abbé Frayssinous et d'un abbé Duval. Sans doute il est un peu tard; l'abbé Frayssinous et l'abbé Duval ont pris une route dans laquelle, si l'on s'en était occupé, ils ne seraient peut-être pas entrés, mais peut-être aussi n'y sont-ils pas entrés sans retour.

« La liste du Conseil d'État pour 1818 devrait être



connue depuis longtemps. On a cru généralement que le ministère n'attendait que la fin de la session pour la publier. L'impatience du public sur ce sujet a deux causes : la première de savoir si cette liste comprendra quelques noms des Cent Jours, la seconde de savoir si l'on y retrouvera les noms des doctrinaires. Sur les noms des Cent Jours, je ne ferai qu'une réflexion qu'on pourrait étendre aux bannis, c'est que les révolutions ne finissent que quand les proscriptions sont soldées. L'état hostile ne cesse, les choses ne reprennent leur cours naturel et paisible, que quand chacun peut librement parcourir la carrière où l'appelle ses talents, ses anciens services ou l'opinion de ses concitoyens. Peut-être le moment est-il arrivé de ne plus confondre dans la même rigueur les hommes reprochables avec les hommes dangereux, de se servir de tout ce qui est utile et de ne repousser que ce qui serait nuisible. Il est superflu de dire ici que l'on met en première ligne de ce qui serait nuisible ce qui serait déshonorant. Quant aux doctrinaires, je n'hésite pas à penser qu'il faut moins consulter à leur égard la justice que la politique. Dans la chambre, ils ont peu de popularité, mais ils exercent un ascendant. On ne les aime pas, mais on les écoute. Il ne faut pas d'ailleurs nous renfermer dans le moment actuel, il faut prévoir celui où l'opposition ultra-libérale, prenant de la force, ne pourra être combattue avec avantage qu'à l'aide des royalistes libéraux. Alors les doctrinaires deviendront nos plus utiles auxiliaires, nous aurions à regretter de les avoir aliénés sans retour. Il vaut donc mieux nous résigner à les rencontrer quelquefois parmi nos adversaires que de les compter à jamais parmi nos ennemis. Serait il d'ailleurs plus juste que politique d'ôter leurs places



à des hommes qui ont voté tantôt pour nous, tantôt contre nous, tandis que ceux qui n'ont jamais voté pour nous, que les ennemis les plus déclarés du gouvernement du Roi conservent les premières charges de la Cour et sont en possession de presque toutes les dotations de la chambre des pairs ?

« Puisque j'ai prononcé le nom de la chambre des pairs, je rappellerai ici l'importance dont il est de s'en occuper davantage et d'y fortifier le parti ministériel. Si par malheur les ultras libéraux entraînaient la chambre des députés dans quelque écart, il serait impossible de compter aujourd'hui sur la chambre des pairs pour arrêter le mouvement. Les libéraux unis au parti de la Cour y répondraient aux appels des Chauvelin, des d'Argenson ; ce danger est plus imminent qu'on ne pense ; s'il éclatait jamais, il serait trop tard pour y remédier, car une création subite de pairs ne ferait alors que signaler la détresse et ajouter aux embarras. Il est donc indispensable de modifier l'état actuel de la chambre des pairs. D'ici à la prochaine session, son président et son grand référendaire n'y exercent à notre profit aucune influence. Le parti ministériel trouve qu'on le néglige ; il nous reproche de ne chercher à plaire qu'aux députés. M. de Talleyrand y a fait quelques recrues ; enfin le scandale de la conduite des gens de la Cour y ébranle la fidélité des sénateurs eux-mêmes, qui finissent par croire que le Roi ne désapprouve pas ce qu'il pardonne si bien.

« Il me reste à parler des principaux projets de lois à préparer pour la session de 1818. Je les réduirai à trois :

« Celui portant organisation des conseils généraux et municipaux, celui de la répression des délits de



presse et le budget. Mon avis serait d'ajourner encore celui sur l'Instruction publique.

« Le premier de ces trois projets divisera les meilleurs esprits. La question est vaste, compliquée, et peut être raisonnablement envisagée de plusieurs sortes. La rédaction déposée l'année dernière est loin, je l'avoue, de me paraitre la meilleure. J'ai pensé qu'on ne saurait trop tôt en commencer la revision au Conseil d'Etat, non seulement pour se fixer sur les dispositions qu'elle renferme, mais aussi pour avoir la mesure de l'opposition qu'on rencontrera et des objections auxquelles il faudra répondre. Dans tous les cas, on doit se dire qu'une pareille loi n'est pas une loi vitale pour tout ministère, et que le projet actuel pourrait être changé ou même rejeté sans que l'honneur ou l'autorité des ministres fussent en danger.

« La loi sur la presse sera si difficile à bien faire, et surtout à faire voter, l'opposition qu'elle rencontrera peut avoir des suites si fâcheuses pour le ministère, qu'il me paraîtrait préférable de la faire proposer par un député. Mais le choix de ce député est singulièrement embarrassant. Il faut trouver un nom qui puisse donner de l'autorité au projet, qui suppose des connaissances suffisantes et un talent capable de soutenir une discussion opiniâtre et orageuse. Il faut un homme avec lequel le ministère puisse s'entendre et qui, cependant, n'ait pas la réputation de lui être entièrement dévoué. La question des journaux sera liée au sort du projet. Il est possible que par composition la chambre ajourne encore leur affranchissement, c'est un moyen de négociation avec elle qu'il faut nous réserver.

« Le ministère doit employer tous ses efforts à abréger la session; son premier soin doit être de



préparer le budget, de manière à le présenter le jour même où la chambre sera constituée. Il n'y a donc pas un moment à perdre pour résoudre toutes les questions auxquelles sa rédaction peut donner lieu et sur lesquelles la discussion qui vient de finir a jeté tant de lumière.

« La première et la plus importante est celle de savoir si le budget continuera d'être divisé par exercice ou s'il s'établira par année. Ne conviendrait-il pas de la renvoyer à l'examen d'une commission spéciale composée de pairs, de députés, de conseillers d'État. Cette commission serait chargée de rédiger un projet de budget de 1818, dans la nouvelle forme que l'on propose.

« Le conseil jugerait alors si cette forme ne lui promet pas une discussion plus facile, plus éclairée. Elle aurait tout au moins l'avantage d'écarter tous les embarras qu'entraîne la régularisation des exercices antérieurs et de rendre sans objet l'article 102 relatif aux comptes.

« M. Garnier, dans son rapport, et plusieurs orateurs aux députés ont fait sentir la nécessité de rentrer dans les doctrines anglaises, en ne mêlant au vote de l'impôt aucune autre disposition, même réglementaire. De là résulte la nécessité de diviser le budget en plusieurs lois particulières. Ainsi les recettes seraient séparées des dépenses. Chaque ministre proposerait celles de son département. La publicité qu'il donnerait à son administration, les détails où il serait forcé d'entrer, auraient l'avantage de donner la mesure de sa capacité, de remplacer les déclamations de la tribune par le positif des affaires, d'intéresser la nation à ce qui la touche véritablement et d'augmenter sa confiance dans le ministère.



« Les changements à apporter dans le mode ou la perception de chaque impôt seraient l'objet d'autant de lois spéciales, ainsi que cela se pratique pour les douanes depuis deux sessions.

« Il est une idée importante et sur laquelle il serait au moins sage d'appeler sans délai les méditations d'hommes plus éclairés que moi. C'est celle de consolider le revenu destiné au paiement de la dette consolidée. Si cette dette ne doit plus recevoir d'autre accroissement que celui prévu par les lois sur l'arriéré, si l'on écarte sincèrement tout projet *funeste*, je ne crains pas de le dire, d'emprunter pour le service ordinaire, pourquoi ne comblerait-on pas la mesure du crédit en fermant le Grand Livre et en votant pour dix ans les impôts indirects qu'on affecterait au paiement de la dette consolidée ?

« Je ne parlerai pas de la dette flottante et des ressources qu'elle peut présenter. M. le ministre des Finances trouvera en lui-même et autour de lui sur cette importante matière bien plus de lumières que je ne pourrais en offrir. Je dirai seulement qu'il ne faut pas oublier la nécessité où pourra se trouver le Trésor d'ajouter à ses moyens de crédit, surtout si l'on renonce, comme je le souhaite, à toute idée d'emprunt et si la dépréciation du blé, suite d'une récolte trop abondante, vient nuire au recouvrement de la contribution foncière.

« Avant de terminer ce qui concerne le budget, j'ajouterai quelques observations sur le domaine extraordinaire et la dotation de la chambre des pairs.

« Il faut s'attendre à voir reproduire avec force l'opinion qu'il ne pouvait être rien concédé sur ce domaine jusqu'à ce que les titulaires dépossédés des dotations situées hors de France eussent été complè-

tement indemnisés. On redemandera avec de vives instances le compte exact des valeurs dont se composait ce domaine au 1er avril 1814, pour s'assurer si les dispositions prises depuis cette époque n'ont pas nui aux droits préexistants et garantis par la Charte. La discussion pourrait rendre impossible de ne pas revenir sur quelques-unes de ces dispositions bien connues du conseil; peut-être alors serait-il plus sage de la prévenir, en proposant de soi-même ce qui pourrait être arraché plus tard.

« Il en est de même pour la chambre des pairs. On ne manquera pas de réclamer contre la suppression ou la réduction des pensions de plusieurs sénateurs. Ne vaudrait-il pas mieux porter toutes ces pensions au même taux de 24 000 francs, que de risquer le scandale d'une lutte qui peut aller jusqu'à attaquer l'ordonnance par laquelle le Roi a déclaré déchus de la qualité de pairs plusieurs de ceux qu'il en avait revêtus?

« En résumé, les questions à renvoyer à l'examen de la commission dont j'ai parlé plus haut, seraient celles-ci :

1° Le budget sera-t-il présenté par exercice ou par année?

2° En combien de lois séparées et spéciales le budget sera-t-il divisé?

3° Doit-on proposer de voter l'impôt pour plus d'une année, afin d'éviter les anticipations et de présenter le budget à une époque plus convenable?

« Tout ce qui concerne le domaine extraordinaire et la dotation de la chambre des pairs ne doit pas sortir du secret du Conseil et ne peut être délibéré que par lui. »

« Pour la parfaite intelligence de cette note, je



reprendrai les points principaux qui y sont touchés et j'expliquerai ce qu'ils avaient de délicat. Le premier était les destitutions; Decazes voulait que sans distinction, on destituàt tout ce qui ne voterait pas exactement dans notre nuance aux élections, depuis Royer-Collard et le Conseil d'État, jusqu'au moindre titulaire d'un bureau de loterie ou de tabac. MM. de Richelieu et Lainé ne voulaient destituer presque personne. J'étais d'un tiers avis et voulais que l'on commençât par la Cour. Venait ensuite la garde nationale; elle était tout entière dans les mains de Monsieur, son colonel général, qui en avait fait un instrument redoutable pour le gouvernement de son frère. Elle était naturellement dans les attributions du ministre de l'Intérieur. Lainé déplorait le mal qu'y faisait Monsieur et ses adhérents sans oser l'empêcher. Decazes voulait qu'une ordonnance royale supprimât la place de colonel général et fît rentrer la garde nationale sous l'influence du ministère. Ici, je partageais son sentiment et l'aidais de tous mes efforts pour triompher de la timidité de Lainé.

« Les journaux étaient un point sur lequel personne ne s'entendait. Decazes voulait les avoir tous, Lainé prétendait les partager au moins avec lui. Je soutenais qu'il fallait adroitement négocier avec deux ou trois écrivains redoutables et ne pas s'embarrasser du surplus. M. de Richelieu détestait toute liberté de la presse.

« Le Concordat était ajourné jusqu'au retour de Portalis. Il était déjà parti pour Rome quand je rédigeai ma note et je ne parlai de sa mission que pour acquitter ma conscience sur cet important sujet. La suite a prouvé si je m'étais trompé. Portalis s'est mis aux ordres de M. de Blacas et, comme il l'a fait toute sa vie,

aux ordres du parti dominant; il a complété et rendu irrémédiable le mal qu'il était chargé de réparer.

« Quant au Conseil d'État, MM. de Richelieu et Lainé y défendaient quelques hommes de l'ancien régime tout à fait incapable, que Decazes, Pasquier et moi voulions en ôter et ils en repoussaient quelques membres très habiles que nous voulions y faire rentrer, sous le prétexte des fonctions qu'ils avaient remplies pendant les Cent Jours. Ces dissentiments avaient retardé la publication de la liste du conseil, qui tous les ans a lieu le 1er janvier.

« Les bannis étaient une question toute personnelle à Decazes. Il voulait les rappeler un à un et de manière que chaque rappel eût l'air d'être un effet de son crédit. Je voulais qu'au lieu d'accorder des faveurs qui consacraient une injustice, l'injustice elle-même fût reconnue et réparée; je réclamais pour le Roi et son ministère toute la popularité d'une mesure générale et solennelle; je voyais avec dépit le favori se populariser aux dépens de son maître et aux nôtres, en se donnant pour arracher de temps en temps une exception à une injustice que nous étions censés défendre.

« Enfin le budget et les emprunts étaient encore des questions personnelles entre Decazes et moi. Je voulais que le budget fût divisé en plusieurs lois qui auraient été chacune discutées et votées séparément. Chaque ministre aurait présenté la loi de son ministère et serait entré dans une discussion franche et approfondie avec la chambre, comme je l'avais fait moi-même cette année. Decazes avait ces idées en horreur comme tout ce qui est simple et franc, et il voyait la fin de ce système d'escamotage et d'expédients, hors duquel il ne peut plus rien. Les emprunts lui tenaient

encore plus au cœur. Je voulais qu'on se liàt les mains de manière qu'il lui fût impossible d'en faire pour les dépenses ordinaires, et lui, charmé de la facilité de cette ressource, prétendait se la réserver pour étendre sans mesure ses moyens de corruption et subvenir aux dépenses sans bornes où il aurait jeté l'État, lorsqu'il serait parvenu à se rendre maître du ministère.

« Tel était notre état intérieur et les causes de dissolution que renfermait notre sein. Quoi qu'il en fût, le *Moniteur* et les petits journaux payés par Decazes célébraient nos succès dans de longs commentaires de la session. Sur les 24 millions de crédits ouverts, 14 millions 600 000 francs de rente furent d'abord négocier au prix de 66, 50 et le *Moniteur* annonça que les soumissionnaires français ayant absorbé la totalité de ce premier emprunt, le gouvernement regrettait de n'avoir pu y admettre les étrangers. En effet, la distribution s'était faite en conseil chez M. de Richelieu, l'empressement était si grand que les souscriptions s'élevaient à 160 millions de rente. Corvetto apporta au conseil l'énorme liste des souscripteurs, et pendant deux ou trois matinées nous fûmes occupés à rayer ou admettre des noms. Je ne participai point à ce travail qui me paraissait absurde comme le mode en lui-même. Decazes y présidait et toujours dans le but d'influer sur les élections, donnant de l'emprunt aux électeurs sur lesquels il comptait, et en refusant aux autres.

« Peu de jours après, le surplus des 24 millions fut donné aux maisons Hope et Baring qui s'adjoignirent prudemment les banquiers français et en particulier ceux de l'opposition, tels que Delessert et Laffitte. La rente monta en peu de jours à 74 et bientôt après à 80 francs. Laffitte, craignant que sa popularité ne

souffrit d'un aussi monstrueux bénéfice, écrivit à Corvetto qu'il avait proposé à Baring de résilier son traité et de fixer le taux de l'emprunt à 72. Il lui envoyait copie de sa lettre à Baring, où pourtant il reprochait à ce dernier de ne lui avoir pas donné une assez forte portion dans l'emprunt et terminait en disant qu'il renoncerait, dans tous les cas, pour sa part à des profits qui lui paraîtraient excéder les bornes légitimes. Baring ne tint aucun compte de la lettre de Laffitte, Corvetto non plus, et Laffitte lui-même non plus, car l'emprunt monta toujours et il garda ses bénéfices.

« C'est alors que j'appris le mariage de Decazes et d'une manière qui me donna bien la mesure de ma position vis-à-vis de lui ; avant qu'il n'eût conçu de moi aucun ombrage, Decazes m'avait souvent parlé de ses projets d'établissement. Il croyait n'avoir qu'à choisir et laisser tomber le mouchoir. L'air d'assurance et de fatuité avec lequel il balançait en ma présence entre M[lle] de Montmorency ou M[lle] Destillères, M[lle] de Bauvau ou M[lle] Laffitte ne s'effacera pas de mon souvenir. Ce n'est pas qu'il eût reçu aucune proposition des familles, jamais du moins je n'en ai rien appris, mais Decazes ne doutait pas qu'on ne fût trop heureux de s'allier avec lui. Napoléon hésitant entre la sœur de l'empereur de Russie et une archiduchesse d'Autriche ne se croyait pas plus certain de se voir accepter sa main [1]. Quel fut mon étonnement d'apprendre par le bruit public qu'après tant d'incertitudes, il

1. Un jour Pozzo me dit ces paroles, auxquelles je ne me permettrais pas de changer une syllabe : « Voici une chose que je n'ai confiée à personne et que je dépose dans votre sein ; Decazes a poussé l'enivrement de la fortune jusqu'à me dire : « *Je ne veux pas épouser M[lle] de Rohan, quant à M[lle] d'Orléans, dont on me parle, elle est trop vieille et trop laide.* »



avait fixé son choix. Le lendemain du jour où cette nouvelle parvint à mes oreilles, Decazes, après le conseil, me proposa de revenir à pied avec lui. A peine étions-nous dans la rue qu'il me confia son mariage avec Mlle de Saint-Aulaire. Je lui répondis par des lieux communs complimenteurs et nous nous séparâmes. Mais je revins en parler à M. de Richelieu, qui m'en parut inquiet et mécontent. Il me dit que Decazes avait trouvé moyen de se faire approuver du Roi, mais que, pour lui, il le voyait avec peine *se jeter ainsi du côté des libéraux*; ce furent ses propres expressions. « La future, ajouta-t-il, est fort laide et je crains que les espérances que Decazes a conçues de sa fortune ne soient en grande partie déçues. » Il m'expliqua que ces espérances consistaient dans les libéralités présumées d'une tante, duchesse de Brunswick, et dans des réclamations vis-à-vis de la Prusse, dont le succès était bien incertain. Saint-Aulaire était allé en Danemark pour faire comprendre à la duchesse de Brunswick combien elle devait être fière de son neveu. Ce mariage, nouveau, dès qu'il fut connu, occupa un moment l'Europe, tant on avait l'idée de la toute-puissance du favori.

« Le duc de Wellington qui arrivait à Paris m'en parla à peu près dans le même sens que M. de Richelieu. J'attendais son retour avec impatience, pour le sonder sur une affaire qui aurait pu devenir importante. L'Espagne qui manquait de vaisseaux, ainsi que de tout, nous demandait ceux qui pourrissaient dans nos ports et offrait en échange des colonies, car c'était la seule chose qu'elle pût offrir. D'abord Fernan Nunèz n'avait parlé à M. de Richelieu que de la partie espagnole de Saint-Domingue, et puis il avait laissé entrevoir qu'on pourrait aller jusqu'à nous céder Porto-

Rico. La difficulté était que l'Angleterre y consentît et cette difficulté me parut au premier coup d'œil insurmontable. Comment supposer en effet que l'Angleterre nous laissât ainsi sortir de notre nullité coloniale par une acquisition aussi précieuse et qui nous aurait aussi peu coûté? Au premier mot qui put faire pressentir au duc de Wellington mon projet, il m'arrêta en me disant que le ministère anglais qui prêterait la main à un tel arrangement serait coupable de haute trahison. Il fallut donc en rester là, car la partie espagnole de Saint-Domingue ne nous aurait servi à rien qu'à rendre tout arrangement impossible avec Péthion, et nous ne pouvions donner nos carcasses de vaisseaux à l'Espagne pour de l'argent sans être accusés par l'opposition et la presse de vendre à beaux deniers comptants les restes de notre marine.

« Je m'entendais mieux avec le duc de Wellington sur l'odieux commerce des noirs, et mes efforts pour abolir la traite dans nos colonies ne se ralentissaient pas. Je fis mettre au *Moniteur* la lettre par laquelle Fleuriau, commandant par intérim du Sénégal, m'annonçait la saisie du brick français *le Postillon* pris en flagrant délit, et je fis rendre au Roi une ordonnance portant qu'il serait entretenu constamment une croisière sur les côtes d'Afrique, dans le but spécial de réprimer la traite.

« Quelque détaillés qu'aient pu paraitre jusqu'ici ces Mémoires, ils vont le devenir plus encore; à dater de juin 1818, je me mis à tenir le journal le plus minutieux de tout ce qui se passa dans notre intérieur ministériel. En défiance de ma mémoire, et mettant du prix à ce que la vérité fût un jour connue sur les intrigues qui s'ourdiraient autour de moi, j'écrivais chaque soir avant de me coucher tout ce dont j'avais

été frappé. Le lecteur pourtant peut se rassurer, j'aurai soin d'écarter tout ce qui ne pourrait piquer sa curiosité ou servir à lui donner la clef des événements.

« Les jours de conseil étaient naturellement ceux qui fournissaient le plus à mes observations et l'on doit se rappeler qu'il y en avait trois par semaine, le lundi et le vendredi chez M. de Richelieu, le mercredi chez le Roi.

« Dans ce dernier, Louis XVIII nous donnait souvent l'occasion de juger de son esprit et de son caractère, quoiqu'il ne s'abandonnât jamais et qu'au contraire il y fût toujours dans une imperturbable représentation. Celui du mercredi 17 juin m'apprit quelle était la bonté de son cœur et l'idée qu'il se formait de la *justice*. Gouvion rapporta qu'un soldat ivre de la garde ayant crié *Vive l'Empereur*, son colonel l'avait livré à la chambrée de ses camarades en leur disant d'en faire *justice*. Qu'alors ceux-ci l'avaient lié et fait expirer à coup de lanières et de courroies. A ce récit, les cheveux nous dressèrent à tous sur la tête; Gouvion, en le faisant, était tout ému et proposa le châtiment des coupables, à commencer par le colonel. Le Roi, dont la figure était seule restée impassible, nous dit : « Sans doute, il faut punir, mais cela arrivait aussi autrefois, et il est bon que les corps fassent de ces sortes de *justice*. » Je sortis du conseil avec M. de Richelieu qui me serra la main en me disant : « Avez-vous entendu le Roi? »

« En rentrant chez moi, je trouvai Pozzo qui m'attendait. Il me soignait beaucoup depuis quelque temps et redoublait avec moi de confiance et de témoignage d'amitié. Pozzo croyait toucher au moment de réaliser les rêves de son ambition. Il avait plus qu'aucun autre contribué au rétablissement de la Maison de Bourbon et depuis 1814 travaillé à son



affermissement; il ne cessait de me remettre sous les yeux ses éminents services et de me parler des récompenses qu'ils lui semblaient mériter. J'aimais Pozzo, et nous avions d'ailleurs mille raisons de le ménager. Je savais qu'il ne ramenait si souvent la conversation sur ses services que pour faire arriver par mon organe à M. de Richelieu ce qu'il n'osait lui dire en face. Je résolus donc de le sonder sur le but positif de ses désirs. Je lui parlai du titre de duc et du don d'une terre après l'évacuation. J'allai jusqu'à lui faire entrevoir la pairie, s'il renonçait à son ambassade et qu'il se fît naturaliser Français, mais j'écartai toute idée de le faire entrer dans le ministère et je m'aperçus que cette restriction n'était pas de son goût. Il me remercia de l'amitié que je lui montrai et de la promesse que je lui fis d'aborder sur tout cela M. de Richelieu.

« Ce dernier était un peu malade, et je voulais attendre un moment plus favorable pour lui parler de Pozzo. La Cour habitait Saint-Cloud où le Roi tenait son conseil ordinaire. Le mercredi 24 juin, je vis arriver Pasquier avec un visage préoccupé, qui me proposa de monter dans sa voiture pour aller à Saint-Cloud. A peine étions-nous en route, qu'il me tint mot pour mot le discours suivant : « Je suis chargé par Decazes de vous prévenir et vous mettre au courant de ce qui va se passer au conseil ; hier le procureur du Roi a reçu d'un homme digne de foi une déposition portant qu'un complot contre le gouvernement était sur le point d'éclater. Les chefs sont Chateaubriand, chez lequel on se ressemble ; La Rochejaquelein, colonel d'un des régiments de grenadiers à cheval de la garde royale ; Lapotherie et Berthier, tous deux colonels de régiments d'infanterie de la même garde ; les généraux Canuel et Donadieu, le duc de Fitz-James et le vicomte

de Bruges, le premier, gentilhomme, et le second, aide de camp de Monsieur, comme vous savez ; enfin, le fameux Vitrolles.

« Le rendez-vous est donné au Carrousel, le jour fixé, le mot d'ordre est *Dieu et la Légitimité*. Les régiments de Berthier, Lapotherie et La Rochejaquelein prendront position entre Saint-Cloud et Paris ; ils enlèveront les ministres à leur retour du conseil et les conduiront à Vincennes. Monsieur alors se présentera à Louis XVIII et lui demandera de choisir d'autres ministres. Il proposera Corbières à l'Intérieur, Villèle aux Finances, Canuel à la Guerre, La Bourdonnaye à la Police. Donadieu prendra le commandement de la première division militaire. Le valet de chambre de Chateaubriand, gagné par Decazes, a déclaré qu'on se réunissait chaque soir chez son maître et il a produit un billet signé de Donadieu adressé à son maître et qu'il a saisi dans la poche de l'habit que ce dernier venait de quitter. Ce billet est conçu à peu près en ces termes : « *Ce qui s'est passé hier change ma position, mais les affaires générales n'en doivent pas moins aller leur train. Voyez si ce qui devait se faire aujourd'hui pourrait s'exécuter demain. J'attends votre réponse.* » Cette même nuit, Chateaubriand avait reçu une longue lettre de Fitz-James dont le valet de chambre n'avait pu s'emparer. « Enfin hier soir, continua Pasquier, au Palais Royal, M. Lourdeix (l'un des écrivains de la police) fut abordé par un inconnu qui, le prenant pour Martainville (du *Drapeau Blanc*) lui dit à voix basse : « Vous savez qu'on se réunira au Carrousel et que le mot d'ordre est *Dieu et la Légitimité*. »

« En me débitant tout cela d'un ton fort animé, Pasquier ne me paraissait pas conserver le plus léger doute. Il m'en restait trop pour partager son émotion.



J'étais frappé de la bassesse et de l'immoralité du moyen mis en usage pour épier les démarches de Chateaubriand et du peu de vraisemblance que lui et Fitz-James fussent entrés dans un complot qui n'avait pas une chance de succès si Monsieur n'en était le chef; je vis donc du premier coup d'œil que tout ceci n'était qu'une pure invention, ou qu'il ne s'agirait de rien moins que de faire son procès au premier personnage de l'État. Toutefois, je n'en dis pas si long à Pasquier, ne voulant lui donner aucune défiance et me trouvant d'ailleurs trop peu éclairé pour arrêter mon opinion.

« Decazes s'était rendu la veille auprès du Roi pour lui tout raconter. Le conseil fut solennel ; Louis XVIII était soucieux, les fronts de ses ministres très loin d'être sereins. Quand Decazes eut terminé son récit, le Roi s'écria d'une voix forte : « *Je voudrais qu'il y eut un commencement d'exécution pour avoir une occasion de frapper. Comment espèrent-ils un changement de ministère sans m'assassiner! Je suppose que vous fussiez tous à Vincennes, ne serais-je pas là? Je donnerais l'ordre au maréchal Mac Donald de faire marcher les régiments mêmes sur lesquels ils comptent, et ces régiments obéiront. Quant à celui qui viendrait me demander de changer de ministère, quel qu'il fût, je le ferais mon prisonnier en lui demandant moi-même son épée.* »

« Après la figure du Roi, celle de Gouvion était la plus courroucée ; de longs soupirs sortaient de la poitrine de Lainé, dont le regard couvert et douteux semblait dire : qui est-ce qu'on mystifie ici? Corvetto s'enveloppait dans sa prudence italienne. Pasquier babillait avec un dégagement qui montrait assez qu'il s'était concerté avec le favori, et Decazes, en affectant d'exposer froidement les faits, paraissait avoir grand soin de laisser à son maître tout le rôle de la sainte colère. Le



désir exposé par le monarque qu'il y eût un commencement d'exécution fut peu partagé autour de lui, chacun ayant devant les yeux que l'exécution devait commencer par son enlèvement et sa détention à Vincennes. Une voix s'éleva donc pour lui représenter qu'un commencement d'exécution ferait atteindre aux conspirateurs leur principal but, qui était de retenir les armées de la Sainte Alliance en France. « *Non, répondit le Roi, les étrangers verraient que mon gouvernement ne peut être ébranlé par un complot et ils n'en prendraient que plus de confiance dans sa durée.* » On convint en résultat de redoubler de surveillance et de garder un profond secret jusqu'à ce qu'on eût acquis plus de moyens de conviction.

« Nous revînmes à Paris, Pasquier et moi, raconter le conseil au duc de Richelieu qui prit la chose fort cavalièrement et de bon goût, nous plaisantant sur les prétendus dangers que nous avions courus tout en prescrivant les mesures que la prudence exigeait. Le duc, quoi que nous fissions, était bien plus occupé du fameux mariage que du projet de notre enlèvement. Il nous montra une lettre de notre ministre à Copenhague qui lui apprenait que le voyage de Saint-Aulaire dans ce pays avait principalement pour but d'obtenir un rescrit du roi de Danemark qui ratifiât d'avance tous les avantages que la duchesse de Brunswick ferait à sa fille et qui érigeât en duché le château de Glücksberg que sa fille devait recevoir de la vieille duchesse en se mariant. « Ainsi, continua M. de Richelieu, voilà Decazes duc de *Glücksberg*, ce qui signifie *Château de la Fortune*, et pour acquérir un si beau nom, il doit verser 300000 francs dans le Trésor du Roi. » La Ferronnays, dans sa dépêche, disait que toute la ville de Copenhague s'entrete-

nait de cette nouvelle, que la noblesse danoise en murmurait hautement, puis il ajoutait, en courtisan délié : « qu'après tout, l'effet serait très bon puisque cela prouverait de plus en plus l'intelligence et la bonne amitié qui régnaient entre les deux couronnes ». M. de Richelieu gémissait sur tout cela, en présence de Pasquier, avec une candeur amusante : « Je veux, nous dit-il, en parler à Decazes dès ce soir ; vraiment il se fera tort ; ce titre est ridicule et je crains que le Roi ne s'entende avec lui, car il m'a dit hier d'envoyer au Roi de Danemark le cordon du Saint-Esprit. Peut-être, au reste, porté-je en ce moment un jugement téméraire, peut-être M. de Saint-Aulaire a-t-il agi de son chef ou seulement avec l'aveu de Decazes. »

« Je regardais Pasquier, je le vis qui hésitait, ne sachant trop quel parti prendre. Enfin, il s'arrêta au plus lâche, celui d'abandonner Decazes, malgré tous ses engagements avec lui, de renchérir sur toutes les paroles de M. de Richelieu et de déblatérer contre les inconvénients du *favoritisme*. Je n'avais pu, comme on s'en doute, m'ouvrir dans cet entretien. Pour m'en dédommager, j'allai le lendemain de bonne heure causer avec le noble et trop candide président du conseil. Je le trouvai fort en frais de me recevoir et lui parlai comme au seul de mes collègues pour lequel je n'eusse pas de pensée secrète ; je l'entretins de mes vues sur nos colonies, du moyen de suppléer à l'esclavage et d'abolir le hideux trafic de chair humaine, enfin des obstacles et des pièges que l'Angleterre nous opposerait.

« Ces sujets bientôt épuisés, nous retombâmes sur la conspiration. Il m'apprit que Decazes avait fait recevoir Donadieu par le Roi en audience particulière; le Roi en avait été content et Donadieu était parti



pour son inspection. Je vis clairement que M. de Richelieu s'était concerté avec Lainé et avait adopté toutes ses idées sur les mesures à prendre contre la prétendue conspiration. Comme Lainé, il voulait qu'on se bornât à éloigner les régiments de Lapotherie, Berthier et La Rochejaquelein, et à faire Berthier maréchal de camp pour donner son régiment à un autre. « Il est désolant, s'écriait M. de Richelieu, d'être obligé de frapper sur des hommes tels que Canuel et Donadieu ; ce sont deux mauvais sujets sans doute, mais ce sont les seuls qui depuis 1815 aient eu occasion de montrer, et aient montré en effet, du dévouement. » Vainement je lui rappelai que l'ardeur de ces deux généraux dans les affaires de Grenoble et de Lyon lui avait paru dans le temps plus que suspecte. Il était évidemment troublé de l'idée que la Cour et les salons lui reprocheraient de décourager le *dévouement*. Il me dit qu'il fallait se rendre à Saint-Cloud pour faire lire à Louis XVIII la dépêche de Copenhague sur le voyage de Saint-Aulaire. Il termina notre causerie en me parlant de sa retraite après le congrès et de l'idée de désigner Decazes pour son successeur.

« Ce dernier trait ne me surprit pas. M. de Richelieu, tout en appréciant Decazes ce qu'il valait, avait une sorte de goût pour lui et pensait quelquefois que sa faveur auprès du Roi le rendait inévitable. Je ne lui témoignai donc aucun étonnement et me contentai de répondre que certainement, s'il sortait du ministère, je me retirerais avec lui.

« Le lendemain vendredi, je me rendais à pied chez lui pour l'heure du conseil lorsque je l'aperçus qui passait en voiture auprès de moi. Il se hâta de me faire monter à ses côtés, et tout de suite il me dit :



« Eh bien, nous avions fait un jugement ténébreux; le Roi est si loin d'avoir trempé dans ce duché de Glücksberg que je l'ai trouvé hier qui m'écrivait de différer l'envoi du Saint-Esprit au Roi de Danemark. Il m'a parlé sur toute cette affaire comme nous en pensons. Decazes lui avait tout raconté, et ce dernier, à qui j'ai écrit en vous quittant tout ce que j'avais dit à vous et à M. Pasquier, m'a répondu qu'il était désolé que Saint-Aulaire ait agi de cette manière sans le consulter, qu'il sentait mieux que personne les inconvénients de ses démarches et qu'il se garderait bien de prendre le titre qu'on avait voulu lui donner. » — « A merveille », répondis-je. — « Oui, continua le duc, je vous l'avais bien dit, M. Decazes avait trop d'esprit, pour ne pas sentir tout cela. Au reste il était tenu, car les journaux allaient parler du rescrit du Roi de Danemark quand je lui ai écrit de les en empêcher. »

« Telle était l'innocence de M. de Richelieu, qui ne voyait pas que Pasquier avait rapporté à Decazes tout ce qu'il en avait dit en sa présence, et que Decazes, ainsi averti, avait été trouver le Roi pour lui suggérer l'idée de la lettre que lui, M. de Richelieu, avait été sur le point d'en recevoir. Dans le fait, le favori n'avait jamais pensé à s'appeler duc de Glücksberg, mais son ambition, parfois timide, avait voulu préparer le public par le rescrit du Roi de Danemark à l'ordonnance du Roi de France qui devait lui donner bientôt le titre de duc.

« M. de Richelieu tenait dans ses mains des dépêches de Rome dont le contenu n'était pas agréable. Le Pape disait qu'après lui avoir arraché l'abolition du Concordat de 1801, on ne le ferait pas renoncer encore à celui de 1817, que le Roi l'avait signé, et que comme tous les autres traités, celui-là n'était pas de nature



à être soumis aux chambres. Il se plaignait amèrement, et non sans justice, de la versatilité du gouvernement français et déclarait au surplus qu'il ne se refuserait ni à une réduction du nombre des sièges, ni à des propositions qui, sans rien changer au Concordat, lui seraient faites dans l'intérêt de la religion et en considération des circonstances. De notre côté, nous avions bien aussi quelques reproches à faire au Saint-Père. Il avait adressé un certain bref qu'il eut bien de la peine à expliquer au député Marcellus, dévot ultramontain et royaliste exalté, lequel avait provoqué le dit bref par une lettre consultative au Souverain Pontife, lettre que nous aurions pu déférer avec succès aux tribunaux. L'arrivée de Portalis à Rome envenima d'abord les affaires que sa servilité devait ensuite aplanir. M. de Blacas, dans son dépit, demanda à s'éloigner de cette résidence sous le prétexte d'aller à Londres poursuivre le libelliste Goldsmith qui l'avait insulté, mais le Roi, sur l'avis de Decazes et de M. de Richelieu, lui en refusa la permission.

« Avant d'entrer au conseil, le duc me parla encore de sa retraite, et pour la première fois me confia qu'il ne serait pas éloigné de désigner Pozzo pour son successeur. On voit qu'à cet égard ses variations et son incertitude étaient extrêmes, mais sa plus grande erreur était de croire que sa retraite ne serait pas une crise qu'il ne pourrait gouverner, et qu'il resterait le maître de choisir les mains entre lesquelles il résignerait le pouvoir. Il insista de nouveau pour que je ne me retirasse pas avec lui et je lui présentai toujours ma résolution comme inébranlable.

« A l'ouverture de la séance, Decazes nous lut de nouveaux rapports de police qui semblaient ne point



laisser de doute sur l'existence du complot. Deux officiers connus et estimés de Decazes et de Monsieur avaient fait les dépositions les plus farouches, mais en exigeant le secret et la parole d'honneur du conseil qu'ils ne seraient pas obligés de déposer en justice. Ils confirmaient que l'avant-veille, mercredi, nous avions dû être enlevés en revenant de Saint-Cloud. Plusieurs conjurés avaient été d'avis de nous tuer, ce qui, le genre admis, était plus raisonnable. Canuel paraissait être le chef dirigeant. La discussion s'engagea sur la suite à donner à toute cette affaire. Je soutins que tout éclat serait un malheur, et servirait les projets de nos ennemis en fournissant aux étrangers un prétexte de laisser leurs armées sur notre territoire. « Il ne fallait donc, ajoutai-je, prendre d'autres mesures que celles rigoureusement nécessaires pour avertir ces insensés conspirateurs qu'ils étaient découverts. » Gouvion alla plus loin; il proposa de donner des brevets de maréchaux de camp à tous les colonels de la garde qui avaient acquis le grade et d'éloigner de Paris et de leurs garnisons ordinaires les régiments de Berthier, Lapotherie et La Rochejaquelein. Mais changer ainsi presque tous les colonels de la garde eût été une espèce de coup d'État qui n'eût laissé de bornes ni aux inquiétudes, ni aux conjectures. On s'arrêta à renvoyer de Paris à Fontainebleau, leur garnison ordinaire, les grenadiers de La Rochejaquelein, à laisser venir de Versailles à Paris le régiment de Berthier qui devait y remplacer au 1er juillet celui de Lapotherie, enfin à donner à M. de Ganay, député du centre, et au lieutenant-colonel d'Houdetot ces deux régiments dont les colonels seraient nommés maréchaux de camp.

« M. de Richelieu montra beaucoup de faiblesse.



Lui qui avait été la veille exprès chez le ministre de la Guerre pour lui faire approuver ce plan, recula son exécution. Il aimait mieux courir la chance que de s'exposer aux cris des « ultras » apprenant le changement des deux colonels et le départ des grenadiers de La Rochejaquelein. Du reste, tous les rapports s'accordaient à dire que la division et le découragement s'emparaient de nos ennemis. Ils soupçonnaient Donadieu de les abandonner. Chateaubriand annonçait qu'il ne voulait plus se mêler de rien. Vitrolles et Fitz-James étaient partis pour la campagne. Tout ceci n'eut point encore de résultat. Mais la délibération dont l'objet cependant semblait nous toucher de si près n'avait été ni plus suivie ni plus grave qu'à l'ordinaire; toujours le même décousu, la même légèreté. Decazes et Pasquier semblaient donner à tous les actes, à toutes les allures de ce ministère l'empreinte de leur nature.

« Pasquier communiqua sans préambule une lettre de Portal qui lui demandait de cesser ses fonctions de conseiller d'État. On n'a pas oublié que Portal était membre en cette qualité du comité de Marine et qu'il dirigeait la division des colonies dans mon ministère. Je pris la parole pour dire qu'il m'avait montré sa lettre avant de l'adresser au garde des Sceaux et qu'il paraissait très décidé à prendre sa retraite. J'ajoutai que je me proposais de le remplacer quand il en serait temps par un officier de la Marine. Ce corps se plaignait amèrement d'être administré par des hommes qui lui étaient parfaitement étrangers et soumis à une bureaucratie ignorante et despotique. A cet égard, ses plaintes, quoiqu'elles ne fussent pas sans aucun fondement, étaient au moins exagérées. Il importait donc de placer dans l'administration des

officiers que leurs talents y appelaient et dont le témoignage non suspect pourrait dissiper les préventions de leurs camarades. Mais Pasquier, qui se souciait fort peu de la Marine, et encore moins que j'y fisse quelque bien, proposa sur-le-champ de nommer Ramond à la place de Portal. Je connaissais et j'estimais Ramond, mais je ne pouvais en conscience reconnaître que *les observations sur les Pyrénées et le voyage au Mont Perdu* fussent des titres pour siéger au comité de Marine. Il s'ensuivit entre Pasquier et moi le plus aigre débat. Le conseil et M. de Richelieu lui-même, qui ne songeaient qu'à conserver la majorité dans la chambre et à s'y procurer des défenseurs, penchaient pour Ramond parce qu'il avait l'habitude de la tribune. Ma résistance était superflue, on ajourna, et Portal resta; il n'avait écrit sa lettre que pour se donner l'apparence d'être retenu malgré lui dans une place que sa qualité de premier négociant de Bordeaux aurait dû lui faire abandonner depuis longtemps.

« Le conseil se termina par une petite scène à tiroir qui mérite d'être rapportée. Depuis longtemps Corvetto nous pressait de nommer un directeur de la caisse d'amortissement à la place de celui qui venait de se retirer. Il eut la simplicité de présenter pour candidats d'habiles administrateurs des Finances, comme j'avais proposé des marins pour mon comité de Marine. Mais la place était bonne et on pouvait n'y rien faire, quoiqu'elle fût très bien payée. Plusieurs députés la convoitaient et je ne doutais pas que l'un d'eux ne l'obtînt. Je me trompais : au discours de Corvetto, je vois Pasquier et Decazes qui se regardent d'un air d'intelligence. Decazes s'écrie avec nonchalance :

« Comment, personne ne veut être directeur de la caisse d'amortissement? M. Pasquier, est-ce que cela conviendrait à votre frère le préfet? »

« — Je le croirais assez, répond Pasquier avec la même négligence, car il a depuis longtemps le désir de revenir à Paris. »

« M. de Richelieu, qui cette fois ne pouvait être dupe, interrompit en disant : « On ne peut changer le préfet d'un département où il va se faire des élections. »

« — Cela ne fait rien, réplique le garde des Sceaux, vous ferez présider le collège électoral par mon frère, qui alors sera infailliblement élu. »

« M. de Richelieu rougit, se mord les lèvres, baisse la tête et le frère Pasquier, l'un des hommes les plus ineptes que j'aie connus, l'emporte sur un Dutremblay, qui sous le nom de son père, administrait depuis plusieurs années la caisse d'amortissement avec autant d'habileté que de prudence.

CHAPITRE X

Tentative de rapprochement conjugal. — Le conseil s'occupe du complot. — Le duc de Richelieu et Baring. — L'emprunt. — Intrigues contre le président du conseil. — Le revirement des doctrinaires. — Une démarche de Fiévée. — M. Molé à dîner chez Decazes. — Causerie en attendant le conseil. — M. Molé à Saint-Cloud. — Monsieur et le complot. — Mémoire du duc de Raguse sur la conspiration de Lyon. — M. Molé chez le duc d'Orléans. — Mesures contre Marmont et Vitrolles. — Velléités ministérielles de Pozzo. — Decazes cherche à remplacer le duc de Richelieu. — Intrigues.

« Il y a longtemps que je n'ai rien dit de mon intérieur et que je ne présente au lecteur en moi que l'homme public. Celui-là ne fut pourtant jamais le *moi* véritable. Peut-être même eussé-je été plus propre aux affaires, si elles avaient tenu plus de place dans ma vie réelle. Mais alors même qu'elles occupaient toutes mes facultés et tout mon temps, elles étaient encore si peu de chose pour moi que je n'envisageais jamais sans un secret plaisir toute occasion honorable de les quitter. Si l'on me demande qu'elle était donc à cette époque la source d'où j'attendais mes jouissances véritables, je répondrais par de tristes aveux. J'étais sans espérance et sans projet, je dirai même sans affection; j'avais pour ainsi dire perdu l'ami de ma jeunesse depuis qu'un mariage malheureux, sa



mauvaise santé, un peu de légèreté naturelle l'avaient déshabitué de moi. Je me sentais seul sur la terre, je n'y étais plus la vie de personne, nul bonheur n'y dépendait du mien. Une souffrance habituelle, cette existence, que j'ai dépeinte empoisonnée par la douleur, loin de dessécher mon cœur semblaient ajouter à sa chaleur et à ses besoins. C'est alors que mes deux filles se présentaient à ma pensée et que je me réfugiais tout entier dans le sentiment que je leur portais. Mais elles étaient si jeunes que je ne pouvais leur demander aucun retour. L'idée me vint de recourir une dernière fois à leur mère. En me rappelant tant d'unions qui, si mal assorties pendant la jeunesse, s'étaient rapprochées et même resserrées pour l'âge du repos, je pris un congé de trois jours que j'allai passer au Marais. J'essayai d'émouvoir Mme Molé. Je lui fis la peinture de l'isolement où elle me laissait à Paris, sans un ami dans le sein duquel je pusse jamais m'épancher, me reposer des affaires, ou des maux physiques qui épuisaient mon corps. Elle m'écouta tranquillement, m'exhorta à me distraire, me conseilla de m'amuser de mon mieux, et continua à jouer la comédie, ce qui était son plaisir le plus vif. Hélas! je ne lui demandais pas d'y renoncer, à ce plaisir, je ne lui demandais que de me plaindre, de m'amener même quelquefois mes filles à Paris, en un mot de s'inquiéter un peu de m'y savoir si abandonné.

« Mais il y a des êtres, il faut bien le reconnaître, chez lesquels le raisonnement devance la sympathie et qui ne savent qu'argumenter contre des peines qu'elles ne s'expliquent pas.

« Ce fut tout ce que j'obtins de cette dernière et douloureuse tentative, après laquelle je me résignai pour le reste de mes années à ne plus rencontrer dans

le mariage que des devoirs. J'étais né cependant pour le bonheur au sein de l'ordre et par les voies les plus pures. De retour à Paris, je voulus prendre des garanties contre l'avenir et placer entre les mains de Mme Molé un écrit auquel nous pussions, elle et moi, en appeler un jour. J'ignore si elle a conservé la lettre que je lui adressai à cette époque, mais, s'il se peut, qu'elle la relise et ensuite dise ce qu'elle peut avoir à me reprocher.

« Je revins du Marais le lundi 29, jour du conseil, et débarquai chez le duc de Richelieu, avec lequel j'étais bien aise de m'entretenir avant la séance. Je le trouvai bouleversé de ce que la conspiration commençait à percer dans le public. Il s'en effrayait, s'en désolait et accusait l'indiscrétion de la police. Tout ce qui venait de M. Lainé avait bien un autre poids à ses yeux que ce qui venait de M. Decazes. Or M. Lainé avait reçu la déposition très confidentielle d'un officier vendéen nommé Pir...[1]. Cet officier lui assurait qu'il était question de conduire le Roi dans la Vendée ou de l'envoyer à Rome pour y vivre comme Charles V. Dans un conciliabule où il assistait, un conjuré avait été jusqu'à dire : *Il nous faut un coup à la Paul Ier*. A quoi Berthier avait répondu : *En ce cas je me retire*. Malgré toutes ces dénonciations et tant d'indices, M. de Richelieu faisait ce qu'il pouvait pour ne rien croire afin d'être dispensé de sévir.

« Il me parla ensuite du congrès et de Pozzo qui, à sa grande satisfaction, venait de recevoir de l'empereur de Russie l'autorisation de se rendre à Aix-la-Chapelle, malgré les insinuations et même les instances de l'Angleterre et de l'Autriche pour obtenir

1. Sic.



qu'il n'y vint pas. Jamais je n'avais vu le duc disposé aussi favorablement pour l'ambassadeur d'Alexandre. Il ne tarissait pas sur les services que Pozzo avait rendus aux Bourbons et à la France. Il le faisait duc, il le faisait pair, enfin, il le désignait pour son successeur. Puis, revenant à son texte favori : « Mon cher ami, ajouta-t-il, quand je vous aurai délivrés des étrangers, je me retirerai sans que rien puisse m'en empêcher. Mais je laisserai après moi un très bon ministre en mettant Pozzo à ma place, Decazes à l'Intérieur, Gaudin aux Finances, car, quoi que vous en disiez, je ne lui préférerais pas M. Louis, et vous à la Marine, car quoi que vous en disiez aussi, le Roi et votre pays ne peuvent se passer de vos services. » Je protestai à mon ordinaire contre ces dernières paroles et nous entrâmes au conseil.

« Les étrangers avaient alors dans Paris leur espionnage et leur police. M. de Richelieu nous apprit que Stuart lui avait montré un rapport de la sienne où toute la conspiration était racontée ; M. de Richelieu, interdit à cette communication, avait nié gauchement ce que personne n'ignorait plus et n'avait fait que donner de l'humeur à Stuart, comme cela lui arrivait trop souvent ; il nous montra ensuite une lettre de Berthier qui lui demandait un rendez-vous pour le lendemain. Decazes apporta de nouvelles dépositions, toutes d'accord entre elles et avec celles qu'on a vues ci-dessus, ce qui redoubla l'angoisse du pauvre duc. Le maréchal Gouvion revint sur sa proposition d'ôter à Berthier et à Lapotherie leurs régiments. « De semblables mesures, dit-il, ne feront qu'accuser notre faiblesse, il faut tout approfondir et ne pas craindre, s'il se trouve des coupables, de les punir. »



« Au premier moment, m'écriai-je, on pouvait tout étouffer, tout assoupir dès l'origine, c'eût été mon avis, maintenant il est trop tard ; il ne reste qu'à tout approfondir dans cette affaire. Je l'ai demandé vainement dans la conspiration de Lyon, je le demande vainement dans celle-ci, ce qui ne m'empêchera pas de le demander encore toutes les fois qu'il s'agira de ces intrigues ou complots, dont on ne tarira la source qu'en y portant franchement la lumière. »

« La décision fut remise au mercredi suivant chez le Roi, tous les rapports s'accordaient à désigner ce mercredi-là comme le jour du danger pour nous. Le procureur général voulait assurer notre sûreté en commençant l'instruction et en interrogeant les prévenus, même Chateaubriand. Nous lui fîmes dire d'attendre. Il nous conseilla de fermer nos portes la nuit et de défendre que sous aucun prétexte on ne les ouvrît ; je lui ris au nez et me gardai bien d'en rien faire.

« Le reste de ce conseil fut employé d'abord à lire une dépêche de Rome où le Pape menaçait de son courroux, si les évêques nommés en vertu du nouveau concordat n'étaient mis promptement en possession de leurs sièges, et ensuite à s'occuper du dernier emprunt. M. de Richelieu, par une négligence sans doute bien condamnable, avait signé sa convention avec Baring sans avoir sous les yeux les traités de 1815 ; une clause de ces traités permettait à la France de se libérer de 600 millions au moins en rentes au cours, et ces 600 millions de rente se trouvaient cédés à Baring à un prix fort inférieur. Il en résultait une perte pour le Trésor qui aurait réellement suffi pour mettre en accusation le ministre ; mais, qui n'aurait pas été désarmé en entendant les reproches que notre digne président s'adressait? Il n'en parlait qu'avec

des larmes et se frappant le front avec désespoir. Heureusement, le mal était réparable, l'erreur commise n'avait pu engager la France et la priver de la faculté que lui réservaient les traités. La seule chose à craindre était que Baring alors ne demandât l'annulation de son contrat, et on ne pouvait en bonne justice le lui refuser. « Je suis bien coupable, dit M. de Richelieu, d'avoir oublié la clause des traités du mois de novembre, mais Baring ignorait qu'elle existât et elle réduira de beaucoup ses profits; il faut donc s'en expliquer franchement avec lui. Je lui avouerai ma faute, et il est trop loyal pour ne pas m'aider à la réparer. » Heureusement pour la France, Baring n'était pas indigne d'entendre ce langage et de traiter avec ce noble et excellent homme! mais Corvetto étant malade et absent, on s'ajourna.

« Nous n'étions séparés que par vingt-quatre heures du mercredi où l'on devait prendre un parti relativement à la conspiration et où soi-disant elle devait éclater. Je voulus m'assurer des dispositions définitives du duc de Richelieu. Au moment où j'allais me rendre chez lui, Pozzo entra dans mon cabinet et se mit à causer avec moi de ses espérances, de son avenir, de la conspiration, de l'emprunt, enfin, de toutes nos affaires. Il eut, sur tous ces sujets, tant d'esprit et du si bon esprit, qu'il n'eut pas de peine à me retenir longtemps. Seulement sur la conspiration, il était d'une vivacité qui surpassait de beaucoup la mienne et conseillait des rigueurs, qui, si elles avaient été connues, lui auraient à jamais aliéné le parti dont il s'est rapproché plus tard.

« Je le quittai pour joindre le duc que je trouvai ne voulant plus croire au complot, ni sévir contre les conjurés. Ses sœurs l'avaient encore une fois retourné;

leur influence, constante quoique secrète, ne nous permettait jamais de compter sur aucune résolution du duc; embarrassé lui-même de toutes ses variations, il se hâta de me parler d'autre chose. Quand il me sentait en droit de lui faire un reproche, il manquait rarement de m'offrir par compensation une preuve nouvelle de déférence à mes conseils.

« Savez-vous, continua-t-il, savez-vous que j'ai fait hier ce que vous me demandiez depuis si longtemps? J'ai dit au Roi qu'il devrait se montrer davantage et donner à dîner une fois par semaine au moins aux officiers de sa garde, aux chefs de l'armée, aux principaux personnages de l'État. Il m'a répondu comme je m'y attendais et par un argument pour lui sans réplique : « *Cela dérangerait toute ma vie.* » — « Nullement, Sire, Votre Majesté dînerait à son heure, mangerait comme à son ordinaire et se retirerait si elle le voulait à huit heures, comme à son ordinaire; mais cela aurait le grand avantage de La faire connaître; on apprendrait de sa propre bouche ses véritables intentions; enfin Elle attacherait à sa personne et mettrait bien plus dans sa dépendance des hommes importants. » « Le Roi, ajouta le duc, ne m'a pas dit *non*, et c'est beaucoup; j'ai attaché le grelot, c'est à Decazes à achever mon ouvrage. »

« — Vous devriez, lui répartis-je, engager le duc d'Angoulême à faire de même et à imiter en cela comme en bien d'autres choses, le duc d'Orléans. Si l'on n'y prend garde, ce dernier sera le seul connu, le seul populaire de la famille. Il gagne par la comparaison tous les jours et c'est la faute des autres plus que la sienne. »

« M. de Richelieu qui craignait que la conversation ne languît et que je ne la ramenasse sur la conspira-



tion, me parla de l'emprunt. Il m'apprit que Decazes, regardant l'emprunt comme très impopulaire et voulant à tout prix prouver au public qu'il ne tiendrait pas à lui qu'on ne revînt sur les conditions, avait, au mépris de toutes les convenances et malgré tous ses collègues, écrit une lettre particulière à Baring pour lui proposer de changer son traité. Celui-ci, sans s'émouvoir, avait répondu qu'il allait consulter son associé Labouchère qui était en Hollande, mais que ce dernier aurait de la peine à obtenir le consentement des nombreux capitalistes étrangers auxquels il avait donné une part dans l'emprunt.

« Quoique le procédé de Decazes dans cette circonstance ajoutât aux soupçons que M. de Richelieu avait déjà conçus, il était loin de deviner tout ce qui se tramait autour de lui. J'avais remarqué que Royer, Barante et tous les doctrinaires ne parlaient plus de Lainé et tournaient toute leur aigreur contre le président du conseil. Ils disaient hautement que la nation ne pouvait souffrir plus longtemps à la tête de ses affaires un homme assez inapte pour avoir signé le Concordat et le traité de Baring. Ils menaçaient de le proclamer à la tribune et d'élever dans le sein des chambres une clameur à laquelle M. de Richelieu ne pourrait résister. En rapprochant leur langage de la conduite de Decazes, je pressentis l'accord qui existait entre eux et lui, et je prévis qu'ils allaient s'éloigner de moi parce que, non seulement je ne les aiderais pas à renverser M. de Richelieu, mais aussi que je n'accepterais aucune part dans ses dépouilles. Barante, qui ne pouvait se décider ni à garder entièrement le secret de cette intrigue, ni à s'en ouvrir franchement avec moi, vint me voir, et un quart d'heure de conversation avec lui ne me laissa plus de doutes.

« Après s'être déchaîné contre M. de Richelieu et avoir longuement insisté sur la nécessité de sa retraite après le congrès, Barante, que je faisais parler plus, peut-être, qu'il n'avait résolu, s'appuya de l'opinion de Decazes, « *lequel*, me dit-il, *tout en se répandant en tendresses pour le duc de Richelieu, reconnaissait qu'il est usé et ne peut demeurer un moment après le Congrès. Decazes*, ajouta-t-il, *se défend encore de lui succéder, mais Royer, de Serre, Guizot, nous tous le presserons si bien qu'il finira par s'y résoudre.* »

« Pour que Barante et ses amis sussent bien sur quoi compter avec moi, je saisis cette occasion de déclarer non seulement que je me retirerais avec M. de Richelieu, mais encore que je n'entrerais jamais dans une administration qui aurait Decazes pour chef. Je ne sais ce qui se passa alors dans l'esprit de mon interlocuteur, sa physionomie ne me l'indiqua pas. Comme celle de tout homme faible qui se sent dans une position délicate dont, à tout prix, il voudrait sortir, elle n'exprimait que cette espèce d'embarras et de fermentation qui se soulage ordinairement par la colère. En effet, si Barante était moins mobile, s'il n'était pas si oublieux de ses paroles et quelquefois de ses opinions, je dirais qu'il dut lui en coûter pour parler ainsi à moi, chez qui il venait tous les mercredis, avec ses codoctrinaires, faire à Decazes son procès comme ministre en le déclarant incapable ; à moi qui passais plusieurs heures tous ces mêmes mercredis à tromper son aigreur contre ce même Decazes et à excuser les fautes et les torts du favori.

« Toutefois, je ne lui témoignai aucune surprise, je dédaignai de lui rappeler le passé et ses engagements. Voyant d'un seul coup d'œil l'avenir qui m'était réservé, je n'y trouvai de pénible que de faire prendre



encore le change à l'opinion sur mon compte. Il était évident que j'allais former avec M. de Richelieu le côté droit du ministère, tandis que mes opinions, mes sentiments et mes actions me rangeaient de l'autre côté bien plutôt.

« Il me reste à expliquer le revirement des doctrinaires, et je le ferai en très peu de mots. Cette coterie, quoique composée en général d'esprits élevés, comptait à sa tête des hommes dévorés de la plus impatiente ambition; convaincus, d'ailleurs, que leur place naturelle était le faîte, et que leur avènement au pouvoir ferait luire un nouveau siècle d'or pour le genre humain, ils se livraient sans scrupules à toutes leurs intrigues ambitieuses et dans un jargon métaphysique qui fausse la morale en ôtant à chaque chose son nom, ils se déguisaient à eux-mêmes la source et le but véritable de leur ardeur.

« J'étais placé bien plus haut que Decazes sur ce tarif du mérite de chacun dressé par leur amour-propre, j'étais même incontestablement le chef qu'ils auraient choisi, mais les chances qu'ils me croyaient leur semblaient encore éloignées; par-dessus tout, ils sentaient le besoin de se rallier à un homme qui eût la faveur du Roi. Ils se résignèrent donc à recourir à celui qu'ils avaient tant menacé, gourmandé, décrié. Ils offrirent à Decazes non seulement la paix, mais encore leur alliance, s'il voulait presser la retraite de M. de Richelieu et se hâter de les appeler au pouvoir. De ce moment, ils m'évitèrent chaque jour davantage. Au lieu d'avouer hautement avec moi le parti qu'ils avaient pris et qu'il leur était facile de défendre par le prétexte du bien public, au lieu de rester justes pour moi, en s'expliquant ma conduite par mon dévouement à l'homme le plus honorable qui fût jamais,

pour se justifier dans leur conscience, ils m'accusèrent et devinrent mes ennemis, comme on le verra plus tard.

« Je ne revis M. de Richelieu qu'au conseil du lendemain et je me gardai bien de lui raconter la visite de Barante, pour ne pas ajouter au trouble où le jetait déjà la nécessité de prendre un parti relativement à la conspiration. Mais je lui parlai d'une autre visite plus amusante que j'avais reçue avant de partir pour Saint-Cloud.

« Fiévée, le pamphlétaire orgueilleux, Fiévée dont la condamnation en première instance venait d'être confirmée en appel, était venu me demander grâce à huit heures du matin; tout en redoublant d'insolence sur mes collègues dont il parlait comme de nigauds honnêtes gens, il me priait de leur offrir ses petits services, s'ils voulaient l'exempter de l'amende et de la détention. A son avis, j'étais le seul homme d'esprit qu'il y eût dans le ministère (exception qu'il ne manquait jamais d'établir en faveur du ministre auquel il s'adressait) et il avait toujours pensé qu'il ne pourrait s'entendre qu'avec moi. « Je ne puis, ajouta-t-il, prendre tout d'un coup les livrées ministérielles, mais je puis vous servir avec indépendance sur telle ou telle question qui agitera les esprits. Je me suis pourvu en cassation, je demande qu'on laisse tomber mon pourvoi; si on poursuit le rejet pour se donner le plaisir de me faire coucher en prison, la lutte et le scandale se prolongeront aux dépens de qui de droit. Tout aussitôt, j'écrirai, j'imprimerai et l'on verra. Du reste, quand je considère ma merveilleuse prévoyance, je m'adore. Mon défenseur a cité dans son plaidoyer mon morceau sur Waterloo que j'avais oublié, il m'a vraiment pénétré d'admiration. »

« Je cite ces paroles parce qu'elles sont exquises et donnent l'idée du faquin accompli dont Fiévée était le type parfait. L'un des plus rudes apprentissages que l'on fasse dans les affaires, est cette nécessité de supporter ceux que l'on méprise et même de chercher quelquefois à se les concilier. On y est condamné à ne dédaigner rien de personne, rien de ce qui donne de la force et cela conduit à des alliances déplorables. M. de Richelieu pensa comme moi qu'il fallait prendre Fiévée puisqu'il s'offrait et nous convînmes que j'allais faire part au conseil de sa démarche auprès de moi. En même temps, le duc me dit que Decazes, poursuivant sa pointe relativement à l'emprunt, voulait envoyer un de ses affidés à Labouchère. « Pour mettre fin à ces intrigues, ajouta-t-il, je suis décidé à donner tout à l'heure mon avis sur cette affaire devant le Roi. Promettez-moi que vous me soutiendrez, puisque vous pensez aussi qu'il faut renoncer à avoir un crédit public en France si nous revenons sur les conditions du premier emprunt. »

« Louis XVIII entra dans ce moment et nous prîmes séance. M. de Richelieu ne souffla mot de l'emprunt, non pas assurément dans la crainte de déplaire à Decazes, mais dans celle de déplaire au Roi en combattant l'opinion de son favori. Je racontai mon entretien avec Fiévée. Le monarque s'en amusa, tout en s'abstenant de rien témoigner jusqu'à ce que Decazes eût indiqué son avis. Mais Pasquier, ne consultant que sa crainte de voir Fiévée tomber dans mon patronage s'il me devait sa réconciliation avec le pouvoir, parla longtemps pour qu'il ne fût point donné de suite à l'ouverture que j'avais reçue. Lainé voulait de son côté qu'on laissât faire la justice et qu'on répondit à Fiévée qu'elle devait avoir son cours.

Decazes, qui devant le Roi parlait volontiers le dernier, prit enfin la parole. Plein de sens et de tact en pareille matière, il n'hésita pas à trouver qu'il fallait s'accommoder secrètement avec Fiévée, mais ce que je vis clairement au travers de son discours, c'est qu'il fallait lui abandonner la conduite de cette intrigue. A peine eus-je offert de lui envoyer Fiévée, que le visage du Roi et même celui de Pasquier m'apprirent que j'avais mis le doigt sur la difficulté véritable.

« Ce petit incident terminé, le maréchal Gouvion ouvrit son portefeuille et nous nous regardâmes les uns les autres : il allait parler de la conspiration! Gouvion s'adressa au Roi avec une grande énergie et proposa d'ôter les régiments de la garde à La Rochejaquelein, Berthier et Lapotherie, en les nommant maréchaux de camp. Chacun des autres ministres en opinant, excepté M. de Richelieu, admit l'existence d'un complot ou d'une coupable intrigue et conclut à l'adoption de la mesure proposée par le maréchal et à ce que les nommés Romilly, Songis, Chapdelaine et un autre dont le nom m'est échappé fussent livrés aux tribunaux. La dissidence de M. de Richelieu suspendit encore le changement des trois colonels, mais lui-même demandant que les tribunaux instruisissent, les prévenus furent renvoyés devant eux.

« En sortant du conseil, Decazes s'approcha de M. de Richelieu pour lui parler de l'emprunt. Il fut convenu que nous irions dîner et conférer avec lui à Ville-d'Avray sur ces objets importants. Le duc de Richelieu me prit dans sa calèche et nous partîmes. Decazes reproduisit sa proposition de modifier le traité et trouvait un puissant argument dans la réponse de Baring qui, au premier mot, n'avait nullement repoussé cette idée. Je lui répondis en insistant sur l'inconvénient

qu'il y avait pour un gouvernement à revenir sur son engagement, le danger de porter atteinte à notre crédit naissant, enfin la faiblesse qu'il y aurait à céder à une clameur qui déjà s'apaisait et que nous raviverions en paraissant avouer notre faute et vouloir la réparer. Pasquier soutint Decazes et pérora avec cette présomption et cette suffisance qu'il n'a jamais que sur les choses qu'il ne sait pas. Corvetto le contemplait avec sa finesse italienne comme un spectacle récréatif et curieux. Toutefois M. de Richelieu, lui et moi, l'emportâmes encore pour cette journée. On passa à la question des 100 millions payables au cours et je répétai ce que j'avais dit souvent, savoir : que l'erreur commise ne pouvait engager la France et la priver d'un avantage que les traités lui garantissaient. Decazes, que son adroite dissimulation abandonna un instant, s'attacha à grossir la difficulté et traça un effrayant et chimérique tableau des conséquences de la faute commise, faute qui ne pouvait s'imputer qu'au duc de Richelieu et ne retomber que sur lui. Ce dernier donna tout à plaisir dans le piège et, s'accusant hautement, ne parla que de se retirer du ministère après qu'il aurait réparé le mal qu'il avait fait. Il fut question d'envoyer Portal à Baring pour négocier avec lui relativement aux 100 millions. Cet agent d'intrigues de Decazes commençait déjà à s'insinuer auprès de M. de Richelieu et faisait de Corvetto tout ce qu'il voulait. Je me gardai bien de m'opposer ouvertement à ce qu'il fût choisi pour cette mission délicate, mais je me promis d'en parler à M. de Richelieu.

« Dès le lendemain en effet, j'allai lui représenter que la négociation demeurerait livrée aux intrigues du favori si Portal en était chargé. Je lui suggérai de la confier à Jean Greffulhe lié avec Baring et que



Decazes n'avait jamais pu ranger au nombre de ses *affranchis*. Le duc, pris très vivement à cette idée, me pria de la communiquer sans perdre de temps à Decazes en travaillant à la lui faire agréer. Je devais précisément dîner encore à Ville-d'Avray. J'y trouvai Decazes enfermé avec Bellart, qui venait lui apprendre que l'interrogatoire des quatre prévenus dans la grande conspiration n'avait rien produit. Decazes était fort préoccupé, pour ne pas dire désappointé, de cette nouvelle. Je cherchai d'abord à le distraire en lui annonçant que Fiévée, que j'avais revu, viendrait lui faire sa soumission le lendemain. Après beaucoup d'autres circuits, j'arrivai à proposer Greffulhe, mais Decazes et moi nous nous connaissions de longue date et nous entendions à demi-mot. Je vis tout de suite que je ne gagnerais rien pour Greffulhe et ne lui en parlai plus.

« Du reste, le dîner fut amusant. Je n'avais pas encore vu Decazes aussi amplement en famille. J'avais à mes côtés son vieux père[1]... Près de lui était sa vieille mère, le jeune et nombreux essaim des jolies nièces et cousines, puis les neveux et cousins attachés au Secrétariat, enfin la sœur Princeteau, agréable grisette, dont deux enfants ornaient les deux bouts de la table. Tout au travers de cette parenté et mêlés avec elle, on voyait des ambassadeurs décorés de leurs ordres et les doctrinaires Royer-Collard, Camille Jordan dont l'air dominateur annonçait assez le triomphe. En promenant mes regards sur ce festin si diversement garni de convives, je croyais y voir l'emblème de la situation présente et le tableau vivant de la politique de Decazes, qui consistait à tout confondre,

1. Deux lignes supprimées.



tout allier. S'il avait dû à son mérite son élévation, s'il avait eu des mœurs plus simples et des manières plus graves, on eût été touché de le voir s'entourer ainsi des siens sans crainte de rappeler son origine; au lieu de cela, toute cette bigarrure, dans laquelle il se pavanait avec tant de complaisance, n'était qu'une fatuité de plus.

« Le lendemain, j'eus un entretien avec le duc de Wellington qui, comme on l'a vu, était revenu à Paris depuis quelque temps. Il était fort occupé de la conspiration et paraissait y croire. Il me fit même à ce sujet de précieuses révélations. Il m'apprit qu'au moment de son départ, dans les premiers jour de mai, ayant été prendre congé de Monsieur, ce prince lui avoua qu'il avait beaucoup de peine à retenir ses amis, lesquels voulaient toujours *entreprendre quelque chose*. Monsieur lui confia en même temps qu'il voulait écrire au Roi une seconde fois pour lui demander de changer son ministère. Mais Lord Wellington, qui avait beaucoup de crédit sur lui et à qui il n'osait rien refuser, parvint à l'en dissuader. Le duc me montra ensuite les copies de deux lettres qu'il avait écrites au prince de Hardenberg à la prière de Louis XVIII, pour que le roi de Prusse rendit à la future comtesse Decazes les biens que ses auteurs avaient possédés dans le pays de Sarrebruck. « Le Roi, m'ajouta le duc, ne m'en aurait pas parlé avec plus d'intérêt s'il se fût agi du mariage du duc de Berry; avec cela, le duc de Glücksberg fera bien de ne pas prendre son nouveau titre, car je ne le crois pas destiné à offrir le premier exemple d'un favori qui ne soit pas tombé. » Le duc de Wellington, avec cette solidité de jugement à laquelle on n'a pas toujours rendu justice, n'avait cessé de regarder la puissance

et la faveur de Decazes comme fragiles, et les paroles qui lui échappaient à ce sujet ne manquaient pas de revenir au favori par sa police.

« Je quittai le général de la Sainte-Alliance pour me rendre au conseil chez M. de Richelieu qui, retenu à la commission de liquidation, nous fit longtemps attendre. Nous nous trouvions rarement ainsi réunis et de loisir. Il en résulta jusqu'à l'arrivée de notre président une *causerie*, où quelques-uns de mes collègues ne laissèrent pas que de se montrer à moi sous un jour assez nouveau. Le grave Lainé nous apprit qu'il était poète et que le culte des muses avait rempli ses plus belles années. Il fit même ce qu'il put pour que nous le pressassions de réciter une petite pièce sur le *houx* dont il paraissait très content. « J'ai été, ajouta-t-il, à Bordeaux, de la société du Vaudeville, mais les affaires ont étouffé en moi l'imagination et le don des vers. » Ce petit épanchement de Lainé me rappela un autre homme d'affaires, un autre ministre, qui, bien plus homme d'affaires, bien plus ministre que lui, avait eu cette même faiblesse pour la petite littérature. J'avais vu M. Daru plus fier de ses déjeuners du Vaudeville, d'un badinage littéraire plein de mauvais goût, que de ses travaux à la Grande Armée ou même de sa traduction d'*Horace*.

« Après que ce dernier eut fini de nous parler de lui, Gouvion nous raconta la bataille de Novi à laquelle il était et la mort du général Joubert. Jamais on n'a parlé *guerre* comme ce maréchal. J'aurais passé la journée entière à l'écouter. Les plus étrangers au métier, des femmes y prendraient plaisir tant son récit est clair, méthodique, sagement pittoresque et dégagé de toute superfluité. Il nous représenta ce Joubert, auquel on attribua dans le temps le projet de



faire pour son compte un 18 brumaire, il nous le représenta comme ayant été mis en avant par un parti et par son beau-père Sémonville, mais en lui-même, pur, candide, médiocre, sans expérience et victime de l'ambition d'autrui. A en croire Gouvion, Moreau aurait cruellement abusé de la jeunesse et de la simplicité de Joubert, en restant à la bataille pour que le succès lui en fût attribué, si on la gagnait malgré la perfidie des conseils qu'il donnait à Joubert pour la lui faire perdre.

« Le duc de Richelieu entra et la séance s'ouvrit. Decazes nous annonça que le principal prévenu dans la conspiration, le général Canuel, avait disparu quand on avait voulu se saisir de sa personne et qu'on n'avait rien trouvé dans ses papiers. On reprit la discussion sur le traité de Baring. Decazes s'attacha encore à grossir des fautes qui ne pouvaient retomber que sur M. de Richelieu et Corvetto. Il chercha plusieurs fois à me faire rompre le silence par des insinuations amères ou piquantes, afin de m'accuser ensuite d'avoir défendu un traité si onéreux pour la France et sur lequel on aurait dû pouvoir si facilement revenir. Portal auquel on supposait des connaissances et des talents en finance, apparemment parce qu'il avait si bien fait prospérer les siennes, Portal avait été appelé à ce conseil; heureusement, il ne se souciait nullement de la mission qu'on voulait lui donner auprès de Baring. Il fit donc très bien ressortir les inconvénients que cette mission pourrait avoir et soutint avec Corvetto et avec moi, que la faculté accordée à la France de se libérer de 100 millions au cours n'avait pu être aliénée par les conditions de l'emprunt. Decazes, défendant le terrain pied à pied, se rabattit à proposer son neveu attaché à l'ambassade de Londres, pour négocier avec

Baring. Mais il fut encore repoussé et l'on convint seulement de demander à ce dernier d'arriver à Paris le plus tôt possible.

« Le bon Corvetto tout épouvanté de sa victoire sur le favori le pressa d'écrire lui-même à Baring. Decazes accepta sans hésiter. Il voulait à tout prix se populariser en se donnant dans cette circonstance pour le seul ministre qui eût défendu les intérêts de la France contre l'avidité des étrangers et la faiblesse ou la légèreté de M. de Richelieu.

« Le duc me mena après ce conseil dîner à Suresnes chez la princesse de Vaudémont. En revenant, il me pressa d'aller à la Cour le lendemain dimanche. Cela m'arrivait bien rarement à Paris et plus rarement encore à Saint-Cloud. Cependant je lui promis ce qu'il voulait, d'abord pour lui complaire, ce à quoi j'avais toujours beaucoup de penchant, et puis pour voir par moi-même comment les courtisans prenaient la conspiration, dont on commençait à s'entretenir publiquement.

« Je trouvai que parmi eux la rumeur était grande. Les plus hardis accusaient le ministère d'avoir tout inventé. Les autres observaient et attendaient l'issue du procès pour se prononcer. Le Roi vint droit à moi en sortant de son cabinet. Decazes, auprès duquel je me trouvais, me valut sans doute cette faveur.

« *Je sais*, me dit-il, *que vous avez dîné deux fois cette semaine dans mon voisinage* » (chez Decazes à Ville-d'Avray).

« — *Il ne tiendrait qu'à lui*, interrompit Decazes, *d'y dîner une troisième, car je l'avais prié pour aujourd'hui.* »

« — *Vous auriez trouvé*, reprend le Roi, *bonne compagnie* » (le duc de Wellington et tous les ambassadeurs).



« — *Mais, Sire,* répondis-je, *c'est tous les jours comme cela.* »

« — *Oh! bonne,* s'écrie le Monarque en rougissant, *oh! bonne, sans doute, aussi je voulais dire grande.* »

« J'avais eu la malice, je l'avoue, d'embarrasser Louis XVIII en lui faisant craindre de n'avoir pas été assez obligeant pour son favori. On voit du reste qu'il mettait à se montrer instruit de ce que faisait Decazes jour par jour la même vanité ou le même prix qu'on met à se montrer informé de tout ce que fait une maîtresse. Le duc de Richelieu, que je pris à part pour l'amuser de ce petit récit, m'apprit sa nouvelle entrevue avec le colonel Berthier et que ce dernier l'avait convaincu de son innocence.

« Cependant, les soupçons que les conspirateurs faisaient planer sur Monsieur et ses amis avaient vivement irrité ce prince. Il fallait toute la légèreté et l'imprévoyance de Decazes pour oublier que si la politique oblige à frapper quelquefois l'héritier du Trône lui-même, elle ne permet jamais de le menacer impunément. Je m'attendais à quelque éclat de la part de ce prince, et je savais que Lainé avait mission du duc de Richelieu de travailler à l'apaiser. L'austérité de Lainé ne le garantissait pas de tirer quelque vanité de ses relations confidentielles et mystérieuses avec le pavillon de Marsan; jamais il ne nous en parlait et rendait seulement compte à notre président du résultat de ses efforts. Mais les choses en vinrent au point qu'il devint indispensable d'en entretenir le conseil. Le lundi 6, M. de Richelieu écrivit à tous ses collègues que le conseil au lieu de se réunir à une heure, ne commencerait qu'à trois. Ma curiosité éveillée par ce dérangement, je fus exact et je vis arriver en même temps que moi, dans la même voiture, le duc, Lainé

et Decazes. Leurs physionomies étaient troublées ; on s'assit en silence et aussitôt M. de Richelieu satisfit l'attente générale par le récit suivant :

« Les soupçons, que la poursuite du complot font peser sur Monsieur et surtout sur ses amis, l'ont tellement blessé que je craignais chaque jour de le voir se porter à quelque extrémité. Hier il me manda de me trouver chez lui ce matin à une heure avec Lainé et M. Decazes ; M. Lainé et moi nous arrivâmes les premiers. En voyant entrer M. Decazes, Monsieur tira sa montre et s'écria : « *Il est une heure partout !* » Nous le suivîmes au travers de la double haie de ses gardes du corps et de ceux du Roi qui nous lançaient des regards dont l'expression n'était pas équivoque. Monsieur nous conduisit ainsi jusque dans le cabinet de son frère qu'il avait prévenu la veille de cette visite solennelle. Il déclara alors d'une voix forte et courroucée, *qu'il exigeait que tous les voiles fussent soulevés et que l'instruction et la poursuite de la prétendue conspiration se fissent en toute rigueur ; que si les dénonciations se trouvaient mensongères, il réclamerait à son tour le châtiment public de ceux qui les auraient faites et provoquées ; que si parmi les personnes dénoncées qui l'entouraient, il y en avait au contraire de convaincues, loin d'intercéder en leur faveur, il ferait éclater contre elles son indignation et sa colère*. Là s'est terminé, continua le duc, ce coup de théâtre, évidemment suggéré à Monsieur par ses conseillers les plus compromis. »

« Le but invariable de toutes ces démarches et de tous ces efforts était de fatiguer ou d'effrayer assez Louis XVIII pour lui arracher son favori, ou du moins pour isoler ce dernier dans le conseil, en faisant renvoyer Gouvion, Pasquier et moi ainsi que Monsieur

l'avait déjà demandé dans sa fameuse lettre du mois de janvier. Ce qui le prouva, ce fut la conversation qu'avait eue M. de Richelieu avec ce prince, deux jours avant sa pompeuse démarche.

« Jamais, nous dit M. de Richelieu, je n'avais vu Monsieur aussi en colère. N'osant me désigner plus clairement plusieurs de mes collègues, il me reprochait avec aigreur d'encourager le Roi à donner sa confiance aux principaux instruments de Bonaparte et à ce sujet, il me cita l'exemple d'Henri IV tout de travers. — Henri IV, interrompis-je, Monseigneur, employa tous ses adversaires et s'en trouva bien. — Henri IV, reprit-il, n'eut que des ministres fidèles. — Dont deux, lui répliquai-je, avaient été ministres de Mayenne : Villeroy et le président Jeannin. »

« Aucun de nous ne hasarda de réflexions après que le duc eut cessé de parler. Chacun renferma au dedans de lui-même ce qu'il éprouvait. On passa d'un tacite et commun accord à un autre sujet. Le premier qui s'offrit fut pénible. Nous n'avions pas encore fini d'expier nos fautes et notre mauvaise conduite dans les troubles de Lyon. Le duc de Raguse, mécontent comme les autres de la justice incomplète qui lui avait été rendue, indigné de l'obscurité où l'on prétendait ensevelir toute cette scandaleuse affaire, avait publié sous le nom de son aide de camp Fabvier un mémoire qui était devenu de la part du général Canuel l'objet de poursuites juridiques. Le duc de Raguse venait d'écrire à M. de Richelieu qu'il ne pouvait en honneur livrer son aide de camp aux tribunaux à sa place et qu'il allait se déclarer l'auteur du mémoire dans une lettre adressée au président du conseil, dont il lui envoyait le projet. On remit de répondre au maréchal jusqu'au mercredi suivant et Decazes promit d'engager

Sa Majesté à lui défendre de publier sa lettre. Mais le mercredi, le Roi nous en communiqua une qu'il avait reçue aussi de Marmont et dont les expressions l'avaient prodigieusement blessé. Ce dernier avait été jusqu'à y parler de *ses droits* et *des devoirs du Roi*. Louis XVIII, qui sait bien mieux défendre sa dignité que son autorité, ordonna en notre présence à M. de Richelieu d'écrire au maréchal qu'il lui interdisait de rien imprimer. Il y avait dans ce commandement plus de souvenirs de l'ancien régime que d'habitude constitutionnelle.

« Decazes, qui le sentit, voulut se donner le mérite de répondre aux objections que personne ne faisait, mais que peut-être le Monarque avait devinées ; en conséquence, il établit que ceux qui remplissaient des charges auprès du Roi étaient hors du droit commun et que non seulement le Roi pouvait leur défendre de rien imprimer, mais aussi les exiler. Croirait-on que je fus le seul à relever et à combattre cette étrange doctrine ? Lainé, l'austère, le plébéien Lainé lui-même se tut. En revanche, il ne craignait pas de déplaire au duc d'Orléans, contre lequel son zèle pour la légitimité semblait même lui donner quelque prévention. Il exposa au Roi, en plein conseil, les plaintes que ce prince excitait, en faisant revivre une ancienne ordonnance qui défendait de bâtir dans un rayon de 2400 toises des forêts. Je devais dîner le lendemain précisément à Neuilly. M. de Richelieu le savait et conseilla au Roi de me laisser parler au duc d'Orléans avant d'interposer son autorité.

« Au moment de lever la séance, Louis XVIII demanda des nouvelles de l'instruction du procès. Decazes répondit que le procureur du Roi avait cité Pireau et devait recevoir sa déposition dans la journée. Alors

Lainé et M. de Richelieu déclarèrent que comme Pireau n'avait rien révélé que sous la condition du plus religieux secret, ils l'avaient autorisé ce matin même à ne tenir aucun compte de la citation et à ne point comparaître. Decazes, piqué au vif, objecta, non sans raison, que la déposition de Pireau était le pivot sur lequel roulait toute l'affaire, qu'il fallait choisir ici entre l'inconvénient de manquer au secret que l'on avait promis et celui de justifier l'accusation d'avoir tout inventé. Le duc et Lainé répliquèrent que pour eux ils n'hésitaient pas. Le Roi se tut et on se sépara.

« Ma mission auprès du duc d'Orléans ne m'embarrassait pas. J'appris en effet de sa bouche, qu'à peine les plaintes en question lui avaient-elles été communiquées il avait prescrit de laisser en oubli la vieille ordonnance dont l'application les avaient excitées. Mais il me parla ensuite des querelles que lui faisaient de toutes parts les autorités locales et bien évidemment parce que c'était *lui*. La liberté avec laquelle il s'exprima sur la faiblesse du gouvernement, sur l'aveuglement de Monsieur et les passions de son parti, ne laissa pas de me surprendre. Mais ce qui m'étonna plus encore, ce fut de l'entendre s'écrier en voyant entrer l'abbé de Bombelles : « *Voilà un régiment qui ne se recrute guère, c'est une machine définitivement usée que celle-là.* » Je ne savais pas que ce prince en fût à parler du clergé et de la religion avec aussi peu de ménagements.

« Cependant le duc de Raguse avait imprimé sa lettre au président du conseil, malgré la défense du Roi. On la vendait, on la distribuait même dans Paris et la *Minerve* finit par la publier. Le Roi était fort en colère et M. de Richelieu, qui déjà n'aimait pas Marmont, se trouvait personnellement offensé par certains traits



de la lettre. Le conseil du vendredi fut employé en grande partie à délibérer sur le parti à prendre. L'autorité ministérielle et même celle du Monarque, si légèrement mise en jeu, se trouvaient singulièrement compromises et bravées. Decazes, qui craignait de se brouiller avec les libéraux en frappant le duc de Raguse, parla de Vitrolles et de la note secrète afin de détourner l'attention ou du moins de terminer tout ceci par un coup de bascule. En effet Lainé répondant à son attente, s'écria qu'il fallait ôter au duc sa place de major général de la garde et rayer Vitrolles de la liste des ministres d'État. Pasquier appuya cette proposition et le duc de Richelieu, en contraction, faisait semblant de parcourir ses lettres tout en gardant un silence obstiné. Obligé de prendre les voix, il le fit sans donner la sienne et le conseil décida que Vitrolles et Marmont perdraient, l'un sa place de ministre d'État, l'autre celle de major général ; que le maréchal Pérignon succéderait à ce dernier, qu'on rendrait au général Maison le gouvernement de Paris, que celui de Marseille serait donné à Dessolle, enfin que notre président écrirait à Gouvion, absent pour quelques jours, que rien de tout cela ne se consommerait sans avoir entendu ses observations.

« A peine cette décision était-elle portée que voilà Decazes qui s'intimide ; il paraît dans une vive angoisse ; je lis sur sa figure que la *Minerve* et son parti lui font peur. Il rappelle adroitement le service rendu par Marmont sur les hauteurs de Montmartre en 1814, il dit que si ce maréchal vient de se donner un tort, Vitrolles a commis un crime et qu'ils ne sauraient être enveloppés tous deux dans le même châtiment. Pasquier s'élance sur les traces de son patron en paraphrasant ses paroles. Alors le duc de



Richelieu, qui depuis longtemps se faisait violence, éclate, il déclare que, se trouvant offensé par la lettre du maréchal, il ne peut rester ministre et se battra avec lui s'il conserve ses places et sa faveur auprès du Roi. Rarement M. de Richelieu s'échauffait autant. Lainé, à qui la colère d'autrui prête toujours du calme et même de la finesse, dit, sans rien témoigner, qu'il fallait ajourner le tout jusqu'à ce que la réponse de Gouvion nous permît d'en parler au Roi.

« Nous ne demandions tous, et M. de Richelieu lui-même, qu'un prétexte pour parler d'autre chose. Nous saisîmes celui que Lainé nous offrait et nous demandâmes au président de nous lire les dépêches qu'il avait reçues de Rome. Portalis y rendait compte avec sa diffusion héréditaire d'une longue conférence qu'il avait eue avec le cardinal Consalvi. Le Saint-Siège devenait de plus en plus difficile et se montrait fort blessé que l'on eût renoncé à faire adopter le Concordat par les chambres. On se sépara plus froidement que de coutume.

« Le lendemain à mon réveil, j'écrivis un billet au duc de Richelieu, où je lui donnais le choix entre plusieurs moyens de conciliation. Pasquier m'apporta la copie d'une lettre qu'il venait de lui adresser et dans laquelle, selon les intentions de Decazes, il proposait de se borner à ôter à Marmont la place de ministre d'État et à lui défendre de paraître à la Cour. Il m'apprit en même temps que les chefs de l'Église ne se montraient pas plus disciplinés que ceux de l'armée et que la Grande Aumônerie avait fait imprimer à Marseille une lettre quelque peu factieuse, adressée au Roi par plusieurs évêques à l'occasion du Concordat. Le fait est que le système suivi par Decazes avait tellement mis le gouvernement à la merci de

tous les partis qu'il se manifestait une émulation générale pour le braver et l'insulter. Ainsi le colonel la Rochejaquelein, interrogé par Bellart dans la conspiration, refusa fièrement de lui répondre et le procureur général lui ayant dit qu'il agissait d'après les ordres du Roi : « *Le Roi*, répliqua la Rochejaquelein, *ne sait-on pas qu'il n'a de volontés que celles qu'on lui suggère ?* » Quant au mystérieux Pireau, il avait fini par faire de très bonne grâce une déposition assez insignifiante.

« J'allai me reposer pendant deux jours au Marais, où l'on devait jouer la comédie, mais les affaires m'y poursuivirent. Mézy m'y apporta une lettre de Pasquier où il m'apprenait que, dans l'absence du maréchal Gouvion et la mienne, les cinq ministres restants s'étaient réunis à Ville-d'Avray, on y avait remis en discussion toute l'affaire de Marmont et examiné phrase à phrase sa lettre au duc de Richelieu. En définitive, lui, Pasquier, Decazes et Corvetto avaient pensé que ce serait assez de défendre au duc de Raguse de paraître devant le Roi ; ils se fondaient sur ce qu'une plus grande sévérité contrasterait trop avec l'indulgence dont on usait avec ceux qui remplissaient les grandes charges de la Cour, votaient ou intriguaient constamment contre le gouvernement ; d'ailleurs en sévissant davantage contre le maréchal, le ministère l'aurait jeté dans les bras du parti libéral et aurait pris enfin couleur dans les affaires de Lyon, ce qu'il avait mis jusqu'ici tout son soin à éviter. On s'était ajourné au lundi suivant pour m'entendre ainsi que Gouvion, mais les arguments de Pasquier et de Decazes à l'appui de leur proposition étaient si bien faits pour subjuguer le duc de Richelieu, que je ne doutais plus de leur succès : on était bien sûr en effet que le duc renoncerait à punir Marmont, du moment où on lui ferait envi-



sager la nécessité de frapper en même temps sur la Cour.

« Le duc de Wellington, Pozzo et une partie du corps diplomatique vinrent assister aux spectacles du Marais. Je causais avec eux d'affaires comme je l'aurais fait partout ailleurs, mais je leur fis peu les honneurs. Depuis longtemps Mme de la Briche m'avait accoutumé à me considérer à peu près comme étranger chez elle. Ces spectacles, qui le plus souvent ne m'avaient pas pour témoin, me pénétraient, quand je m'y trouvais, d'une profonde tristesse. Je m'y sentais, plus que partout ailleurs, antipathique à ce qu'on appelait mon intérieur, et ne revenais pas de surprise, en voyant seule Mme Molé se passionner comme on raisonne et froidement remplir sa vie de ces frivoles amusements. Je quittai ce beau lieu si bruyant où l'on se doutait à peine que l'on fût à la campagne, sans autre regret que d'y avoir laissé mes enfants.

« J'arrivai à Paris pour l'heure du conseil ; mes collègues étaient déjà réunis et se livraient en m'attendant à cette divagation, à ces propos interrompus qui me font encore mal aux nerfs quand je m'en souviens. Je ne tardai pas à reprendre cette promenade par la chambre qui devenait alors mon unique ressource, après deux heures et demie de temps et de paroles perdus. M. de Richelieu, sur le point de lever la séance, s'écria :

« Il faut pourtant en finir sur Marmont ! »

Gouvion, que Decazes avait prévenu et travaillé, dit qu'il partageait entièrement l'opinion de ce dernier. Lainé fronça le sourcil et M. de Richelieu prit de l'humeur. Interrogé à mon tour, je répondis, *que toutes nos faiblesses passées nous obligeaient à continuer d'être faibles pour être justes*, puis on se sépara sans rien décider.



« Le lendemain, Pozzo vint me voir et me parla de toute cette affaire et de celle de la conspiration en homme de gouvernement. « Il fallait, me dit-il, frapper l'opinion et donner le sentiment de votre force, destituer à la fois Marmont, Vitrolles, la Rochejaquelein, Berthier, Lapotherie, rappeler quelques pairs éliminés en 1815 tels que Suchet et Mortier. »

« Cela nous conduisit à dire que le duc de Richelieu ne resterait pas longtemps à la tête des affaires après le congrès d'Aix-la-Chapelle. Je fus curieux de le pressentir sur l'ambition qu'il avait eue de le remplacer. Je vis qu'il la conservait toute entière. « Mais pour faire oublier, ajouta-t-il, ma qualité d'étranger et me rendre l'opinion favorable, je dois apporter avec moi l'appui de la Russie et l'offrir aux intérêts nouveaux. La première difficulté est donc, non seulement de faire consentir Alexandre à ce que je devienne ministre de Louis XVIII, mais de le lui faire désirer. Or, il n'y a que M. de Richelieu qui puisse suggérer un tel désir, auquel il n'est nullement enclin. Malheureusement, cet excellent duc n'est point adroit et il serait bon de lui indiquer d'avance la manière dont il doit s'y prendre. Il faut qu'il insinue d'abord cette idée à Capo d'Istria, ensuite qu'en faisant connaître à l'Empereur l'état des choses en France, il lui annonce sa résolution de quitter les affaires et la nécessité de me mettre à sa place, pour éviter M. de Talleyrand porté par l'Angleterre. Tout cela demande le plus profond secret, et doit se passer entre M. de Richelieu, Decazes, Pasquier et vous, sans que je m'en mêle le moins du monde. Je n'en ai parlé et n'en parlerai jamais qu'à vous. »

« L'esprit ne défend pas des illusions les plus grossières. Il fallait que celui de Pozzo fût bien aveuglé par l'ambition, pour ne pas s'apercevoir de tout ce qui

s'opposait à ses désirs. Émigrés ou nationaux, tous ceux en un mot qui portaient du sang français dans leurs veines se fussent révoltés à l'idée de placer un général russe à la tête du conseil du Roi. M. de Richelieu seul pouvait y penser et Decazes et Pasquier, par des vues personnelles non moins que par respect pour l'opinion publique, n'y auraient jamais consenti. Toutefois, je me gardai bien de désabuser Pozzo et je lui promis de pressentir sur ses projets mes trois collègues, quand j'en trouverais l'occasion; elle ne tarda pas à se présenter.

« Le mercredi suivant, Pasquier voulut me mener à Saint-Cloud et son insistance me fit deviner qu'il avait sur moi quelque projet. Personne ne dissimule la dissimulation plus mal que lui; à peine en effet étions-nous dans sa voiture que nous nous mîmes à jouer au plus fin. La conversation s'établit d'un commun accord sur la retraite de M. de Richelieu après le congrès, et, procédant par voie d'exclusion au choix du remplaçant, il écarta d'abord Pozzo pour arriver à Decazes comme inévitable et nécessaire. Le mot lâché, il n'y avait plus moyen de revenir sur ses pas. Pasquier ne s'était pas déterminé à cette démarche, il était si peu dans son caractère de s'engager de la sorte, qu'il n'avait pu évidemment le faire qu'à l'instigation du favori. Ses yeux étaient fixés sur les miens, cherchant ma pensée plus encore sur ma physionomie que dans mes paroles. Je ne sais ce que disait ma physionomie, mais je fus maître de mes paroles et je lui répondis avec une froideur calculée « que l'existence de Decazes auprès du Roi me paraissait précisément s'opposer à ce qu'il succédât à M. de Richelieu et que l'Europe, non moins que la France, voudrait un autre successeur qu'un favori à l'homme

qu'elle honorait le plus, que la carrière politique de Decazes, bornée jusqu'ici à la police et aux fonctions de juge, ne l'indiquait pas plus que sa naissance et ses habitudes pour les affaires étrangères ; que quant à la présidence du conseil, elle devait, après M. de Richelieu, se réduire à une simple forme et appartenir comme telle à lui, Pasquier, en sa qualité de garde des Sceaux, ainsi qu'elle m'avait été dévolue sous Napoléon.

« Pasquier n'insista pas davantage. Mais de ce moment, la guerre fut déclarée entre Decazes et moi et toute confiance bannie entre nous deux. Je ne sais s'il me soupçonna de nourrir des vues d'ambition personnelle ; la vérité est que je n'en avais aucune. J'aurais été bien aise, je l'avoue, que l'on pensât à moi pour les Affaires étrangères, ce ministère ayant été toute ma vie celui que j'aurais préféré et que je me croyais le moins incapable de remplir. Il m'eût été doux surtout de le devoir à l'estime de M. de Richelieu. Si je l'eusse obtenu, je me serais renfermé comme à la Marine dans le cercle de mes attributions, sans prétendre d'ailleurs à aucune influence particulière dans le conseil ou auprès du Roi. Voilà, je le déclare, tout ce qu'il y avait au fond de mon cœur.

« Le conseil n'offrit rien de remarquable, mais M. de Richelieu m'en ramena et ne me parla durant la route que du plaisir qu'il aurait à revoir Odessa et de son projet d'aller aussitôt après sa retraite, y recueillir les capitaux de 7000 ou 8000 francs de rentes qui formaient la meilleure partie de sa fortune. Ce noble et brave homme n'attendait aucun bienfait du Monarque et du pays, qu'il avait servis avec tant de dévouement. Et comme je lui représentais que Louis XVIII ne donnerait sûrement pas un tel exemple

d'ingratitude : « Comment voulez-vous qu'il fasse? répliqua-t-il. Le Roi ne peut disposer des deniers de l'État; il est le maître, à la vérité, du revenu de sa liste civile, mais je n'accepterai rien de la main à la main. Pensez-vous, ajouta-t-il naïvement, que l'on puisse me refuser la transmission de ma pairie, de mon nom et de mon titre à mon neveu? » Celui qui me faisait cette question avait fait accorder la faveur, qu'il croyait à présent avoir méritée, à un Lally, un Sémonville et plusieurs autres! Je lui répondis, tout ému, qu'il me faisait assister à une vie de Plutarque.

« Il me confia aussitôt que Lainé rédigeait un mémoire pour Monsieur où il remettait sous les yeux de ce prince les dangers de sa situation et l'exhortait à renoncer enfin à son opposition et à se rapprocher franchement du Roi et de son gouvernement. Vainement représentai-je sur-le-champ à M. de Richelieu les inconvénients d'une pareille démarche. Le moindre était qu'elle fût inutile, mais je craignais surtout qu'elle n'engageât le duc et Lainé vis-à-vis de Monsieur et ne les entraînât à lui faire quelque concession. Je demande, d'ailleurs, ce que devenait l'unité d'un ministère où deux membres, à l'insu de leurs collègues ou du moins sans leur aveu, négociaient ainsi avec l'héritier présomptif de la Couronne!

« Je retrouvai le lendemain M. de Richelieu aux Tuileries où il se promenait ainsi que moi. Nous restâmes longtemps à causer et prendre le frais sous ces vieux ombrages consacrés par tant de souvenirs. Il était plus ouvert, plus confiant, plus amical que je ne l'avais jamais vu, et déposa en quelque sorte dans mon sein son testament politique. Ce jour-là, c'était Pozzo qu'il faisait son successeur et il partait pour Odessa après la session des chambres. Il en avait, me



dit-il, déjà parlé à Pozzo et voulait en parler à Decazes, « *lequel*, ajouta-t-il, *ne peut manquer de s'y prêter, et se contentera certainement de réunir l'Intérieur à la Police* », car il désespérait de faire rester Lainé sans lui au conseil et même de lui faire accepter la présidence de la chambre des pairs avec le titre de chancelier, qu'il aurait voulu lui donner en faisant de M. Dambray un chancelier honoraire. Le rêve commun de M. de Richelieu et de Lainé était de se retirer ensemble, après avoir réuni Monsieur au Roi et ils comptaient pour cela sur ce fameux mémoire que Lainé élaborait avec tant de soin.

« A dater de cette époque, notre intérieur ministériel ne fut plus qu'un dédale d'intrigues où chacun ne pensait qu'à tromper son voisin, excepté M. de Richelieu qui ne se fiait à aucun, mais ne trompait personne, et moi qui eusse mieux aimé mourir que de tromper M. de Richelieu. Pasquier revint me voir ; il était si caressant, si suave que ma défiance s'en accrut. Il commença, selon sa coutume, par me parler de tout autre chose que de ce qui l'avait attiré chez moi. « Bellart et Jacquinot, dit-il, demandent à être entendus au conseil de lundi sur le grand procès et à connaître l'opinion définitive du ministère sur la suite à donner aux poursuites. » Puis, par une transition rapide :

« J'ai raconté à Decazes notre conversation sur le chemin de Saint-Cloud. Il ne doute pas de la retraite du duc après le congrès, mais il pense, comme moi, que Pozzo est trop un étranger aux yeux de la France pour qu'il soit possible de le donner à M. de Richelieu pour successeur. Nul doute, d'ailleurs, que les libéraux, y compris les doctrinaires, n'étant plus tenus après la retraite des alliés aux mêmes ménagements,

n'exigent des choses qu'il serait également dangereux de leur accorder et de leur refuser. La prudence et la prévoyance exigent donc que nous nous retirions tous ensemble et fassions place à des successeurs que nous choisirons et qui, sans habileté, sans popularité, sans influence, nous rappelleront bientôt pour réparer le mal qu'ils auront fait ou laissé faire. Tel est le plan que Decazes propose et auquel j'adhère complètement. Nous imiterons la marche suivie par M. Pitt, dans des circonstances toutes pareilles. Decazes a son ministère postiche tout près. Il mettrait Garnier à l'Intérieur, le duc de Lévis aux Affaires étrangères, Pastoret à la Justice, Gaudin aux Finances, Ricard à la Guerre et le premier venu à la Marine. »

« Je remerciai Pasquier de sa communication et lui promis d'y réfléchir.

« Toutefois, ajoutai-je, nous ne ressemblons pas plus à M. Pitt que les circonstances où se trouvait ce grand homme d'État ne ressemblent à celles où nous sommes placés. Si nous quittons le poste, nous n'y reviendrons pas ou du moins, dans le trajet, plus d'un d'entre nous restera-t-il en route. »

« Pasquier sourit, il savait mieux que moi que Decazes, effrayé de l'exigence des libéraux après le départ des étrangers, ne songeait à se retirer momentanément qu'afin de se rendre plus nécessaire au Roi pour négocier avec les libéraux, et aux libéraux pour négocier avec le Roi. Il savait encore que, divisé au point où il l'était, le ministère ne pouvait subsister plus longtemps sans une refonte totale. D'un côté, Decazes et Pasquier, de l'autre, M. de Richelieu et Lainé : les premiers s'appuyaient à la fois sur la popularité, l'intrigue et le favoritisme ; les seconds sur l'honneur, la droiture, la vertu. Mes opinions et mon

ambition, si j'avais eu de l'ambition, m'auraient rapproché de Decazes, mais mon attrait pour l'autre côté était si fort que je n'hésitai pas à m'attacher au sort de M. de Richelieu, au risque de terminer ma vie politique et, ce qui était un bien plus grand sacrifice, au risque de faire prendre le change sur mes principes politiques et de me faire accuser de changer de parti.

« Le conseil qui se tint ensuite chez M. de Richelieu se ressentit de la disposition que chacun y apporta. Le bavardage y absorba la plus grande partie; il semblait que l'on craignît de se parler d'affaires. Cependant l'heure s'avançait; je pris sur moi de représenter combien il serait urgent de s'occuper des grandes questions que nous devions porter aux chambres dans la prochaine session et particulièrement des lois sur la presse. Aussitôt, plusieurs voix s'élevèrent comme pour couvrir la mienne et empêcher de rien décider. Decazes, d'un ton contenu mais absolu et avec un visage mécontent, déclara qu'il ne prendrait jamais sous sa responsabilité de rendre la liberté aux journaux. « Rien ne m'empêchera, continua-t-il, de demander aux chambres la prorogation de la censure, dussent-elles me la refuser. Au surplus, nous serons incessamment forcés de céder la place à des ministres qui donneront la liberté de la presse et feront beaucoup d'autres choses peut-être nécessaires pour rendre les Bourbons populaires en France, des choses peut-être bonnes en elles-mêmes, mais auxquelles un ministère qui, comme le nôtre, s'est prononcé dans un sens entièrement contraire, ne peut, ni ne doit jamais consentir. »

« Nous avions tous le sentiment intérieur de notre position, quoique plusieurs d'entre nous ne se l'avouassent pas encore. Aussi l'allocution de Decazes



ne surprit-elle personne. Pasquier, seul, l'appuya du geste et de la voix. Le duc de Richelieu, qu'elle embarrassait, s'empressa d'y couper court en nous apprenant que Portalis avait eu une audience du Pape, dans laquelle le Saint-Père lui avait dit, en s'échauffant, qu'il se laisserait remettre en prison avant que de revenir encore sur son Concordat de 1817. Le ministre de l'Intérieur voulut parler des élections. Decazes l'interrompit en déclarant que, lui, Decazes, ne s'en mêlerait pas. M. de Richelieu voulut encore prévenir le débat qui allait s'élever et termina la séance. »

CHAPITRE XI

Nouvelle démarche de Pozzo. — Decazes et la succession du duc de Richelieu. — Le conseil du 22 juillet 1818. — Conflit avec Lainé. — Louis XVIII ne partage pas une opinion de M. Molé. — Mesures contre Vitrolles et la Rochejaquelein. — Une réponse aux articles du *Times*. — Intrigues. — Les affaires de Rome au conseil du 3 août 1818. — Le contrat et le mariage de Decazes. — Découragement du duc de Richelieu. — Une expédition au Sénégal. — Dîner chez Corvetto. — Baring et l'emprunt. — Lainé propose d'adresser un mémoire à Monsieur. — M. de Richelieu et sa succession. — État des négociations au moment du congrès d'Aix-la-Chapelle. — Confidénces de Pozzo. — Le budget de 1819. — Pasquier demande des croix. — La pairie du duc de Plaisance. — Decazes et le cardinal Consalvi. — Mounier.

« Je partis de là pour le Marais où j'allai passer vingt-quatre heures auprès de mes filles. Pozzo m'y suivit ; il venait savoir le résultat de mon entretien sur lui avec le duc et avec Pasquier. Je le lui appris avec plus de sincérité que de précaution. L'impatient Pozzo s'irrita et me fatigua pendant une demi-heure d'arguments qu'il adressait à Pasquier et à Decazes en ma personne et dont je ne pus suspendre le cours en lui représentant que ce n'était pas moi qu'il s'agissait de convertir. Rien ne préserve plus les esprits distingués de prendre toutes les allures des esprits vulgaires, une fois que l'intérêt les domine. L'élévation seule et



le désintéressement ne dérogent jamais. Pozzo était loin de comprendre sa situation et s'obstinait dans l'espérance de succéder à M. de Richelieu. Un simple ministère même ne pouvait le contenter. « Je n'ai point, s'écria-t-il modestement, la prétention de dominer, mais je ne me laisserai *présider* par personne. »

« Je revins pour le conseil du lundi où l'on devait entendre Jacquinot. Pasquier vint me prendre chez moi et me proposa de passer d'abord chez Decazes. En entrant, le front de ce dernier me parut chargé de soucis. Il mit sans préambule et sans détours la conversation sur la retraite prochaine de M. de Richelieu. « Ma délicatesse, poursuivit-il d'un ton qu'il s'efforçait de rendre digne, ma délicatesse m'oblige à me retirer avec lui pour qu'on ne dise pas que je me suis défait successivement d'un grand nombre de mes collègues pour arriver à un ministère dont je puisse être le chef. » Je combattis ses scrupules aussi sérieusement que si j'y avais cru, en l'assurant que l'opinion publique l'appelait depuis longtemps au ministère de l'Intérieur. A ces mots, sa figure se rembrunit et il insista sur la nécessité pour lui de ne pas se séparer de M. de Richelieu. Je répétai que je ne le croyais nullement obligé en honneur ou en conscience de suivre M. de Richelieu et Lainé dans leur retraite volontaire, mais que ces deux excellents citoyens ne devaient sortir du ministère qu'en passant sous *un arc de triomphe* élevé par le Roi sur leurs têtes. Mon arc de triomphe n'eut aucun succès. On me pria de le traduire en langue vulgaire. J'indiquai pour Lainé la place de chancelier avec la présidence des pairs. Pasquier pâlit et Decazes s'écria qu'il vaudrait autant mettre la clef sous la porte, que la chambre haute,

sous l'influence de Lainé, deviendrait ingouvernable et qu'il ne consentirait même jamais à lui laisser reprendre la présidence des députés. L'heure du conseil sonna, il était temps, car l'entretien devenait embarrassant pour tous trois, et nous nous dirigeâmes vers la rue du Bac.

« Jacquinot nous y attendait. On se rappelle qu'il venait prendre les ordres du conseil sur la suite à donner à l'instruction criminelle dont il était chargé. Elle touchait à son terme et promettait à mon avis peu de résultats. Le procureur du Roi était d'un avis contraire et demandait à lancer des mandats de comparution ou d'arrêt contre les prévenus et particulièrement contre Canuel qui, comme on l'a vu, était en faute à l'égard de ce dernier. La question se présentait sous plusieurs faces. Canuel, poursuivi par le ministère, poursuivait de son côté Fabvier comme calomniateur. Fabvier n'était que le représentant de Marmont et Marmont n'avait agi à Lyon qu'en vertu des ordres du ministère. Le lendemain même, Canuel devait se présenter au tribunal où il avait cité Fabvier en y soutenant sa plainte en calomnie. Decazes, très effrayé du scandale de cette scène et des suites qu'elle pouvait avoir, proposa de la prévenir en lançant le soir même contre Canuel un mandat qni l'empêcherait de se présenter. « Effrayons-le, ajouta-t-il, pour qu'il continue de se dérober à la justice. Son absence le compromet bien plus que ne le ferait son interrogatoire. »

« Je répondis à Decazes que ce moyen d'empêcher les querelles de se renouveler me paraissait également machiavélique et insuffisant ; que bientôt Canuel se rassurerait en s'apercevant qu'il ne courait dans le fait aucun danger ; qu'il reparaitrait et reprendrait



son débat avec Fabvier. « Croyez-moi, ajoutai-je, gouvernons franchement et largement. Ne craignons jamais d'arriver au fond des choses et de tout approfondir. Laissons agir la justice, abstraction faite des personnes, et tant pis pour qui sera convaincu de calomnie ou de haute trahison. » Ce langage ne pouvait être honorablement contredit; aussi Decazes lui-même parut-il y adhérer et Jacquinot se retira, autorisé à donner un libre cours à la justice.

« Le lendemain, Pozzo vint me raconter la conversation qu'il avait eue avec Pasquier. Celui-ci, dissimulant toujours, s'était évertué longuement à prouver qu'il fallait à tout prix conserver M. de Richelieu, et Pozzo l'avait payé de la même monnaie. Mais je reçus une visite plus curieuse et qui m'aurait révélé, au besoin, tous les secrets de l'intrigue qui s'ourdissait. Royer-Collard, qui depuis quelque temps me négligeait un peu, arriva dans mon cabinet à une heure très inaccoutumée. « J'ai eu, me dit-il, avec Decazes, un entretien que je ne dois pas vous laisser ignorer. Je voulais connaître enfin ses vues sur l'avenir et je l'ai forcé de s'expliquer; il a d'abord essayé de m'échapper en se réfugiant dans ses scrupules de succéder immédiatement à M. de Richelieu; mais, voyant que je ne prendrais point à cette simagrée, il m'a clairement annoncé l'intention de le remplacer comme président du conseil et ministre des Affaires étrangères. Vous connaissez depuis longtemps mon opinion sur Decazes, il ne sera encore qu'un *passage*, mais ce *passage* est nécessaire. Dans la chambre, il aura pour lui le côté gauche et les deux centres, et le côté droit seulement pour adversaire. Personne autre que lui ne pourrait former aujourd'hui une telle majorité, personne, en un mot, n'est prêt pour le

remplacer. Il faut donc s'y résigner, malgré son insuffisance, malgré ce titre de favori sous lequel il doit succomber un jour, et quoique nous soyons destinés bientôt à le combattre et à devenir ses ennemis bien plus déclarés que nous n'avons été ceux de M. de Richelieu et même de Lainé. »

« Pour apprécier la démarche de Royer et le véritable sens de ses paroles, il faut se rappeler mes rapports avec lui ; le plus grave d'entre les doctrinaires, il était aussi celui que je considérais davantage et sur l'amitié duquel je comptais le plus. C'étaient donc l'*ultimatum* de la coterie qu'il m'apportait et tous les doctrinaires qui me disaient par sa bouche : « Nous aurions bien voulu nous passer de Decazes, mais nous croyons décidément ne le pouvoir pas. Arrangez-vous donc avec lui, car si vous persistez à vous attacher à le fortune de M. de Richelieu, vous tomberez avec lui et nous romprons avec vous. »

« Je fus dispensé de répondre par l'arrivée de M. de Richelieu lui-même, qui fit partir Royer. Il était triste et abattu et commençait à se sentir pressé par les intrigues qui l'environnaient. Je ne lui laissai rien ignorer sur les dispositions et les projets de Decazes et sur sa position. « Tout cela me fait de la peine, me répliqua-t-il doucement, surtout en ce qui concerne Decazes, duquel j'attendais d'autres sentiments. Au surplus, je veux avoir une conversation à fond avec lui et lui ouvrir mon âme. » Résolution funeste que je me gardai bien de signaler comme telle à celui qui la formait. On se serait mal placé dans l'estime de M. de Richelieu en le détournant de rien de ce qu'il croyait généreux. Malheureusement, son défaut de lumières l'exposait ainsi souvent à être dupe. Il avait plus de vertu que son esprit n'en pouvait gouverner.

Je me bornai donc à lui rappeler que j'étais décidé à me retirer avec lui et, pour la première fois, il me comprit et m'approuva.

« Nous commencions déjà à nous occuper beaucoup des élections. Le mercredi suivant avant le conseil, Pasquier me montra une lettre du député Courvoisier, procureur général à Lyon, qui, en rappelant toute la popularité et l'estime dont jouissait Camille Jordan dans cette ville, prévenait le ministère de la faute énorme qu'il commettrait en s'opposant à sa réélection. Cela s'adressait surtout, ou plutôt seulement, à M. de Richelieu et Lainé. Je dis à Pasquier qu'il fallait montrer au premier la lettre de Courvoisier très propre à l'éclairer; mais le garde des Sceaux était alors si gêné dans ses rapports avec le duc qu'il m'avoua ne pas oser lui faire une communication aussi naturelle et qu'il remit en ma présence sa lettre à Decazes, en le priant de la lire dans un moment opportun à notre président. C'est à ce même conseil que le ministre de la Guerre, après avoir psalmodié pendant une heure une ordonnance sur l'avancement en trois cents articles, vit, à sa grande surprise, le Roi, qui jusque-là n'avait pas donné signe de vie, tendre la main en disant : « Donnez-moi cette ordonnance, je veux la relire et la méditer avant de la signer. » Nous connaissions tous trop bien le Roi pour croire qu'un pareil mouvement vînt de lui-même; aussi, Gouvion ne s'y méprit-il pas, et je sus plus tard que M. de Richelieu, toujours en défiance de ce qui venait du maréchal ou de ses bureaux, s'était entendu avec Decazes pour que Louis XVIII arrêtât l'ordonnance au passage et s'en emparât. Le tour de travail du ministère de l'Intérieur étant venu, j'eus en présence du monarque une dispute d'attributions avec Lainé dont le sujet mérite d'être rapporté avec quelques détails.

« Deux navires avaient été expédiés de Bordeaux en 1817 par les négociants Balguerie et Philippon pour la Cochinchine, dans le but de s'assurer s'il serait avantageux au commerce français de renouveler ses anciennes relations avec ce pays. Arrivés presque en même temps, les commandants furent présentés à la fois au souverain qui venait de prendre, à raison de ses conquêtes, le titre d'empereur et roi. L'empereur Gya Long était le père de ce jeune prince de la Cochinchine qui avait excité autrefois tant de curiosité en France et reçu aussi bon accueil de Louis XVI. Gya Long, en mémoire de ce fils qu'il avait perdu peu de temps après son retour, combla d'honneurs et de marques d'estime les Français dont le jeune prince était revenu accompagné. Parmi eux se trouvaient deux officiers de notre marine, MM. Chaigneau et Vanier, qu'il avait élevés au rang de mandarins de la seconde classe. Les deux mandarins, transportés de joie en revoyant le pavillon de la France, employèrent tous leurs bons offices à faire obtenir un traité d'échange aux maisons Balguerie et Philippon et les deux navires venaient d'arriver avec ce traité à Bordeaux. J'attendais encore quelques renseignements nécessaires pour placer toutes ces circonstances sous les yeux du Roi, lorsque je vis Lainé se mettre en devoir de les lui faire connaître dans un rapport en forme, qu'il terminait par des propositions d'encouragements pour les négociants de Bordeaux. Je l'arrêtai au début, en représentant que le commerce intérieur seul le concernait et en réclamant avec autorité cette affaire dont je m'occupais depuis longtemps et sur laquelle je ne tarderais pas à prendre les ordres du Roi. J'avais tellement raison qu'on ne put s'empêcher de le reconnaître et que le ministre de l'Intérieur fut obligé de se désister. Peu

de jours après, en effet, le Roi adopta les propositions que je lui présentai d'envoyer la décoration de la Légion d'Honneur à MM. Vanier et Chaigneau par les mêmes armateurs, en les remerciant au nom de Sa Majesté de l'accueil fait à notre pavillon, et de choisir deux officiers instruits qui iraient l'année suivante offrir leurs services à l'empereur Gya Long : les deux mandarins étant vieux, il devenait pressant, dans l'intérêt de notre commerce, d'envoyer des sujets propres à les remplacer et à leur succéder en crédit auprès du monarque cochinchinois.

« Mais ce conseil du 22 juillet[1] fut surtout remarquable par la petite scène qui le termina. Il ne restait plus à entendre que le ministre de la Police qui, d'un air composé et solennel, demanda au Roi la permission de lui rendre compte de ce qui s'était passé entre Monsieur et lui. Ce qu'il allait dire avait été évidemment convenu d'avance avec le Monarque et je devins fort attentif.

« Monsieur, commença Decazes, m'a envoyé chercher hier pour me dire que le Roi lui avait promis de faire répondre dans les journaux à un article du *Times* dans lequel on a osé affirmer que les conspirateurs Canuel, etc.., voulaient le mettre sur le Trône. « Les journaux, s'est écrié Monsieur, étant dans la main du gouvernement, il accrédite ces infâmes calomnies quand il ne les réfute pas. Le Roi m'a annoncé qu'il vous chargerait de la réfutation et il m'a répondu de vos bonnes intentions sur lesquelles je compte. — Mais, Monseigneur, comment pourrait être conçu un pareil article de gazette ? Son Altesse Royale y serait-elle désignée ou nommée ? — Non, sans doute. — Protestera-

1. 1818.



t-on de l'union qui règne entre les membres de la famille royale? — Fi donc! — Citera-t-on l'article du *Times*, auquel on doit répondre? — Cela ferait lire le *Times*, gardez-vous en bien. — En ce cas, Monseigneur, veuillez me donner des instructions plus précises, car je n'imagine pas ce que la réponse désirée par Son Altesse Royale pourrait renfermer. — Il le faut prendre de très haut, en Jupiter; enfin j'ai la parole du Roi, faites l'article et envoyez-le moi, pour que je l'examine avant qu'on ne l'imprime. »

« A peine Decazes avait-il fini son récit, mot pour mot, tel que je viens de le rapporter, que du premier mouvement je m'écriai : « Heureusement, aucun journal français n'a encore osé parler de l'opposition de Monsieur au gouvernement du Roi, il serait d'un grand danger pour lui de rompre ce silence; il faut à tout prix en obtenir qu'il renonce à l'idée de répondre au *Times*. »

« *Un moment*, interrompit le Roi, *je suis engagé; d'ailleurs il faut songer que mon frère menace d'écrire ou faire écrire dans les journaux si nous ne le prévenons pas.* »

« — Sire, répliquai-je, cette menace est vaine, Monsieur ne commettrait pas une pareille imprudence. »

« Alors le Roi, changeant de visage, proféra ces paroles mémorables en me regardant :

« *Le 23 janvier pendant ma promenade j'étais loin de croire possible ce que je lus à mon retour* »[1].

« Tout le monde se regarda, baissa les yeux et Louis XVIII en se levant ordonna à Decazes de s'essayer

1. C'est au retour de cette promenade que Louis XVIII reçut la lettre de son frère, que j'ai rapportée textuellement. (Note du comte Molé.)



toujours à la rédaction d'un article qui pût contenter son frère.

« Après le conseil, nous nous arrêtâmes un moment dans la galerie. Je m'approchai de M. de Richelieu et lui dis à l'oreille :

« Si vous laissez les journaux parler ainsi de Monsieur, vous préparez les voies au bill d'exclusion. »

« — Soyez tranquille, cela ne sera pas, répondit-il, ou je m'en irai. »

« Decazes survint, il tenait dans ses mains la fameuse note secrète de Vitrolles et parlait à son tour de répondre dans les journaux à la diatribe contre nous, prononcée la veille par Canuel devant ses juges; il nous apprit en même temps que la Rochejaquelein avait quitté Fontainebleau sans permission, pour venir audacieusement accompagner Canuel à l'audience.

« Le 23, j'allai voir le duc et le trouvai complètement dupe d'un entretien qu'il venait d'avoir avec Decazes. Ce dernier l'avait convaincu, me dit-il, de son intention sincère de quitter les affaires aussitôt après le congrès, et à l'idée de les remettre entre les mains de Pozzo; Decazes n'avait *ingénument* objecté que la nécessité d'élever le diplomate promptement à la pairie, pour accoutumer le public à le considérer comme Français.

« Je fis le soir une visite à Ville-d'Avray, où Decazes, fidèle au rôle qu'il avait joué le matin, nous raconta, à Pasquier et à moi, sa conversation avec le duc en insistant de nouveau sur son inébranlable volonté de suivre M. de Richelieu dans sa retraite. Nous convînmes ensuite tous trois de proposer au conseil du lendemain de rayer Vitrolles de cette liste des ministres d'État où son nom n'avait jamais cessé d'être un scandale, et



d'ôter à M. de la Rochejaquelein son régiment; mais avant le conseil, j'écrivis au duc, ainsi que je le faisais dans les occasions délicates, afin de le préparer aux deux destitutions que nous avions jugées indispensables.

« Comme je fermais ma lettre, Barbé-Marbois vint me trouver au nom de la réunion des pairs pour me dire que tout le monde nous abandonnerait si nous persistions dans notre faiblesse. Je le priai de faire prendre patience à nos amis en leur annonçant qu'ils seraient bientôt plus satisfaits. *Le Journal de Paris* de ce jour et celui des *Débats* publièrent chacun un article où le ministère ripostait à l'attaque furieuse de Canuel. La faiblesse de ces deux articles et surtout leur inélégance et leur incorrection ne me laissèrent pas de doutes sur leurs auteurs. Le premier était de Decazes et le second de Pasquier. Je ne pus m'empêcher d'en écrire aussi à M. de Richelieu et de lui faire sentir l'inconvénient et l'inconvenance de ce rôle de journaliste auquel mes collègues avaient recours quelquefois et malgré leur peu d'aptitudes. Il faut être arrivé au ministère avec une réputation éclatante et incontestée d'écrivain comme Chateaubriand pour s'y passer de pareilles fantaisies, encore ferait-on mieux de s'en abstenir.

« M. de Richelieu s'était fait attendre à notre première réunion; nous commençâmes par y débattre entre nous six la proposition relative à Vitrolles et à la Rochejaquelein; nous fûmes unanimes, et Lainé, que depuis quelque temps les ultras traitaient fort mal, fut plus qu'aucun autre d'avis de faire promptement ces exemples. M. de Richelieu ayant pris place, Decazes dit qu'il savait de bonne source que Vitrolles s'avouerait l'auteur de la note secrète. « Qu'il le fasse, s'écria notre président, qu'il le fasse



et qu'il porte sa tête sur l'échafaud. » Et, saisissant aussitôt sa plume, il rédigea l'ordonnance de destitution pour la faire signer le soir même au Roi. — Mais quand Decazes en vint à la Rochejaquelein, M. de Richelieu baissa la tête, sa respiration parut gênée, bientôt son émotion fut au comble, il éclata : « Messieurs, dit-il, c'est déchirer le drapeau blanc, faites-le si vous le jugez nécessaire, mais qu'il me soit permis de dire combien j'en suis malheureux; voilà ce qui empoisonne ma vie, c'est cette nécessité de frapper successivement les hommes qui ont montré le plus de dévouement à la cause des Bourbons. » Personne ne répliqua; la destitution de la Rochejaquelein demeura convenue et pour en adoucir l'amertume au duc nous désignâmes pour le remplacer Arthur de la Bourdonnaye que ses sœurs protégeaient et que lui-même il aimait.

« Le *Moniteur* du 26 renferma, en effet, l'ordonnance qui ôtait à Vitrolles sa place de ministre d'État, mais l'affaire la Rochejaquelein resta encore en suspens. Je retournai au Marais pour recevoir M. de Richelieu qui venait y voir jouer la comédie. Frappé de l'émotion que j'avais remarquée en lui au dernier conseil et persuadé que le cœur d'un si honnête homme pouvait surpasser en prévoyance des esprits plus éclairés que le sien, je concevais quelques scrupules sur la destitution de la Rochejaquelein. L'idée me vint et je la soumis au duc en me promenant avec lui, l'idée me vint, tout en châtiant la conduite factieuse de ce colonel, de faire duc, au même moment, son neveu, fils du général vendéen, tué en combattant pendant les Cent-Jours. « De cette manière, dis-je à M. de Richelieu, on ne pourra nous accuser de *déchirer le drapeau blanc.* » Il ne me fit point de réponse positive et le mercredi

suivant j'appris au conseil qu'une marche toute différente avait été suivie. Gouvion, bien malgré lui et quoiqu'il insistât sur l'insuffisance d'une pareille mesure, avait écrit de la part du Roi au major général de la garde royale de service, pour qu'il mît la Rochejaquelein aux arrêts et ne permît désormais à aucun colonel de la garde de venir de sa garnison à Paris sans permission.

« Tant d'hésitation et de faiblesse ne faisaient qu'enhardir nos ennemis. Aussi Canuel fit-il assigner le rédacteur des *Débats* pour qu'il eût à déclarer quel était l'auteur de l'article dirigé contre lui. De son côté, Decazes avait fait insérer dans un journal une réponse au *Times* ainsi que Monsieur l'avait exigé. Mais ce prince, la trouvant peu à son gré et furieux surtout de ce qu'elle ne lui avait pas été préalablement soumise, fit enjoindre à Decazes de se rendre chez lui, lui signifia qu'il voulait un second article, lequel lui serait communiqué avant l'impression ainsi que le Roi, son frère, le lui avait promis. Le favori rapporta ces paroles à Louis XVIII qui, intimidé du courroux de Monsieur, consentit à tout. Mais Decazes ne se tint pas pour battu; il eut un nouvel entretien avec Monsieur, où il apporta, d'après le récit qu'il m'en fit, beaucoup de présence d'esprit, d'assurance et d'adresse. La conclusion fut un article publié dans le journal des *Débats*[1]

1. Voici textuellement cet article :

La sage lenteur des tribunaux dans la poursuite du complot actuellement objet d'une instruction, cette lenteur conservatrice de toutes les formes, et par conséquent de la sûreté des prévenus, a dû donner lieu à mille conjectures douteuses. Les versions les plus étranges se sont multipliées; la curiosité et la malveillance travaillent à l'envi sur un pareil sujet, et les feuilles étrangères s'empressent à recueillir tous les bruits de Paris, débitent gravement comme des révélations beaucoup de conjectures douteuses, et d'autres indignes d'être réfutées. Lorsque les tribunaux se taisent, lorsqu'aucune notification légale n'atteint un individu, toute supposition tirée de ses opinions réelles



et corrigé de la propre main du Roi. Decazes avait jugé habilement que, le Roi s'appropriant ainsi l'article, son frère serait bien obligé de s'en contenter. Toutefois ce prince déclara ne le faire que par *exprès commandement*.

« Cependant les intrigues pour la formation d'un nouveau ministère après le congrès redoublaient d'activité et je passais ma vie au milieu de petites mystifications qui se multipliaient et se croisaient avec tant de rapidité que le lecteur aura de la peine à en suivre le fil. M. de Richelieu vint me dire qu'il avait parlé à Lainé de Pozzo pour lui succéder, que Lainé lui avait répondu sur ce sujet à peu près dans les mêmes termes que moi, mais qu'à cette occasion Lainé lui avait montré la plus ferme volonté de se retirer avec lui, si ce n'était même avant. A peine M. de Richelieu était-il hors de mon cabinet, que Pozzo y entrait pour me raconter son dernier entretien avec le favori; celui-ci, dissimulant toujours, avait fort insisté sur la nécessité de retenir le duc au moins une année encore, afin qu'on eût le temps de préparer les voies du ministère à lui, Pozzo, par la pairie. L'impatient Pozzo voulut aussi attaquer Pasquier sur le même sujet, mais celui-ci évita de s'expliquer, en disant

ou présumées, dans une matière aussi grave, doit être repoussée, jusqu'à ce qu'elle soit prouvée; c'est là, surtout, qu'il n'y a de coupables que les condamnés, et de suspects que les prévenus; ce n'est donc pas sans étonnement que nous avons vu quelques journaux étrangers devancer la marche de la justice et livrer au tribunal de l'opinion publique des noms qu'aucune prévention légale n'a atteinte; mais c'est avec la plus profonde indignation que nous voyons dans ces mêmes journaux des insinuations d'une nature bien plus odieuse encore, puisqu'elles tendent à outrager la Majesté Royale, à insulter le gouvernement et à froisser le cœur de notre Monarque chéri en paraissant méconnaître les sentiments de respect, de fidélité, d'obéissance et de vive tendresse dont tous les princes de son auguste famille sont également animés envers sa personne sacrée.



que j'étais le seul qui connût bien les intentions de M. de Richelieu et qui possédât véritablement sa confiance. Pasquier se préparait ainsi à rejeter sur moi toute l'impopularité de l'entrée d'un Corse émigré, devenu Russe, au ministère, si M. de Richelieu commettait la faute de l'y appeler et il n'eût pas été fâché de répondre, en attendant, que j'étais le seul à en donner au duc le conseil.

« Le vendredi, lorsque nous étions en séance, M. de Richelieu, se penchant à mon oreille, me confia que les témoins entendus dans la conspiration Canuel étant tous des agents publiquement ou secrètement salariés par la police, leurs dépositions lui semblaient terriblement suspectes. Il fit part ensuite au conseil d'une lettre de Caraman annonçant que le prince de Metternich lui avait dit que la *note secrète* de Vitrolles était arrivée au cabinet de Vienne signée de son auteur par l'intermédiaire du prince Louis de Rohan. Une semblable révélation était faite pour calmer les scrupules que nous aurions pu conserver de la destitution de ce traître.

« Le lundi 3 août, Pasquier m'avertit qu'il allait nous soumettre son travail sur le personnel du Conseil d'État, attendu depuis si longtemps. Il l'avait secrètement concerté avec Decazes et me priait de le défendre au besoin contre les objections de M. de Richelieu et de Lainé, qui ne manqueraient pas d'attaquer ce qu'il y aurait de concessions aux libéraux et de rigueurs contre leurs adversaires. Mais, sur l'avis que je lui en donnai, il aima mieux attendre que Corvetto, malade et absent, fût de retour. Decazes me prit à part à son tour pour me montrer un billet de Chateaubriand à Monsieur, surpris par sa police et dans lequel il demandait à ce prince de lui soumettre le manuscrit



d'une brochure qu'il était sur le point de livrer à l'impression et qu'il croyait de nature à produire un grand effet. « Je voudrais, ajouta Decazes, que la brochure parût avec l'approbation de Monsieur pour prouver à M. de Richelieu combien Monsieur le trompe, quand il a l'air de vouloir se rapprocher du ministère ; j'en ai encore eu une longue audience hier soir et jamais je ne l'ai trouvé plus loin de s'entendre avec nous. » Tout en disant cela, Decazes, chose admirable, se ménageait auprès de Monsieur avec autant de soin qu'il en mettait à se faire valoir auprès des libéraux.

« Je saisis cette occasion de lui parler franchement de sa position sous ce double rapport. Je pensais, et je lui dis, que son crédit sur le Roi le rendait nécessaire aux deux partis, qu'il pouvait les obliger ainsi à transiger et amener Monsieur lui-même à accepter sincèrement des institutions, qui rassureraient suffisammeut la nation contre l'usage qu'il ferait un jour du souverain pouvoir. « Vous tenez de votre position, lui ajoutai-je, de pouvoir seul consommer la Restauration et la réconciliation de la France avec l'ancienne Dynastie. » J'avais souvent ouvert cette vue à M. de Richelieu qui en fut si frappé qu'il ne cessait de me répéter depuis quelque temps : « *M. Decazes peut seul sauver Monsieur en l'arrachant à son parti.* » Je dis encore au favori que telle était l'opinion du duc, mais il n'avait ni l'âme assez haute, ni l'esprit assez délié pour viser et arriver à un pareil but.

« Ce conseil fut consacré aux affaires de Rome. Portalis nous écrivait qu'il avait eu une longue conférence avec le cardinal Consalvi dans laquelle ce dernier lui avait répété que le Saint Père et le Sacré Collège, après avoir refusé si longtemps d'annuler le Concordat de 1801 pour revenir à celui de Léon X, auquel ils ne pensaient

guère, ne consentiraient jamais à modifier encore le Concordat de 1817. Portalis ajoutait que, d'après tout ce qu'il voyait et entendait, il devenait pressant d'entamer une négociation nouvelle si l'on voulait empêcher la cour de Rome de se porter à des actes qui ne manqueraient pas d'allumer un schisme en France. A cette occasion, M. de Richelieu nous produisit la copie d'une lettre que le cardinal de Beausset avait écrite de son chef à M. de Blacas pour l'engager à une convention provisoire et interprétative du dernier Concordat. Sans juger quant au fond la proposition de M. de Beausset, je relevai avec chaleur l'inconvenance de sa démarche. Je ne pouvais comprendre que ce prélat si éclairé, si modéré, si sage, se la fût permise et mon étonnement redoubla quand, à cette occasion, Lainé m'apprit que M. de Beausset avait signé la fameuse et fatale lettre des évêques au Roi et que même elle avait été rédigée chez lui et devant lui. Dans le clergé, l'habit l'emporte sur le caractère, la position sur les principes. Un évêque est évêque avant que d'être homme ou sujet. Cela est bien, cela est mal, utile ou nuisible selon le cas et la circonstance, mais cela est toujours ainsi. Toutefois, je demandai que l'on distribuât à chacun de nous une copie des importantes dépêches de Portalis et que l'on s'ajournât au vendredi suivant, ce qui fut adopté.

« L'expédient proposé par le cardinal de Beausset en lui-même était bon et nous en demeurâmes tous d'accord au conseil du vendredi. Portalis fut en conséquence autorisé à négocier une convention interprétative si cela était nécessaire pour ne pas rompre avec Rome. Du reste, ce conseil du 7 août fut si pitoyable, tout s'y fit tellement à bâtons rompus, avec une telle indolence, que Pasquier lui-même en fut choqué. La

brochure de Chateaubriand y fut un moment mise sur le tapis. Elle avait paru et n'aurait pas été lue sans le nom de son auteur. C'est un de ses plus faibles écrits politiques. Le titre était : *Remarques sur les affaires du moment*. Aujourd'hui, personne ne s'en souvient.

« Cependant, les intrigues qui nous divisaient n'étaient plus secrètes ; je fus tout étonné d'entendre la princesse de Vaudémont, chez laquelle je dînais, me dire : « On sait bien que M. de Richelieu se retire après le congrès et que Pozzo le remplace, à moins que M. Decazes ne l'emporte sur Pozzo, auquel il dispute la présidence. »

« Les soins de l'ambition ne détournèrent pas Decazes de la poursuite de son mariage. Il aimait celle qu'il allait épouser, toute laide qu'elle était, et surtout il en était éperdûment aimé. Ce fut le dimanche 9, après la messe, que le Roi signa le contrat en présence de toute la cour. D'abord il appela Saint-Aulaire et lui dit quelques mots bas; s'adressant ensuite au père Decazes, « *Je vous fais mon compliment* », lui dit-il ; puis au frère, préfet et gendre du marquis d'Arragon : « *Comment va votre famille ?* » Enfin au marié, en rendant la plume au duc de Richelieu qui la lui avait présentée : « *Bonheur et Postérité !* » Le soir tout le corps diplomatique, tout ce qu'il y avait de considérable dans l'État, se réunit aux parents et amis pour signer le contrat chez Mme de Saint-Aulaire. Là étaient étalés tous les trésors de la corbeille et les présents dont les plus magnifiques peut-être n'étaient pas de nature à être exposés aux regards. Mais la curiosité de la soirée était la tante de Brunswick, qu'on avait fait venir à grand'peine pour que nous vissions de nos yeux toute la grandeur de l'alliance qu'on contractait. Le duc de Richelieu, que toute cette vanité de parvenu

impatientait et affligeait à cause de son penchant pour Decazes, s'établit dans un coin à causer avec moi. Il m'apprit que l'ordonnance de Gouvion sur l'avancement causait beaucoup de rumeur à la Cour et de mécontentement à la garde royale. Le duc s'en désolait, se reprochait amèrement déjà d'avoir laissé passer l'ordonnance et accusait toujours davantage le maréchal d'être entraîné par les libéraux et les chefs de l'ancienne armée dont il aimait à s'entourer.

« Le surlendemain Decazes devait se marier et il allait ensuite passer huit jours à la campagne avec sa femme. Mais Baring, que nous attendions depuis si longtemps et avec tant d'impatience, soit pour modifier, soit pour expliquer son traité, étant arrivé sur ces entrefaites, j'étais curieux de savoir si l'amour aurait assez de pouvoir sur le favori pour qu'il nous laissât régler sans lui une affaire aussi importante. En effet, le lundi, veille de son mariage et de son départ, je l'entendis au conseil qui invitait négligemment Pasquier à assister, pendant son absence, à toutes les conférences que le banquier anglais pouvait avoir avec le ministre des Finances. Le bon Corvetto, qu'il mettait ainsi en tutelle, se laissait faire, mais j'avertis de nouveau M. de Richelieu et le mis en garde contre cette intrigue, qui ne tendait à rien moins qu'à anéantir notre crédit naissant, et sans autre objet que de céder aux clameurs des libéraux et de se populariser parmi eux aux dépens de M. de Richelieu et de Corvetto, dont on voulait les places. « *Au surplus*, me dit le duc avec ce sourire plein de tristesse qui lui était propre, *au surplus, il n'y aura pas grand mal, si l'on me rend bien impopulaire, puisque je suis décidé à me retirer.* »

« C'est dans la chapelle des pairs, au Luxembourg, qu'eut lieu la cérémonie du mariage. Le maréchal



Oudinot, deux des majors de la garde et Victor de Caraman qui en commandait l'artillerie, m'y entretinrent longuement des inconvénients de l'ordonnance de Gouvion et de la fermentation qu'elle excitait.

« Je me gardai bien de rapporter leurs discours à M. de Richelieu, mais deux jours après il vint de lui-même me confier encore ses inquiétudes. « Il faut satisfaire la garde, me dit-il, ou la licencier, car on ne peut confier la sûreté du Roi et le salut de la Monarchie à une garde mécontente et qui murmure tout haut. » Il me remit en même temps un mémoire du général Digeon sur l'ordonnance, en me priant de le lire et de n'en point parler. « M. le duc d'Angoulême, ajouta-t-il, si sage et si modéré en toutes choses, regarde aussi l'ordonnance comme injuste dans ses dispositions et funeste dans ses effets. Il doit me remettre ses propres observations et dès que je les aurai, j'en entretiendrai le conseil. » Se livrant ensuite à ce découragement qui lui était trop habituel, M. de Richelieu voulait charger Decazes d'annoncer au Roi qu'il se retirerait après le congrès.

« Y pensez-vous? m'écriai-je; ne serait-il pas hors de toutes convenances que vous ne fussiez pas le premier à parler au Roi de votre retraite? Savez-vous, d'ailleurs, sous quelle couleur Decazes représentera votre résolution et dans quels termes il s'acquittera de votre commission? Occupez-vous, au lieu de cela, de préparer le ministère qui doit vous remplacer; le temps presse. »

« Nous nous jetâmes ensuite dans les noms propres; pour les Finances le duc était tenté de M. Mollien qu'il préférait à M. Roy, à cause de l'influence de Decazes sur ce dernier. Il aurait bien voulu mettre Lainé à la place de M. Dambray, mais Decazes et



Pasquier s'étaient soi-disant assurés que le Roi n'y consentirait pas. En nous séparant, le duc me dit de venir dîner avec lui et Baring le lendemain à la Muette chez Corvetto. Je le lui promis et le quittai pour aller dîner à Boulogne chez Fontanes.

« J'y trouvai plusieurs officiers supérieurs de la garde et entre autres Clermont-Tonnerre qui se plaignit à moi de ce que M. de Richelieu laissait Pasquier se mêler de l'affaire de l'ordonnance; à aucune époque de sa carrière Pasquier ne s'était fait *mouche du coche* au point où il le fit alors. Il s'agitait sur tout, s'ingérait, se mêlait de tout et se persuadait ainsi qu'il dirigeait tout. Le vendredi au matin, il m'apporta un projet de convention avec Baring, de sa façon, et me dit qu'il avait aussi aplani toutes les difficultés que rencontrait l'ordonnance en causant avec le général Dumas, son véritable auteur. Ni sa convention, ni sa conférence avec Dumas n'eurent la moindre influence sur la conclusion de ces deux affaires. Pasquier a une faculté que je n'ai vue qu'à lui, celle de se persuader tout ce qu'il voudrait persuader aux autres, de manière qu'en se mentant une seule fois à lui-même, ou, pour le dire plus doucement, en se laissant aller à ses faciles illusions, il ne peut plus mentir à autrui. Ses mémoires, s'il en écrit jamais, manqueront totalement de vérité; il se présentera comme ayant tout vu, tout su, tout dirigé, en un mot il se donnera une importance qui ferait sourire ses contemporains. Mais encore une fois sa présomption le sauvera du mensonge, jamais on n'aura plus outragé la vérité sans la trahir.

« Ce même vendredi nous eûmes un conseil auquel M. de Richelieu ne put se trouver, parce qu'il assistait aux couches de Madame la duchesse d'Orléans. J'y



communiquai à mes collègues l'offre que me faisait M. de Pradel d'avancer sur les fonds de la liste civile les neuf cent mille francs que devait coûter la première expédition pour le Sénégal. Cette offre, je l'avoue, de la part d'un ministère (celui de la Maison du Roi) qui avait tant de peine à suffire à ses propres dépenses, m'avait causé une vive surprise et je soupçonnai un certain Forestier, dont j'ai parlé, intendant de la Maison du Roi et conseiller d'État de la Marine, d'avoir comme ce dernier placé quelques fonds au Sénégal et suggéré à M. de Pradel la proposition que j'avais reçue. Quoi qu'il en fût, nous l'acceptâmes et Lainé, qui augurait bien aussi de cet essai de colonisation, fit décider que l'expédition partirait au mois d'octobre. Il s'engagea ensuite entre lui et moi une discussion qui eût été moins vive en présence du duc, sur la division du budget en autant de lois qu'il y avait de ministères, division que je recommandais en toute occasion avec autant de chaleur que Lainé la combattait avec colère.

« Pasquier me mena dîner à la Muette chez Corvetto, où nous devions retrouver M. de Richelieu et Baring; ces petits voyages faits avec lui n'étaient jamais stériles. J'ai déjà dit qu'il se trouvait à lui-même un si grand charme qu'il se croyait irrésistible. C'est ce qui le rendait si fat avec les femmes et si suffisant entre hommes. A peine étais-je dans sa voiture qu'il se mit à me parler *du goût qu'il avait inspiré au Roi;* et pour qu'il ne manquât rien à mon amusement, il ajouta : « *Sans mon aversion pour la faveur, c'est moi et non Decazes qui eusse été le favori de Louis XVIII; en 1814 pendant mon premier ministère j'eus toutes les peines du monde à m'empêcher de le devenir; mais mon caractère est trop antipathique avec ce genre*

d'existence ! » Pour que ce trait ait tout son prix, il faut avoir vu Pasquier avec le Roi et savoir de quelle manière le Monarque parlait de lui lorsqu'il cessa d'être ministre.

« Aussitôt après dîner, nous entrâmes en conférence; Pasquier nous lut des notes que Decazes lui avait envoyées du fond de sa retraite amoureuse. Elles n'avaient pas d'autre objet que de protester contre l'emprunt et d'en prendre acte pour se populariser aux dépens de ceux qui l'avaient négocié. Baring alla au-devant de tout ce que nous pouvions raisonnablement désirer et montra une loyauté, une noblesse à laquelle, il faut le dire, nos capitalistes français ne nous accoutumaient pas. En un mot, il se montra digne de traiter avec M. de Richelieu et il était beau de les voir rivaliser entre eux de délicatesse et de droiture. Pasquier, à ce spectacle, me dit tout bas : « *Est-ce là faire des affaires? et ne voyez-vous pas tout le parti que nous pouvions tirer de la facilité de Baring?* » Mais le duc, après avoir entendu Corvetto qui parla longtemps avec son élégance et son esprit accoutumés, avait terminé la discussion en déclarant qu'il ne souffrirait pas que le premier prix (de 72), convenu entre Baring et lui, fût changé. Pasquier, intimidé par l'accent de M. de Richelieu, ne fit plus que bavarder et cette base fut adoptée.

« Le lundi suivant, Pasquier vint chez moi avant le conseil; il avait revu Dumas qui lui avait promis d'apaiser la garde en obtenant du maréchal une interprétation favorable de son ordonnance. Avec un caractère timide et un esprit étroit, on ne connaît de difficultés que les résistances et l'on ne juge du mal que par les plaintes. Au lieu donc d'examiner une bonne fois cette ordonnance et de bien se rendre



compte de ses conséquences et de son esprit, Pasquier ne songeait qu'à satisfaire ceux qui s'en plaignaient, sans blesser toutefois son auteur. Nous nous rendîmes au conseil où le maréchal nous apprit qu'il allait en effet expliquer l'ordonnance dans une lettre qu'il adresserait aux commandants de la garde. Mais, loin de rien céder, il ne voulait que la faire comprendre, en la justifiant des fausses inductions que l'on prétendait en tirer.

« En arrivant à cette séance j'étais loin de prévoir tout ce qui s'y passerait de curieux. M. Lainé lut ce fameux mémoire auquel il travaillait depuis longtemps et destiné à contenter Monsieur. Jamais, assurément, projet ne fut plus insensé, ni espérance plus légèrement conçue; pour séduire Monsieur, le mémoire lui offrait la perspective de siéger à la chambre des pairs et même au conseil dans certains cas, s'il s'unissait sincèrement au Roi et à son gouvernement. Du reste il ne renfermait que des lieux communs médiocrement rédigés. Lainé ayant achevé sa lecture, on se regarda; l'intrépide Pasquier rompit le silence : louant avec emphase le mémoire, il demanda que l'auteur se bornât à le lire à Monsieur et ne le laissât sous aucun prétexte entre ses mains. Decazes se taisait, je pris la parole et m'expliquai nettement.

« C'est méconnaître, m'écriai-je, le principe de la Monarchie et celui de la responsabilité des ministres, que d'admettre les princes au conseil et de leur donner aucune part dans le gouvernement. La démarche que vous voulez faire est pleine de dangers, sans que vous puissiez raisonnablement en attendre aucun avantage. Jamais vous ne gagnerez rien sur Monsieur. Ce mémoire, quelque bien rédigé qu'il fût, ne pouvait que répéter ce que nous lui avons tous dit mille fois,



Comment donc espérer que sa simple lecture arrache tout d'un coup Monsieur à ses préjugés, à ses habitudes, à ses affections? Au lieu de cela, Monsieur racontera ce qui se sera passé entre lui et vous ; le *Times* et la *Minerve* le publieront et les ennemis du ministère, ceux de M. Lainé en particulier, ne manqueront pas de répéter qu'il y a dans le cabinet un parti qui veut toujours composer avec la Cour, transiger avec l'ancien régime. »

« Decazes, M. de Richelieu et Lainé essayèrent de me répondre, mais il était évident que j'avais produit une forte impression sur leur esprit. Le maréchal Gouvion m'appuya d'une étrange manière : « Ce n'est pas chez les *ultras*, toujours incorrigibles, dit-il, que vous devez chercher votre force, mais dans une bonne armée qui vous permette de frapper un coup d'État quand cela sera nécessaire et de déporter deux ou trois cents énergumènes. » A ces mots, l'amour de la liberté se réveille dans le cœur de Lainé et le voilà qui se répand en imprécations contre tout pouvoir arbitraire et surtout contre celui des baïonnettes. Pasquier, fidèle à son rôle de conciliateur, assura Lainé et le maréchal qu'ils ne s'étaient pas compris et n'avaient ni l'un, ni l'autre dit ce qu'ils voulaient dire. La paix se rétablit à sa voix et le mémoire n'étant plus défendu, même par son auteur, il fut formellement convenu qu'on ne s'en servirait pas.

« Cette scène fut animée et amusante, parce que les caractères individuels s'y montrèrent avec assez de franchise. Gouvion, qui n'est libéral qu'en haine de l'ancien régime, y trahit le secret de tous les généraux de l'Empire, dont la Restauration a fait tout d'un coup des tribuns. Il faut avoir bien des lumières ou un bien noble caractère pour conserver l'amour de la liberté



sous la tente et le respect des institutions au milieu des camps. Ce qu'il y a de plus comique, c'est que Gouvion, dans sa pensée, composait ces trois cents énergumènes, qu'il voulait déporter, pour les deux tiers au moins de libéraux. Tel est pourtant ce vieux guerrier que ces mêmes libéraux, au moment où j'écris, regardent encore comme leur plus ferme appui. Après cela, écrivez l'histoire ou plutôt ne la cherchez que dans les mémoires particuliers.

« Deux jours après, j'eus avec M. de Richelieu une de ces conversations matinales dans lesquelles il lui arrivait d'ouvrir son âme, comme il ne l'a peut-être jamais fait d'ailleurs avec personne. Elle roula d'abord sur sa retraite, et il se demandait ce que ferait Louis XVIII s'il en était réduit à choisir entre lui et son favori.

« Ici, lui dis-je en souriant, l'estime l'emporterait sur *l'amour* et le Roi vous préférerait, parce qu'il vous croit de beaucoup le plus nécessaire. »

« — Je le crois, me répondit-il avec une douce fierté, et j'ose penser qu'en le faisant le Roi s'honorerait. »

« Du reste, il ne songeait plus, grâce à mes représentations, à faire annoncer au Roi par Decazes sa volonté de quitter les affaires. Il s'occupait seulement du choix de ses successeurs et ne voulait plus d'autre président du conseil que le garde des Sceaux. Quant aux deux rivaux, Pozzo et Decazes, il les plaçait sur la même ligne en destinant au premier les Affaires étrangères et au second l'Intérieur. Il s'étendit ensuite sur cette lâcheté d'esprit qui est particulière à Pasquier et le rôle de confident qu'il jouait auprès de Decazes. Je lui parlai de l'intrigue des doctrinaires pour porter ce dernier à la présidence du conseil, y faire entrer

Royer-Collard sans portefeuille et M. de Serre avec celui de la Justice, et lui racontai tout ce que Barante était venu de nouveau me dire à ce sujet.

« De là nous passâmes aux grandes affaires qui allaient se traiter au congrès. Il me montra toute sa correspondance avec le prince de Metternich. En résultat, voici l'état où se trouvaient alors les négociations : les cabinets de Londres, de Vienne et de Berlin avaient insisté pour que leurs armées restassent en France jusqu'à l'expiration des cinq années fixées éventuellement pour l'occupation, mais, grâce à l'empereur Alexandre et aux efforts réunis de Pozzo et de M. de Richelieu, l'évacuation devait avoir lieu au bout de trois ans. Les trois cabinets ennemis avaient alors demandé que, du moins pendant les deux dernières années, une armée d'observation demeurât sur nos frontières pour nous surveiller. Les mêmes influences nous avaient encore évité cette honte. Une troisième proposition subsidiaire, celle de laisser une armée anglaise en Belgique, avait à son tour été écartée ; enfin on avait tenté vainement de renouveler le traité de Chaumont, qui plaçait l'état social en France sous la surveillance et la garantie des quatre grandes puissances. Dans le plan que M. de Richelieu s'était tracé, il restait à obtenir que la France s'élevât du rôle de protégée à celui de protecteur et qu'elle fût admise en cinquième dans cette alliance qui s'est approprié la dictature de la civilisation. Il comptait l'emporter à Aix-la-Chapelle, et nourrissait bien encore un autre projet, celui de citer l'extravagant roi d'Espagne au tribunal de la Sainte Alliance, de le faire venir au congrès pour s'y voir enjoindre de reconnaître l'indépendance de l'Amérique du Sud et d'envoyer la fille de l'ex-reine d'Étrurie régner à Buenos-Ayres.



« Le mercredi suivant, Decazes reparut au conseil. Nous allâmes ensuite dîner tous à la Muette chez Corvetto, où nous devions le soir avoir une nouvelle conférence avec Baring. Decazes y montra plus de bon sens que de coutume et sortit un moment de l'intrigue pour entrer franchement dans les affaires. Il revint, ainsi que tous mes collègues, à mon avis de ne rien simuler, rien replâtrer, de maintenir le premier traité passé avec Baring, et d'en faire un nouveau pour les cent millions par lequel on s'engagerait, si les Alliés ne voulaient pas les prendre au cours, à les donner à Baring au prix moyen de la rente dans le mois qui suivrait l'évacuation. Baring consentit à tout et se montra jusqu'à la fin loyal, noble et simple. Le maréchal Gouvion, lui-même, en fut frappé et se vit forcé à faire, en faveur du banquier anglais, une exception à sa prévention générale contre ce peuple.

« Pozzo me pressait depuis quelque temps de lui donner la première matinée où je serais libre pour qu'il pût me montrer toute sa correspondance sur nos affaires depuis le mois de mars. Le jeudi 19, je me rendis chez lui et j'y passai deux heures des plus curieuses. Il commença par me produire toutes les notes de l'Angleterre, également malveillantes pour la France et pour le ministère. Pozzo se croyait irréconciliable avec le cabinet anglais et ne manquait pas une occasion de le desservir, non plus que Sir Charles Stuart, son ambassadeur. Il me montra ensuite la dernière dépêche de Capo d'Istria dont la forme singulière me fit connaître le mode de correspondance établi entre Pozzo et son souverain. Selon l'ordre hiérarchique, l'ambassadeur s'adressait au ministre. Mais comme il savait que sa lettre serait mise sous les yeux de l'Em-

pereur, il la rédigeait en conséquence et y joignait quelquefois une lettre amicale et plus intime pour Capo d'Istria. La réponse ne coûtait guère à ce dernier, car il l'écrivait sous la dictée d'Alexandre ou devait la composer uniquement des propres paroles recueillies de la bouche impériale.

« La dépêche que je lus répondait à l'important mémoire envoyé récemment par Pozzo sur notre situation intérieure et les diverses questions qui allaient se traiter au congrès. Capo d'Istria *racontait* les discours d'Alexandre sur Pozzo et ses observations sur son mémoire dans cette forme : *l'Empereur a dit, l'Empereur a observé*... En résultat, Alexandre ne partageait pas la sécurité de son ambassadeur sur notre avenir, ni son amertume contre l'Angleterre ; il augurait aussi mal de la disposition de la France envers les Bourbons que de la prudence de ces princes et de leur habileté. Il montrait la ferme volonté de maintenir le monde en paix, approuvait la marche de notre ministère, regardait la retraite de l'armée d'occupation comme urgente et inévitable ; enfin, il annonçait l'intention d'admettre la France en cinquième dans ce qu'il appelait la grande ligue pacifique européenne.

« S'il le détestait, j'ai déjà remarqué plusieurs fois combien Alexandre copiait Napoléon. Cependant il le dénigrait à toute occasion. Mais l'influence d'une première admiration est bien profonde sur un esprit et un caractère tels que les siens. L'imitation avait survécu à l'engouement et s'était changée en nature. Cette dépêche de Capo d'Istria, ce mode indirect d'une corpondance directe entre un souverain et ses agents éloignés étaient calqués sur Napoléon. C'est ainsi que son major général, prince de Neufchâtel, ou son secré-



taire d'État, Bassano, écrivaient sous son inspiration, ou sa dictée, le premier à ses généraux, le second à ses ministres.

« Une arrière-pensée avait déterminé Pozzo à me faire toutes ses confidences : il voulait frapper mon imagination des importants services qu'il nous rendait. Son impatience, qui trahit toujours sa finesse, ne tarda pas à me le prouver. « Voilà pourtant, s'écria-t-il, l'homme à qui l'on fait tant attendre ce titre de duc qui doit le rendre à son ancienne patrie. » Puis ne gardant plus aucune mesure, l'ambitieux Pozzo me fit entendre qu'il exigeait le duché avant le congrès. Quant à son entrée dans le ministère, ne pouvant quitter le service de la Russie que du consentement de l'Empereur, il ne pouvait, ajouta-t-il, faire dans la chambre des pairs le noviciat dont Decazes lui avait parlé et motiver aux yeux d'Alexandre sa retraite que par son entrée immédiate dans le ministère français.

« Le soir, les ministres se réunirent à la Muette pour arrêter la forme dans laquelle le budget serait présenté aux chambres et nous y restâmes en conférence jusqu'à minuit. Après une discussion fort animée, on décida que le budget de 1819 serait divisé en six lois : les comptes, l'impôt direct, les droits réunis, les domaines, l'enregistrement et les dépenses. Je renouvelai en vain mes efforts pour que ces dernières fussent réparties en autant de lois qu'il y avait de ministères. M. de Richelieu m'appuya, Pasquier qui partageait au fond mon opinion la défendit mollement, mais Decazes et Lainé, qui redoutaient de se voir exposés à une lutte personnelle avec la chambre, la firent rejeter.

« Le conseil du lendemain fut encore un de ceux



où la nature de l'esprit et du caractère de chacun se montra le plus à découvert. Pasquier demanda la Légion d'Honneur pour quelques juges. M. Lainé et moi nous observâmes que cette décoration avait été tellement prodiguée et prostituée depuis la Restauration, que pour lui rendre sa valeur il fallait désormais en être avare et surtout s'imposer, en la distribuant, des règles et des bornes dont on ne s'écartât plus. Le maréchal et M. de Richelieu nous appuyèrent, mais le favori soutint que loin de prodiguer la Légion d'Honneur, nous la donnions beaucoup trop peu et ne faisions pas assez usage de ce *moyen de gouvernement*.

« Le duc de Richelieu annonça ensuite que Barbé-Marbois demandait avec insistance que sa pairie passât après lui à son gendre le duc Charles de Plaisance. M. de Richelieu n'y voyait d'autre objection que les sentiments anti-bourbonniens que professait la duchesse de Plaisance. Decazes prit la parole et après s'être déclaré contre les transmissions de pairie en lignes collatérales « qui devaient, à la longue, ajouta-t-il, amener la ruine de la pairie », il proposa de nommer pair le vieux duc de Plaisance, père de Charles lui-même. La conduite de Lebrun, duc de Plaisance, au 20 mars et pendant les Cent Jours avait été pitoyable ; Lainé en pâlit de colère. Je représentai que plusieurs des pairs éliminés en 1815 méritaient de rentrer dans le sein de la chambre avant celui qu'on voulait y rappeler. Le maréchal saisit ainsi cette occasion de nous donner ses idées toutes démocratiques sur la pairie. Il ne voulait pas qu'elle fût jamais donnée à la richesse, à la naissance, mais seulement aux services et à la capacité, ce qui excluait l'hérédité. Decazes insista de nouveau sur le danger

des transmissions en ligne collatérale : « *En ce cas,* s'écria M. de Richelieu, *il faut que je me détache de la plus douce récompense de mes travaux, il faut que je renonce à transmettre à mon neveu ma pairie avec mon titre et mon nom.* »

« Cet incident termina le conseil et on se sépara mécontents les uns des autres. M. de Richelieu me dit, en sortant, de venir causer avec lui des élections le lundi 24 de grand matin. J'y fus à sept heures. Je le trouvai rempli d'alarmes que M. Lainé avait jetées dans son esprit; il me dit que ce dernier désespérait des choix, que les préfets lui écrivaient tous que les candidats libéraux l'emporteraient sur les ministériels. Il se reprochait d'avoir présenté la loi des élections et me reprochait bien plus encore mes efforts pour la lui faire adopter malgré M. Lainé, qui voulait les deux degrés. Sa disposition pour moi et mes amis n'était pas pour le moment aussi favorable que de coutume. Je le reconnus quand il me dit que M. Greffulhe, que je lui demandais depuis si longtemps et avec tant d'insistance de nommer pair, ne le serait qu'après le congrès. Il m'avait très formellement promis de le nommer avant de partir pour Aix-la-Chapelle, mais je me gardai bien de le rappeler dans cet instant. Seulement, dès le soir, je remis sous ses yeux sa promesse dans une de ces lettres auxquelles on ne refuse rien quand on aime celui qui l'a écrite; et la suite apprendra que ma lettre ne fut pas sans effet.

« Au conseil, Decazes nous fit donner lecture par M. de Richelieu d'une lettre qu'il avait reçue du cardinal Consalvi et dont avec un peu plus de tact sa vanité aurait été plus embarrassée que réjouie. Elle répondait à celle que Decazes avait écrite au cardinal par Portalis. Le secrétaire d'État du Souverain Pon-



tife, dans sa réponse, se mettait aux pieds du favori et se confondait en soumission, hommages et offres de services. Rien n'a plus donné aux ennemis de la religion catholique de prétextes et de préventions contre elle, que cette politique de la cour de Rome, qui l'a fait si souvent se prostituer devant la faveur et obtenir par la bassesse ce qu'elle ne peut attendre de sa force. Mais ce qu'il faut remarquer ici, c'est à quel point M. de Richelieu avait laissé partout Decazes prendre sa place, même auprès des cabinets étrangers.

« C'est dans cette séance du 24 août que Bellart et Jacquinot nous lurent enfin leur rappport général sur la conspiration. Il s'agissait toujours de savoir si on produirait aux débats la lettre de Donadieu surprise, ou plutôt dérobée, par la police. On décida qu'elle serait d'abord représentée à Donadieu dans son premier interrogatoire, afin de s'assurer s'il n'en pouvait pas donner une explication satisfaisante.

« Le procureur général et le procureur du Roi s'étant retirés, M. de Richelieu nous proposa de le faire accompagner par Portalis au congrès. Cette proposition inattendue me surprit d'autant plus que je l'avais depuis longtemps averti de la dépendance où Portalis était du favori. Mais ce qui m'étonna davantage et ce que je ne m'explique pas encore aujourd'hui, c'est que le favori lui-même m'appuya quand j'indiquai Mounier à la place de Portalis. Toujours est-il vrai que Mounier n'a dû qu'à moi d'aller à Aix-la-Chapelle et que c'est à ce voyage qu'il a dû plus tard son élévation aux fonctions ministérielles et le crédit qu'il prit sur M. de Richelieu.

CHAPITRE XII

La Saint-Louis. — Mémoire de Gouvion sur les réclamations de la garde. — Une réponse de Louis XVIII. — Le billet de Donadieu à Chateaubriand. — Deux lettres de l'Anglais Mill. — Lettre de Monsieur à la garde nationale de Nîmes. — Rêveries et plaintes. — Le dernier livre de Mme de Staël. — Pluie de délations. — Attitude des majors-généraux de la garde. — Ordonnance de dissolution de la garde nationale. — M. Molé s'explique avec Decazes. — Le duc de Richelieu annonce à Louis XVIII son intention de se retirer.

« Le lendemain, jour de la Saint-Louis, fête du Roi, nous lui fîmes notre cour dans son cabinet intérieur et l'accompagnâmes ensuite à l'inauguration de la nouvelle statue de Henri IV, replacée sur le Pont-Neuf. Ma santé me rendait ces sortes de corvées très pénibles et je souffris beaucoup, tant de la longueur de la cérémonie que de l'ardeur du soleil. Pasquier me menait dans sa voiture : nous fûmes obligés de mettre pied à terre à l'entrée du pont et nous gagnâmes notre place au milieu des quolibets et de la risée que sa figure de Basile excitait. Barbé-Marbois prononça en plein air un long discours, où il faisait beaucoup de leçons au Roi en l'engageant à se bien penétrer de l'esprit de la Charte. Toutes les légions de la garde nationale défilèrent devant la statue, au son de la musique guerrière et aux cris de « Vive le Roi »; chacun s'en fut se reposer chez soi, moi seulement plus fatigué que les autres.

« Le conseil du lendemain présidé par le Roi fut intéressant. Le ministre de la Guerre y lut un mémoire bien rédigé où, discutant à fond toutes les réclamations de la garde royale, il prouvait qu'elles n'étaient fondées ni en droit, ni en fait. Le ton du mémoire était véhément, la garde n'y était envisagée que sous le point de vue militaire, jamais sous le point de vue politique et celui de son importance, jusqu'à ce qu'on eût acquis une armée d'une fidélité assurée. Je me permis quelques paroles dans ce dernier sens; Gouvion s'emporta et dit que tout était perdu, si on craignait de mécontenter la garde, qu'on en ferait une garde prétorienne si on ne savait braver ses murmures. Il en parla véritablement avec haine ainsi que de tous les corps militaires privilégiés, ajoutant qu'il se résignait à lui laisser tous les avantages dont elle jouissait et dont l'ordonnance n'avait jamais tendu à la dépouiller, mais qu'il demandait au moins qu'on le laissât fermer les yeux et ne pas s'expliquer. Le Roi, qui avait tout écouté avec un mécontentement contenu qui se trahissait sans cesse par la subite rougeur de son front, dit sèchement au maréchal qu'il l'autorisait à répondre aux réclamations de la garde que l'ordonnance avait été mal interprétée. Alors Gouvion, qui ne ménageait pas le Roi ce jour-là, lut un second mémoire où il réfutait à leur tour les prétentions et les réclamations des gardes du corps, bien plus insensées que celles de la garde. Louis XVIII, qui se souciait au fond assez peu de sa garde, mais qui tenait à sa garde du corps autant qu'à sa couronne et ne se serait plus cru le petit-fils de Louis XIV s'il avait changé quelque chose à leurs privilèges ou à leur organisation, Louis XVIII, le visage irrité et d'une voix émue, s'écria :

« *Monsieur le maréchal, le corps que vous attaquez est*

un corps que j'aime beaucoup, un corps d'officiers qui ne ressemble à aucun autre; il n'y a point d'inconvénient à le mettre hors de pair, je désire vivement que cela soit ainsi et personne ne s'en plaindra. On me dira tout ce qu'on voudra, mais j'ai soixante-trois ans et je ne changerai pas. »

« — *Sire,* répondit Gouvion sans s'ébranler, *les prétentions et les privilèges des gardes du corps ont fait bien du mal en 1814!* »

« — *Ils n'en feront plus,* répartit le Roi, *on est réaccoutumé aux gardes du corps, on les aime.* »

« Ce dernier mot *on les aime* renferme à mon avis toutes les illusions et toute la destinée des Bourbons. Quel spectacle que ce vif débat entre Louis XVIII et Gouvion! C'était la lutte du passé et de l'avenir, de la révolution et de l'ancien régime; d'un côté l'héritier du trône, des préjugés, des habitudes de Louis XIV, de l'autre le général de la République plus encore que le maréchal d'Empire. Toutefois, M. de Richelieu soutint Gouvion en disant noblement la vérité au Roi et lui parlant avec autant d'indépendance que de respect. Pasquier eut seul le courage de se montrer courtisan dans cette grave circonstance et essaya d'aborder dans le sens du Roi, sans heurter le maréchal. Decazes appuya Gouvion d'un seul mot, mais ferme et net. Dans sa position, il ne pouvait dire mieux, ni davantage. J'ai plaisir à lui rendre cette justice.

« Bellart fut ensuite introduit : il venait prendre définitivement les ordres du Roi sur l'usage qui serait fait du billet de Donadieu à Chateaubriand. Louis XVIII, contre sa coutume, donna son opinion avant de nous avoir demandé la nôtre, mais il la donna comme un souhait, en disant que son *vœu* était que le billet ne fût pas produit au procès. Le favori, au con-



traire, voulait qu'on fît plus usage du billet et, comme le procureur général, poursuivre à outrance. Il avait chargé Pasquier d'appuyer le discours de ce dernier devant le Roi. Mais le Roi, ayant pris l'initiative, Pasquier se trouva fort embarrassé d'avoir à le contredire. Il le fit pourtant, mais avec tant de timidité, de précautions, de circonlocutions, qu'il fut impossible de compter sa voix pour l'un ni l'autre parti. M. de Richelieu soutint franchement qu'on ne pouvait faire usage du billet, mais en donna de mauvaises raisons. Je pris la parole à peu près en ces termes :

« Si le billet est mis de côté, nous courons le risque sans doute que l'instruction en reste là et que le parti, auquel les prévenus appartiennent, nous accuse d'avoir tout inventé, tandis que les libéraux nous accuseront d'avoir reculé devant les suites trop évidentes de la procédure; mais aussi en produisant le billet, nous nous exposons à un genre d'attaque bien autrement redoutable; on nous reprochera l'infamie du moyen qui l'a mis dans nos mains et on nous contestera le droit d'en faire usage devant la justice. Tous les moyens, sans doute, sont bons pour empêcher un complot d'éclater, mais non pas pour punir et convaincre ses auteurs. La société, ainsi que les individus, peut tout faire pour se conserver; mais, quand il ne lui reste plus qu'à se venger, l'accusé rentre dans tous ses droits et elle ne peut plus employer contre lui que des armes légales et loyales. D'ailleurs le billet compromet tellement M. de Chateaubriand qu'à l'instant même où il sera connu, le tribunal doit se récuser et renvoyer l'affaire devant la chambre des pairs. Et se figure-t-on quel sera sur ce nouveau théâtre le scandale de l'attaque et de la défense? Se représente-t-on le duc de Fitz-James s'unissant avec tout son parti à Lanjuinais, au duc de



Broglie, en un mot aux hommes à principes, pour reprocher à M. Decazes d'avoir fait fouiller les poches de son collègue par le valet de chambre de ce même collègue, qu'il avait séduit! »

« A cette image, Decazes, effrayé, déclare qu'il revient à mon opinion et fait de mon discours un éloge en apparence si sincère, que j'en crus à peine mes oreilles. Le Roi et M. de Richelieu me donnent à leur tour beaucoup d'applaudissements; Pasquier seul rongeait son frein. Le maréchal, qui jusque-là n'avait pas donné signe de vie, se réveilla pour nous dire qu'il ne fallait songer qu'à se garantir d'un seul reproche, celui de faiblesse, et qu'ainsi nous devions, sans hésiter, livrer le billet au procureur général. Lainé parla le dernier et vraiment pour cette fois avec une rare dissimulation. Il présenta quelques arguments à l'appui de l'une et l'autre opinion et conclut sans qu'il fût possible de savoir à laquelle il se rangeait. Le Roi prononça que la mienne était adoptée.

« J'observai alors combien il était désirable que tout ce conseil demeurât secret.

« *Oui*, répartit le Roi, *car s'il est connu, on dira que les avis ont été partagés, comme de coutume, dans le ministère et on me représentera comme faisant toujours la volonté de mes ministres.* »

« Le roi appuya sur ces derniers mots, en nous faisant entendre que c'était son frère qui s'exprimait ainsi sur son compte et sur le nôtre. A ce sujet, il nous raconta de quelle manière l'ordonnance du 6 septembre avait été rendue, puis il ajouta ces paroles aujourd'hui si remarquables :

« *Jamais ordonnance, ni acte de mon gouvernement ne m'appartint davantage. Je ne l'ai signée qu'après m'être profondément convaincu par mes propres*



réflexions. Eh bien, cependant, quelqu'un qui le sait comme moi, me disait encore dernièrement : « Cette ordonnance qu'on vous a arrachée! »

« C'est avec ce dépit et cette amertume que Louis XVIII parlait à cette époque de Monsieur.

« M. de Richelieu se préparait à passer quelques jours chez la duchesse sa femme, au château de Courteilles. Il nous fit ses adieux au conseil le vendredi 28. Je n'oublierai jamais que Decazes eut l'imprudence de nous y donner à lire, à Pasquier et à moi, deux lettres d'amour d'un espion de société, Anglais d'origine, appelé Mill; elles étaient adressées l'une à Mme de..., l'autre à Mme Bus. Je ne connaissais pas cette dernière, mais Mme de..., par elle-même et par les importantes fonctions de mon mari, était connue de tout le monde. Elle avait toujours joui d'une intégrité de réputation que sa parfaite laideur mettait à l'abri de tout soupçon. La lettre de ce Mill ne laissait cependant aucun doute sur sa fragilité et en offrait de cyniques détails. Je fus véritablement révolté en apprenant à quel usage Decazes appliquait sa police et mon indignation redoubla en voyant que ces lettres galantes entraient dans le portefeuille qu'il envoyait au Roi.

« Le lundi 31, nous nous réunîmes dans le cabinet de M. de Richelieu, mais sans lui. Le maréchal et Decazes nous dirent que la rumeur et la fermentation allaient toujours croissant dans la garde royale et parmi les gardes du corps. Ils en accusaient la faiblesse du duc de Richelieu.

« M. Lainé nous communiqua deux lettres imprimées et adressées au nom de Monsieur à la garde nationale de Nîmes, dans lesquelles on déplorait le licenciement de cette garde et on élevait aux nues sa conduite; le préfet écrivait que ces lettres répandues à



profusion faisaient un mal incalculable. Tous les royalistes du Midi, persuadés que Monsieur s'entendait secrètement avec son frère, accusaient hautement les ministres de tromper ou de trahir le monarque. Pour cette fois, la mesure nous parut comblée et nous résolûmes, d'un commun accord, d'extirper le mal dans sa racine aussitôt que M. de Richelieu serait de retour, en supprimant l'état-major général de la garde nationale et même la place de colonel général, dont Monsieur faisait un usage si funeste. M. Lainé demeura chargé de préparer ce prince à ce dernier coup.

Mais le souvenir de tant d'intrigues misérables finit par me lasser, me rebuter. Le courage est prêt à me manquer pour en continuer le récit. Qu'il me soit du moins permis de le suspendre. Je l'ai annoncé et le répète : j'écris ma vie ainsi que j'ai vécu. Qu'on ne cherche donc dans ces mémoires ni transition, ni méthode, ni suite; qu'on y cherche plutôt de brusques contrastes et d'étranges disparates. Tout amoindri que je me sentais, je ne cessais jamais de mesurer ma chute ou de me rappeler mon origine, de me comparer à moi-même comme à tout ce qui m'entourait. Je ne crois pas avoir atteint la fin d'une seule de mes journées sans déplorer l'emploi que j'en avais fait. Combien ce mois d'août 1818 s'écoula tristement pour moi! Seul et souffrant, souvent préoccupé de l'idée de ma fin prochaine, mes plus douces heures étaient celles que je passais à cheval au lever du jour, ou le soir à pied dans les allées des Champs-Élysées, après le coucher du soleil. Pendant tout cet été la chaleur fut excessive et je trouvais un grand charme à me livrer ainsi à ma rêverie, tout en goûtant le frais du matin et du soir. Je ne pensais à l'amour qu'avec déchire-

ment, aux femmes, que pour me rappeler celle à qui je ne reconnaissais plus d'autre pouvoir que de me rendre désormais l'amour impossible, d'invoquer encore son nom dans mes moments les plus découragés et trouver un mélancolique plaisir à me retracer ce 23 novembre 1816 et tant de rêves évanouis ! Non, je ne parviendrai pas à faire comprendre toute la tristesse de mes solitaires promenades durant ce brûlant été de 1818 ! Parfois l'air du soir suspendant mes souffrances, les yeux fixés sur les étoiles dont étincelait le firmament, le *moi* s'éteignait par degrés en moi ; je tombais dans une sorte d'existence passive, dont j'aurais voulu ne sortir que pour entrer dans le tombeau. Cependant la jeunesse n'avait pas entièrement perdu ses droits sur moi : quand mes maux me laissaient un peu plus de relâche, elle se ranimait et me rendait à ma flexible nature. Je me voyais guéri par une de ces crises que la nature opère bien plus souvent que l'art, et parcourant les Alpes ou la belle Italie avec cette indépendance de l'âme ou du corps que donne la santé et que je regardais alors comme le comble des félicités humaines. Que ces moments étaient rares et rapides ! la Providence les envoie aux malheureux comme le sommeil, pour qu'il conserve la force de souffrir encore sans mourir.

« Mais ceux qui se plaignent peuvent toujours se dire qu'ils ne sont pas les plus à plaindre. J'appris la fin tragique d'un homme bien autrement malheureux dont j'ai raconté la disparition et l'histoire. O...[1] retrouvé et O... revenu près de celle qu'il avait tant aimée, pour qui et par qui il avait tant souffert, assistait à des désordres auxquels son retour et sa présence

1. *Sic.*

ne servaient pas même de frein. Le malheur sans dignité est le seul qu'une noble créature ne puisse supporter. Cachant sous un front serein sa honte et son désespoir, O... trompa toute sa famille et méditait de se détruire alors qu'elle lui voyait un calme et une gaieté que pourtant elle ne s'expliquait pas. Un jour, il se leva de grand matin en disant qu'il allait nager dans la Seine, ainsi qu'il en avait l'habitude, mais O... ne revint point et au moment où ses parents commençaient à s'inquiéter de son absence, une lettre de lui leur apprit qu'il avait cessé de vivre et qu'on retrouverait sa dépouille mortelle dans les filets de Saint-Cloud. Le plus aimable et le plus généreux des hommes mourut pour l'amour comme il avait vécu; marié à dix-huit ans à une femme moins jeune et moins séduisante que lui, il l'avait aimée durant dix-neuf années de mariage avec cette passion, cette recherche et cette grâce qui semblent n'appartenir qu'à un premier et nouvel amour. Mais cette femme était de celles que la faiblesse toute seule peut entraîner au delà des bornes de la corruption et de la perversité. Elle m'a bien convaincu que ce qu'il y a de plus égoïste, de plus dur, de plus impitoyable sur la terre est une femme qui a trahi l'amour et la pudeur.

« Le mois d'août avait ramené pour la vingtième fois l'anniversaire de mon mariage. Jamais je ne revis cette époque sans revenir sur toute ma jeunesse et sur toute ma vie, sans déplorer comme un malheur toujours nouveau d'avoir uni ma destinée à la seule femme dont, peut-être, les lois de l'attrait naturel et du rapport des âmes auraient dû m'interdire d'être l'époux. Jamais ce triste anniversaire ne m'avait retrouvé si isolé et autant accablé de mon isolement, car ce n'est pas dans la solitude, ce n'est pas au dé-



sert que l'homme est véritablement seul ; là son imagination peuple encore de fantômes, de souvenirs, d'espérances, l'immensité qui l'environne. Il peut même se créer de paisibles et doux rapports avec les moindres objets de la création et partager sa journée entre l'oiseau et l'insecte qu'il apprivoise et les travaux qui pourvoient à ses besoins. Il n'en est pas ainsi parmi ses semblables, c'est là que l'ennui le saisit d'une main inévitable et que le vide peut l'écraser s'il ne rencontre pas un cœur où le sien puisse s'épancher, s'il ne se sent nécessaire à personne, s'il ne se rattache à son espèce par le lien d'aucune sympathie. D'autant plus seul alors qu'il est plus entouré, la foule constitue pour lui le désert et il devient plus misérable que le paria relégué dans sa caste ou le lépreux qui, quelquefois, inspire moins d'horreur que de pitié. Tel a donc été mon sort sur la terre : enfant, adolescent, j'adorais ma mère, elle me délaissa ; à dix-sept ans et demi j'épousai une femme de mon âge, je voulais l'aimer avec passion et quand je m'élançai vers elle, je ne rencontrai que l'étonnement et le froid de la mort ; enfin au midi de ma vie, je ne rencontrai le bonheur, ce bonheur objet des rêves et des regrets de toute ma vie, que pour le voir s'évanouir sans retour. Je n'avais pas la ressource de la plupart des hommes, celle de l'étourdissement et du plaisir ; ce qu'on appelle la dissipation m'ennuyait, la coquetterie ne m'inspirait que du dédain.

« Mme de Y... vint à Paris pour la Saint-Louis et se hâta de m'apprendre son arrivée, j'allai à peine lui faire une visite. J'aimais mieux employer mon loisir à lire l'ouvrage posthume de Mme de Staël sur la Révolution française qui parut alors.

« Ce livre eut d'autant plus de succès qu'il était

publié sur la tombe de son auteur. Le public n'épargne pas les louanges quand celui qui les mérite n'est plus là pour en jouir; d'ailleurs, il faut l'avouer, la personne de Mme de Staël nuisait beaucoup à ses ouvrages. On refusait à ces derniers l'estime et la considération qu'elle-même ne pouvait inspirer. Les sentiments les plus purs, les vérités les plus utiles ou les plus hautes ne semblaient qu'un jeu d'esprit sous sa plume ingénieuse; on s'accordait pour saluer en elle un des esprits les plus brillants qui eussent paru sur la terre; mais lorsqu'il fallait y reconnaître un grand sens, une raison supérieure, on se rappelait une vie et des manières où le désordre et l'abandon de soi-même étaient poussés jusqu'à la laideur; la justice alors devenait impossible : la femme nuisait trop à l'auteur. Les ouvrages de Mme de Staël sont de ceux qui ne peuvent être bien jugés qu'au moment où le souvenir de leur auteur commence à s'effacer de la terre.

« Le mercredi 3 septembre, le conseil se réunit devant le Roi comme à l'ordinaire. Decazes produisit l'extrait d'une lettre que le maréchal de Vioménil avait reçue d'un vendéen. Vioménil, vieux courtisan, recherchant la faveur et aimant l'argent, faisait secrètement une cour assidue au favori et trouvait moyen d'en tirer de bons profits, tout en conservant dans son parti sa réputation de royaliste exalté. Il avait envoyé à Decazes cet écrit où, soi-disant, un officier vendéen lui proposait de venir se mettre à la tête des habitants armés des provinces de l'Ouest pour arracher Louis XVIII aux ministres perfides qui gouvernaient sous son nom. Il était évident que cette lettre, si elle existait, n'avait pu être écrite que par un fou et que le maréchal ne lui donnait de l'importance que pour se faire un mérite de l'avoir livrée. Mais le

Roi n'en jugea pas ainsi; il prit feu et chargea Decazes d'obtenir de Vioménil la lettre elle-même, afin qu'elle pût être remise à la justice.

« Le parti, ajouta le Roi, n'osera accuser le maréchal de connivence avec vous et sa déposition apprendra à ne pas regarder comme des témoins subordonnés les officiers tels que Pireaux et Monsieur qui ont déposé dans la grande conspiration. »

« Le ministre de la Guerre nous entretint ensuite de sa querelle avec les majors généraux de la garde et de leurs prétentions. Le Roi se confessa d'avoir donné raison la veille au maréchal Oudinot : « Mais plus éclairé aujourd'hui, dit-il à Gouvion, je vous autorise à lui donner tort. »

« Cependant, l'approche du congrès se faisait sentir. Après le conseil, Pozzo vint me prier de presser encore M. de Richelieu de le faire tout au moins duc avant son départ. L'eau lui venait à la bouche en voyant M. de Bernstorff changer de maître et de patrie et sortir du cabinet de Copenhague pour entrer dans celui de Berlin. Ces exemples l'encourageaient d'autant plus dans ses projets, que c'était l'empereur Alexandre lui-même qui avait donné Bernstorff au roi de Prusse, pour éloigner de ses conseils M. de Humboldt, le frère du savant voyageur, homme d'esprit fort immoral et fort ennemi de la France, qui s'était placé à la tête des novateurs allemands, par ambition bien plus que par principes.

« L'effet inévitable d'un ministère de la police, surtout quand il est occupé par un ministre tel que Decazes, est de multiplier à l'infini les délations. Nous en étions accablés. Au conseil du lundi, Decazes nous apporta une lettre de deux coquins de vendéens, appelés le Galle et Sequevel, qui offraient de lui révé-



ler un complot contre sa vie et le gouvernement. Ils sollicitaient d'être conduits devant lui et offraient d'écrire des lettres aux principaux conspirateurs dont ils livreraient les réponses. Decazes se croyait sûr aussi qu'ils avaient écrit la lettre reçue par le maréchal de Vioménil. Sequevel et le Galle arrivaient d'Angleterre et demandaient qu'on leur envoyât mille écus à Dunkerque pour payer leur passage et leur route. Au lieu de cela, nous décidâmes qu'ils seraient arrêtés et livrés au procureur général Bellart, qui les interrogerait.

« Le ministre de la Guerre nous lut ensuite une lettre du maréchal Oudinot, écrite au nom des quatre majors généraux de la garde et dans laquelle on le sommait avec hauteur d'expliquer les dispositions, relatives à la garde, de l'ordonnance sur l'avancement. Je vis tout aussitôt Decazes écrire sur sa table un billet qu'il glissa dans la main du duc de Richelieu et où je ne doutai pas qu'il ne fût question de la lettre que nous venions d'entendre. Je pris la parole et relevai l'inconvenance et le danger de toute réclamation collective des chefs de l'armée. Tout le monde en convint et Gouvion resta chargé de faire aux majors généraux une réponse ferme et résolue, dont il lirait le projet le mercredi suivant devant le Roi. Mais le billet de Decazes au duc était resté ouvert devant mes yeux; je ne fus pas moins amusé que surpris d'y lire ces mots :

« J'ai voulu préparer le Roi à ce que vous voulez lui dire pour Pozzo; au premier mot, il m'a dit : « Je lui ai donné le titre de comte en 1814 avec 1.700.000 francs; en saviez-vous quelque chose? »

« C'est ainsi que Decazes, même au conseil, ne perdait pas un instant de vue ses intrigues; il ne



faisait mystérieusement cette révélation à M. de Richelieu, que pour le dégoûter de Pozzo. Depuis longtemps, il savait que ce dernier avait été magnifiquement récompensé par Louis XVIII en 1814, mais il tenait cette confidence en réserve pour le duc comme une arme dont il se servirait contre Pozzo, si jamais ce dernier devenait pour lui un rival dangereux. Quant à moi, j'ignorais complètement que Pozzo eût reçu ces 1.700.000 francs et, ce qui est le plus surprenant, M. de Richelieu l'ignorait aussi. J'admirai, en l'apprenant, que ce Corse osât me répéter si souvent que ses services avaient été méconnus et se plaindre si hautement de l'ingratitude des Bourbons. Le fait est que Pozzo est de ceux qui se plaignent tant qu'il leur reste quelque chose à désirer.

« Après le travail du maréchal, M. Lainé présenta le sien et soumit à l'examen du conseil l'ordonnance de dissolution des gardes nationales. On réduisait les gardes nationales à l'état de gardes communales et Monsieur conservait le titre et les honneurs seulement de colonel général. Alors, M. de Richelieu nous apprit que le ministre d'Autriche, baron de Vincent, avait remis à Monsieur cinq jours auparavant, de la part de son maître, un *mémorandum*, où l'empereur François adressait à l'héritier du trône de paternels conseils sur les dangers de sa position, l'inconsidération de sa conduite et où il l'exhortait à se réunir franchement au Roi et à son ministère. Monsieur, d'abord étourdi du coup, avait promis à Vincent de s'amender, surtout si on lui donnait des garanties en faisant entrer deux de ses amis dans le cabinet.

« L'Empereur et Metternich, ajouta M. de Richelieu, mettent la plus grande importance à cette démarche et en attendent d'heureux résultats. »



« Eh bien, répliquai-je, il faut y donner suite en profitant de l'occasion pour demander à Monsieur de se prêter de bonne grâce à la suppression de la garde nationale. »

« Je m'attendais à ce que Decazes abonderait dans ce sens, j'en crus à peine mes oreilles en l'entendant nous dire que si Monsieur s'amendait, il serait d'une bonne politique de l'admettre quelquefois au conseil et que lui, Decazes, avait proposé la veille au Roi de l'appeler au conseil où la suppression de la garde nationale serait prononcée.

« Et le Roi, m'écriai-je, qu'a-t-il répondu ? »

« — Point de cela, a dit le Roi, continua Decazes, je sais par expérience que les ministres les plus braves ne disent leur avis qu'à moitié quand il s'agit de combattre l'opinion des princes devant moi. »

« — Ah que le Roi est sage, m'écriai-je, et qu'il nous connaît bien ! Mais vous, ne connaissez-vous donc pas Monsieur? La France le connaît malheureusement, peut-être même elle le calomnie, et ne prévoyez-vous pas l'effet que produirait son entrée au conseil sur les élections ? D'ailleurs, je le déclare, je ne comprendrai jamais que l'héritier présomptif puisse participer au gouvernement dans une monarchie représentative et lorsque les ministres sont responsables. »

« On ne me répondit pas et il fut décidé que MM. de Richelieu et Lainé communiqueraient le lendemain soir à Monsieur l'ordre de dissolution de la garde nationale, et que Vincent, prévenu par M. de Richelieu, irait renouveler ses remontrances et tâcherait d'obtenir de ce prince une réponse satisfaisante, que notre ambassadeur Caraman, qui allait retourner à Vienne, emporterait avec lui.



« Le lendemain, 8 septembre 1818, de ce conseil, je formai le projet d'aller de bon matin chez Decazes. Il y avait longtemps que nous n'avions causé ensemble et je désirais une occasion de m'expliquer loyalement avec lui. Je m'arrêtai en passant chez Pozzo. Je le vis pour la première fois alarmé de la difficulté que M. de Richelieu aurait à le faire duc et surtout à le faire entrer dans le ministère. Il commençait aussi à s'inquiéter de ne pas être appelé par son maître au congrès, quoique Capo d'Istria lui écrivît toujours qu'il recevrait l'ordre d'y venir; enfin je le laissai expédiant un courrier pour demander positivement s'il devait partir ou rester.

« Je continuai ma route et en arrivant chez Decazes, je fus frappé de son air sombre et préoccupé. Il était dans cet état d'émotion où il est aussi difficile de se taire tout à fait que de s'ouvrir complètement.

« M. de Richelieu, me dit-il, a voulu que je préparasse le Roi à la conversation qu'il aura avec lui aujourd'hui[1]. Je l'ai fait hier au soir; le Roi a été bouleversé. « Il pense me quitter, a-t-il dit, mais ce ne sera jamais de mon consentement. Voilà ce que je lui répondrai; pourquoi, d'ailleurs, m'affliger dès à présent d'une chose qui ne doit se faire que dans six ou huit mois? Épargnez-moi, s'il se peut, cette corvée[2]; au surplus, si M. de Richelieu se retire, je trouve qu'aucun de vous ne peut rester comme vous le lui avez très bien répondu. »

1. M. de Richelieu, cédant, malgré mes représentations, à sa timidité naturelle, avait, comme on voit, chargé Decazes d'annoncer au Roi sa retraite. (Note du comte Molé.)

2. Le Roi n'était pas moins gêné avec M. de Richelieu que M. de Richelieu ne l'était avec lui. Decazes lui avait fait depuis longtemps agréer la formation d'un ministère postiche dans le cas où il serait forcé de se retirer. (*Id.*)

« Au vrai, continua Decazes, M. de Richelieu ne peut, ni ne doit, rester ministre après le départ des étrangers. Il emportera avec lui la gloire d'avoir délivré d'eux la France, mais s'il demeurait à la tête de nos affaires, il rencontrerait des obstacles et des résistances contre lesquels il lui serait impossible de lutter. Sa retraite, ainsi que celle de Lainé, est un malheur, mais un malheur inévitable ; Pozzo ne peut le remplacer à cause de sa qualité de Russe qui ne donnerait pas moins d'ombrage à l'Angleterre et à l'Autriche qu'elle ne déplairait aux Français. Cela nous brouillerait avec ces deux puissances, et nous ne sommes en état de nous brouiller avec personne. Êtes-vous capable de garder un secret? Le Roi, figurez-vous, m'a appris hier[1] qu'en 1815 il avait, sur la demande de M. de Talleyrand, donné à Pozzo le titre de comte et 1 700 000 francs dont 700 000 en or et 1 000 000 en rentes sur l'État. L'empereur Alexandre exigea alors que Pozzo ne reçût cette somme qu'après l'évacuation, ce qui explique son zèle pour en presser l'époque. Pozzo la laissa donc entre les mains du trésorier de la Couronne, mais elle lui appartient, les intérêts courent à son profit et il demande même en ce moment qu'on lui tienne compte de la différence du cours des rentes au pair. Le jour où tous ces faits seront connus, Pozzo, vous le sentez, sera perdu dans l'opinion. Il faut donc les tenir très secrets, sauf à en faire usage si cela devenait nécessaire. Toutefois, j'ai été effrayé d'apprendre que M. de Talleyrand avait eu assez de crédit sur le Roi pour lui faire donner de telles récompenses et j'admire qu'il ait gardé le secret, brouillé comme

1. Avec M. de Richelieu on voit que Decazes feignait toujours d'avoir appris cela hier. (Note du Comte Molé.)



il l'est avec Pozzo; c'est une grande qualité qu'a là M. de Talleyrand[1]. »

« J'avais bien écouté Decazes, et je fus charmé de l'occasion qu'il m'offrait de lui dire toute ma pensée sur notre position.

« Il est certain, commençai-je, que ce don secret fait à Pozzo, modifie sous plus d'un rapport mon opinion sur son compte (à ces paroles les yeux de Decazes brillèrent de joie); la probité ne s'opposait nullement à ce qu'il l'acceptât, mais sans beaucoup de modération, il pourrait se trouver récompensé même en prenant ses rentes au cours. Si Pozzo entrait dans le ministère du consentement de son maître, il assurerait sans doute à la France l'appui de la Russie. Mais il n'est pas démontré qu'Alexandre ne craigne pas de blesser l'Angleterre et l'Autriche en mettant à la tête de nos affaires son ambassadeur. Dans tous les cas, il serait dangereux de mécontenter Pozzo; il faut donc nous borner à gagner du temps, en lui représentant qu'il doit siéger dans la chambre des pairs et s'y faire connaître avant d'entrer dans le ministère; les circonstances feront le reste et décideront de son avenir comme du nôtre. Quant à l'idée de nous retirer en mettant à notre place un ministère de paille, quoique appartenant à nos opinions, je la conçois dans l'intérêt de notre réputation et de notre repos, mais elle pourrait devenir funeste au pays et surtout à la dynastie. Ce ministère, sans considération et sans tuteur, serait bientôt renversé par les libéraux ralliés aux

1. Decazes ne revenait pas de trouver M. de Talleyrand plus habile encore que lui dans l'art de corrompre, mais il lui aurait retiré une partie de son admiration s'il eût réfléchi que M. de Talleyrand a été si souvent corrompu lui-même qu'il est intéressé à ne jamais révéler le secret des autres. (*Id.*)



doctrinaires et bien plus forts qu'eux. Ce parti, loin de vous rappeler, imposerait au Roi un ministère choisi dans ses rangs, car, soyez-en bien sûr, nous entrons dans le gouvernement représentatif et nous sommes les derniers ministres que le Roi choisira de son propre mouvement. Après nous, il n'y aura plus que des ministres imposés par les chambres. En honneur et en conscience, nous n'avons qu'une chose à faire, c'est de demeurer en place et de chercher à nous y affermir. Par là, nous nous dévouerons, j'en suis plus convaincu que personne, en pure perte, mais du moins nous n'aurons jamais plié devant les obstacles, ni reculé devant les difficultés. Croyez-moi, mon cher Decazes, ajoutai-je en le fixant, si vous sortez des affaires, vous n'y rentrerez pas aisément. Vous perdrez votre importance dans les chambres et bien plus auprès du Roi. Vos services ne tarderont pas à être oubliés et il ne vous restera du passé que le périlleux souvenir de votre faveur. »

« Tel fut mon dernier mot avec Decazes. Je lui déclarai qu'il devait rester, que nous devions tous rester, qu'ainsi le voulait l'intérêt public. Si j'ai ensuite entraîné sa retraite et celle de tous mes collègues en donnant le premier ma démission, c'est que ses intrigues et ses perfidies nous mirent dans une position sans issue et où il ne nous restait qu'à céder à une force des choses désormais irrésistible.

« Cependant Decazes resta frappé de mon allocution et sembla me donner raison sur tous les points que j'y avais traités. Nous gardâmes l'un et l'autre le silence sur le plus délicat, le choix du successeur de M. de Richelieu. Je lui reparlai de faire M. Lainé chancelier, et il repoussa de nouveau cette idée.

« Écoutez, lui dis-je alors, il importe que nous nous

expliquions franchement ensemble, Pasquier, vous et moi et que nous convenions d'un plan de conduite auquel nous soyons ensuite imperturbablement fidèles. Si nous ne nous entendions pas parfaitement sur notre avenir, si nous avions chacun nos vues particulières, il ne tarderait pas à s'introduire dans nos démarches et dans nos discours des différences dont on calomnierait la source et dont nos ennemis profiteraient.

« — Je suis charmé de cette proposition, interrompit Decazes, et je veux demander à Pasquier de prendre jour avec nous. »

« Comme il achevait ces paroles, Corvetto entra. Decazes le mit au courant de notre entretien malgré le secret qu'il venait de me demander et de me promettre. Le duc de Richelieu lui-même survint et Decazes l'emmena dans un arrière-cabinet, en me laissant avec Corvetto.

« Le soir, je retournai chez lui ; il m'annonça que le duc avait paru inébranlable dans sa résolution de se retirer, mais qu'il différerait jusqu'à jeudi d'en parler au Roi. Puis il reprit notre conversation du matin en me développant son système de gouvernement pour l'avenir ; il me laissa voir qu'il le ferait reposer entièrement sur la corruption.

« Avec des chambres, me dit-il, un ministère ne peut se soutenir que l'argent à la main ; c'est ce que M. de Richelieu n'a jamais pu comprendre. Le Roi doit y employer son énorme liste civile ; si elle ne suffit pas, il s'endettera et à sa mort la nation paiera ses dettes ou ne les paiera pas, peu importe, pourvu qu'il ait régné. »

« De pareilles doctrines ne méritaient pas d'être réfutées, je me gardai même d'en paraître scandalisé, pour que Decazes ne se repentît pas d'avoir laissé



échapper son secret. J'eus besoin toutefois de quelque effort et ne tardai pas à le quitter.

« Nous avions le jour suivant conseil chez le Roi. Tandis que nous attendions dans le cabinet, Pasquier vint à moi, me fit mille caresses et me dit qu'il était passé la veille chez moi pour me parler de mon entretien avec Decazes, dont ce dernier l'avait instruit ; pour la première fois, il sortit avec moi de sa réserve ordinaire sur M. de Richelieu et m'en parla avec le dénigrement le plus amer.

« M. Lainé et le duc de Richelieu nous racontèrent ensuite leur entrevue avec Monsieur. Ils avaient trouvé ce prince moins raisonnable et plus exigeant que jamais, au point même qu'ils s'étaient retirés sans lui lire le projet d'ordonnance portant suppression de la garde nationale. M. Lainé lui avait seulement déclaré qu'il prendrait à ce sujet les derniers ordres du Roi.

« Le conseil n'offrit rien de remarquable que la réponse du ministre de la Guerre au maréchal Oudinot. La forme en était dure et blessante. Le Roi dit à Gouvion de la lui confier, ce que celui-ci ne fit qu'avec un extrême déplaisir. Il craignait que le Roi ne la montrât au duc d'Angoulême, et ce prince aux majors généraux eux-mêmes, qui s'étaient adressés à lui. Avant de la remettre au Roi, il offrit de la changer avec dépit, disant qu'elle était de ses bureaux et qu'il adresserait à Oudinot des *éloges* si tel était le bon plaisir de Sa Majesté. Decazes, qui vit que le maréchal s'échauffait, se hâta de le calmer par de douces paroles et le projet de réponse demeura entre les mains du Roi.

« Notre réunion du vendredi fut à peu près aussi stérile. On y lut une lettre de M. de Blacas annonçant que la cour de Rome montrait quelque penchant à se



rapprocher et laissant espérer une convention provisoire qui ferait au moins gagner du temps. Corvetto nous apporta un règlement intérieur pour son ministère qu'il ne présentait au conseil que pour éviter de le soumettre à Decazes en particulier.

« En sortant, le duc de Richelieu me dit à l'oreille qu'il avait eu la veille sa grande conversation avec le Roi, que l'affaire de Greffulhe était faite et qu'il me raconterait tout cela si je voulais venir causer le lendemain à huit heures du matin. Je n'eus garde d'y manquer et avant huit heures j'étais dans son cabinet. Il m'apprit d'abord qu'il avait obtenu pour Greffulhe son élévation à la pairie que je sollicitais depuis si longtemps et ne voulut pas, selon sa coutume, écouter mes remerciements.

« J'ai parlé, continua-t-il, une heure de suite au Roi, après l'avoir prié de ne pas m'interrompre. J'étais, lui ai-je dit, plus propre qu'un autre par ma position à négocier l'affranchissement de notre territoire et à replacer la France au rang qui lui appartient; mais les armées étrangères retirées, je cesse d'être nécessaire, je deviens même un obstacle, tant je suis peu fait pour surmonter les difficultés que l'administration intérieure présentera. Le bien du service de Sa Majesté exige donc que je me retire, je n'étais pas né pour être ministre, le hasard seul en a décidé autrement. Placé en Russie à la tête d'une des principales provinces de ce vaste empire, j'étais en première ligne pour arriver au ministère et cependant rien ne m'aurait fait accepter si l'empereur Alexandre m'y eût appelé. »

« Louis XVIII écouta M. de Richelieu sans l'interrompre, ainsi qu'il le lui avait promis, mais aussi avec un calme, pour ne pas dire avec une indifférence à laquelle le duc ne s'était pas attendu. Au lieu de ce



prétendu désespoir dont Decazes l'avait effrayé, il ne recueillit de la bouche du Roi que des expressions polies et tempérées de regret et de ces assurances banales de bienveillance et d'intérêt que les princes croient des récompenses. La question même du successeur fut abordée et le Monarque congédia M. de Richelieu en le priant d'y réfléchir, comme il y réfléchirait lui-même, jusqu'à son retour du congrès.

« Ce trop excellent serviteur d'un tel maitre était profondément triste en me faisant ce récit. Il était au-dessous de lui de se plaindre, mais son visage me disait que tant d'insensibilité, d'ingratitude avait brisé son cœur. Il m'ajouta qu'il se croyait autorisé par les paroles du Roi à parler de Pozzo à l'empereur Alexandre.

« — Mais, avez-vous songé, lui-dis-je, à la jalousie qu'un tel choix causera à l'Angleterre et à l'Autriche ? »

« Il fut frappé de cette réflexion si naturelle et qu'il aurait dû faire depuis longtemps.

« Le Roi, reprit-il, répugne fort à faire Pozzo duc, parce qu'il ne lui trouve pas assez de naissance, tandis qu'il consentirait à faire M. Lainé chancelier sans la crainte qu'il a d'affliger M. Dambray, parce que ses préjugés ne s'opposent pas à ce qu'un roturier s'élève aux premières dignités de la robe. Au surplus, rien de tout cela ne se fera qu'à mon retour ; je pars dans huit jours, écrivez-moi souvent à cœur ouvert à Aix-la-Chapelle, je parlerai à Mézy pour m'assurer que mes lettres et celles qu'on m'adressera ne seront jamais ouvertes[1] ; la défiance que m'inspire le maréchal Gou-

1. M. de Richelieu n'ignorait pas que le directeur principal des Postes avait livré le secret des lettres à Decazes et il voulait exiger de Mézy, qu'il savait honnête homme d'ailleurs, sa parole



vion et surtout ses entours, me fait regretter de m'éloigner. Je crains qu'il me gâte davantage encore l'armée et ne mécontente cette garde qu'il déteste. »

« — Je vous écrirai, lui répliquai-je, très exactement toutes les semaines ; mais puisque vous avez annoncé au Roi comme inébranlable votre résolution de vous retirer, dites-moi s'il ne vous a pas montré l'intention de vous laisser un témoignage de sa reconnaissance que vous puissiez transmettre à vos descendants. »

« — Que voulez-vous, interrompit-il, que le Roi fasse pour moi? »

« — Qu'il vous donne, tout au moins, une belle terre avec un titre qui rappelle vos services. »

« — Une terre ! qu'il achèterait de son argent ! fi donc ! je n'en veux pas. »

« — Eh bien, une grande charge de la Couronne. »

« — Il n'y aurait que celle de grand veneur ou de grand écuyer. Ce n'est pas beaucoup plus que le premier gentilhomme de la Chambre que je suis déjà ; en vérité, cela n'en vaut pas la peine. »

« — Mais vous allez vous retrouver sans aucune fortune, puisque la Révolution a anéanti la vôtre ! »

« — Qu'importe, je n'ai ni goûts, ni besoins. »

« — Si les chambres étaient justes, elles acquitteraient à la fois envers vous la Nation et le Roi. »

« Ici M. de Richelieu parut ému :

« — Cela sans doute, reprit-il, me serait fort agréable, mais les chambres ne le feront pas, et si j'apprenais que vous en avez parlé à quelques-uns de leurs membres ou à qui que ce soit, je ne le vous pardonnerais de ma vie. »

« Homme admirable ! caractère antique auquel il

que Decazes, ni le Roi, ni personne ne lirait sa correspondance. (Note du comte Molé.)



n'a manqué qu'un peu de volonté et d'esprit pour obtenir autant de gloire que de vertu.

« Le soir, je rencontrai Decazes chez ma tante de Caumont, dont la fille était très liée avec sa femme. Il me prit à part en entrant, pour me dire que Pozzo était venu le presser de s'expliquer et de prendre un engagement positif à son égard, parce qu'il ne voulait pas quitter le service de la Russie et renoncer à son ambassade sans être sûr de ce qu'on ferait de lui en France.

« — Mon embarras, me dit Decazes, fut extrême, rien ne me fera prendre un engagement de cette espèce. Justement Royer sortait de chez moi lorsque Pozzo y est venu et son langage m'a bien prouvé qu'il serait éternellement impossible de faire accepter Pozzo à nos amis. J'aime mieux me retirer que de le tenter. Au surplus, Royer voulait aussi que je m'expliquasse et lui promisse de succéder à M. de Richelieu. Il m'accable en ce moment des plus flatteurs témoignages et j'ai peur que nous soyons destinés à nous brouiller un jour. »

FIN DU TOME TROISIÈME



APPENDICE

DISCOURS ET RAPPORTS DU COMTE MOLÉ

AUX DEUX CHAMBRES

ORDONNANCE DU ROI

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Considérant que l'état de paix et la situation de nos finances commandent de fortes réductions dans le corps de la marine, tel qu'il avait été constitué par nos ordonnances des 1er juillet 1814 et 29 novembre 1815 ; que l'existence d'un personnel trop nombreux nuit à l'instruction pratique et à l'avancement des officiers appelés à nous servir, sans qu'il en résulte aucun avantage pour ceux qui ont acquis des droits à une honorable retraite ; qu'il est de notre justice d'assurer par une formation définitive le sort de tous ;

Ouï le rapport de notre ministre secrétaire d'État de la Marine et des Colonies.

Nous avons ordonné et ordonnons ci-dessous ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — A dater du 1er novembre prochain, le corps des officiers de notre marine sera composé ainsi qu'il suit :

Vice-amiraux			6
Contre-amiraux			12
Capitaines de vaisseau	de 1re classe	20	60
	de 2e classe	40	
Lieutenants de vaisseau	ayant rang de chef de bat.	40	300
	ayant rang de capitaine	260	
Capitaines de frégate			80
Enseignes de vaisseau			400

Le nombre des élèves de la marine, de 1re et de 2e classe, demeure fixé à 300.

II. Les officiers maintenus dans les cadres ci-dessus, ainsi que ceux qui feront alternativement partie du corps de la marine, seront tous, par le seul fait de leur nomination, en activité de service.

A l'avenir, il n'y aura plus dans ledit corps, d'officiers en inactivité.

III. Les officiers, qui ne seront pas compris dans les cadres, cesseront d'appartenir au corps de la marine à dater du 1er novembre prochain, et il leur sera alloué une solde de retraite, d'après la durée de leurs services et conformément aux ordonnances et règlements.

Les soldes de retraites seront acquittés par la caisse des invalides de la marine, jusqu'à concurrence des sommes dont elle pourra successivement disposer. Le surplus sera provisoirement imputé sur les fonds généraux du département de la marine.

IV. Les officiers qui cesseront leur service au 1er novembre prochain recevront la conduite attribuée à leur grade jusqu'au lieu de leur domicile.

V. Ceux desdits officiers qui se trouveraient à la mer, ou qui ne pourraient être immédiatement remplacés dans le service qu'ils remplissent, continueront d'être payés de leurs appointements et suppléments jusqu'au jour de leur débarquement ou de la cessation de leurs fonctions.

VI. Toutes dispositions contraires à celles de la présente ordonnance, sont et demeureront abrogées.

VII. Notre ministre, secrétaire d'État de la Marine et des Colonies, est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné à Paris, en notre château des Tuileries, le 22e jour d'octobre, l'an de grâce 1817, et de notre règne le 23e.

Signé : LOUIS.

Par le Roi.

Signé : Molé.



DISCOURS

SUR LE

PROJET DE LOI RELATIF AUX JOURNAUX

Séance du 29 décembre 1817

MESSIEURS,

Je ne puis monter à cette tribune, sans me rappeler qu'un an s'est à peine écoulé depuis que j'y défendais cette même loi qui vous occupe encore aujourd'hui. J'y rencontrais alors les mêmes adversaires, j'y combattais les mêmes arguments. Les hommes n'ont donc pas plus changé que les circonstances, et si l'on ne peut en féliciter leur prudence, leur constance nous permet au moins de rendre le même hommage et de porter le même respect à leur bonne foi. Dans de pareilles discussions, il est malheureusement rare de convaincre ceux auxquels on s'adresse. Chacun y porte son opinion pour ainsi dire toute faite et l'orateur doit moins se flatter de gagner des suffrages, que de chercher à expliquer le sien.

Nous le disions l'année dernière, Messieurs, et nous n'hésitons pas à le reconnaître encore, la Charte a consacré le principe de la liberté d'écrire, et cette liberté doit s'étendre aux journaux. Elle ne s'arrête qu'où l'abus commence, et elle ne connaît d'autre frein que les peines portées par la loi, et appliquées par les tribunaux. Une loi d'exception a suspendu ce grand principe, mais en adoptant cette loi, vous avez voulu qu'elle ne pût durer qu'une année. Votre respect pour la



Charte et pour les droits qu'elle proclame, ne vous ont pas permis d'en prolonger au delà le terme. Tout en prévoyant des circonstances qui pourraient exiger le retour du même sacrifice, chacun se réserve d'en être juge. C'est donc à ceux de nos collègues qui votèrent pour le projet, l'année dernière, que j'en appelle aujourd'hui. Un seul des motifs qui les déterminèrent alors a-t-il cessé d'exister ? Les passions sont-elles sensiblement plus amorties, les opinions plus près d'être unanimes, ou leur expression plus prudente ? Enfin notre situation morale n'est-elle pas à peu près la même, et surtout nos rapports avec l'Europe sont-ils devenus moins imposants ou moins délicats ? Cependant, s'écrie-t-on, les ministres ne cessent de s'applaudir de l'amélioration de l'état de la France.

Oui, sans doute, Messieurs, l'état de la France s'est amélioré et il s'améliore encore tous les jours. Il s'est amélioré par un rapide et salutaire progrès dans la véritable route du crédit public; il s'est amélioré, puisque malgré la rigueur imprévue des saisons, malgré tant d'efforts malheureusement impuissants, tant de contradictions obstinées, tant de critiques, au moins intempestives et indiscrètes, la nation entrevoit le terme de ses souffrances. Est-ce donc au moment de toucher le but qu'on voudrait nous arracher les moyens d'y atteindre ? Veut-on ravir de notre main le fil qui va nous y conduire ? changerons-nous enfin de marche ou de système, lorsque nous allons recueillir le fruit de tant de sacrifices et d'efforts ? Non, Messieurs, nous n'éprouvons pas une semblable crainte. Les circonstances se sont améliorées, mais elles doivent s'améliorer encore. La mesure qui vous est proposée est à la fois justifiée et impérieusement exigée par leur progrès. Aucun de ceux qui l'adoptèrent l'année dernière, ne sauraient leur refuser leur suffrage cette année. Toutefois, qu'il nous soit permis de nous adresser aussi à ceux qui la repoussèrent alors et qui la combattent encore; non que nous ayons conçu de les ramener à notre opinion une vaine et présomptueuse espérance, mais parce que nous nous reprocherions de n'avoir pas renouvelé tous nos efforts



pour faire passer dans leur esprit une conviction si profondément gravée dans le nôtre. J'ai prêté une oreille attentive à leurs discours; j'ai recueilli et pesé leurs arguments avec autant de sincérité qu'ils les ont présentés ; je leur demande de souffrir que j'y réponde avec une entière franchise.

Je suis d'accord avec eux sur le principe ; j'entends comme eux l'article de la Charte ; ils apprécient comme moi et peut-être plus qu'ils ne l'avouent, les circonstances et tout ce qu'elles exigent ; mais la loi qu'on leur demande ne peut, disent-ils, s'accorder que de confiance ; elle ne peut s'accorder qu'à des ministres qui n'en abuseront pas ; elle devient odieuse dans des mains capables de s'en servir pour protéger un parti.

Je consens pour un moment à me placer sur un terrain en apparence si peu favorable. Je veux que les ministres aient encouru un tel soupçon, et je demande si les prétendus abus qu'on leur reproche, si ceux qu'on pourrait craindre encore, sont comparables aux dangers de la liberté illimitée qu'on ose réclamer. Ce n'est pas, me répond-on, la liberté illimitée que nous réclamons, mais la loi pénale tant de fois promise, la loi pénale, faute de laquelle on reviendra tous les ans nous demander de violer le principe, en faisant valoir les circonstances. Non, Messieurs, on ne vous alléguera pas toujours les circonstances, elles deviendront, il faut le croire, et plus faciles et plus prospères, avec la protection du Ciel et grâce à la sagesse du Roi. Cette loi pénale que vous attendez avec tant d'impatience, il n'a pas tenu au ministère qu'elle vous fût présentée pendant cette session. N'accusez de ce nouveau délai que les embarras du moment et surtout la difficulté de la matière. Mais lors même que le ministère se serait volontairement abstenu de vous la soumettre, lors même qu'il aurait voulu vous induire dans la nécessité de prolonger entre ses mains l'exercice d'un pouvoir exorbitant, serait-il de votre sagesse, serait-il de votre patriotisme de chercher à l'en punir par un refus qui pourrait compromettre nos destinées et notre avenir ? Je rougis de me traîner si longtemps sur une supposition si peu hono-



rable, je ne crains pas de le dire, et pour ceux qu'elle accuse, et pour ceux qui se la permettent.

Nous sommes tous faits, Messieurs, pour nous servir de plus nobles armes. Combattons à outrance ce que réciproquement nous appelons nos erreurs ; mais reconnaissons que nous avons tous le même but et que nous nous y dirigeons avec la même bonne foi.

Je déclare, et ici je vous prie de considérer que ce n'est point l'opinion du ministère, mais celle d'un de vos collègues que vous entendez, je déclare qu'en mon âme et conscience, je me serais opposé à la présentation d'une loi pénale pendant cette session ; je m'y serais opposé parce qu'il m'aurait paru périlleux de se borner à punir des écarts que le salut de la France veut encore qu'on prévienne ; je m'y serais opposé, parce que tout essai me paraîtrait dangereux ; je m'y serais opposé parce que les esprits me semblent aussi peu préparés pour la rédaction d'une telle loi que pour jouir innocemment de ses bienfaits ; enfin, parce que l'ardeur même qu'on met à l'obtenir est une preuve certaine du penchant qu'on aurait à en abuser. Mes adversaires auraient mauvaise grâce s'ils m'accusaient d'exagérer l'importance des journaux et le mal qu'ils peuvent faire. Je leur répondrai par le tableau des biens qu'ils en attendent. Ne les ont-ils pas représentés comme réunissant en un faisceau, tant en Angleterre qu'en France, toutes les lumières d'une nation, et dirigeant ainsi le gouvernement à travers tous les écueils ? Ne nous les ont-ils pas représentés comme garantissant le présent et préparant doucement le perfectionnement de l'avenir, comme complétant en quelque sorte par les discussions qu'ils établissent, celles qui ont lieu dans les deux chambres, et prêtant aux représentants de la nation une force dont ils ont besoin ? J'ignore sur quels faits, ou sur quels exemples ils font reposer de si brillantes espérances. Pour juger, Messieurs, du pouvoir des journaux et de la nature de leur influence, je ne consulte qu'un livre, qui devrait toujours être ouvert à cette tribune, celui de notre révolution. Il me les montre à toutes les époques impuissants pour conserver, tout puissants pour



détruire. Je le demande d'ailleurs à tous les hommes de bonne foi, quelle est la vérité dont l'espèce humaine leur est redevable ? Quels pas ont-ils fait faire à la civilisation, aux sciences ou aux arts ? Ont-ils jamais fait tomber le masque d'un hypocrite, ou vengé l'innocence outragée ? mais combien de fois ne les avons-nous pas vus au contraire soulever les passions, aigrir les ressentiments, servir la calomnie, répandre le scandale, et tour à tour outrager et flatter sans mesure le même pouvoir. Ils complètent, dites-vous, nos discussions. Ah ! reconnaissez plutôt qu'ils pourraient en altérer le noble et tranquille caractère. L'opposition elle-même ne doit pas rechercher leurs discours. Jamais ils ne prêtèrent aucune force aux Burke, aux Fox, aux Shéridan. C'est aux orateurs de Spafields qu'ils servent d'auxiliaires, en devenant tour à tour leurs muses ou leurs échos. Nous ne sommes plus au temps où l'on s'écriait : « Périsse une génération plutôt qu'un principe. » Nous avons appris que les générations qui périssent entraînent avec elles les principes et que le despotisme seul règne ensuite sur les ruines et les tombeaux. Les générations se sauvent par les principes et avec les principes ; mais le premier de tous est celui qui fait une loi aux sociétés de leur conservation, comme le premier objet du législateur doit être d'éviter tout ce qui pourrait la compromettre.

Je terminerais ici, Messieurs, les réflexions que je voulais avoir l'honneur de vous soumettre, si je ne croyais devoir répondre encore à quelques observations de détail, présentées dans la dernière séance. On vous a dit que la loi formait l'article 27 d'une autre loi discutée dans la chambre des députés ; que cet article en avait été séparé par les ministres, au mépris de toutes les formes constitutionnelles, et l'orateur qui a donné le plus d'étendue à ces critiques, par une précaution délicate, a cru devoir nous avertir que c'était comme homme et non comme pair qu'il exprimait son opinion à cette tribune. Peut-être s'il eût poussé à l'extrême son raisonnement et ses scrupules, se serait-il alors abstenu d'y monter ; car il aurait pensé, sans doute, que non seulement



un pair a seul le droit d'y paraître, mais encore qu'en y paraissant, il doit y professer les seules doctrines que la chambre peut entendre et qu'elle doit avouer. Lui, qui nous cite si souvent, et avec tant de raison et de complaisance, les exemples de nos voisins, je lui demanderai, s'il pense qu'en Angleterre on laisserait achever le discours où un membre se permettrait, même en annonçant qu'il parle comme homme, de critiquer ce qui se serait passé dans l'autre chambre ? Or, ici, Messieurs, je vous prie de me permettre de rétablir les faits. Ce n'est pas, comme on l'a avancé, le ministère qui a fait la division, mais la chambre qui l'a proposée par voie d'amendement, et le Roi y a consenti, selon le pouvoir que la Charte lui donne. Vous ne pouvez donc blâmer ou même examiner ce qui a été fait, qu'en établissant que l'autre chambre a méconnu les bornes du domaine de l'amendement et qu'elle a empiété sur l'initiative que le Roi s'est réservée. Je dois l'avouer, c'est avec un véritable regret que j'ai vu la chambre permettre à ses orateurs d'ouvrir cette carrière d'informations et de censures. Il sera désormais moins facile d'en interdire l'entrée, et si l'autre chambre imite ce funeste exemple, on ne tardera pas à comprendre toute la gravité de ce premier pas. C'est ainsi qu'en l'abandonnant, je ne dis pas à l'esprit de parti, mais à une ardeur plus pure que réfléchie, on se trouve un jour avoir grossi le torrent qu'on voulait arrêter.

Vous n'attendez pas de nous, Messieurs, que nous répondions à tous les traits et aux sarcasmes dont on a essayé d'égayer cette discussion. Il faut se sentir une grande autorité et se reconnaître un grand poids pour employer un pareil langage. Toutefois, je ne puis me dispenser de relever un des reproches adressés au ministère, quoiqu'il soit moins sérieux que singulier par son objet. On a reproché aux ministres de priver la France de tous les biens qu'elle attendait de la revision des articles de la Charte, annoncée par l'ordonnance du 13 juillet. Je n'avais pas l'honneur de faire partie du ministère, lorsque l'ordonnance du 5 septembre fut rendue, mais je le remerciai alors dans mon cœur, et je le

remercie encore à cette tribune, d'avoir reconnu que la France était moins avide de perfectionnement que de stabilité et de repos ; d'avoir reconnu qu'à côté de l'avantage d'améliorer est le danger d'innover sans cesse ; d'avoir enfin permis que nos institutions vieillissent, de nous avoir rendu un guide immuable et un appui certain ; d'avoir mis un terme en un mot à cette carrière inextricable de changements, où l'esprit humain, entraîné comme un vaisseau sur un océan sans rivage, menaçait de s'égarer encore, si on ne lui eût ouvert un port.

Oui, Messieurs, toute la Charte et rien que la Charte; tel est notre unique vœu, telle sera toujours notre devise. Ce ne sera jamais que pour conserver ce palladium de nos libertés et de nos droits que nous vous proposons d'y porter la moindre atteinte. Une seule loi d'exception nous paraît encore nécessaire; nous n'hésitons pas à la reproduire, bien sûrs que le moyen le plus certain de conserver votre confiance et celle de la nation, est de vous proposer franchement toutes les mesures que le salut de la monarchie exige, ou que le repos de l'État réclame. Je vote l'adoption du projet de loi.

DISCOURS

SUR LE PROJET DE LOI RELATIF

AU RECRUTEMENT DE L'ARMÉE

Chambre des pairs, Séance du 28 février 1818

Messieurs,

Il ne faut pas s'étonner de l'empressement témoigné dans l'une et l'autre chambre pour prendre la parole sur la loi qui qui vous est soumise. Il s'agit de sauver notre indépendance sans compromettre nos institutions. Il s'agit d'être forts sans cesser d'être libres ; quel est le Français alors qui ne se sente pas pressé du besoin d'élever la voix, bien moins pour défendre ou combattre le projet, que pour donner un libre cours aux sentiments qui l'animent ? C'est en cédant, Messieurs, à ces mêmes sentiments que je me trouve entraîné à mon tour dans une carrière déjà parcourue par tant d'orateurs. Heureusement qu'une semblable matière est, par sa nature, inépuisable.

Malgré une des discussions les plus approfondies et les plus brillantes qui ait peut-être jamais eu lieu dans aucune assemblée délibérante, malgré le rapport de votre commission et les discours que vous avez entendus, tout n'a point encore été dit sur l'importante loi qui nous occupe ; et si en abordant cette tribune, on se sent condamné à répéter les arguments qui ont été faits, on conserve l'espérance de lever encore plus d'un doute, d'écarter plus d'une incerti-



tude, et d'accroitre au moins d'un léger tribut la masse des lumières déjà répandues sur ce vaste sujet.

Une loi de recrutement touche à toute l'organisation sociale. Elle pourvoit au premier besoin de l'État, elle impose aux citoyens le devoir le plus sacré, mais la charge la plus pesante, en un mot, elle a pour objet l'existence et l'honneur des peuples, comme les autres lois ont pour but la justice et la liberté.

C'est cette loi solennellement promise par la Charte, et toujours impatiemment attendue depuis, qui vous est présentée. Notre devoir est d'examiner si elle est la meilleure possible, c'est-à-dire si elle assure notre indépendance, sans menacer celle de nos voisins ; si elle n'impose à la nation aucun sacrifice superflu ou inutile ; si elle est appropriée à notre civilisation, à nos institutions et à nos relations avec l'Europe ; si elle ne blesse en rien l'égalité de droit qui n'est que la justice distributive, enfin si elle présente toutes les garanties qu'elle doit offrir.

La loi qui réunirait toutes ces conditions, Messieurs, ne peut manquer d'obtenir vos suffrages ; mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est qu'elle doit les réunir toutes sous peine de compromettre notre existence comme nation. En effet, si l'armée est insuffisante pour garantir l'intégrité du territoire, cette intégrité sera sans cesse menacée ; les peuples, dans leurs rapports entre eux, ressemblent assez aux hommes ; ils ne respectent que ce qu'ils redoutent ; et si par la nature des choses la force ne peut subsister longtemps sans la justice, la justice ne peut se passer de la force un seul jour. Le premier besoin des sociétés civilisées est l'honneur. Plus leur civilisation est avancée, plus ce besoin devient universel et impérieux. Quelquefois, il remplace toutes les vertus ; les hommes les plus corrompus l'éprouvent encore, et les moins estimables d'ailleurs sont capables de tout sacrifier à la défense de la patrie, c'est-à-dire pour l'honneur national outragé. Le même degré de civilisation, qui fait à tous les peuples un besoin de leur indépendance, s'oppose à ce qu'ils attentent à celle de leurs voisins. Ils sont trop fiers alors



pour qu'aucun d'eux se résigne à être conquis; ils sont trop éclairés pour n'être pas révoltés de la violence qu'on voudrait leur faire, surtout trop satisfaits de la justice distributive que leur assurent les institutions dans tous les gouvernements constitutionnels, pour accepter le joug d'un conquérant ou seconder longtemps ses projets.

La loi sur le recrutement devait donc avant tout fixer le maximum de nos forces militaires sur le pied de paix, et le fixer de manière que l'armée suffise à la garde des frontières et à la police intérieure de l'État. Une armée plus nombreuse non seulement imposerait aux citoyens des sacrifices inutiles ou superflus, mais elle compromettrait notre sûreté même, en excitant l'inquiétude et la jalousie des autres peuples; elle aurait encore un plus grand danger, celui de contrarier les institutions et de préparer tôt ou tard leur ruine : car, nous le répétons, dans les gouvernements constitutionnels, les lois ont toutes pour objet la liberté et la justice, et les armées trop nombreuses, en tournant le génie des peuples vers la conquête, leur apprennent à mettre la gloire militaire bien au-dessus de la justice et de la liberté.

Toutefois dans un État continental et entouré d'autres États aussi forts que lui, l'intégrité du territoire ne dépend pas seulement de la force de l'armée, il faut encore qu'elle soit assez et toujours disponible : il faut que son existence soit immuable comme ces forteresses qu'elle est destinée à défendre; qu'elle n'ait rien à attendre que du souverain qui la commande, surtout et enfin qu'elle reste complètement étrangère à ces agitations intérieures, phénomènes inséparables de la vie dans les monarchies représentatives. « Pour qu'un État soit dans sa force, dit Montesquieu, il faut qu'il y ait un rapport de la vitesse avec laquelle on peut exécuter contre lui quelque entreprise, et la promptitude qu'il peut employer pour la rendre vaine. » Ici, Messieurs, je me trouve naturellement amené à parler d'une proposition qui, malgré le petit nombre de suffrages qu'elle a réunis dans l'autre chambre, y a cependant été présentée d'une manière trop



spécieuse et soutenue avec trop de talent pour qu'il soit inutile de la rappeler.

Quelques orateurs auraient voulu que les chambres votassent annuellement le contingent dont l'armée se recrutera. Ils s'appuyaient sur le droit que la Charte nous donne et le devoir qu'elle nous impose, de fixer tous les ans les charges publiques, sur l'impossibilité d'aliéner aujourd'hui le vote des chambres futures; enfin sur l'absurdité de fixer un minimum ou un maximum du pied de paix, lorsque cette fixation doit dépendre de données toutes variables et inconnues, telles que l'appareil de force développé par nos voisins.

Les questions d'État, Messieurs, doivent se résoudre par les raisons d'État. En s'y abandonnant trop à la spéculation, on s'exposerait à de graves erreurs dans la pratique. Que les orateurs auxquels je réponds cessent donc de croire qu'en repoussant le vote annuel, le gouvernement pensait à sa propre sécurité et voulait accroître son influence; qu'ils cessent de le croire assez aveugle pour chercher hors des chambres la force dont il a besoin. Il y a des circonstances et des matières dont la nature le condamne à se priver de leur concours. Il y a des circonstances où leur intervention entraînerait des délais et des incertitudes funestes à notre indépendance. C'est la Charte à la main qu'il faut se décider sur le vote annuel. En voyant notre patrie environnée d'États aussi puissants, on se demande quel est le Français qui peut vouloir remettre tous les ans l'existence de l'armée en question, et la faire dépendre des hasards de nos délibérations ? A l'aspect de notre situation géographique le législateur, au contraire, imitant à sa manière le génie de Vauban, n'a dû songer qu'à assurer notre bonheur, comme Vauban a garanti notre frontière. De même que nous sommes obligés de proportionner notre armée à celles des autres nations, de même nous sommes obligés de la rendre aussi disponible que les leurs, et d'en assurer le recrutement par des moyens aussi certains et invariables que ceux qu'ils emploient. Ainsi le vote annuel ne cesserait d'être dangereux que s'il



était en quelque sorte adopté dans toute l'Europe à la fois. Au lieu de cela, on ne cite en sa faveur que deux exemples, celui de l'Angleterre où le *Mutiny Bill* équivaut, dit-on, au vote annuel, et celui du gouvernement sous lequel la France a dû au développement excessif de sa force militaire tant de gloire et de malheur. Quelle est l'autorité, Messieurs, de ces deux exemples ? La situation de l'Angleterre ne la rangerait-elle pas dans une catégorie toute particulière ? Peut-elle jamais être menacée d'une invasion soudaine ? A-t-elle besoin d'être militairement toujours respectable pour être toujours respectée ? Sommes nous comme elle sous la protection des tempêtes ? Avons-nous ce rempart mobile qui la met à l'abri de toute attaque subite et de tout danger imprévu ? Défendue par la nature, tranquille sur son indépendance, on conçoit qu'en organisant son armée, elle ait moins songé à l'intégrité de son territoire qu'à celle de ses libertés. Quant au gouvernement sous lequel nous avons vu voter successivement toutes les levées faites en vertu de la conscription, avait-il à redouter des concessions de cette espèce ? Qu'étaient-elles autre chose que des formes affectées et mensongères à l'aide desquelles le despotisme obtenait des sacrifices d'autant plus illimités qu'ils semblaient faits à sa liberté ? Mais si, à la place de ces apparences dérisoires, la nation eût véritablement joui de ses droits, peut-être aurait-elle reconnu dès lors qu'elle ne pouvait confier son indépendance au vote annuel des assemblées ? Les objections tirées de la crainte d'enchaîner les chambres futures et des variations du pied de paix me paraissent, je l'avoue, presque frivoles. C'est un étrange scrupule que celui de gêner les délibérations ou d'enchaîner le vote de nos successeurs. Tant que la Charte subsistera, les chambres auront le pouvoir de proposer au Roi de faire aux lois existantes toutes les modifications qu'elles jugeront convenables. Si malgré de nouvelles réductions opérées dans toutes les armées de l'Europe, le gouvernement voulait maintenir la nôtre sur le même pied ; si le ministère s'obstinait à conserver un appareil de force hors de proportion avec nos be-



soins, ne pourraient-elles pas réduire au budget les dépenses de la guerre, ou user de cette faculté qui fait toute leur puissance, celle de retirer leur appui au ministère, en lui refusant la majorité? Mais alors, répondra-t-on, le gouvernement dissout la chambre et convoque de nouvelles élections, de même qu'il l'eût fait si les chambres, saisies du vote annuel, lui eussent refusé le contingent qu'il demandait. Oui, sans doute, Messieurs; mais remarquez cette différence : c'est que dans le premier cas l'armée se recrute toujours, et que dans le second le recrutement est suspendu. C'est que dans le premier cas, si le gouvernement avait raison, l'indépendance du moins n'est pas compromise, et que dans le second, pendant que le débat dure et que l'on procède à de nouvelles élections, le territoire peut être envahi.

Mais c'est assez retenir votre attention par une digression qui sort du cadre que je m'étais tracé, et je me hâte d'y rentrer en reprenant l'analyse du projet.

La loi, après avoir *institué* l'armée, a dû la *composer;* après l'avoir rendue suffisante, disponible, immuable, elle a dû s'occuper de sa disposition. Car au degré de civilisation où nous sommes arrivés, la force des armées dépend surtout de leur composition. La Charte, en abolissant la conscription, a dit que le mode de recrutement serait réglé par une loi. Elle n'a point dit ni pu dire que notre armée ne se recruterait que par enrôlement volontaire; elle n'a pu le dire parce qu'elle n'a pu stipuler en d'autres termes que nous n'aurions point d'armée, parce qu'elle n'a pu prendre un engagement aussi contraire à l'honneur national qu'à la sûreté de l'État. Reportons-nous, Messieurs, au temps où elle a été donnée. La nation gémissait sous le poids des sacrifices qu'on avait exigés d'elle au nom de la conscription. Le premier bienfait qu'elle attendît de l'autorité paternelle de son monarque légitime était de l'affranchir de ce code de fer, d'en abolir jusqu'au nom odieux. C'est ce qu'a fait la Charte. Ce n'est point la violer, ni rétablir la conscription que de maintenir le principe du recrutement forcé à défaut d'enrôlements

volontaires, surtout lorsque ce principe est accompagné de dispositions propres à en prévenir l'abus ; lorsque les charges et les obligations qu'il impose pèsent également sur toutes les classes, et sont exactement réparties entre tous les citoyens, lorsque le complet de paix et le maximum du contingent annuel sont irrévocablement fixés par la loi. J'en appelle aux militaires qui m'écoutent et aux administrateurs qui, comme moi, ont à exécuter des levées de soldats.

Qu'ont produit dans tous les temps les enrôlements volontaires ? La loi de la conscription et les instructions ministérielles qui en étaient le commentaire prodiguaient les encouragements à ceux qui s'enrôlaient volontairement. Eh bien, je le demande aux généraux qui ont commandé nos armées, quels étaient les meilleurs soldats, ou de ceux qui servaient parce qu'ils l'avaient voulu, ou de ceux qui n'avaient quitté leurs foyers qu'en obéissant à la loi ? J'ai même observé, Messieurs, que le conscrit qui partait avec le plus de regrets, qui versait le plus de larmes en se séparant de sa famille, faisait souvent le soldat le plus intrépide, ou le mieux discipliné, s'il ne devenait même un officier distingué ; tant il est vrai que les vertus se tiennent, et que c'est parmi ceux qui font l'honneur et la consolation des familles que la patrie doit chercher ses plus nobles enfants et ses plus héroïques défenseurs.

Dans le langage constitutionnel, le service militaire doit être considéré comme un droit et comme un devoir dont on ne peut priver ni affranchir personne. Ce principe fut d'abord posé pendant la révolution, dans l'intérêt de l'égalité et sans songer peut-être à toute l'influence qu'il aurait sur la composition de nos armées. C'est ainsi qu'au lieu de soldats mercenaires, elles se trouvèrent tout d'un coup composées de soldats citoyens, de soldats intelligents, de soldats capables de diriger au plus fort de l'action les mouvements de la colonne dont la mort venait de frapper tous les officiers. L'Europe ne tarda pas à s'apercevoir de ce changement et à reconnaître qu'il n'y avait de salut pour elle qu'en se hâtant de l'imiter. Aujourd'hui qu'elle a suivi notre exemple,



aujourd'hui que toutes les armées réunissent ces mêmes avantages et se recrutent par les mêmes moyens, nous ne saurions rétrograder dans cette carrière sans compromettre notre sûreté. Nos institutions elles-mêmes y sont intéressées.

Je ne crains pas de le dire, le recrutement forcé portant également sur toutes les classes, est une garantie nécessaire à la liberté. L'espèce de soldats qu'il doit produire, la composition d'armée qui doit en résulter peut seule prévenir les dangers dont les institutions et la liberté sont toujours menacées dans un État constitutionnel obligé d'entretenir une force militaire considérable, même pendant la paix. C'est aussi le seul moyen d'avoir des soldats qui puissent se réaccoutumer à la vie civile, qui n'en perdent pas à jamais les habitudes, le goût et les mœurs, qui rentrés dans la communauté n'y portent aucun désordre; des soldats en un mot qui, en cessant d'être soldats, ne deviennent jamais les instruments du crime ou de l'ambition. Quelques personnes ont reproché à la loi de ne pas rendre les remplacements assez faciles. Je lui ferai plutôt le reproche contraire. Moins il y aura de remplacements et mieux nos armées seront composées, plus elles seront propres à la défense, plus elles seront en harmonie avec nos institutions, plus, en un mot, elles devront inspirer de confiance à la patrie, sans causer ombrage à nos voisins.

Mais, vous le savez, Messieurs, le meilleur moyen de prévenir la guerre est de la prévoir. La paix n'a point de plus sûres garanties que les précautions prises pour le cas où elle viendrait à être tout à coup rompue. Tout en renfermant l'appareil de notre force militaire dans les plus justes bornes, il fallait donc préparer une réserve qui, sans rien ajouter aux charges de l'État, offrît une ressource certaine au jour du danger. Tel est l'objet du titre IV *des Vétérans*. Plusieurs objections ont été faites et seront sans doute reproduites contre les dispositions qu'il renferme, j'essaierai de répondre à quelques-unes, et d'abord j'observerai que l'amendement fait à l'article XXIII les a résolues presque toutes.



Le titre IV, dit-on, rappelle sous les drapeaux des hommes qui se croyaient à jamais libérés, des hommes qui, sur la foi de la parole royale, avaient repris toute les habitudes de la vie civile, et contracté les liens les plus précieux.

Mais remarquez, Messieurs, qu'en temps de paix ces hommes ne sont tenus à aucun service; en temps de guerre seulement, et pendant six années, ils sont tenus à un service territorial dans la division militaire qu'ils habitent, c'est-à-dire, en d'autres termes, à garder leur foyer. Si la nécessité l'exige, ils sortiront de la division militaire; mais il faut que cette nécessité soit bien constatée, et que le commandement leur en soit fait par une loi. Les dispositions que l'on attaque ne font donc en quelque sorte que régulariser, pour le rendre plus utile, l'exercice de la défense naturelle. Ces dispositions ne violent pas plus la foi promise, que le recrutement par voie d'appel ne viole la Charte; ni le Roi, ni la Charte ne peuvent rien ôter au droit ni au devoir de défendre la patrie. Plus le danger est grand, plus le devoir est sacré, plus le droit est honorable. C'est alors que se présenteraient ceux dont vous prétendez plaider la cause. Loin d'interpréter comme vous les promesses qu'ils ont reçues, vous les verriez s'emparer du premier rang parmi nos défenseurs, et vous rappeler que, quand il s'agit de sauver la patrie, ils ont mérité d'être comptés pour les aînés de ses enfants.

Les vétérans ne sont requis que dans le cas d'invasion, c'est-à-dire dans le cas où tous les citoyens peuvent être appelés. Or, par les congés qu'ils ont reçus, ils ont cessé d'être soldats, mais ils n'ont point cessé d'être citoyens, ils n'ont point cessé d'avoir un Roi, une patrie. En les appelant en première ligne, en les plaçant au premier rang, on ne fait que leur rendre justice, et vouloir qu'ils guident par leurs exemples nos plus jeunes défenseurs.

Ce n'est pas sans étonnement, Messieurs, que nous avons entendu votre commission vous proposer par voie d'amendement la suppression du titre IV. Elle sait comme nous que, si les congés absolus et les hommes mariés étaient exceptés,



il n'y aurait plus de vétérans. Quelle a donc été sa pensée ? Trouve-t-elle qu'avec un maximum du pied de paix aussi restreint, toute réserve soit superflue ? ou si elle croit qu'une réserve soit nécessaire, comment ne propose-t-elle rien pour remplacer celle qu'elle détruit ? Que son illustre rapporteur se rassure ; la foi qu'il a transmise ne sera point violée. Nous en appelons à ceux-là mêmes dont il a voulu soutenir les droits. Nous en appelons à lui-même, à sa noble franchise et à son inébranlable dévouement. Jamais, non jamais, il n'a pu croire que des ministres de Louis XVIII proposassent de manquer à un engagement.

Quelques orateurs ont regardé la réserve que le titre IV organise comme fictive, à cause de la difficulté de rappeler sous les drapeaux des hommes qui se croyaient à jamais affranchis de tout service militaire.

L'amendement fait à l'art. XXIII, Messieurs, détruit encore cette objection. L'article amendé, je le répète, n'appelle plus les vérérans que dans un danger où il faudrait avoir renoncé à sa patrie pour n'être pas tenu à la défendre. Toute autre réserve eût été véritablement une réserve fictive, un accroissement déguisé de notre état militaire ; toute autre réserve eût été composée de soldats encore citoyens, au lieu de l'être de citoyens qui ont été soldats ; elle n'eût pu se former qu'en étendant les levées, c'est-à-dire en augmentant le nombre des hommes enlevés à la vie civile, ou au moins détournés des professions industrielles et de tous les arts de la paix. Le système établi par le titre IV réunit donc maintenant tous les avantages, sans avoir un seul des inconvénients que tout autre système aurait présenté.

Il n'entre pas dans mon plan, Messieurs, d'examiner en détail les dispositions du projet ; je me réserve de défendre celles qui pourraient être combattues lors de la discussion des articles ; mais il me reste à vous entretenir du titre important qui la termine, de celui de l'avancement.

J'aborde franchement l'objection principale qu'on lui oppose ; ce titre devrait-il se trouver dans la loi ? N'est-ce pas confondre deux matières et deux lois très distinctes,



celle du recrutement et celle de l'avancement ? Enfin n'est-ce pas mettre à la prérogative royale une restriction que la Charte n'y avait point apportée.

« Le Roi, dit la Charte, commande les forces de terre et de mer ». Le commandement de terre et de mer est tellement inhérent à la royauté, qu'ici la Charte semble rappeler un fait plutôt que rien prescrire. Sans ce commandement absolu, il n'y a ni royauté ni Roi. Mais, s'écrient nos adversaires, l'intégrité de ce commandement permet-elle qu'aucune condition de l'avancement soit réglée par une loi ? Et, dans le doute, comment les ministres proposent-ils de résoudre la question de la manière la plus favorable à l'autorité, que leur premier devoir est de défendre ? Le reproche est grave, Messieurs, et quoique fait au moins légèrement, il importe d'y répondre. Cherchons d'abord à nous entendre sur les termes, et à bien expliquer leur sens. Nous ne reconnaissons d'autres bases solides à l'autorité que la raison et la justice. Nous repoussons à jamais ce langage et ces formules trompeuses qui tendent à opposer toujours les chambres au gouvernement, et le peuple au Roi. Nous ne connaissons qu'un seul intérêt, celui de la société, celui de tous ; ce n'est point à cause des rois, mais pour les peuples, que la royauté existe ; ce n'est point pour les rois, mais pour les peuples, qu'il faut que l'autorité royale, et ce qu'on appelle si promptement la prérogative, soit forte ; c'est pour l'indépendance nationale que le commandement absolu des armées est partout attribué au Roi. Si donc la loi qui vous est proposée tendait à affaiblir ce commandement, si elle rendait moins étroite la dépendence où l'armée doit être du Roi, c'est au nom de la nation, Messieurs, qu'on devçait surtout en demander le rejet. Car, nous ne craignons point de le dire, la nation n'a rien plus à redouter que de voir s'affaiblir cette autorité qui, renfermée dans sa véritable sphère, peut seule la défendre contre l'agitation des esprits, et la protéger contre les chances de l'avenir. Quoi qu'il en soit, ajoute-t-on, jusqu'ici le Roi était seul juge et maître de l'avancement, et il ne le sera plus ; jusqu'ici, Messieurs, l'armée se recrutait



par enrôlement volontaire; et elle va se recruter par enrôlement forcé. Jusqu'ici cet impôt, le plus onéreux de tous les impôts, n'existait pas ; et jamais la loi qui établit un impôt n'a manqué de renfermer les garanties qui doivent en prévenir l'abus, et de stipuler les avantages qui servent de compensation aux sacrifices qu'elle exige. Ces garanties, ces avantages, réplique-t-on, pouvaient être accordés par des ordonnances, et ce ne sont pas les ministres, auteurs de ces ordonnances, qui auraient pu craindre qu'elles restassent sans exécution ? Mais auraient-ils pu répondre, Messieurs, de la constance de tous les ministres qui se succéderont à lutter contre le cours des choses, contre la force des mœurs, en un mot, contre toutes les causes qui tendront toujours à faire fléchir le droit et la justice devant la faveur ? Les gouvernements constitutionnels n'ont été inventés que pour substituer partout le droit à l'arbitraire, la loi aux hommes, la justice à la volonté. Comment donc admettre que la loi, à côté de son commandement le plus austère, à côté du sacrifice le plus rigoureux qu'elle puisse jamais exiger, n'ait pas dû stipuler les garanties qui l'adoucissent, et sans lesquelles la loi elle-même cesserait d'être juste ? Vainement a-t-on cité l'exemple de l'Amérique et de l'Angleterre. Dans ces deux pays, Messieurs, l'armée ne se recrute pas par enrôlement forcé; elle est bien moins nombreuse, et la carrière militaire n'est pas, comme en France, une sorte de vocation universelle, le patrimoine de tous. Mais puisqu'on ose nous reprocher de ne pas défendre l'autorité dont nous sommes dépositaires, nous déclarons que nous croirions trahir cette autorité, si nous ne cherchions pas à prévenir, par tous les moyens possibles, les abus qui peuvent le plus servir à l'ébranler. Quand on lit les belles ordonnances de nos rois sur cette matière, on ne se lasse pas d'admirer cet amour éclairé de la justice et de leurs sujets, vertu héréditaire et caractéristique des descendants de saint Louis. Mais combien de fois cet amour, soutenu de toute la force de leur volonté, ne fut-il pas trompé ? Combien de fois ne furent-ils pas obligés de renouveler ces ordonnances, avertis qu'ils

étaient par cet excès du mal qui révèle souvent trop tard les abus ?

Considérez, Messieurs, notre situation morale et politique, et dites-nous s'il est un état dans la société, un ordre de citoyens, où il soit plus essentiel de maintenir la plus exacte justice distributive par des règles immuables que dans l'état militaire ? C'est bien ici que nous parlons dans l'intérêt le plus direct du trône. Car cette justice que nous voulons assurer, même dans l'avenir, est moins une garantie donnée à l'armée que le gage le plus certain de son obéissance. Plus l'armée est nécessaire à l'affermissement du trône, plus elle est nécessaire à l'indépendance nationale, et plus il faut la considérer comme l'arche sainte, l'environner d'un mur d'airain, la placer en quelque sorte dans un sanctuaire, où cette force secrète, qui mine insensiblement les institutions et les États, ne pénètre jamais. Si la loi qui vous est présentée est propre à remplir son but, nous croirons avoir bien mérité de cette autorité même que l'on prétend défendre.

Au surplus, Messieurs, si nous avions pu un instant être troublés de ce reproche qu'on nous a si souvent adressé, le dernier orateur qui a paru à cette tribune aurait sans le vouloir calmé notre inquiétude. Il nous accuse de dépouiller l'autorité royale, et il regrette que, pour maintenir son armée sur le pied de paix, le Roi ne dépende pas tous les ans du vote des assemblées ! il nous accuse de dépouiller l'autorité royale, et il ne craint pas de reprocher à la Charte et à ses rédacteurs d'avoir attribué au Roi un pouvoir qui ne lui appartenait pas ! Après avoir été ainsi au secours de l'autorité royale, il se porte avec le même zèle et de la même manière à la défense de notre indépendance. Il la confie aux enrôlements volontaires, et il trouve la sûreté et la dignité nationale assez garanties, si la France peut opposer quelques légions de soldats mercenaires aux armées nationales de ses voisins. Enfin il félicite la loi de la bonne fortune qui lui a fait rencontrer des juges parmi les députés de la nation ; comme s'il était une matière qui ne dût pas toujours trouver des juges compétents parmi les représentants de la nation



française. Nous nous unissons de tout notre cœur sans doute aux sentiments de l'orateur pour le trône, pour notre indépendance et pour la nation ; mais notre manière d'aimer, moins sévère ou plus timide, n'oserait soumettre aux mêmes épreuves les objets de notre affection.

Il me reste à répondre à ceux qui, en admettant le principe, attaquent les dispositions du titre VI, soit en trouvant qu'elles rendent l'avancement trop lent, soit en trouvant qu'elles laissent trop de latitude au choix du souverain.

L'ancienneté, dit-on, Messieurs, fait de bons choix ; mais niera-t-on qu'elle en empêche beaucoup de mauvais ? Or, en temps de paix, c'est de cela dont il s'agit ; alors les mauvais choix, surtout les choix contraires à la justice, s'ils se multiplient, ne perdent pas seulement l'armée, ils exposent encore l'État. Il fallait donc faire la part de l'ancienneté, et s'arrêter aux grades sur lesquels elle ne doit rien prétendre. Au-dessus de celui de lieutenant-colonel, l'article XXVIII laisse toutes les nominations au choix du Roi. Voyons l'influence réservée à ce même choix jusqu'au grade de lieutenant-colonel ? Comment arrive-t-on au premier grade d'officier, à celui de sous-lieutenant ? De deux manières, ou par les écoles spéciales militaires, ou par les sous-officiers ; mais le Roi nomme les élèves des écoles spéciales militaires. Il prend ensuite le tiers des sous-lieutenants tirés des sous-officiers dans la totalité des sous-officiers de l'armée, et il les nomme sur le rapport du ministre de la Guerre, et d'après le compte rendu des chefs de corps. Ainsi, dans le fait, nul ne peut devenir officier que par le choix du Roi. N'est-il pas en outre évident, que par une suite nécessaire du service obligé, le tiers des sous-lieutenances laissé aux sous-officiers sera presque exclusivement dévolu à des hommes de choix ? Combien de familles préféreront pour leurs enfants ce mode d'avancement moins dispendieux, d'un apprentissage moins pénible que les écoles militaires, et dans lequel la bienveillance des chefs de corps aura tant de pouvoir ?

Après ce premier pas dans la carrière, au delà du grade de sous-lieutenant, jusqu'à celui de lieutenant-colonel, que

devient l'avancement ? Les deux tiers des grades sont donnés à l'ancienneté. Mais remarquez que tous les sous-lieutenants n'auront qu'un tiers, c'est-à-dire les deux neuvièmes, tandis que les sous-lieutenants sortis des écoles, auront les quatre neuvièmes des grades réservés à l'ancienneté. Or, si ces mêmes officiers sortis des écoles obtenaient à raison de leur instruction, à cause des services de leur père, ou pour toute autre considération, seulement les deux tiers du tiers laissé au choix, il arriverait qu'ils auraient en partage les six neuvièmes de la totalité des grades dans l'armée.

Tels seront pourtant, Messieurs, les effets de ce mode d'avancement, représenté comme si contraire aux intérêts du trône, et comme devant appeler aux grades des hommes si peu faits pour les remplir.

La lenteur de l'avancement, loin de nous paraître un des inconvénients du projet, nous semble offrir un de ses plus précieux avantages. Rappelez-vous, Messieurs, les années d'où nous sortons, cette fièvre de toutes les ambitions, ce goût des chances, cette loterie journalière et prolongée qui semblait avoir enivré toutes les classes de la société. Hâtons-nous de restituer le temps dans tous ses droits ; réaccoutumons les esprits à le faire entrer dans leur calcul ; habituons-les à savoir attendre et à ne plus dévorer l'avenir.

Où sera donc, en temps de paix, l'inconvénient de cette lenteur dont on se plaint ? Est-ce dans un gouvernement constitutionnel qu'il faut donner à une nation déjà si portée vers la carrière des armes, l'appât d'un avancement rapide, même au sein du repos ? C'est en temps de guerre que le législateur lui-même doit, en quelque sorte, la livrer à son génie. C'est en temps de guerre que le bien du service devient la seule règle, et que l'émulation doit tout obtenir. Aussi l'article XXIX établit-il lui-même l'exception à la règle qu'il vient de poser : « Il ne pourra, dit-il, être dérogé à cette règle qu'à la guerre, pour des besoins extraordinaires, ou pour des actions d'éclat mises à l'ordre du jour de l'armée. » *Des besoins extraordinaires*. Daignez, Messieurs, remarquer



ces expressions ; et qui est-ce qui est juge du besoin extraordinaire, si ce n'est le Roi ? La loi renferme donc en elle-même le remède au prétendu mal dont on se plaint; car si au moment de faire la guerre, on s'apercevait que l'ancienneté ait introduit dans l'armée des officiers incapables, qui empêche alors, qui empêche dans le besoin extraordinaire, de les employer autrement ?

Votre commission me paraît, je l'avoue, s'être placée sur un terrain peu favorable. Ce n'est point la prérogative royale ou les droits de la nation qu'elle trouve menacés et qu'elle prétend défendre. C'est pour que l'avancement par ancienneté s'arrête au grade de capitaine, qu'elle vous propose d'amender la loi, qu'elle propose à l'autre chambre d'adopter ce qu'elle a déjà rejeté ; qu'elle remet en doute tant de grandes questions décidées, tel que le vote annuel, l'enrôlement forcé, la fixation du contingent et du pied de paix ; enfin, c'est dans la crainte qu'on ne puisse pas avancer assez vite en temps de paix, qu'elle rend incertain le sort d'une loi qui fonde notre indépendance, sur laquelle deux des branches de la législature sont d'accord, et qu'elle vous a signalée comme un bienfait dont l'histoire conservera le souvenir.

Nous pouvons assurément, Messieurs, tout aussi bien que l'autre chambre, amender et perfectionner les lois. Mais est-ce bien à nous de repousser les garanties que le Roi veut donner à la nation contre la faveur ? Est-ce à nous, qui jouissons des seuls privilèges que la Charte reconnaisse et autorise, à défendre d'autres privilèges que ceux qu'elle nous a donnés ? S'il se fût agi en effet de mettre des restrictions ou des entraves à l'autorité royale ; si, par une inconcevable méprise, des ministres eussent proposé d'affaiblir cette autorité, destinée plus que jamais à faire notre salut, c'est alors que la chambre des pairs tout entière aurait dû s'élever contre une proposition de cette espèce, et opposer à l'erreur de l'autre chambre, et à l'imprudence du ministère, la digue inébranlable de sa sagesse et de sa fidélité. Mais votre commission elle-même est loin d'adresser au titre VI un pareil reproche, puisqu'elle reconnaît que les règles de

l'avancement devaient trouver place dans la loi. Elle voudrait seulement qu'en temps de paix, l'avancement fût plus rapide, et qu'au delà du grade de capitaine, l'ancienneté cessât d'y donner des droits ; cet amendement, avec celui dont l'effet serait de supprimer la réserve, est le seul qu'elle propose. C'est à vous, Messieurs, à juger si de tels changements sont assez heureux pour remettre en question le sort de la loi.

Je vote pour son adoption.

EXPOSÉ DES MOTIFS

DU PROJET DE LOI

RELATIF A LA TRAITE DES NOIRS

Chambre des députés, Séance du 12 mars 1818

MESSIEURS,

Les hommes éclairés de toutes les nations n'ont cessé de réclamer pendant le dernier siècle l'abolition du trafic barbare connu sous le nom de *traite des noirs*. Leur voix a retenti longtemps sans être écoutée ; en vain la religion et la philosophie unissent-elles leurs plaintes et leurs efforts ; il nous était réservé de voir une résolution si magnanime germer à la fois dans l'esprit de tous les peuples, dans le cœur de tous les rois. Il nous était réservé de voir s'accomplir ce vœu de Montesquieu, qu'il a consigné dans son livre immortel, et qu'il avait cru peut-être former inutilement. « Pourquoi, s'écrie-t-il, pourquoi les princes d'Europe, qui font tant de conventions inutiles, n'en font-ils pas une générale en faveur de la miséricorde et de la pitié ? » Le congrès de Vienne, Messieurs, à répondu à l'appel de ce beau génie. L'histoire et l'humanité reconnaissantes garderont à jamais le souvenir de cette fameuse déclaration du 8 février 1815, où tous les souverains de l'Europe, d'un saint et libre accord, plaident en quelque sorte la cause de la morale et de la justice, avec autant de chaleur et de force que les sages de tous les temps en mirent jamais à la défendre : monument bien remarquable, un des plus remarquables de cette époque si féconde d'ailleurs



en grandes leçons et en prodigieux événements, mais auquel l'agitation des intérêts et l'inquiétude des esprits n'ont pas permis peut-être aux contemporains d'accorder toute l'attention qu'il mérite.

Une réforme si salutaire, mais contraire à tant d'habitudes et d'intérêts, ne pouvait être l'effet de la volonté d'aucun gouvernement, ni de son influence. Elle ne pouvait s'opérer que par un consentement universel, par cette force supérieure à toutes les forces, cet empire à la longue inévitable de la morale et de la vérité. Un seul homme, par sa puissance et le prestige de ses exploits, avait arrêté le temps dans sa marche et l'espèce humaine dans son perfectionnement. Mais après lui la nature des choses reprit son cours, et la nation française, rendue à elle-même par ses princes légitimes, se replaça au premier rang dans ce progrès général de tous les peuples vers les lumières et la civilisation. Ce fut pour elle une noble consolation au milieu de tant de souffrances, que de s'associer à ce grand acte de morale et de justice proclamé par le congrès. En voyant son souverain, à peine remonté sur le trône de ses pères, s'empresser de rendre cet hommage aux droits de l'humanité, elle peut se rappeler que de siècle en siècle, les princes de cette même famille ne surent pas seulement la conduire à la victoire mais encore à la pratique de tous les sentiments élevés et de toutes les vertus généreuses.

Par un article additionnel au traité du 20 novembre 1815, les hautes parties contractantes, ayant déjà, chacune dans ses États, défendu sans restriction à leurs colonies et sujets toute part quelconque au trafic des noirs, s'engageaient à concerter, sans perte de temps, entre elles, les mesures les plus efficaces pour obtenir l'abolition entière et définitive d'un commerce aussi odieux.

Les ordres les plus formels ne tardèrent pas en conséquence à parvenir dans nos colonies et dans nos ports. Mais malgré leur rigueur, malgré la fermeté des autorités chargées de les exécuter, la nécessité de quelques dispositions pénales se fit bientôt sentir.



Le 8 janvier 1817, le Roi rendit une ordonnance portant confiscation de tout bâtiment qui tenterait d'introduire des nègres de traite dans nos colonies, et l'interdiction du capitaine, s'il était Français.

Cette ordonnance n'était, comme on le voit, applicable qu'aux colonies; pour s'exécuter en France, les dispositions qu'elle renferme n'auraient pu se passer de l'autorité de la loi. Ainsi, nos armateurs pouvaient et peuvent encore contrevenir aux ordres du Roi et au traité qu'il a ratifié sans qu'aucun tribunal puisse les atteindre. Leur impunité est assurée s'ils ne sont pas surpris introduisant des nègres dans nos colonies. C'est cette lacune de notre législation, Messieurs, que nous venons vous demander de remplir. Le projet de loi que nous avons l'honneur de vous présenter ne fait qu'étendre les peines portées par l'ordonnance du 8 janvier 1817, aux armateurs et navires français qui prendraient une part quelconque à la traite des noirs, et aux navires étrangers qui se livreraient à ce trafic dans un pays soumis à la domination française.

Depuis la déclaration du congrès de Vienne, tous les souverains, à l'envi, ont voulu achever leur ouvrage. Tous les gouvernements ont pris les mesures que la prudence pouvait permettre, pour atteindre, le plus promptement possible, le but commun de leurs efforts ; je dis, Messieurs, les mesures que la prudence pouvait permettre; car ils n'ont point oublié la protection qu'ils devaient à leurs colonies; le gouvernement du Roi n'oubliera pas non plus ces intérêts sacrés et si précieux pour la métropole. Plus il portera de zèle et d'exactitude dans l'exécution des traités, plus il est décidé à ne rien négliger pour l'abolition d'un trafic justement proscrit, et plus il protégera avec énergie dans ses colonies les personnes, les propriétés, de quelque nature qu'elles puissent être, et les droits acquis quels qu'ils soient.

Le projet de loi que nous avons l'honneur de vous soumettre, doit donc être considéré comme une suite nécessaire de l'article additionnel au traité du 20 novembre 1815, puisque sans lui cet article ne pourrait recevoir son entière exécution.



Il est une preuve nouvelle de la fidélité que mettra la France à remplir ses engagements, et jamais elle n'en remplira aucun dont l'objet soit plus conforme au sentiment de son souverain et aux lumières de ses habitants.

DISCOURS

SUR LE PROJET DE LOI RELATIF A LA

SUPPRESSION DE LA TRAITE DES NOIRS

Chambre des pairs, Séance du 31 mars 1818

MESSIEURS

Le projet de loi que nous avons l'honneur de vous présenter a déjà obtenu l'assentiment de la chambre des députés. L'objet en est si simple et si élevé, qu'il n'a trouvé dans son sein aucun contradicteur. Il s'agit de l'exécution d'un traité, il s'agit de ne pas rester en arrière des autres nations dans la noble carrière de la justice et de l'humanité. Je craindrais, Messieurs, d'abuser de votre attention en reproduisant ici les considérations et les motifs que j'ai soumis à l'autre chambre avec le projet de loi. Je me bornerai à vous rappeler que sans lui l'article additionnel au traité du 20 novembre resterait en partie sans exécution.

L'ordonnance du 8 janvier n'avait statué que pour les colonies. Une loi était nécessaire pour étendre ses dispositions à la métropole. C'est cette loi que nous vous présentons. Sans elle les armateurs de nos ports et les capitaines de leurs navires pourraient encore se livrer au commerce des noirs, sans que l'autorité administrative ou judiciaire pût les atteindre. Les peines que nous vous proposons de leur appliquer sont les mêmes que celles portées par l'ordonnance du 8 janvier pour les colonies. Ce sont celles qui résultent de la nature du délit, la confiscation du navire et de la cargaison, et



l'interdiction du capitaine s'il est français. Ces peines sont à peu près les mêmes que celles appliquées par les tribunaux dans le cas de la fraude en matière de douanes. L'analogie était trop frappante pour ne pas reconnaître que la même législation était applicable. Comme en matière de douanes, il s'agit d'un commerce défendu, de l'introduction d'une marchandise que la morale et la religion avaient réprouvée bien avant que la loi ne la prohibât.

Nous osons espérer que la chambre des pairs s'empressera d'attacher aussi son nom à un acte qui honore notre siècle, en adoptant un projet de loi que réclame d'ailleurs notre fidélité à remplir nos engagements.

PROJET DE LOI

RELATIF A LA

SUPPRESSION DE LA TRAITE DES NOIRS

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

A tous ceux qui ces présentes verront, SALUT :

NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS que le projet de loi dont la teneur suit, adopté par la chambre des députés, sera présenté, en notre nom, à la chambre des pairs, par notre ministre secrétaire d'État de la Marine et des Colonies, et par MM. le comte Siméon et le baron Mounier, conseillers d'État, que nous chargeons d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

ARTICLE PREMIER

Toute part quelconque, qui serait prise par des sujets et des navires français, en quelque lieu, sous quelque condition et prétexte que ce soit, et par des individus étrangers dans les pays soumis à la domination française au trafic connu sous le nom de la Traite des noirs, sera punie par la confiscation du navire et de la cargaison et par l'interdiction du capitaine s'il est français.



ARTICLE II

Ces affaires seront instruites devant les tribunaux qui connaissent des contraventions en matière de douanes, et jugées par eux.

DONNÉ à Paris, en notre château des Tuileries, le 31e jour de mars, l'an de grâce 1818, et de notre règne le 23e.

Signé : LOUIS.

Par le Roi :

Le Pair de France, Ministre Secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies,

Signé : Comte MOLÉ.

DISCOURS

SUR UNE PÉTITION DES

COLONS DES ILES DE FRANCE ET DE BOURBON

Chambre des députés, Séance du 6 avril 1818

Je me présente à cette tribune pour donner à la chambre quelques explications. Les décrets dont on attaque l'exécution dans cette affaire sont ceux du 23 décembre 1810 et du 28 février 1812. On a dit qu'ils devaient être considérés comme non-avenus, et qu'ils n'avaient aucun caractère obligatoire, parce qu'ils n'ont pas été insérés au *Bulletin des lois*. J'aurai l'honneur de faire observer qu'il y a une multitude de décrets de cette nature qui n'ont pas été insérés au *Bulletin des lois*, et qui cependant ont dû recevoir et ont reçu leur exécution. La loi qui vous a été citée, est celle du 14 ventôse, an II, et il me semble que cette loi n'exige la publication par la voie du *Bulletin* que pour les lois, et ne l'exige pas pour les décrets.

En 1814, les pétitionnaires se sont adressés à la chambre; on vous a dit que cette chambre avait renvoyé leur réclamation au ministre de la Marine, avec un assentiment unanime. En effet, l'opinion du rapporteur leur était entièrement favorable, mais le fait est que le renvoi fut pur et simple. Le renvoi est du mois de novembre 1814; le ministre, M. le vicomte Dubouchage, ne prononça rien sur cette affaire. Le 20 mars arriva, et elle se trouva suspendue.

En 1815, elle s'est reproduite de nouveau. Le ministre de



la Marine consulta le comité de la Marine. Le rapport n'était pas encore fait quand j'arrivai au ministère. On a dit que l'avis du comité de la Marine était favorable aux pétitionnaires ; je ne sais comment on a pu se procurer ce renseignement. Au surplus, l'avis du comité n'était pas une décision. Le comité n'est qu'un conseil placé près du ministre qui le consulte, il donne une consultation, un avis, et rien de plus.

La réclamation est d'une haute importance, elle présente une créance de 4 600 000 francs ; en adopter trop légèrement le principe serait ouvrir la porte à une quantité innombrable de réclamations de cette nature et entraîner à des conséquences incalculables pour l'accroissement de nos dépenses.

La chose en ce sens m'a paru si grave que je ne me suis pas contenté de consulter le comité de la Marine, j'ai aussi demandé l'avis du comité des Finances. Ce n'a pas été l'objet d'une conférence simple, car cette forme n'est pas celle qui est suivie, mais l'objet d'un examen approfondi. Le comité des Finances a délibéré, et il a été d'avis qu'aux termes des décrets existants, la réclamation avait été écartée. J'eus donc à prendre un parti : les pétitionnaires avaient pour eux l'opinion du rapporteur de la chambre de 1814 ; mais le droit était contre eux, je ne pouvais que l'appliquer, sans sortir de la mesure des pouvoirs ministériels.

Il restait une ressource aux réclamants : c'était de provoquer la réforme des décrets dont il s'agit et de ma décision, par voie de recours à la commission du contentieux du Conseil d'État.

Ils l'ont si bien senti, qu'ils se sont servis de ce moyen, car il est bon que vous sachiez qu'en même temps qu'ils s'adressent à la chambre pour faire valoir leurs réclamations, ils s'adressent aussi au Conseil d'État, où leur requête est pendante. M. le garde des Sceaux m'a communiqué leur demande pour avoir mon avis. L'affaire suit donc le cours ordinaire de toutes celles de ce genre. Les pétitionnaires suivent les degrés de juridiction. Il y a donc lieu d'attendre que Sa Majesté ait prononcé sur l'avis qui lui devra être présenté par son Conseil d'État, sauf aux pétitionnaires à recou-



rir ensuite aux chambres pour y soulever la question de savoir si les lois ont été mal interprétées ou mal appliquées. Jusque-là, je pense que le renvoi au ministère de la Marine ne pourrait avoir aucun effet et que la chambre doit passer à l'ordre du jour.

M. de Corbières. — M. le ministre de la Marine ne me paraît pas avoir présenté la solution de la grande difficulté qui se présente. Il n'est pas douteux qu'il n'y aura pas d'injustice plus criante que celle dont il s'agit, s'il n'y avait pas de recours contre la fin de non-recevoir qu'on oppose, et si la décision prise était irrévocable. Le refus du paiement des traites en question a paru, dans le temps, un acte de despotisme révoltant. Le contre-coup s'en est fait sentir dans ma province. Les portefeuilles des négociants s'en sont ressenti, et les cabinets des gens d'affaires en ont retenti. L'injustice est patente ; n'y a-t-il pas un moyen de la réformer ? Peut-on s'appuyer sur le droit, c'est-à-dire sur le décret cité ? Alors, la première, l'unique question est de savoir si le décret a une existence légale. M. de Villèle soutient avec le rapport de 1814 qu'il ne l'a pas. La question est là. Or, M. le ministre de la Marine qui a eu pleine connaissance de cette affaire et tout le temps nécessaire pour se procurer tous les renseignements désirables, n'a parlé de la loi du 14 ventôse an II, relative aux insertions au *Bulletin des lois*, que dans les termes du doute. Son expression a été vague et incertaine ; il a dit qu'il lui semblait : nous avons besoin d'être éclairés plus positivement sur ce point. Au surplus, que demande la commission ? Un renvoi de la pétition au même ministre. Rien de plus simple, sans doute, que de lui donner les moyens de se livrer à un plus mûr examen, et de réparer, s'il est possible, une grande injustice. J'appuie donc le renvoi proposé.

M. le comte Molé. — Je ne reprends la parole que pour répondre à ce qui vient d'être dit sur cet accent de doute qu'on a cru remarquer en moi, lorsque j'ai parlé des dispositions de la loi relative aux publications, par le Roi, du *Bulletin des lois*. Je dirai à l'orateur que je connaissais et

me rappelais très bien cette loi, mais qu'ébranlé par des assertions contraires, j'avais besoin de recourir à son texte, pour bien m'assurer qu'elle n'exigeait pas l'insertion des décrets au *Bulletin des lois*. Je l'ai vérifiée : elle est positive ; elle n'exige point l'insertion des décrets, mais seulement celle des lois. Ainsi le décret attaqué existe ; aussi on ne peut le considérer comme non-avenu, par la seule raison du vice de forme qu'on croit lui reprocher.

M. le Comte Molé reproduit dans les mêmes termes les conclusions qu'il a déjà présentées.

DISCOURS

SUR

LE BUDGET DE LA MARINE

Chambre des députés, Séance du 24 avril 1818

Messieurs,

Votre commission du budget vous a proposé de réduire les dépenses de tous les ministères. La marine est comprise pour 1 500 000 francs dans sa proposition. Inséparablement uni à mes collègues d'intention et de vues, je ne réclamerai pas plus qu'eux contre ces réductions. Mais je dois à la chambre, je me dois à moi-même, de faire connaître quelles en seront les suites pour le département que j'administre, et de justifier ainsi la demande que j'avais formée. C'est bien moins comme ministre que comme citoyen, que je me présente à cette tribune. Français avant tout, j'ai recherché soigneusement si ma position n'avait pas influé, à mon insu, sur mon jugement ; si, comme Français, comme membre de l'une des deux chambres, j'accorderais 44 millions à la marine, dans la situation actuelle de nos finances. Des faits trop positifs ont déterminé ma réponse, et j'y ai puisé une conviction qui ne me permettrait pas de garder le silence sans trahir et ma conscience et mes devoirs.

Ce n'est pas moi qui considérerai jamais les chambres comme les adversaires du ministère. Dans le véritable esprit de nos institutions, les chambres et le ministère sont deux

parties d'un même tout. Elles se dirigent avec lui vers le même but et en consentant aux mêmes moyens. L'opposition, qui s'élève dans leur sein, n'est qu'un ferment salutaire dont le ministère est dans l'heureuse impuissance de triompher autrement que par une franchise sans réserve et une entière bonne foi. Ils ne peuvent rester divisés que faute de s'entendre, que si les faits qui sont à la connaissance de l'un, n'ont pas été portés à la connaissance des autres. Permettez-moi donc, Messieurs, que je procède devant vous, comme je l'ai fait pour mon propre compte ; souffrez que malgré la fatigue déjà si prolongée de cette discussion, j'entre dans des explications qui me paraissent indispensables.

Quels services la France doit-elle attendre de sa marine, soit en temps de paix, soit en temps de guerre ? Et quelle est la somme annuellement nécessaire pour que la marine puisse rendre à la France les services qu'elle en attend ?

Vous paraîtrais-je, Messieurs, avancer un paradoxe, en disant que c'est pendant la paix que la France peut le moins se passer d'une marine, et d'une marine considérable ? Je croirais cependant n'avoir dit qu'une vérité susceptible de démonstration. Il serait superflu d'examiner ici les chances plus ou moins favorables qu'offrirait une guerre maritime à la France, et le système d'armement qu'elle devrait alors adopter. La guerre est une hypothèse dans laquelle l'heureuse disposition des souverains et des nations rend chaque jour moins nécessaire de se placer. De tous les fléaux qui désolent l'humanité, elle est celui qu'une civilisation aussi éclairée que la nôtre semble repousser davantage. Mais le progrès de cette même civilisation agrandit et rend presque sans limite une autre carrière où tous les peuples rivaliseront à l'avenir et d'efforts et d'ardeur. C'est celle du commerce, de l'industrie ; vaste champ, où toutes les nations vont désormais se rencontrer sans se combattre, et où aucune d'elles ne doit faire une conquête, sans que toutes les autres aient raison de s'en applaudir. C'est pour nous y présenter avec honneur, qu'une marine nous est surtout nécessaire ; c'est pour protéger notre commerce sur toutes les mers, à toutes les latitudes,

que nous ne pouvons nous passer de croisières; c'est pour entretenir les relations de nos colonies avec la métropole et de nos colonies entre elles, que nous avons besoin d'armements; enfin notre politique elle-même attend une partie de ses lumières de l'exploration de nos marins. Sous ce rapport, comme sous tous les autres, nous sommes tenus, si nous ne voulons abdiquer le rang qui nous est assigné par la nature, nous sommes tenus à user de nos avantages et à ne point rester trop en arrière des autres nations. Pense-t-on, par exemple, que nous puissions retrouver, même en partie, nos anciennes relations avec le Levant, si notre pavillon ne s'y montre pas à l'instar de celui des autres puissances maritimes; s'il ne protège pas notre commerce contre les pirates qui infestent ces mers ? Les peuples du Levant mesureront leur confiance sur l'efficacité de cette protection, et ils ne croiront la France redevenue l'ancienne France, que s'ils voient le pavillon blanc se montrer sur leurs rivages, comme il s'y montrait autrefois. Cependant, Messieurs, deux des bâtiments qui composaient notre croisière du Levant viennent encore d'en être rappelés. Le défaut de fonds nous a contraint à ordonner leur désarmement : économie funeste et dont notre commerce et notre politique ne ressentiront peut-être que trop les effets.

Votre honorable rapporteur a dit que les dépenses du matériel pouvaient bien rester pour 1818 ce qu'elles avaient été en 1817 ; mais il ne vous a pas fait connaître, et il ne connaissait peut-être pas lui-même le véritable état de la question. On trouve à la fin de son important travail cette pensée, digne d'un citoyen aussi éclairé et aussi zélé que lui pour le bien de l'État : « Les économies, a-t-il dit, doivent toujours être combinées avec les besoins réels du service public! » Eh bien! Messieurs, la dotation du matériel en 1817 avait laissé en souffrance les besoins les plus réels de ce service. Le vide de nos arsenaux, le délabrement de nos établissements maritimes, nos chantiers déserts, la rareté de nos expéditions, enfin les réclamations de notre commerce et les plaintes de toute la population ouvrière de nos ports en offrent



la triste preuve. La connaissance approfondie d'un tel état de choses me donna d'abord le besoin d'y remédier ; mais il me sembla en même temps que la situation de nos finances m'imposait le devoir de ne pas demander cette année plus qu'il n'avait été accordé l'année dernière. Je cherchai donc et je trouvai dans les réformes dont le personnel me parut susceptible, le moyen d'épargner de nouveaux sacrifices à l'État. Ces réformes, Messieurs, auront manqué leur but et trompé mon espérance, si elles ont pour résultat le retranchement qu'on vous propose. J'avais cru retarder du moins l'anéantissement du matériel, en lui reportant toutes les économies qu'elles produiraient; j'avais voulu surtout préserver de la misère et du désespoir cette immense population dont l'existence dépend des travaux qui s'exécutent dans nos ports. On vous a parlé des larmes que ces réformes avaient fait répandre. Laissez-moi parler à mon tour des larmes, plus amères peut-être que ces 1500000 francs d'économie feront verser, aux ouvriers de Brest, de Lorient, de Cherbourg, du Havre, de Rochefort, de Bayonne, de Toulon. J'ai dû, Messieurs, me rendre auprès de vous leur organe ; j'ai dû vous faire connaître leurs besoins, et invoquer en leur faveur votre commission elle-même, qui a voulu que les réductions opérées tournassent au soulagement du peuple.

Je n'aurais pas rempli ma tâche si je n'avais parcouru avec vous les différents chapitres dont se compose le budget du ministère de la Marine, et si je n'avais démontré qu'aucun d'eux n'était susceptible de diminution.

Le chapitre Ier, où figurent les dépenses de l'administration centrale, n'a donné lieu à aucune observation. Il est bon toutefois de rappeler qu'il a été fait parmi les employés de cette administration de nombreuses réformes, et que ses dépenses ont été fortement réduites.

Le chapitre II de la solde est le plus considérable ; il s'élève à 13913051 francs ; c'est sur lui qu'ont porté principalement les économies et les réformes. Des ordonnances du Roi avaient fixé en juillet 1814 et novembre 1815, le nombre des officiers de chaque grade. Les concurrents s'étaient tellement multi-



pliés depuis le retour des officiers de l'ancienne marine, que l'on crut devoir former deux listes, l'une d'activité, l'autre d'inactivité. Celle d'inactivité n'eut pas de limite. L'ordonnance portait qu'après trois ans d'inactivité, tout officier serait de droit admis à la retraite. Lorsque j'arrivai au département de la Marine, beaucoup de retraites avaient déjà été accordées. Les officiers en non-activité n'étaient plus que 540; ceux en activité, 1 002; total, 1 542 officiers de vaisseau, sans compter 308 élèves.

La marine royale avait rarement compté un personnel aussi nombreux. Le service actuel de la flotte, y compris celui des ports, ne permettait pas d'employer plus de 800 ou 850 officiers; je fus frappé, je l'avoue, d'une telle situation, dont un des plus graves inconvénients était de rendre désormais tout avancement impossible, de laisser sans émulation et sans carrière une jeunesse pleine d'ardeur et de talent, sur laquelle reposaient toutes les espérances de notre avenir. Le 22 octobre 1817 le Roi rendit, sur mon rapport, une ordonnance qui supprimait la liste d'inactivité, réduisait à 858 le nombre des officiers de vaisseau et en admettait 684 à la retraite. Tels sont les motifs de cette réforme dont je vous aurais entretenu moins longuement, si les paroles de votre rapporteur ne m'y avaient forcé, et s'il ne vous l'avait pas signalée comme ayant coûté bien des larmes. Pour moi, Messieurs, je vous parlerai moins des larmes de ceux qu'elle a atteints, que de leur noble résignation et de leur inépuisable dévouement. Je soulage ici mon cœur, en leur rendant ce public hommage. Tous ont fait sans murmurer leur sacrifice au Roi et à leur patrie: ils semblaient n'être sensibles qu'au malheur de ne plus les servir.

L'artillerie, le génie, l'administration des ports ont subi les mêmes réductions; celles annoncées par les agents divers viennent d'être effectuées. Tout homme de bonne foi et connaissant bien le département de la Marine, reconnaîtra, je crois, avec nous, qu'on ne saurait pousser plus loin les économies sur le personnel, sans désorganiser le service.

Votre rapporteur en a indiqué une dont il nous permettra



de lui représenter qu'il s'est peut-être exagéré l'importance ; je veux parler du rétablissement des préfectures maritimes. « En supprimant, a-t-il dit, ce luxe de commandants et d'intendants, on obtiendrait une épargne qui ne peut être dédaignée dans les circonstances présentes. » Savez-vous, Messieurs, à combien s'élève le nombre de nos intendants ? A trois ; nous en avons à Brest, à Rochefort et à Toulon. Vous conviendrez que le principe admis, il est difficile de trouver là du luxe, et d'y voir autre chose que le nécessaire. J'ai cherché à me rendre compte de la dépense de l'un et l'autre système. J'ai trouvé que celui des préfectures épargnerait, en traitements ou frais éventuels, 67 000 francs. Un si modique avantage suffirait-il pour compenser l'inconvénient qu'il y a toujours, en matière de gouvernement ou de haute administration, à revenir sans cesse sur ses pas, à défaire perpétuellement ce qu'on a fait ? Je ne nie pas les avantages que présente la centralisation des pouvoirs et l'unité d'action dans le système des préfectures ; mais je dois déclarer que je n'ai pas encore remarqué un inconvénient pour le service, de l'existence des commandants et intendants. Si l'accord et l'harmonie qui règnent entre eux ne prouvent rien en faveur de l'institution, ils démontrent au moins qu'il n'y a rien à redouter, tant qu'ils porteront dans leurs fonctions le zèle et le bon esprit qui les animent.

Les salaires d'ouvriers, montant à 4 200 000 francs, forment le chapitre III ; il comprend la main-d'œuvre de construction et radoubs de nos bâtiments armés, et le mouvement des ports et magasins. Ce n'est pas sur cet article qu'il peut être proposé aucune économie.

Le chapitre IV est celui des approvisionnements. Il s'élevait à 8 988 136 francs. Il concerne tous les achats nécessaires aux constructions et aux armements. J'avais proposé de le porter à 9 494 957 francs, en l'augmentant de 506 819 francs, prélevés sur les réductions du personnel. Cette augmentation avait, comme je l'ai déjà observé, le double avantage de venir au secours de la classe ouvrière, en répandant un peu de mouvement et de vie dans nos ports, et de pourvoir à des

dépenses laissées trop en souffrance l'année dernière. Vous ne sauriez juger, Messieurs, de la légitimité de la demande qui vous est faite pour ce chapitre, si je ne vous faisais connaître toute l'étendue des besoins qu'il rappelle. On ne compte aujourd'hui dans notre flotte que 45 vaisseaux et 29 frégates capables de tenir la mer. Vous n'apprendrez pas sans étonnement et sans tristesse que, pour entretenir un état de forces si modestes pour la France, il faudrait assigner annuellement au département de la Marine 63 millions au lieu de 44 millions qui vous sont demandés. 14 vaisseaux, à la vérité, sont en construction ; mais si l'on n'augmente pas les fonds destinés aux travaux, il faudra six ans pour les terminer. Or, on doit calculer que le dépérissement annuel de nos bâtiments, à raison de leur âge et de leur durée, est de quarante-sept quatorzièmes ou de trois vaisseaux un quart ; d'où il résulte que dans six ans, nos 45 vaisseaux seront réduits à 25, plus les 14 qui sont sur les chantiers.

En résumé, si pendant quatorze ans, on ne construisait aucun vaisseau, il n'en existerait plus un seul, à la fin de cette période, de ceux que nous possédons aujourd'hui. Si on en construit un par an, leur nombre, à la fin de la quatorzième année, serait de 13 ; si l'on en construit 2, il sera de 26, et si l'on en construit 3, il sera de 39. Les mêmes calculs s'appliquent aux frégates. Loin donc de pouvoir réduire nos dépenses en approvisionnements et constructions, il arrivera infailliblement, si on ne les augmente, il arrivera, dis-je, et à une époque assez rapprochée, qu'on s'apercevra tout à coup que la France n'a plus de marine. Un cri général alors s'élèvera. On ordonnera alors des travaux extraordinaires et précipités ; on se jettera dans des dépenses infinies qui ne produiront que de mauvais résultats. Le gouvernement, du moins, et celui à qui ce beau département se trouve en ce moment confié, pourront se dire qu'ils avaient prévu le mal et fait tous leurs efforts pour le prévenir.

Je pourrais vous donner les mêmes détails sur nos armements. Vous verriez combien ils sont loin de suffire aux besoins de notre commerce et de répondre à la dignité de



notre patrie. Ils consistent dans la station du Levant, composée d'une corvette et de deux gabares ; dans celle des îles du Vent, composée de trois frégates, une corvette, un brick, deux gabares et une goélette ; dans une frégate et une corvette qui parcourent les mers d'Amérique ; deux goélettes sont à Saint-Pierre et Miquelon ; deux gabares et une goélette à Cayenne, une goélette et un aviso au Sénégal, une flûte et une gabare à Bourbon ; enfin, nous avons une frégate dans les mers de Chine, et trois petits bâtiments employés aux expéditions scientifiques. Pour apprécier l'exiguïté et l'insuffisance de pareils armements, il faut considérer l'étendue des relations qu'ils doivent entretenir ; la protection que notre commerce en attend ; les forces que montrent les autres nations dans les mêmes latitudes ; il faut consulter nos colonies et nos villes de commerce ; il faut enfin interroger tous ces braves officiers de nos vaisseaux, pour qui le tour de naviguer revient si rarement, qu'ils consument dans l'inaction leurs plus belles années, et perdent des connaissances et des habitudes, que la pratique de la mer peut seule entretenir.

Vous n'oublierez pas non plus, Messieurs, les services que la marine royale a, dans tous les temps, rendus aux sciences et particulièrement à celles qui dirigent et éclairent la marche du navigateur. La France ne restera pas au-dessous d'elle-même, en disparaissant pour la première fois d'une carrière où elle a déjà recueilli tant de gloire, et où toutes les nations s'élancent aujourd'hui avec une nouvelle ardeur. Elle comptera toujours parmi ses dépenses les plus indispensables, celles qui lui serviront à ne pas descendre du rang que lui ont mérité sa civilisation et ses lumières. Vous n'apprendrez pas sans intérêt qu'en 1817, le capitaine Roussin, ayant sous ses ordres la corvette du Roi la *Bayadère* et l'aviso le *Lévrier*, a reconnu la côte d'Afrique depuis le cap Bojador jusqu'à Gorée, et rapporté des cartes de la plus parfaite exactitude. Le même officier continue actuellement ses observations et ses travaux. Il les portera au delà de l'archipel des Bissagots. Dans la même année 1817, le capitaine Gautier, avec la gabare

la *Chevrette*, a déterminé la latitude et la longitude des points les plus importants de la Méditerranée, depuis Malte jusqu'au fond de la Syrie et sur les côtes de l'Asie Mineure. Il vient de repartir, sur la demande de l'Académie des Sciences, pour renouveler aux îles d'Ivico des expériences sur les oscillations du pendule; puis il se portera dans le golfe Adriatique et dans l'Archipel. On devra bientôt à cet officier la meilleure carte de la Méditerranée que l'on puisse obtenir.

De son côté, le capitaine Freycinet, commandant la corvette l'*Uranie*, est parti pour aller déterminer la configuration de la terre dans l'hémisphère austral, et observer les variations de l'aiguille aimantée. Guidé par les instructions de nos savants, on doit se promettre de son voyage des résultats précieux pour la navigation, les sciences et l'histoire naturelle.

Enfin l'ingénieur Beautems-Beaupré, compagnon de M. d'Entrecasteaux, et membre lui-même de l'Académie des Sciences, applique aujourd'hui à la reconnaissance des côtes de France, les utiles méthodes qu'il a publiées sur la levée des cartes hydrographiques. Les navigateurs qui fréquentent nos ports lui devront une sécurité que les cartes actuelles ne pouvaient leur donner. Je ne sais, Messieurs, si ces détails vous paraîtront superflus, je n'ai pu résister au plaisir de vous les présenter; ils honorent la Marine et surtout la France, que ses malheurs n'empêchent pas de cultiver les sciences, d'agrandir leur domaine, et de puiser dans leur sein des connaissances qui deviennent pour l'humanité de nouveaux bienfaits.

Vous avez maintenant une idée, au moins approximative, des besoins qui ont servi de base à la demande de crédit faite au chapitre IV.

Je dois observer toutefois qu'à l'époque où le budget de la Marine a été rédigé, j'ignorais les désastres causés par l'ouragan du 21 octobre, qui a englouti, dans les Antilles, quatre bâtiments du Roi. La nécessité d'armer et d'expédier d'autres bâtiments pour remplacer ceux qui ont péri, entraînera évidemment de nouvelles dépenses. Notre commerce demande de toutes parts que la station des Antilles soit entretenue sur un



pied respectable, et qui puisse en imposer aux corsaires dont l'Amérique espagnole couvre ces mers.

Les dépenses de l'artillerie, portées au chapitre V pour 600 000 francs, ne comprennent que l'entretien de nos usines, et ne prêtent à aucun commentaire.

Il n'en est pas de même de la somme de 2 600 000 francs, portée au chapitre VI pour travaux maritimes. Les demandes faites cette année pour les différents travaux qui s'exécutent ou qui devraient s'exécuter dans nos ports, s'élevaient à 7 366 827 francs, et elles n'avaient pour objet que des entretiens indispensables, ou la continuation d'entreprises importantes. Qu'on juge donc ce que sera cette somme de 2 millions 600 000 francs, répartie entre Dunkerque, le Havre, Cherbourg, Saint-Servan, Nantes, Brest, Lorient, Rochefort, Bordeaux, Bayonne et Toulon. Si la chambre veut plus de renseignements sur les effets d'une telle parcimonie, c'est à MM. les députés des départements auxquels ces ports appartiennent qu'elle doit les demander. Ils lui feront, mieux que moi, la peinture de ces détériorations toujours croissantes par le défaut d'entretien suffisant : ils lui montreront nos ateliers presque déserts, et les magnifiques travaux entrepris à Cherbourg et dans nos principaux ports, désormais suspendus ou languissants.

Les chiourmes ne sont portées au chapitre VII que pour une dépense de 440 000 francs, parce qu'elles entrent pour 500 000 francs dans le chapitre de la solde, pour 52 400 francs dans les entretiens de bâtiments, et pour 2 638 300 francs dans le chapitre vivres. D'où il résulte qu'elles causent une dépense de 3 639 700 francs au département de la Marine, qui se trouve ainsi supporter seul des charges générales de l'État, charge d'autant plus pesante qu'elle s'accroît tous les jours. Le 1er janvier 1816, le nombre des forçats était de 8.680, et on en compte actuellement 10.500.

Le chapitre VIII fixe à 1 285 530 francs, la dépense de ces hôpitaux de marine, dont la bonne administration et la belle tenue font depuis longtemps l'admiration de ceux qui les connaissent.



Votre rapporteur a annoncé qu'il pourrait être fait des économies sur les vivres, pour lesquels il est demandé 3 858 281 francs au chapitre IX. Elles résulteront, a-t-il dit, de la diminution survenue dans le prix des subsistances, depuis que le budget a été rédigé. Son observation serait juste, et je serais le premier à y souscrire, si l'élévation prodigieuse des prix, en 1817, n'avait produit sur ce chapitre, un déficit qu'il faudra reporter et couvrir sur l'exercice courant.

Le chapitre X ne lui ayant fourni aucune observation, je passe au chapitre XI et dernier, celui des colonies, montant à 4 600 000 francs.

La commission a exprimé le regret que le budget particulier de chaque colonie ne lui ait pas été communiqué, et qu'ainsi la chambre ne puisse se former une opinion éclairée sur l'insuffisance des revenus qui se perçoivent dans nos possessions d'outre-mer pour leur entretien. J'espère, Messieurs, vous présenter à cet égard des documents plus complets dans la prochaine session. Ils vous eussent été offerts cette année, si les administrateurs de nos principales colonies avaient mis plus de zèle et de promptitude à se conformer aux instructions, je dirai même, aux ordres du gouvernement. Des sept colonies rendues à la France, la plus faible, Saint-Pierre et Miquelon, est la seule qui ait envoyé les éléments d'un projet de budget pour 1818. On doit observer, cependant, avec votre rapporteur, que notre prise de possession est encore bien récente. Celle de la Guadeloupe a eu lieu au mois de juillet 1816; celle de la Martinique au mois de septembre suivant. Nous sommes rentrés dans l'Inde au mois de décembre de la même année; au Sénégal, en janvier 1817 et enfin à Cayenne le 8 novembre dernier.

Nous croyons toutefois pouvoir vous donner des renseignements plus que suffisants pour justifier la demande de crédit qui vous est faite. Les garnisons que nous entretenons dans les sept colonies, présentent un effectif de 4 670 hommes. En France on compte sur un million de dépenses par 1000 hommes; ainsi la somme demandée suffit



à peine à l'entretien de nos garnisons. Il y a cependant d'autres dépenses, telles que celles des batteries et des forts, qui seraient de nature à rester aussi à la charge de la métropole.

Je craindrais de fatiguer votre attention en vous présentant ici le tableau détaillé des revenus coloniaux ; mais les réflexions de votre rapporteur ont rendu nécessaire de vous faire connaître le total de ceux de chaque colonie, et le montant de sa dotation. Les revenus de la Martinique s'élèvent à 2 311 000 francs, et sa dotation à 1 500 000 francs ; ceux de la Guadeloupe à 2 148 000 francs, et sa dotation à 1 500 000 francs ; Bourbon produit 750 000 francs, et reçoit 700 000 francs ; Saint-Pierre et Miquelon, sans revenu, reçoit 200 000 francs ; le Sénégal ne produit encore que 57 000 fr., et reçoit 400 000 francs ; les revenus de Cayenne sont de 279 000 francs, et sa dotation de 700 000 francs ; enfin, les produits de l'opium et du sel, dans l'Inde, montent à 1 645 000 francs. Ainsi, le total des revenus coloniaux est de 7 100 000 francs et celui des dotations de 5 millions ; mais il faut déduire de cette dernière somme 500 000 francs prélevés sur les fonds de l'Inde, pour la dotation de Bourbon ; restent 4 500 000 francs auxquels on doit ajouter 100 000 francs pour les dépenses générales : ce qui fait 4 600 000 francs, c'est-à-dire, la somme demandée.

Les avantages que la France retire de cette dépense sont incontestables. Nos transactions avec la Martinique et la Guadeloupe s'élèvent à elles seules à plus de 70 millions par an. Cette somme se compose de 8 ou 10 millions de salaires, gages de matelots, frais de constructions, radoubs et équipements ; de 20 à 26 millions de produits de notre sol et de notre industrie, et de 30 à 35 millions représentant la valeur des cargaisons de retour. Ce n'est pas à vous, Messieurs, qu'il est besoin de rappeler le mouvement que ce commerce répand sur tout le littoral de la France. Vous savez qu'il fait toute l'existence d'une immense population.

Indépendamment de ce qu'il est juste de venir au secours des colonies, en leur imposant l'obligation de ne conserver



que nos produits et de ne vendre leurs denrées qu'à des négociants français, nous ne pourrions retirer ou diminuer les dotations qu'elles reçoivent de la métropole, sans augmenter les droits de douane, ce qui, en définitif, tomberait à la charge de notre commerce. Ainsi, les droits perçus sur navires français venant de France étaient de 2 et demi à l'entrée, et de 5 p. 100 à la sortie; et, depuis que les dotations sont réglées, les mêmes droits sont réduits à 1 p. 100 à l'entrée et 2 p. 100 à la sortie.

Une longue séparation a donné aux colonies des habitudes nouvelles qu'il importe de leur faire oublier. Il faut les rattacher à la mère patrie par le double lien des intérêts et des affections. Il faut qu'elles retrouvent cette France qu'elles n'ont jamais cessé sans doute de regretter, telle qu'elles l'avaient laissée, c'est-à-dire toujours prête à leur accorder secours et protection.

Les sacrifices que les circonstances nous imposent ont pu seuls m'empêcher de vous demander une somme plus considérable que celle de 4 600 000 francs. Deux de nos colonies, le Sénégal et Cayenne, en y portant quelques capitaux, prendraient un heureux et rapide développement. L'une n'attend que des bras pour produire, et l'autre en offre une multitude qui pourraient être employés. Déplorons encore ici des économies qui, si elles se prolongent, tariront les sources de notre prospérité même dans l'avenir. Il est un autre point de vue sous lequel nous serons conduits tous les jours à envisager plus sérieusement les colonies. Je veux parler du débouché qu'elles peuvent offrir à cet excédent de population qui pèse sur la vieille Europe. Déjà des émigrations nombreuses, quoique pour la plupart mal dirigées, ont prouvé combien il serait facile de donner cette direction à une activité qui, réduite à réagir sur elle-même, menacerait la société de dangers trop certains.

Je crois avoir suivi de point en point votre honorable rapporteur dans sa loyale et lumineuse discussion. Mais il me reste à lui répondre sur la caisse des Invalides ou plutôt à démontrer l'impossibilité où serait cette caisse de payer



700 000 francs de pensions provenant de la dernière réforme et pour lesquels j'ai demandé un crédit particulier.

La caisse des Invalides est, par son institution, chargée de toutes les pensions du département. Les réformes successives ont accru ses dépenses en même temps que la paix maritime diminuait ses revenus. Sa situation avait été calculée et établie avant la dernière réforme, pendant une période de cinq ans.

D'après les données les plus certaines et les moins variables, elle pouvait faire en pensions nouvelles, les concessions suivantes ; savoir :

En 1818.	220 000 francs
En 1819.	220 000 —
En 1820.	220 000 —
En 1821.	110 000 —
En 1822.	110 000 —

Ces concessions, qui auraient principalement pour objet le service courant, seraient égales aux extinctions pour les trois premières années, et seulement à la moitié des extinctions pour les deux autres. Il serait donc de toute impossibilité de les appliquer aux 700 000 francs de pensions de la dernière réforme qui se trouvent en dehors des calculs que je viens de présenter.

Votre rapporteur s'est trompé en disant que la rente de 883 462 francs provenant des capitaux déposés dans la caisse des prises, était perçue au profit de l'établissement. Cette rente appartient aux intéressés, dont les créances versées en numéraire dans les caisses publiques ont été remboursées en inscriptions.

Les fonds versés dans la caisse des gens de mer et dans celle des prises ne présentent donc d'autre ressource disponible que les sommes qui ne seraient pas réclamées. Or, ces sommes ont été calculées sur le taux le plus élevé dans les recettes des cinq années. Le surplus est un dépôt sacré dont on ne peut différer d'un seul instant la remise. Une circonstance particulière en a grossi le montant ; mais la stagnation de ces fonds va cesser par l'arrivée de pièces qui faisaient

partie des anciennes archives de l'Ile-de-France. Le ministère de la Marine, en apprenant que ces documents allaient enfin lui parvenir, s'est empressé de faire toutes les dispositions nécessaires pour effectuer ces remboursements si impatiemment attendus par les marins qui ont coopéré aux prises faites dans les mers de l'Inde.

Enfin, Messieurs, la loi de finances de 1817 a autorisé l'imputation provisoire sur les fonds généraux du trésor, des pensions assignées sur les fonds spéciaux de retenue, lorsque ceux-ci seraient insuffisants; mais cette disposition ne saurait s'appliquer aux pensions dont il s'agit, puisque la caisse des Invalides doit acquitter toutes celles de la Marine, et se charger, à mesure qu'elle le pourra, de celles dont on serait momentanément forcé de prélever le montant sur les fonds généraux du ministère.

Loin de moi la pensée de soustraire cette caisse, dont la spécialité a été si bien justifiée par votre rapporteur lui-même, à votre surveillance. Elle cesserait d'être en harmonie avec nos institutions; elle pourrait même donner lieu à des abus, si elle n'était soumise aux mêmes règles que le trésor de l'État, et si elle n'avait comme lui l'inappréciable garantie de votre surveillance. J'ai regretté que le temps n'ait pas permis de vous présenter le compte définitif de ses recettes et dépenses en 1817.

Les frais d'administration ne s'élèvent point, comme on vous l'a dit, à 381 000 francs. Votre commission avait sans doute pris les éléments de ce calcul dans le budget de 1817; mais elle n'aurait pas dû y comprendre 60 000 francs de dépenses diverses. Il a été fait en outre des réductions et des réformes, depuis la rédaction du budget de 1817; et j'ai la satisfaction de vous annoncer que les frais d'administration de la caisse des Invalides ne s'élèveront guère en 1818 qu'à 260 000 francs. Je ne pense pas que cette dépense paraisse trop considérable, si l'on remarque qu'elle sert à payer la division centrale, un trésorier général, quarante trésoriers, et quarante préposés, la plupart placés sur des points où le trésor n'a point d'agents. La caisse des Invalides, chargée de

tous les intérêts de la population maritime, est obligée de multiplier ses employés, pour épargner à cette classe si pauvre des déplacements qui accroîtraient encore sa misère.

Je crois avoir démontré l'impossibilité où elle serait de payer actuellement les 700 000 francs de pensions résultant de la dernière réforme. Ces pensions ne sauraient être inscrites au trésor, puisque la caisse des Invalides doit les payer un jour. Elles ne peuvent donc s'acquitter, comme je l'avais proposé, que sur les fonds généraux du ministère. En consentant à ce prélèvement, Messieurs, vous ne feriez rien de contraire aux règles que vous vous êtes imposées. La loi, en déterminant le *maximum* des pensions, n'a eu pour objet que les retraites volontaires ou amenées naturellement par le laps du temps. Il s'agit ici de retraites forcées, d'une mesure générale, d'une réforme immense. La chambre ne voudrait pas sans doute que tant de braves officiers, interrompus tout à coup dans leur carrière, demeurassent sans moyen de subsister. Jamais notre patrie ne se montra ingrate envers ses enfants. Les pensions de retraites sont acquises aux officiers de la marine, par un nombre déterminé d'années de service, et l'on ne saurait, sans une grande injustice, les en priver.

Je suis entré, Messieurs, dans de bien longs détails; mais je ne devais rien négliger pour vous faire prononcer en parfaite connaissance de cause. La publicité la plus entière en matière de dépense est l'âme des gouvernements représentatffs. C'est de l'investigation des chambres et de leur appui que doivent venir la lumière et la force nécessaires pour extirper jusqu'au dernier abus. Mais les ministres, à leur tour, doivent éclairer les chambres sur la nature des économies qu'on leur propose, et leur signaler celles qui tourneraient à la ruine de l'État. Le département que j'administre, plus spécial et moins connu qu'aucun autre, avait besoin d'être produit au grand jour. Je ne sais quelle prévention porte certains esprits à ne considérer la Marine que sous le rapport militaire, et faire oublier qu'elle est le plus puissant moyen, peut-être, de féconder la paix. Le commerce, l'indus-



trie, les sciences fleurissent sous son ombre, et attendent d'elle, en grande partie, leur prospérité et leur éclat.

Je me soumets d'avance à la décision que vous allez prendre. Elle ne peut manquer d'être digne de votre haute sagesse. Mais n'oubliez pas, Messieurs, que le retranchement qu'on vous propose serait réellement de 1500000 francs, et que le mal qu'il doit produire n'a pas de proportion avec une telle économie.

INDEX DES NOMS CITÉS

D

H

J

K

L

M

S

T

U

V

W

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

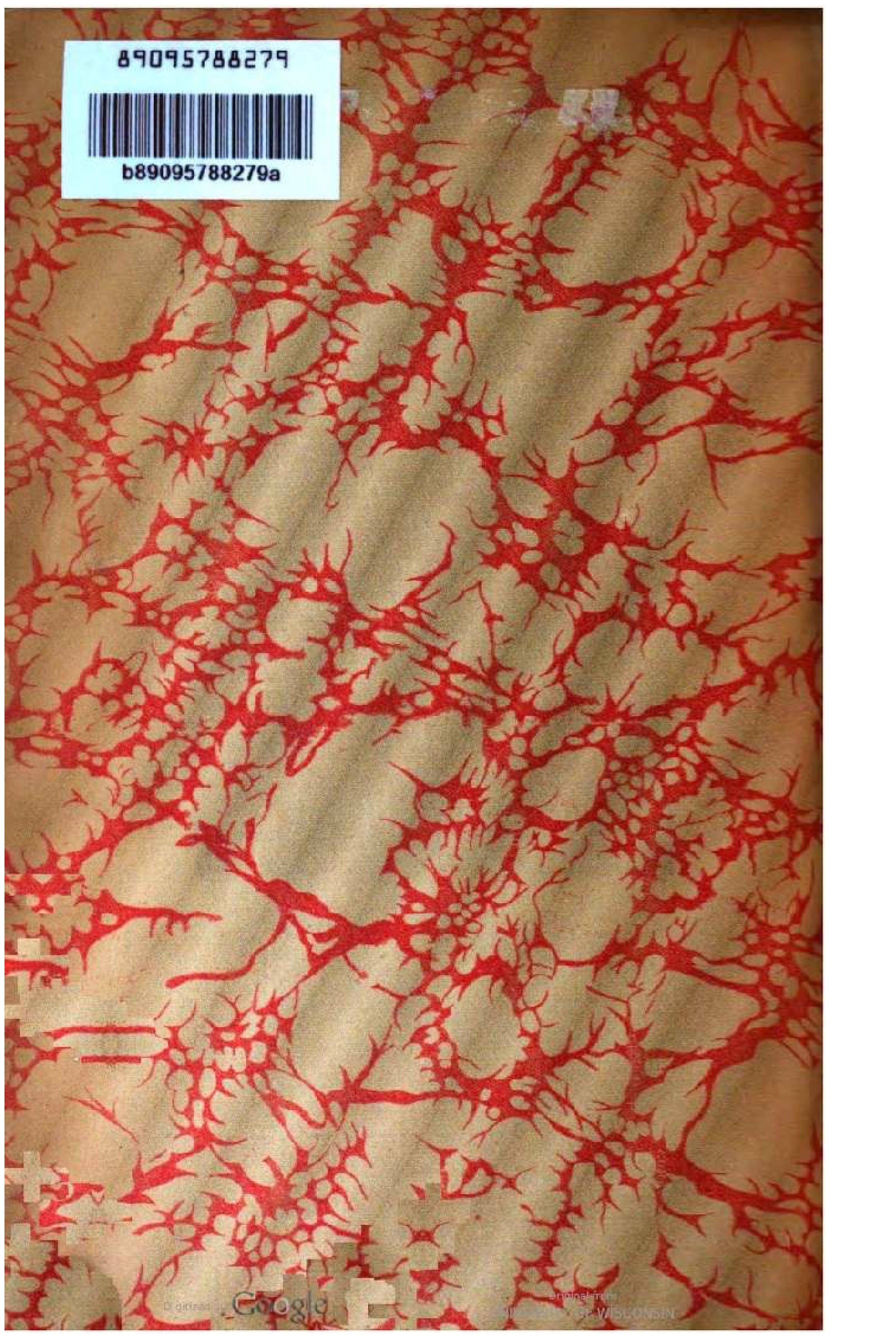
CHAPITRE X

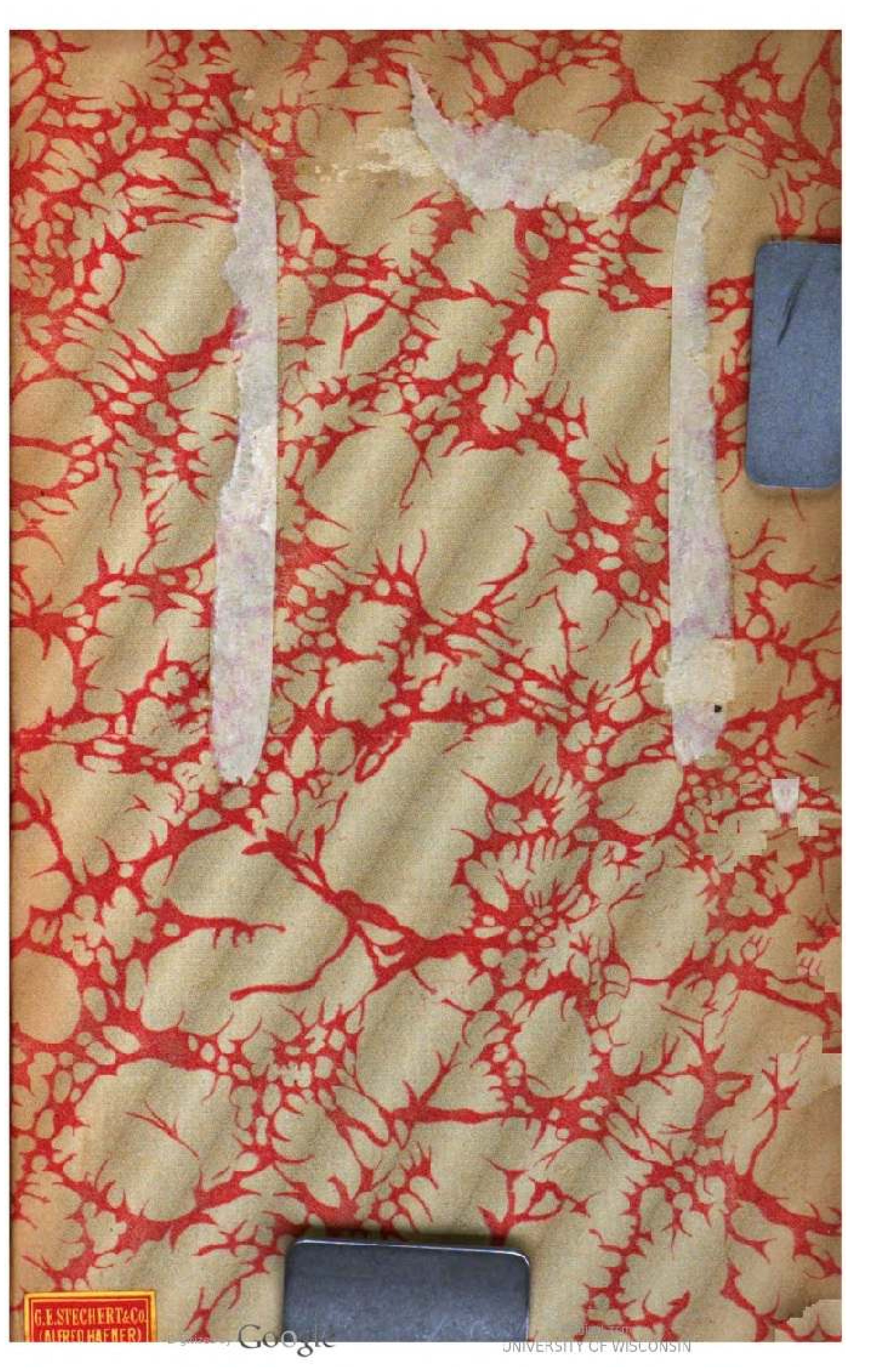
CHAPITRE XI

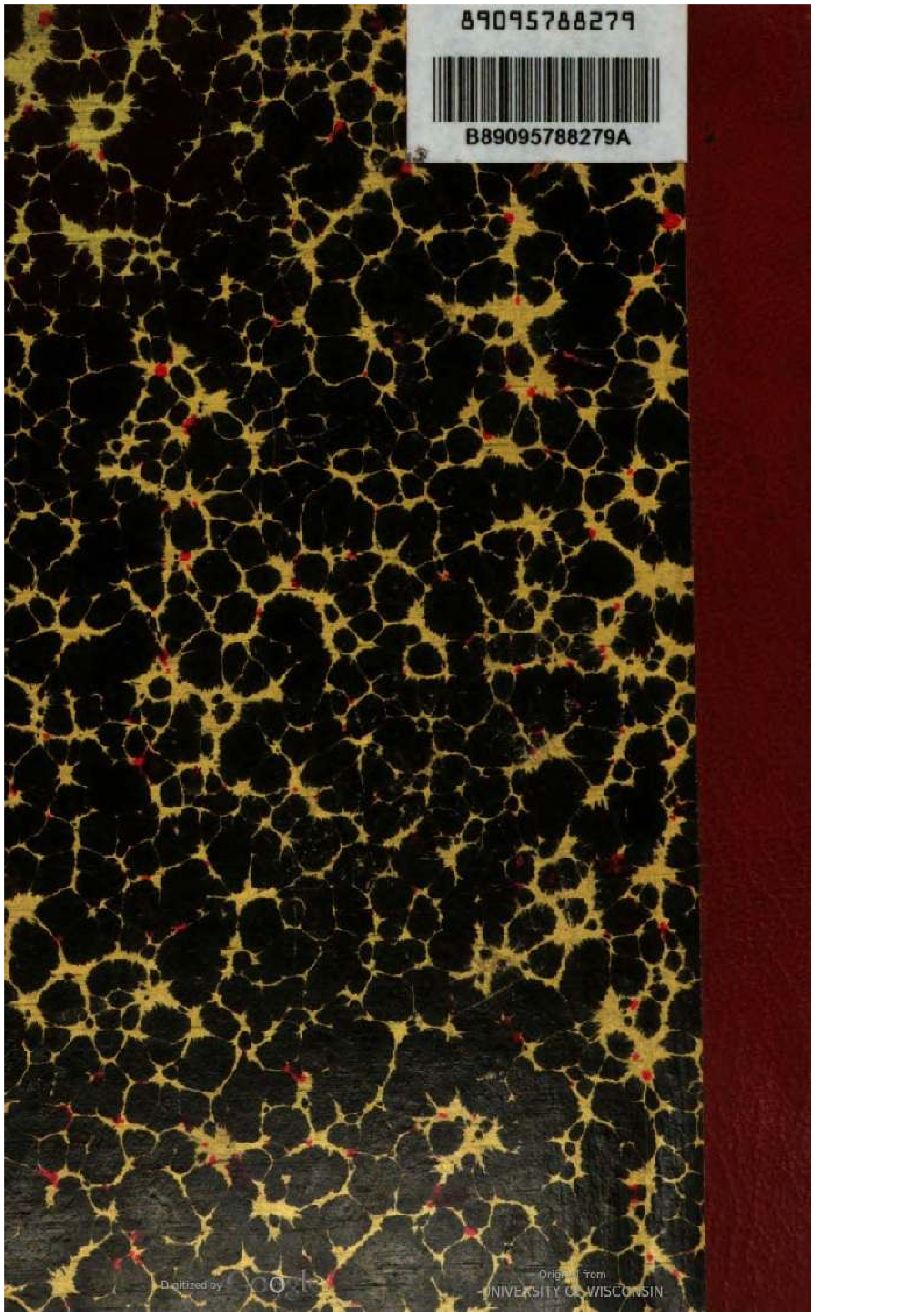
CHAPITRE XII

Paris. — Typ. Ph. Renouard, 19, rue des Saints-Pères. — 57131.

19


89095788279
b89095788279a


G.E. STECHERT & Co.
(ALFRED HAFNER)


89095788279
B89095788279A
Digitized by Google
Original from
UNIVERSITY OF WISCONSIN